IMT Nuremberg Archives

H – 5044

International Court of Justice

TRIBUNAL INTERNATIONAL
des GRANDS CRIMINELS de GUERRE
Ministère Public
Délégation Française

File Copy
Rec'd Jan 28, 1946

H-5044

FRE N C H

LIVRE DE DOCUMENTS

-:-:-:-:-:-:-:-:-

II° PARTIE

CAM PS DE CONCENTRATION

D O C U M E N T B O O K

P A R T II

C O N C E N T R A T I O N C A M P S

Préparé par

Mr DEBENEST
Chef de Section

Présenté par

Mr DUBOST
Délégué Adjoint

H5044 - 0002

L. 90

COPIE SECRET

MUNICH, le 4 février 1942.

Le Reichsfüjrer SS
et Chef de la Police allemande
Service principal de
Tribunal SS
---

le I54/I Tgb/ n°70/42 Secret.

DECRET :

Objet : Poursuite d'actes criminels contre le Reich ou la puissance occupante.

Destinataires A, B.

I- Les ordonnances suivantes, publiées par le Haut-Commandeme de la Wehrmacht le 12 Décembre 1941 sont portées à la connaissance du public -

1) Le chef du haut commandement de la Wehrmacht. C'est la volonté longtemps délibérée du Führer que des attaques commises dan les territoires occupés contre le Reich ou la puissance occupante doivent être punies par d'autres mesures qu'on ne l'a fait jusqu'à présent. Le Führer est d'avis que dans de tels cas, les peines de prison ou de travaux forcés à perpétuité doivent être considérées comme une faiblesse. On ne peut arriver de façon efficace et durable à décourager les aviateurs de commettre de tels actes que par une peine de mort ou par des mesures qui laissent la famille et la population dans l'incertitude sur le sort qui leur est réservé. C'est à ce but que vise le transfert en Allemagne.

Les directives suivantes pour la poursuite d'actes criminels répondent à l'idée du Führer. Elles ont été examinées et approuvées par lui.

KEITEL.

42) Le Führer et Commandant en chef de la Wehrmacht.

Directives

pour la poursuite d'actes criminels contre le Reich ou la puissance occupante dans les territoires occupés - (7 Décembre 1941.)

Des éléments communistes ou appartenant à d'autres milieux antiallemands, ont, au début de la campagne de Russie, renforcé leurs attaques contre le Reich et la puissance occupante. L'extension et le danger de ces actes obligent à prendre les mesures les plus sévères contre les auteurs pour arriver à les décourager. Il faut, pour commencer, agir d'après les directives suivantes :

I.

Dans les territoires occupés il faut appliquer par principe la peine de mort en cas d'actes criminels commis par des civils non allemands qui attaquent le Reich ou la puissance occupantes et mettent en danger leur sécurité ou leur promptitude

.....

H5044 – 0003

d'action

II

Les actes criminels du § I ne doivent, par principe être jugés dans les territoires occupés que s'il est probable que la peine de mort sera prononcée contre les coupables ou tout au mo. les principaux coupables, et si la procédure et l'exécution de la peine de mort peuvent être menés au plus vite. Dans le cas contra. il faut transporter les coupables ou tout au moins les principaux coupables en Allemagne.

III

Des coupables amenés en Allemagne n'y sont soumis aux procédures de guerre que si des raisons militaires spéciales le deman. dent, Aux services allemands ou étrangers qui demandent des renseignements sur ces coupables; il faut répondre qu'ils ont été arrêt. et que l'état de l'instruction ne permet pas de donner des détail. complémentaires.

IV

Les commandants des territoires occupés et les magistrats sont, dans le domaine de leur compétence, personnellement responsables de l'application de cet ordre.

V

C'est le Chef du Haut-Commandement de la Wehrmacht qui ordonne dans quels territoires cet ordre doit être appliqués Il a le droit de commenter, de prendre des arrêtés d'exécution de l'ordre et de le compléter. C'est le Ministre de la Justice du Reich qui fixera les décrets d'application pour son département.

P.O.

Le Chef du Haut-Commandement
de la Wehrmacht

Keitel

3.) Première ordonnance relative à l'application des directives du Führer, Chef suprême de la Wehrmacht pour la poursuite d'actes criminels contre le Reich ou la puissance occupante dans les territoires occupés.

En raison du paragraphe V des directives du FUHRER et Chef Suprême de la Wehrmacht en date du 7 Décembre I94I, directives relatives à la poursuite d'actes criminels commis dans les territoires occupés contre le Reich ou la puisance occupante, j'ordonne

I.

Les directives données au § I sont en règle générale, applicables dans les cas suivants :

1. Attentats contre la vie humaine
2. espionnage
3. sabotage
4. activité communiste
5. actes criminels créant des troubles
6. aide à l'ennemi commise par :
   a.) trafic d'hommes
   b.) essai d'entrer dans une armées ennemies (parachti
7. Détention illégale d'armes.

.....

H5044 – 0004

II

(I) Les actes criminels énumérés au § I des directives ne doivent être jugés dans les territoires occupés que sous les conditions suivantes :

1. s'il est probable que la peine de mort sera prononcée contre les coupables, tout au moins contre les principaux.
2. La procédure et l'application de la peine de mort doivent être menés au plus vite (en principe dans le courant de la semaine suivant l'arrestation du coupable).
3. Pour l'application immédiate de la peine de mort on ne doit surtout pas tenir compte de considérations politiques.
4. Il ne faut s'attendre à aucune peine de mort contre une femme, sauf cas de peine de mort pour assassinat et activité de franc-tireurs.

(2) Si un jugement rendu d'après le § I est rapporté, la procédure peut-être continuée dans les territoires occupés si les conditions du § I nº I, 3, 4 sont encore applicables.

III

(I) Pour les actes criminels énumérés au § I des directives, le magistrat vérifie avec les services de contre-espionnage si les conditions pour un jugement dans les territoires occupés sont requises - Si la réponse est affirmative, il réunit le tribunal de guerre. - Si la réponse est négative, il soumet les actes à son Chef hiérarchiquement supérieur. (§ 89 Alinéa 1 KSTVO) Celui-ci peut se réserver le droit de décision.

(2) le Chef supérieur décide en décide en dernier ressort si les conditions sont requises pour un jugement dans les territoires occupés. Si oui, il en charge un magistrat de son ressort si non, il charge la police militaire secrète de transporter le coupable en Allemagne.

IV

(I) Les coupables qui sont transportés en Allemagne ne doivent y être soumis à une procédure de guerre que si le haut-commandement de la Wehrmacht ou un Chef supérieur déclare dans sa décision d'après le § III, que des raisons militaires particulières demandent le jugement par un tribunal militaire. Si une telle déclaration n'est pas faite on se conforme à l'ordre d'emmener le coupable en Allemagne au titre de remise dans le sens du § 5 alinéa 2 phrase 2 du KstVO.

(2) Si le Chef supérieur fait usage de son droit d'après l'alinéa I, il remet les actes par voie de service au Haut-Commandement de la Wehrmacht. Les coupables doivent être désignés à la police militaire secrète comme "prisonniers militaires".

(3) Le Haut-Commandement de la Wehrmacht définit la position judiciaire des coupables qui sont soumis à la procédure de guerre d'après l'alinéa I. Il peut renoncer à la compétence des tribunaux militaires. Il peut d'autre part faire traîner la procédure pendant le temps qu'il voudra.

.....

H5044 – 0005

V

Les audiences de tribunaux en Allemagne doivent être menées à huis-clos pour des raisons de sécurité d'état. Des témoins étrangers ne doivent être entendus au cours de l'audience principale, qu'avec l'autorisation du Haut-Commandement de la Wehrmacht.

VI

Les o donnances relatives aux procédures juridiques, publiées dans les Décrets du Chef du Haut-Commandement de la Wehrmacht du I5 Septembre I94I au sujet de la situation en Norvège Etat-Major d'opération de la Wehrmacht Division (IV (N° 002034/4I g. Kdos) sont remplacées par ces directives et décrets d'application.

VII

(I) Les directives entrent en vigueur 3 semaines après signature. Elles sont, jusqu'à nouvel ordre, applicables dans tous les territoires occupés à l'exception du Danemark.

(2) Les ordonnances qui ont été fixées pour les territoires d l'Est nouvellement occupés, ne sont pas affectées par ces directives.

(3) Pour les procédures ci-jointes, le § I des directives est applicable - Si le Chef militaire supérieur ordonne qu'un coupable soit emmené en Allemagne, le § IV est applicable. Pour les cas de coupables transférés en Allemagne avant l'entrée en vigueur des directives, le Haut-Commandement de la Wehrmacht peut agir d'après le § IV alinéa B.

Le Chef du Haut-Commandement
de la Wehrmacht Keitel

II. Dans la mesure où la juridiction des SS ou de la police sont compétents pour des actes criminels désignés sous " I " il faut agir en conséquence.

Le Reichsführer

I. V.
S c h a r f e

SS- Chef de groupe
Général de Brigade de la Waffen SS

Pour l'exactitude de la copie
signé : illisible

Fonctionnaire.

MM/MD

H5044 – 0006

F.140 Read 29/1/46

HEADQUARTERS

THIRD UNITED STATES ARMY

INTERROGATION CENTER

APO 403

EXTRAIT DES AFFAIRIS N.465 - 466 - 467

Annexe " A "

-=-=-=-=-

CAMPS DE CONCENTRATION ALLEMAND

7- AUSCHWITZ II, appleé BIRKENAU (Source : ALLINA)

Le camp de concentration d'AUSCHWITZ II appelé BIRKENAU avait les installations suivantes :

A - Lager, pour reclus,
B - Lager, aussi appelé le camp de la famille tchèque
C - Lager, camp des femmes hongroises
D.- Lager, camp des hommes
E - Lager, camp pour les bohémiens
F - Lager, le camp de l'hôpital
FKL - Lager, le principal camp de femmes
G - Lager, l'Effekten Lager, servait d'entrepôt pour les affaires saisies sur les internés.

Derrière ces bâtiments se trouvaient les quatre fameux fours crématoires avec les chambres à gaz en annexe. Celles-ci étaient camouflées sous les apparences de salles de douches modernes avec leur propre salle de déshabillage, le tout carrelé et équipé d'appliques en chromé. Quiconque entrait ignorait la destination réelle de la Maison de bains de luxe souterraine. On donnait aux victimes des serviettes et du savon, et elles entraient dans les douches où, au lieu de recevoir de l'eau elles recevaient des gaz toxiques. L'opération durait 8 à IO minutes, pendant la période des convois juifs hongrois, environ I2.000 à I3.000 personnes arrivaient chaque jour et la-dessus quelques IO.000 personnes mouraient

Comme les fours crématoires ne pouvaient plus satisfaire à une telle demande, les prisonniers devaient creuser deux trous de 8 mètres carrés et 4 mètres de profondeur où les corps étaient incinérés en plein air. Le SS HAUPTSCHARFUHRER MOLL a jeté des enfan vivants dans les flammes; à plusieurs reprises de gros camion chargés de malades arrivaient devant les trous et les corps étaient jetés dans les brasiers.

A l'arrivée d'un nouveau convoi à BIRKENAU, les prisonnie étaient partagés selon le sexe et l'âge, vieillards et enfants ains que les faibles étaient mis de coté. Le Médecin SS examinait les hommes et ceux qui n'étaient pas trouvés propres à travailler allai dans les chambres à gaz. ALLINA estime que, pendant son séjour à AUSCHWITZ (Août I943 et Décembre I944) environ 7 millions de person furent tuées. Les cendres des fours crématoires étaient directement jatées dans la Vistule.

8 - THERESIENSTADT, KELINE FESTUNG (Source AUBRECHT)

Le Straflager SS de THERESIENSTADT fut l'un des camps de tortures le plus notoire de l'Europe dominés par les Nazis. Les internés, environ 2.800 hommes et environ, 900 femmes, prisonniers Tchèques et Juifs y étaient envoyés par la Gestapo de Prague pour "traitement spécial", comme il était indiqué sur les papiers qui le accompagnaient.

.....

H5044 – 0007

A l'arrivée des nouveaux convois, les gardes SS Totenkopf Verbände se précipitaient sur leurs victimes avec des triques en caoutchouc jusqu'à ce qu'elles soient marquées, les objets de valeur étaient retirés et elles étaient placées en réclusion dans une cave sombre pour 24 heures au moins. Puis les prisonniers recevaient leur initiation dans le Baukommando, c'est-à-dire un " bain " dans un tonneau de chaux, frottés avec une brosse de genêts. A la sortie de cette opération ils paraissaient horribles.

Le travail à THERESIENSTADT était la construction d'une nouvelle prison. Le transport des matériaux se faisait de la façon la plus diabolique. Une voiture tirée par des chevaux était occupés par des gardes SS et suivie par une voiture chargée de pierre, sable, bois ou acier, tirée par des prisonniers. En arrière se trouvait encore une voiture à cheval occupée par des gardes SS. Les chevaux allaient au galop et si les prisonniers ne pouvaient garder l'allure, ils étaient piétinés jusqu'à la mort par l'équipe de chevaux qui suivaient.

Lorsqu'on fit sauter le mur de la vieille forteresse, des prisonniers, juifs pour la plus grande partie, furent placés contre le mur et furent ensevelis sous les décombres. Les corps furent alors envoyés au four crématoire dans la Grosse Festung où ils furent incinérés par les prisonniers du "Grand Ghetto ".

Tous les mardis et vendredis des exécutions avaient lieu par un peloton et AUBRECHT avait pour tâche de dépouiller les corps et de les placer dans des cercueils noirs.

9 - DACHAU (Source : AUBRECHT)

Le traitement à DACHAU n'était pas aussi mauvais qu'à THERESIENSTADT. En fait, à la fin I943, avec l'arrivée du Hauptscharführer WEISS comme commandant du Camp, une amélioration eut lieu. WEISS commença par interdire les châtiments corporels et introduisit le cinéma et sport dans le camp. Il publia une ordonnance permettant aux internés d'envoyer une lettre par mois à leur famille. Au début de I944, la majorité des gardes SS furent transférés et remplacés par des membres de la Wehrmacht qui étaient habillés en uniforme SS . Le traitement de la part de ces soldats fût excellent, et même AUBRECHT dit "Direkt Vaterlich" (tout à fait paternel).

Pendant Août et Septembre I944 de nombreux convois venant des camps de Bretagne arrivèrent avec des prisonniers français, 500 morts se produisaient à chaque convoi comprenant 2000 hommes.

Après la prise de LIBLIN par l'armée russe, 90 Russes officiers furent tués à Dachau en Octobre I944.

En Décembre I944, 200 prisonniers politiques de nationalité allemande forcés d'être volontaires pour la Wehrmacht et reçurent des uniformes SS, on les envoya à DILAWANGL pour combattre les partisans Yougoslaves.

IO - BUCHENWALD (Source BAST)

Plus de II2.000 prisonniers furent logés dans le camp de concentration de BUCHENWALD pendant la période de décembre I943 à décembre I944. Le fait le plus marquant du camp était la station d'expérimentation médicale du block 46 ou toutes les 6 semaines, I20 internés étaient pris comme "cobayes humains" pour expérimenter des sérums contre la typhoïde etc... Moins de 5 sur I20 rentraient vivants.

.....

H5044 - 0008

Le transfert au Block 46 se faisait en cas de violation du règlement du camp. Si le contingent ne pouvait être atteint avec les contrevenants, d'autres internés étaient pris au hasard.

Bast dit qu'un médecin et un infirmier de WEIMAR refusèrent de traiter les internés blessés après le bombardement du 24 Août I944.

II - NORDLAGER S III, OHRDRUF Région de GOTHA (Source Allina, Aubrecht et Bast)

Le but du camp de OHRDRUF appelé VERNICHTUNGSLAGER par les internés, était de compléter les abris pour munitions de CRAWINKEL. Aucune considération n'était accordée au pourcentage de morts parmi les prisonniers car les renforts arrivaient journellement de DACHAU et de BUCHENWALD. On estime que 30 à 50 morts se produisaient chaque jour, uniquement dans le Camp S III, cela était dû à l'habillement, à la nourriture insuffisante et aux tortures infligées aux prisonniers. Comme beaucoup des prisonniers étaient incapables de marcher du camp au lieu de travail dans CRAWINKEL et qu'il en mourait en marchant, ils furent logés dans les abris de CRAWINKEL. Ceci augmenta le taux des morts considérablement à cause des installations peu sanitaires de ces caves, eau, éclairage et latrines faisaient complètement défaut.

Mortellement fatigués des traitements physiques et des tortures, les prisonniers dévoraient le brouet clair qu'on leur servait et s'attaquaient les uns les autres pour se dérober les maigres rations de pain. La situation dans les caves approchaient du cannibalisme. La Fleckfieber, la fièvre typhoïde et les phlegmons faisaient rage dans les caves. Les malades étaient renvoyés au Nordlager. La moitié d'entre eux tombaient morts en chemin, l'autre moitié survivait quelques jours seulement. On estime qu'environ I.200 prisonniers furent envoyés à CRAWINKEL par mois. Ceci est prouvé par les nombreux cavaux situés 2 Kms derrière OHRDRUF dans les bois. Pendant les mois de janvier, Février et Mars, le nombre des morts a atteint le nombre de 3.872.

A l'approche de l'armée américaine l'Hauptsturmführer BRAUNNING, Chef du camp donna des ordres pour commencer l'incinération. Tous exceptés environ I500 corps furent incinérés. Le travail fut fait par l'Ausgrabungskommando de 50 Prisonniers qui devaient être tués immédiatement, suivant les déclarations faites par le SS Obergafreiter BEUTHE. Allina fût désigné pour transporter les corps à moitié pourris dans les trous d'incinération.

Le 3 Avril I945, vers I6 heures, I00 malades de Fleckfieber et de la Typhoïde furent chargés sur des camions, conduits au bois de CRAWINKEL et tués. Quand le camp dû être évacué 25 prisonniers sévèrement blessés et malades, parmi lesquels se trouvait un parachutiste américain, furent tirés de leur lit et jetés dans la cour (Appellplatz) où ils furent tués par le Lagerführer STIEBLTZ et le Rapportführer FAHULLER. Les meurtriers prirent la fuite après qu'ils eurent détruit les fiches du camp.

Les SS Rottenführer BEUTHE, HERMANN, KAISER et AMBROSAK battirent les prisonniers d'une telle façon que beaucoup moururent en peu de temps. I00 à I50 coups de baton étaient la règle, après un tel traitement, beaucoup de victimes moururent.

.....

H5044 - 0009

Un convoi de DACHAU composé de 425 prisonniers arriva à l fin Janvier. Après 3 semaines, la Fleckfieber éclata.
Le IO Février I945 la totalité des 425 prisonniers furent envoyés au centre d'épouillement de la Wehrmacht.BEUTHE dirigea l'opération Les prisonniers furent forcés de se déshabiller complètement et durent rester nus exposés au vent glacial dans un hall découvert. A 2 heures, le II Février l'épouillement était terminé et 364 survivants furent emmenés à pied au petit camp situé dans la vallée en face de Nordlager. Les 364 prisonniers durent porter les camarades morts (6I). Ce petit camp était sans lumière, eau, cheminées, fenêt portes. Les latrines débordaient et les prisonniers malades devai se soulager dans leurs chambres.

Au bout de 3 Jours AUBRECHT put obtenir l'eau courante. Les malades de la Typhoïde gisaient sans couverture sur le plancher nu, les gémissements et les cris devenaient insupportables. Par ord de STIEBLITZ, seuls les corps des morts étaient emportés. Après deux semaines dans ce camp, il restait seulement I96 survivants don une partie est devenue malsaine. Ceux-ci ont été ensuite tués par les gardes.

Le I8 Février I945, plus de I.000 prisonniers malades,du Lager S III furent chargés dans des wagons avec 27 morts et on supp qu'ils furent emmenés au camp de concentration de Buchenwald.

Le I5 Mars le registre des malades du Lager III S était encore monté de 2.000 Ils furent transportés à la gare de OHRDRUF l I7 Mars. Dans la matinée 39 morts furent chargés avec les prisonni vivants et les portes des wagons furent fermées avec du fil de fer. Dans l'après-midi du I8 Mars les wagons restèrent en station. Comm les cris et les supplications pour obtenir de l'eau et de la nourri ture étaient nettement percevable par la population de OHRDRUF, les wagons furent finalement ouverts et la vue fût effroyable. La puant fut insupportable. L'entassement était sévère, on n'avait pas prévu de latrines et les prisonniers devaient se soulager dans les wagons On comptait II3 morts, ceux-ci furent chargés par les prisonniers eux-mêmes dans un autre wagon. Après une maigre nourriture, les wagons furent refermés et le train de la misère humaine quitta la gare la même nuit. Outre Aubrecht, les suivants sont témoins de cet évènement :

KABAT, Vithold de Posen, polonais et
JAHN, Wladislaw de Prague, tchèque.

/MD

H5044 - 0010

F.140 5

HEADQUARTERS

THIRD UNITED STATES ARMY

INTERROGATION CENTER

APO 403

EXTRAIT DES AFFAIRES N.465 - 466 - 467

Annexe " A "

-=-=-=-=-

CAMPS DE CONCENTRATION ALLEMAND

7- AUSCHWITZ II, appelé BIRKENAU (Source : ALLINA)

Le camp de concentration d'AUSCHWITZ II appelé BIRKENAU avait les installations suivantes :

A - Lager, pour reclus,
B - Lager, aussi appelé le camp de la famille tchèque
C - Lager, camp des femmes hongroises
D.- Lager, camp des hommes
E - Lager, camp pour les bohémiens
F - Lager, le camp de l'hôpital
FKL - Lager, le principal camp de femmes
G - Lager, l'Effekten Lager, servait d'entrepôt pour les affaires saisies sur les internés.

Derrière ces bâtiments se trouvaient les quatre fameux fours crématoires avec les chambres à gaz en annexe. Celles-ci étaient camouflées sous les apparences de salles de douches modernes avec leur propre salle de déshabillage, le tout carrelé et équipé d'appliques en chromé. Quiconque entrait ignorait la destination réelle de la Maison de bains de luxe souterraine. On donnait aux victimes des serviettes et du savon, et elles entraient dans les douches où, au lieu de recevoir de l'eau elles recevaient des gaz toxiques. L'opération durait 8 à IO minutes, pendant la période des convois juifs hongrois, environ I2.000 à I3.000 personnes arrivaient chaque jour et la-dessus quelques IO.000 personnes mouraient

Comme les fours crématoires ne pouvaient plus satisfaire à une telle demande, les prisonniers devaient creuser deux trous de 8 mètres carrés et 4 mètres de profondeur où les corps étaient incinérés en plein air. Le SS HAUPTSCHARFUHRER MOLL a jeté des enfan vivants dans les flammes; à plusieurs reprises de gros camion chargés de malades arrivaient devant les trous et les corps étaient jetés dans les brasiers.

A l'arrivée d'un nouveau convoi à BIRKENAU, les prisonnie étaient partagés selon le sexe et l'âge, vieillards et enfants ains que les faibles étaient mis de coté. Le Médecin SS examinait les hommes et ceux qui n'étaient pas trouvés propres à travailler allai dans les chambres à gaz. ALLINA estime que, pendant son séjour à AUSCHWITZ (Août I943 et Décembre I944) environ 7 millions de person furent tuées. Les cendres des fours crématoires étaient directement jatées dans la Vistule.

8 - THERESIENSTADT, KELINE FESTUNG (Source AUBRECHT)

Le Straflager SS de THERESIENSTADT fut l'un des camps de tortures le plus notoire de l'Europe dominés par les Nazis. Les internés, environ 2.800 hommes et environ, 900 femmes, prisonniers Tchèques et Juifs y étaient envoyés par la Gestapo de Prague pour "traitement spécial", comme il était indiqué sur les papiers qui le accompagnaient.

.....

H5044 - 0011

A l'arrivée des nouveaux convois, les gardes SS Totenkopf Verbände se précipitaient sur leurs victimes avec des triques en caoutchouc jusqu'à ce qu'elles soient marquées, les objets de valeur étaient retirés et elles étaient placées en réclusion dans une cave sombre pour 24 heures au moins. Puis les prisonniers recevaient leur initiation dans le Baukommando, c'est-à-dire un " bain " dans un tonneau de chaux, frottés avec une brosse de genêts. A la sortie de cette opération ils paraissaient horribles.

Le travail à THERESIENSTADT était la construction d'une nouvelle prison. Le transport des matériaux se faisait de la façon la plus diabolique. Une voiture tirée par des chevaux était occupés par des gardes SS et suivie par une voiture chargée de pierre, sable, bois ou acier, tirée par des prisonniers. En arrière se trouvait encore une voiture à cheval occupée par des gardes SS. Les chevaux allaient au galop et si les prisonniers ne pouvaient garder l'allure, ils étaient piétinés jusqu'à la mort par l'équipe de chevaux qui suivaient.

Lorsqu'on fit sauter le mur de la vieille forteresse, des prisonniers, juifs pour la plus grande partie, furent placés contre le mur et furent ensevelis sous les décombres. Les corps furent alors envoyés au four crématoire dans la Grosse Festung où ils furent incinérés par les prisonniers du "Grand Ghetto ".

Tous les mardis et vendredis des exécutions avaient lieu par un peloton et AUBRECHT avait pour tâche de dépouiller les corps et de les placer dans des cercueils noirs.

9 - DACHAU (Source : AUBRECHT)

Le traitement à DACHAU n'était pas aussi mauvais qu'à THERESIENSTADT. En fait, à la fin I943, avec l'arrivée du Hauptscharführer WEISS comme commandant du Camp, une amélioration eut lieu. WEISS commença par interdire les châtiments corporels et introduisit le cinéma et sport dans le camp. Il publia une ordonnance permettant aux internés d'envoyer une lettre par mois à leur famille. Au début de I944, la majorité des gardes SS furent transférés et remplacés par des membres de la Wehrmacht qui étaient habillés en uniforme SS . Le traitement de la part de ces soldats fût excellent, et même AUBRECHT dit "Direkt Vaterlich" (tout à fait paternel).

Pendant Août et Septembre I944 de nombreux convois venant des camps de Bretagne arrivèrent avec des prisonniers français, 500 morts se produisaient à chaque convoi comprenant 2000 hommes.

Après la prise de LIBLIN par l'armée russe, 90 Russes officiers furent tués à Dachau en Octobre I944.

En Décembre I944, 200 prisonniers politiques de nationalité allemande forcés d'être volontaires pour la Wehrmacht et reçurent des uniformes SS, on les envoya à DILAWANGE pour combattre les partisans Yougoslaves.

IO - BUCHENWALD (Source BAST)

Plus de II2.000 prisonniers furent logés dans le camp de concentration de BUCHENWALD pendant la période de décembre I943 à décembre I944. Le fait le plus marquant du camp était la station d'expérimentation médicale du block 46 ou toutes les 6 semaines, I20 internés étaient pris comme "cobayes humains" pour expérimenter des sérums contre la typhoïde etc... Moins de 5 sur I20 rentraient vivants.

.....

H5044 – 0012

Le transfert au Block 46 se faisait en cas de violation du règlement du camp. Si le contingent ne pouvait être atteint avec les contrevenants, d'autres internés étaient pris au hasard.

Bast dit qu'un médecin et un infirmier de WEIMAR refusèrent de traiter les internés blessés après le bombardement du 24 Août I944.

II - NORDLAGER S III, OHRDRUF Région de GOTHA (Source Allina, Aubrecht et Bast)

Le but du camp de OHRDRUF appelé VERNICHTUNGSLAGER par les internés, était de compléter les abris pour munitions de CRAWINKEL. Aucune considération n'était accordée au pourcentage de morts parmi les prisonniers car les renforts arrivaient journellement de DACHAU et de BUCHENWALD. On estime que 30 à 50 morts se produisaient chaque jour, uniquement dans le Camp S III, cela était dû à l'habillement, à la nourriture insuffisante et aux tortures infligées aux prisonniers. Comme beaucoup des prisonniers étaient incapables de marcher du camp au lieu de travail dans CRAWINKEL et qu'il en mourait en marchant, ils furent logés dans les abris de CRAWINKEL. Ceci augmenta le taux des morts considérablement à cause des installations peu sanitaires de ces caves eau, éclairage et latrines faisaient complètement défaut.

Mortellement fatigués des traitements physiques et des tortures, les prisonniers dévoraient le brouet clair qu'on leur servait et s'attaquaient les uns les autres pour se dérober les maigres rations de pain. La situation dans les caves approchaient du cannibalisme. La Fleckfieber, la fièvre typhoïde et les phlegmons faisaient rage dans les caves. Les malades étaient renvoyés au Nordlager. La moitié d'entre eux tombaient morts en chemin, l'autre moitié survivait quelques jours seulement. On estime qu'environ I.200 prisonniers furent envoyés à CRAWINKEL par mois. Ceci est prouvé par les nombreux cavaux situés 2 Kms derrière OHRDRUF dans les bois. Pendant les mois de janvier, Février et Mars, le nombre des morts a atteint le nombre de 3.872.

A l'approche de l'armée américaine l'Hauptsturmführer BRAUNNING, Chef du camp donna des ordres pour commencer l'incinération. Tous exceptés environ I500 corps furent incinérés. Le travail fut fait par l'Ausgrabungskommando de 50 Prisonniers qui devaient être tués immédiatement, suivant les déclarations faites par le SS Obergafreiter BEUTHL. Allina fût désigné pour transporter les corps à moitié pourris dans les trous d'incinération.

Le 3 Avril I945, vers I6 heures, I00 malades de Fleckfieber et de la Typhoïde furent chargés sur des camions, conduits au bois de CRAWINKEL et tués. Quand le camp dû être évacué 25 prisonniers sévèrement blessés et malades, parmi lesquels se trouvait un parachutiste américain, furent tirés de leur lit et jetés dans la cour (Appellplatz) où ils furent tués par le Lagerführer STIEBLTZ et le Rapportführer MULLER. Les meurtriers prirent la fuite après qu'ils eurent détruit les fiches du camp.

Les SS Rottenführer BEUTHE, HERMANN, KAISER et AMBROSAK battirent les prisonniers d'une telle façon que beaucoup moururent en peu de temps. I00 à I50 coups de baton étaient la règle, après un tel traitement, beaucoup de victimes moururent.

.....

H5044 – 0013

Un convoi de DACHAU composé de 425 prisonniers arriva à l fin Janvier. Après 3 semaines, la Fleckfieber éclata.
Le IO Février I945 la totalité des 425 prisonniers furent envoyés au centre d'épouillement de la Wehrmacht.BEUTHE dirigea l'opération Les prisonniers furent forcés de se déshabiller complètement et durent rester nus exposés au vent glacial dans un hall découvert. A 2 heures, le II Février l'épouillement était terminé et 364 survivants furent emmenés à pied au petit camp situé dans la vallée en face de Nordlager. Les 364 prisonniers durent porter les camarades morts (6I). Ce petit camp était sans lumière, eau, cheminées, fenêt portes. Les latrines débordaient et les prisonniers malades devaie se soulager dans leurs chambres.

Au bout de 3 Jours AUBRECHT put obtenir l'eau courante. Les malades de la Typhoïde gisaient sans couverture sur le plancher nu, les gémissements et les cris devenaient insupportables. Par ord de STIEBLITZ, seuls les corps des morts étaient emportés. Après deux semaines dans ce camp, il restait seulement I96 survivants don une partie est devenue malsaine. Ceux-ci ont été ensuite tués par les gardes.

Le I8 Février I945, plus de I.000 prisonniers malades,du Lager S III furent chargés dans des wagons avec 27 morts et on supp qu'ils furent emmenés au camp de concentration de Buchenwald.

Le I5 Mars le registre des malades du Lager III S était encore monté de 2.000 Ils furent transportés à la gare de OHRDRUF l I7 Mars. Dans la matinée 39 morts furent chargés avec les prisonnie vivants et les portes des wagons furent fermées avec du fil de fer. Dans l'après-midi du I8 Mars les wagons restèrent en station. Comme les cris et les supplications pour obtenir de l'eau et de la nourri ture étaient nettement perceptible par la population de OHRDRUF, les wagons furent finalement ouverts et la vue fût effroyable. La puant fut insupportable. L'entassement était sévère, on n'avait pas prévu de latrines et les prisonniers devaient se soulager dans les wagons On comptait II3 morts, ceux-ci furent chargés par les prisonniers eux-mêmes dans un autre wagon. Après une maigre nourriture, les wagons furent refermés et le train de la misère humaine quitta la gare la même nuit. Outre Aubrecht, les suivants sont témoins de cet évènement :

KABAT, Vithold de Posen, polonais et
JAHN, Wladislaw de Prague, tchèque.

/MD

H5044 - 0014

DD/MR - 1425

Document RF-661

L'an Mil-Neuf-Cent-Quarante-Six

Le 10 Janvier

Par devant nous D. DEBENEST chef de Section à la Délégation Française près le Tribunal Militaire International des Grands Criminels de Guerre, assisté de M. ZILLER Pierre, en qualité d'interprète qui a juré de bien et fidèlement traduire les paroles échangées entre personnes parlant des languages différents, a comparu dans notre cabinet à Nuremberg, la personne ci-après qui a déclaré se nommer:

Dr. BLAHA Frantz, né le 9-6-1896 en Tchécoslovaquie habitant à Prague VIIème arrondissement.

"Je suis resté au camp de concentration de DACHAU depuis "le début 1941 jusqu'à fin Avril 1945 date à laquelle nous "avons été libérés par les Américains."

"J'ai vu arriver plusieurs transports de Français ve- "nant de Bordeaux, Lyon et Compiègne spécialement. Un de ces "transports de Compiègne composé de 2000 détenus au départ "est arrivé à DACHAU avec un effectif de 900 dont 500 étaient "morts dans les wagons, les autres ayant déjà été déchargés, "morts en route. J'ai appris par des SS que la Croix-Rouge "était intervenue dans ce cas. J'ai été chargé par le Com- "mandant du camp d'autopsier ces cadavres. Sur quelques spé- "cimens pris au hasard pour constater la cause du décès, car "officiellement il s'agissait d'un mal entendu: dans les wa- "gons les facistes français d'une part et les maquisards d'au- "tre part s'étaient soit-disant entre-tués, j'ai pu observer "que tous ces détenus étaient morts par suite d'asphyxie pro- "voquée par le manque d'air et leur entassement dans les wagons "où ils étaient en plein été enfermés de 120 à 150. Ces gens "étaient restés quelques jours sans boire. J'ai pu constater "en déshabillant les cadavres qu'il s'agissait pour la plu- "part d'intellectuels: Professeurs d'Université, Officiers "supérieurs, Prêtres et Hommes Politiques. Des 400 survivants "plus de la moitié sont morts les jours suivants à l'infirmerie. "Ce transport est arrivé en Juillet 1944 à DACHAU.

"Après ce transport d'autres sont encore arrivés à "DACHAU dans les mêmes mauvaises conditions. Il en fut de "même pour tous les convois venant de France.

"Ceux venus des autres camps spécialement de NATZWILLE "eurent également beaucoup de pertes. Le voyage se fit en "grande partie à pieds et de nombreux détenus faibles ou mala- "des furent fusillés par les SS en cours de route. En chemin "de fer, les avions en rase-motte supposant qu'il s'agissait "d'un convoi militaire les attaquèrent et quand ils s'enfui- "rent des wagons à ce moment les SS leur tirèrent dessus.

H5044 - 0015

... leur tirèrent dessus...

"Pausdeutemps avant la libération tous les détenus "N.N. furent fusillés. Même ceux qui avait 40° de fièvre et se trouvaient à l'infirmerie surdes brancards furent amenés "directement au four crématoire où on les fusilla."

"Plusieurs Généraux et Hommes Politiques Français "étaient comme "détenus d'honneur" enfermés dans la prison "du camp. Deux des généraux ont été fusillés quelques jours "avant la libération."

"Beaucoup de détenus français sont morts du typhus. "L'épidémie de typhus s'est propagée sur une plus grande "échelle que chez les autres, ceux-ci étant dans un état "d'épuisement complet."

"J'ai constaté qu'à DACHAU on cherchait surtout à "exterminer des intellectuels et on a tout fait pour que "ceux-ci (de tous les pays) disparaissent spécialement par "des travaux pénibles et l'épuisement qui en résultait du "fait de leur manque d'habitude."

"Les patriotes et les membres des mouvements de résis- "tance étaient en tant que N.N. ou R.U. (retour non souhaité) exterminés par des kommandos spéciaux de punition."

"Les Tchèques, Français et Russes ont certainement "été les plus maltraités, les Polonais l'étaient un peu "mieux et les détenus allemands étaient bien, détenant tous "les postes de commande à l'intérieur des camps."

"Les prêtres non-allemands travaillaient dans les "plus mauvais kommandos, et plus de 1000 sont morts à DACHAU. "Dans de nombreux cas ils ont été choisis comme sujets d'ex- "périences spécialement pour les essais de phlegmon et de "Malaria. Les prêtres malades épuisés partaient en "convoi "d'invalides", c'est-à-dire dans la chambre à gaz.

"Dans les derniers 5 mois, 40.000 détenus sont tom- "bés malades du typhus à DACHAU, 28.000 en sont morts."

Après lecture, a signé avec nous.

Suivent les signatures .....

H5044 - 0016

Read 29/1/46

- 47I -

DOCUMENT I063 P.S.

et du SD
IV G.2 Serv. Général.
nr. 4.865/40 g.

Berlin, le 2 Janvier I94I

SECRET

A

a) Service Central de la Sûreté du Reich (pour diffusion)

b) à tous les Services de la POLICE DU REICH

c) à tous les COMMANDANTS DE LA SECURITE ET DU SD.

pour information à:

d) Tous les Inspecteurs de la Sûreté et du SD.

e) AUX INSPECTEURS DES CAMPS DE CONCENTRATION (avec 15 copies destinées aux Commandants des camps)

f) Aux Commandants en Chef de la Sureté et du SD à CRACOVIE & PRAGUE.

concerne : Classement des Camps de concentration.

Le Reichsführer SS. et Chef de la Police du Reich Allemand a donné son accord relatif au classement par catégorie des camps de concentration suivant la personnalité du détenu et du degré de danger qu'il représente pour l'Etat.

En conséquence les camps de concentration ont été classés dans les catégories suivantes:

CATEGORIE I: Pour tous les détenus coupables de délits mineurs et susceptibles sous réserve d'amélioration certaine, les cas spéciaux et la mise en détention individuelle, les camps de

DACHAU
SACHSENHAUSEN
& AUSCHWITZ I
(ce dernier entre également en ligne de compte pour la catégorie II)

CATEGORIE I a- Pour tous les détenus agés et ceux dont l'état de santé ne permet le travail que sous certaines conditions et qui sont susceptibles d'être employés aux travaux de jardin d'herbes médécinales.
(Heilkraütergarten):

Le camp de:
DACHAU.

-47I-

.....

H5044 – 0017

H5044 - 0018

CATEGORIE II- Pour les détenus plus lourdement chargés mais toutefois encore susceptibles de rééducation et d'amélioration: les camps de:

BUCHENWALD
FLOSSENBURG
NEUENGAMME
& AUSCHWITZ II

CATEGORIE III- Pour tous les détenus dont les charges sont particulièrement lourdes, les récidivistes criminels et les asociaux, le camp de:

MAUTHAUSEN

Pour l'admission dans la catégorie prévue sous I a il devra être fait exception des détenus vieux et inaptes au travail dont l'état de santé exigerait des soins, et qui pour cette raison seront maintenus dans leur Camp respectif mais dans la division prévue à cet effet, et ence qui concerne les cas plus graves, leur transfert au Camp de concentration de Sachsenhausen, section des malades, sera obligatoire.

Un regroupement de l'effectif des détenus à l'intérieur des Camps et suivant les nouvelles catégories prevues ne peut-être envisagé actuellement en raison des mesures en cours pour la mise au travail des detenus.

Par contre les nouveaux arrivages seront affectés suivant les catégories prevues.

A l'avenir je vous demande en conséquence d'établir toutes les demandes d'ordonnances de mises en détention et de transfert dans un Camp de Concentration en tenant compte de la personnalité du détenu, du degré de danger qu'il représente pour l'Etat en faisant des propositions quant à la catégorie envisagée.

Je décide qu'il est du devoir de chacun de se baser sur les antécédents politiques et criminels, les condamnations antérieures, la conduite du délinquant depuis la prise du pouvoir, et en ce qui concerne spécialement les propositions pour l'admission dans la catégorie III, chaque cas isolé devra être spécialement et minutieusement motivé.

Cette ordonnance n'est pas destinée aux autorités de police des arrondissements et des Communes.

Signé: HEYDRICH

Certifié conforme
Illisible

Employée de la Chancellerie.

POLICE SECRETE D'ETAT
DIRECTION DE LA GESTAPO DUSSELDORF
Section II/D-

Dûsseldorf, le 23 Janvier 1941

S E C R E T

1) Lettre à : Tous les services EXTERIEURS
aux SERVICES FRONTALIERS
à tous SERVICES INTERIEURS

concerne: Classement par catégorie des Camps de Concentration.

Le Reichsführer SS et Chef de la Police du Reich a donné son consentement, Nr.4.864/40 décret du 2.I.1941 - IV C 2 Serv. Général, au classement par catégorie des Camps de Condentration, suivant la personnalité du détenu et du degré de danger qu'il représente pour l'Etat, par conséquent les Camps de Condentration ont été classés dans les catégories suivantes:

CATEGORIE I- Pour les détenus coupables de délits mineurs et susceptibles sous réserve d'amélioration certaine, les cas spécieux et la mise en détention individuelle, les camps de:

DACHAU
SCHSENHAUSEN
& HAUSCHWITZ I
(Ce dernier entre également en ligne de compte pour la catégorie II)

CATEGORIE I a- Pour tous les détenus âgés et ceux dont l'état de santé ne permet le travail que sous certaines conditions et qui sont susceptibles d'être employés aux travaux du jardin d'herbes médicinales (Heilkräutergarten): le camp de:

DACHAU

CATEGORIE II- Pour les détenus plus lourdement chargés mais toutefois, encore susceptible de rééducation et d'amélioration de:

BUCHENWALD
FLOSSENBURG
NEUENGAMME
& AUSCHWITZ II.

CATEGORIE III- Pour tous les détenus dont les charges sont particulièrement lourdes, les recidivistes criminels et les asociaux: le camp de:

MAUTHAUSEN

H5044 - 0019

F285 14

Real 29/1/46

RF 346.

COPIE

de la copie

Chef de la police de Sûreté et SD.
IV - 656/42 secret

Berlin, 17.12.1942.

Secrets !

Mise renforcés dans des camps de concentration.

Comme secret

à tous les Commandants de la Police de Sûreté et du SD.
" " " Inspecteurs " " " " " " "
" " " Commandeurs " " " " " " "
" " " Directeurs des Commissariats directives de la Police d'Etat.

pour avis

à Mr. le chef de l'office principal SS de l'économie et l'administration le chef de groupe supérieur SS P O H L
à tous les officiers supérieurs de SS et de la police
à tous les inspecteurs des camps de concentration.

Pour des raisons d'importance militaires n'étant pas à discuter ici le RFSS et chef de la police allemande a ordonné le 14.12.1943 que jusqu'à la fin de janvier 1943 au plus tard 35.000 détenus aptes au travail seront à envoyer dans des camps de concentration.

Pour atteindre ce nombre le suivant estrequis :

1) Dès maintenant (d'abord jusqu'au 1.11.1943) des travailleurs de l'Est et tels de Population étrangère qui se sont enfuis ou devenu réfractaires et qui n'apprartiennent pas aux états alliés, amis, ou neutres seront remis le plus vite possible au camp de concentration le plus proche en égard des formalités nécessaires mentionnées sous le chiffre 5.

Envers autres postes de service chacune de ces mesures doit être exposé, le cas échant comme une mesure indispensable de la police de sûreté par un fondement correspondant à chaque cas singulier, ainsi que les protestations seront évitées en tous cas enlevées.

2) Les commandants et les commandeurs de la police de sûreté et de SD. et les directeurs des commissariats directives examinent de suite en application d'une particularité rigoureuse.

et

H5044 – 0020

II/I

par copie à II/2

III
Aussenst. St. Avold

Greko

pour prendre connaissance et pour conserver.

Tourner.

H5044 – 0021

15

Disposition.

1) Reg. III 107

2) dans la circulation pour prendre connaissance et attention.

3) Reg.

4) pour les dossiers.

H5044 – 0022

17

[redacted]

Le Chef de la Police de Sûreté et du SD.

Berlin, le 23 Mars 1943

IV C2No gén. 656/42 g

Secrets !

Pour
a) tous les Commandants de la Police de Sûreté et du SD.
b) " " Inspecteurs " " " " " " "
c) " " Commandeurs" " " " " " "
d) " " Directeurs des Commissariats directives de la Police d'Etat.
pour avis à

e) Mr. le Chef de l'office principal SS de l'administration économique chef de groupe SS supérieur Pohl.
f) tous les officiers supérieurs de SS et de police.
g) à l'office principale SS de la l'administration économique groupe de service D - camps de concentration - à Oranienburg (avec 30 copies pour les camps).

concerne : mise renforcée dans des camps de concentration.

référant : mon ordre du 17.12.1942 - IV 656/42 g.

Les mesures ordonnées par mon décret mentionné ci-dessus ayant primitivement un délai jusqu'au 1.2. pourront être menées jusqu'à nouvel ordre (pourtant d'abord seulement jusqu'au 30.4.1943).

En cela il faut faire attention que seulement des détenus aptes au travail ainsi que des jeunes gens n'y seront remis qu'après les directives donnés, parce que autrement contraire au but poursuivi se fera une charge pour les camps de concentration. Tant que des jeunes gens ont été déjà remis qui ne tombent pas sous les directives pour la remise dans des camps (allemands du "Reich", âgés de moins de 18 ans polonais et travailleurs de l'Est âgés de moins de 16 ans) le renvoi immédiatement à demander, et les détenus ramener à leur place de travail en accord avec l'office de travail compétant, s'il ne semble pas nécessaire une demande pour les placer dans un camp de protection de jeunesse. Le rapport d'explication doit être fait en tout cas.

Des remises ultérieures des autres détenus en question peuvent être faites abstractions etles détenus sont déjà occupés dans des usines d'armement respective réellement avec des travaux d'importances militaires ou dans les territoires de l'Est avec des travaux urgents pour les communications de front de l'Est. Si l'éloignement de cette main-d'oeuvre aura comme suite un danger pour la capacité de production de telles entreprises ou même leur arrêt et dans la mise pour la communication de front un empêchement de possibilité de transport il faut faire abstraction d'un enlevement des forces nécessaires dans l'intérêt des actions de l'armée.

H5044 – 0023

Laremise doit être effectuée dans le camp de concentration le plus proche qui est en même temps un camp de remise. Le camp de concentration Herzogenbusch compte aussi dès maintenant comme campde remises pour les détenus de l'espace hollandais et n'est pour cette raison prorre que l'accueil pour ceux-là, tandis que le camp de Sachsenhausen est fermé à tous les transports importants pour le temps à venir étant pleinement rempli. Dans le camp de Niederhagen (aussi pas de camp de remise) les détenus ne peuvent pas être remis tandis que dans le camp de Gross-Rosen (pareillement pas de camp de remise) des remises peuvent être fait, mais seulement après un renseignement pris immédiatement d'avance.

Des détenues féminines doivent être envoyées soit dans le camp de concentration pour femmes Ravensbrück soit dans les sections féminines des camps de concentration de Lublin ou d'Auschwitz. Membres appartenant des peuples de l'Est doivent être ramenées de préférence dans les deux camps les derniers nommés.

Tant que des détenus tombent sous ces mesures pour lesquelles sontprises en considération des dispositions spéciales-n'importe quelles ou chez lesquelles il faut avoir egard au fait particulier, les réferats correspondants doivent être mis en connaissance en le mentionnant et, le cas échéant, leur décision doivent être cherché en avance ou après.

Des Polonais susceptibles de devenir allemand et des détenus contre lesquels des dispositionsspéciales sont demandés ne seront pas à remettre aux camps de concentration mais chaque fois à traiter après les décisions individuels déjà prises resp. dans leur attente.

Pour éviter de surcharger les camps de concentration il faut faire un bref rapport pour le 5.4. et 5.5. :

1) Le nombre des détenus au mois do février ou au mois précédent remis en raison de cette ordre. Les travailleurs de l'Est compris dans le total doivent être mis en parenthèse, n'étant comme avant à inscrire sur les listes que par leur nombre.

2) Si après des autres mesures générales des détnus ont été remis au camp des concentration ceux-ci doivent être marqués à part en plus en indiquant l'ordre général et spécial (par parole piquante, p.e : action spéciale, lutte de bande etc.)

D'autres explications ne sontpas à faire. Faux avis n'est pas exigé.

H5044 – 0024

Pour faciliter les confirmations collectives, la présentation des listes doit se faire après chaque départ d'un transport collectif resp. à la fin de chaque mois pour les petits convois. Comme déjà effectué, dans ce cas, en général la catégorie I du camp est stipulé pour les détenus. Si dans des cas spéciaux des autres catégories sont considérés nécessaires une motion particulière brève mais fondée doit être présentée au supplément Le transfert des détenus sera alors ordonné d'une catégorie de travaux légers à une catégorie de travaux plus pénibles.

Les constations doivent êtrefait avec un tel aparçu, comme j'ai déjà expliqué dans mon ordre ci-dessus, qu'ils sont propre en effet pour des dispositions de détention préventive et collective et pour le découpage et pour le partage des évènements. Ils sont à faire ouvertement s'il n'y a pas des circonstances spéciales. La raison d'arrestation est à indiquer pour chaque détenu séparément, parce que les traits de répétitions (" ") non réalisable pour le découpage exigent un travail supplémentaire.

Les feuilles de formulaires, envoyées de quelques services, qui étaient fait après le même modèle sont mieux adaptées pour le partage et pourront être gardées. Tant qu'il n'y a pas de travail supplémentaire, le même procédé est préférable aussi dans l'intérêt des services des remises des demandes de listes. La présentation des feuilles de formulaires doit être faite aussi avec le rapport collectif tandis que la deuxième exemplaire est à envoyer au camp comme preuve de l'arrestation de protection.

Comme il s'agit de l'arrestation de protection collective, ilfaut présenter en même temps avec la présentatio de la liste resp. des feuilles de formulaires, une fiche d'arrestationpréventive pour chaque détenu, par l'établissemen des cartes auxiliaires demandées ainsi, en plus de l'envoi de la carte I P à IV C 1, pour éviter du travail supplémentaire.

H5044 - 0025

H5044 – 0026

Read 29/1/46

Traduction du document R 91

Timbre: Etat Major du
Reichsführer S.S.
Document secret No. 67

Service principal de Sécurité du Reich (RSHA)
Communiqué d'Information

Reçu
Heure Jour Mois Année
2.30 16 12 42

de par
Berlin Initiales

Communiqué d'Information No. 214

Dr Berlin Nue No. 229793 16 Décembre 42 21.00 -- GR –

Au Reichsführer S.S.
Actuellement: Poste de Commandement en campagne
Urgent – Secret

Ayant trait à l'augmentation du nombre de travailleurs transférés en camps de concentration, ce qui devait être terminé pour le 30 Janvier 1943, on peut procéder de la façon suivante en ce qui concerne les Juifs:

I. Nombre total: 45.000 Juifs
II. Début du transport: 11 Janvier 1943
Fin du transport : 31 Janvier 1943 (les chemins de fer du Reich ne peuvent pas fournir des trains spéciaux pendant la période allant du 15 Décembre 1942 au 10 Janvier 1943 à cause de l'augmentation du traffic de trains de permissionnaires des Forces Armées)
III. Composition: Les 45.000 Juifs se composeront de 30.000 Juifs provenant du district de Byalystock, 10.000 Juifs provenant du Ghetto Theresienstadt, dont 5.000 sont des Juifs capables de travailler qui jusqu'à présent furent utilisés pour les plus petits travaux du Ghetto, et 5.000 Juifs qui sont en général incapables de travailler, pouvant comprendre des juifs au dessus de 60 ans. Afin de

profiter de l'occasion de réduire le nombre des internés qui se monte maintenant à 48.000, ce qui est excessif pour constituer le Ghetto, je demande des pouvoirs spéciaux pour m'occuper de cela. Comme jusqu'à present on ne prendra pour les évacuations que des juifs n'ayant pas de relations spéciales ou de hautes décorations - 3.000 juifs provenant des territoires hollandais occupés - 2.000 provenant de Berlin soit au total 45.000. Le nombre 45.000 comprend les iovalides (souligné) Appendice (vieux juifs et enfants compris). Au moyen d'un système rationnel le triage des arrivants à Auschwitz devrait fournir au moins de 10.000 à 15.000 personnes capables de travailler (souligné)

Pour le chef de la Police de Sureté et des SD IV
B IV Klein A - 2093/42 Klein G (3910)

Signé MUELLER

Lt général (Gruppenführer) des S.S.

H5044 – 0027

Read 30/1/46

RF-348

DER CHEF
des SS WIRTSCHAFTS-VENWALTUNGshauptamtes

Document R. I29

Berlin, le 30 Avril 1942

DESTINATAIRES / an Chef des Amtsgruppe D (chefs de groupe D)
a n alle Lagrkommandanter (commandant des camps)
an alle Wekleiter (chefs d'ateliers)
an alle W-Ämter (chef des services W)

ORDRE

Les instructions et les explications qui ont été données aux commandants des camps et aux chefs d'ateliers au cours des entretiens des 2 et 25.4.I942 sont publiées par la présente sous forme d'ordre entrant en vigueur le : Mai 1942

1 - La direction d'un camp de concentration de toutes les exploitations économiques qui se trouvent du ressort de son organisation revient au commandant du camp. Lui seul est par conséquent responsable de plus grand rendment des exploitations économiques

2 - Pour la direction des exploitations économiques le commandant du camp se sert du conducteur de travaux. Le conducteur de travaux doit informer le commandant du camp si, au cours de l'exécution d'ordres que celui-ci a donnés il craint des dangers ou des inconvénients d'ordre économique ou matériel.

3 - Cette obligation imposée par le service fait partager au conducteur de travaux la responsabilité du commandant pour les dommages ou échecs économiques et matériels.

4 - Le commandant du camp est seul responsable du travail effectué par les travailleurs. Ce travail doit être au vrai sens du mot épuisant, pour qu'on puisse atteindre lemaximum de rendement.

La répartition des travaux est faite du service central par le chef de groupe D. Les commandants du camp ne doivent pas, de leur propre initiative, accepter des travaux de la part de tierces personnes, ni engager des pourparlers dans cette intention.

5 - Le temps de travail n'est pas limité. La durée dépend de l'activité du camp et des travaux à faire et est déterminée par le commandant du camp seul.

6 - Toutes les circonstances qui pourraient raccourcir la durée du travail (rapass, appels etc...) doivent par conséquent être limitées à un strict minimum. Les marches pour se rendre au repos qui font perdre du temps et les pauses de midi sont interdites.

7 - La garde doit se libérer de la forme rigide qu'elle a eue jusqu'ici. Il faut en assouplir peu à peu les règles en tenant compte des travaux que la paix nous imposera plus tard.

H5044 – 0028

Il faut généraliser l'emploi de postes à cheval, de chiens de garde, de tours de garde mobiles, d'obstacles mouvants.

8 - L'exécution de cet ordre impose à chaque commandant de camp des exigences sensiblement plus grandes que jusqu'ici Comme un camp ne ressemble guère à un autre camp, on ne tiendra pas compte de prescriptions tendant à uniformier la vie des camps. Toute l'initiative est reportée sur le commandant du camp. Il doit allier une connaissance technique dans les domaines militaire et économique à une direction sage et avisée de groupes d'hommes, qu'il doit prendre en main pour obtenir un potentiel de rendement élevé.

signé : POHL

H5044 – 0029

H5044 - 0030

Le Chef du Service Central d'Administration Economique des S.S.

Ch.PO/HA-
2I92/42 g.

Berlin, 30 Avril I942

Lichterfelde - West
Unter den lichen I26-I35

Tél. 76-52-6I
76-5I-0I

Objet: Incorporation de l'inspection des Camps de concentration dans le Service Central d'Administration Economique des S.S.

Au
Reichsführer S.S.

Berlin SW.II

Prinz Albrechtstrasse 8 -

Je vous soumets ci-après un rapport sur la situation actuelle des camps de concentration et les mesures que j'ai prises en exécution de votre ordre du 3 Mars I942.

I

I) A la déclaration de la guerre, les camps ci-après énumérés existaient :

a) Dachau	I939- 4.000,	aujourd'hui	8.000 détenus
b) Sachsenhausen	- 6.500,	-	I0.000 -
c) Buchenwald	- 5.300,	-	9.000 -
d) Mauthausen	- I.500,	-	5.500 -
e) Flossenburg	- I.600,	-	4.700 -
f) Ravensbrück	- 2.500	-	7.500 -

2) Au cours des années I940-I942 neuf nouveaux camps ont été installés, à savoir :

a) Auschwitz
b) Neuengamme
c) Gusen
d) Natzweiler
e) Gros-Rosen
f) Lublin
g) Niederhagen
h) Stutthof
i) Arbeitsdorf.

3) En dehors de ces I5 camps, qui au point de vue de leurs attributions, programme de travail, composition de leur état-major de commandement et de leur services techniques intérieurs sont parfaitement identiques à l'organisation des anciens camps de concentration.

La réalisation des tâches suivantes a été ordonnée :

a) Camp spécial Hinzert : S.S. Sonderlager. L'état-major de commandement et le personnel de surveillance sont placés sous mes ordres. Le camp lui-même est placé sous le Commandement du Reichssicherheitshauptamt (Service Central de Sé-

H5044 – 0031

curité du Reich). Pas d'entreprises, pas de possibilité de travail.

b) Camp disciplinaire pour la jeunesse Moringen : pas d'entreprises

c) Camp disciplinaire pour la jeunesse Uckermark : en construction.

d) Camp disciplinaire pour la jeunesse Litzmannstadt : à l'étude.

4) Au cours de ces dernières semaines, le Service Central de Sécurité du Reich/RSHA et le Kommandoamt der Waffen S.S. (le bureau de Commandement des Waffen S.S.) ont réclamé des Chefs S.S. pour les camps de Riga, Kiew et Bobruisk, dont la construction est projetée par ces services.

J'estime qu'il est utile que de tels projets soient soumis au S.S. Wirtschafts-Verwaltungshauptamt (Service Central d'Administration Economique des S.S.) pour qu'ils soient uniformément projetés et réalisés par un seul service pour les S.S. et pour la police. Il pourrait facilement en résulter un parallélisme et ensuite une confusion de services faisant double emploi.

II

I) La guerre a annexé avec elle un visible changement de structure des camps de concentration dont les attributions concernant l'utilisation des détenus de la main-d'oeuvre se trouve foncièrement modifiée.

La détention des internés purement par mesures de sécurité, de redressement ou par mesure préventives ne se trouve plus au premier plan. L'intérêt principal s'est déplacé vers le côté économique. La mobilisation de la main d'oeuvre des détenus d'abord pour les tâches de guerre (augmentation de la production d'armement) et par la suite pour les tâches de reconstruction en prévision de paix se trouve de plus en plus portée au premier plan .

2) Il ressort de cette constatation que des mesures nécessaires doivent être prises pour transformer petit à petit l'ancien régime purement politique des camps de concentration en une organisation dont les attributions seraient conformes aux nécessités économiques.

3) Pour cette raison, j'ai convoqué tous les Chefs de l'ancienne inspection des camps de concentration, tous les Commandants des camps et tous les Chefs d'Atelier les 23 et 24-4-1942 et je leur ai exposé personnellement le développement de la situation.
Les tâches essentielles, dont la réalisation est la plus urgente, pour que la mise en train des travaux de l'industrie de l'armement ne subisse aucun retard, se trouvent résumées par moi dans l'ordonnance ci-jointe.

4) Le transfert de l'inspection des camps de concentration au Service Central d'Administration Economique se fait en parfaite entente avec tous les services centraux intéressés. La coopération de tous ces services se fait sans heurt, la suppression des doubles emplois dansles services des camps de concentration est considérée en

général comme une victoire remportée sur les difficultés qui entravent le progès.

Heil Hitler !

Pièce jointe : I

S.S. Obergruppenführer
et General du Waffen S.S.

H5044 - 0032

H5044 - 0033

1553 PS

D E G E S C H
Société Allemande à Responsabilité limitée pour la lutte contre la vermine.
F R A N C F O R T /M
Weissfrauenstr. 9/
Téléphone local : 20I2I, inter/20546
" appels de nuit : 24I4I
Télégramme : DEGLSCH - adresse postale: Degesch Frankfurt s/M, Postfach 2
Chèques postaux: n° 48674 Francfort s/M Télégramme : tous codes.

Nouvelle adresse: DEGESCH
Friedberg/Hessen
Kaiserstr. 70 B.P 93

Monsieur Obersturmführer
(Sous-Lieutenant)
Kurt GERSTEIN
(I) B e r l i n
Leipzigerstrasse 3I/32

F A C T U R E
Mo.

Francfort s/M, le 30 Avril I944

D.G.S		Prix de l'unité	Reichsmar
	Le 20 Mars I944, nous vous avons expédié par lettre de voiture de l'armée du commandant de la place de Dessau au Camp de Concentration d' Oranienburg, section Extermination et désinfection, à la zone d'		
	ORANIENBURG		
	en petite vitesse les marchandises suivantes :		
	ZYKLON B acide prussique		
	sans produit irritant		
50I59/7I	I3 caisses, contenant chacune		
	30= 390 boites à 500 grs. I95 Kgs de C.N.	5.-	975. --
	Poids brut : 832,00 Kg Tare : 276,25 " Poids net : 555.75 "		
	Les étiquettes portant la mention: "Attention, sans indication de danger."		
	Factures analogues pour les I4 Février I944 I6 " " 8 Mars " I3 Mars " 20 Mars " II Avril " 27 Avril " I2 Mai " 26 Mai " 3I Mai "		

942/ EB/MD

etc...

Traduction Document : L 78

CAMP de BUCHENWALD

Compte rendu d'une

Délégation Parlementaire

Présenté par le Premier Ministre, Premier Lord de la Trésorerie et Ministre de la Défense, au Parlement par Ordre de sa Majesté

AVRIL 1945

LONDRES

Imprimerie de Sa Majesté

2 Pence

Imprimé et publié en Grande Bretagne

En vente au Comptoir de vente des Services Britanniques d'information - 30 place Rockefeller NEW YORK - 20, N. Y.

H5044 – 0034

CAMP DE BUCHENWALD

rapport d'une délégation parlementaire

I - Le 19 Avril 1945, au cours d'une déclaration à la Chambre des Communes sur les camps de concentrations allemands, le Premier Ministre dit :

" J'ai reçu ce matin un message officieux du Général EISENHOWER me disant que les nouvelles découvertes faites particulièrement à Weimar surpassent de loin tout ce qui avait été découvert auparavant. Il m'invite à envoyer immédiatement à son Etat-Major, un groupe de membres du parlement afin qu'ils puissent avoir eux-même des visus et de première main la preuve de ces atrocités. L'affaire est urgente. J'ai décidé que 8 membres de cette assemblée et deux membres de la Chambre des Lords seraient envoyes en délégation parlementaire et partiraient immédiatement pour le Grand Quartier Général. On montrera aux membres de cette délégation des photographies de ces scènes terrifiantes. L'objet de cette visite est de découvrir la vérité.

(Compte rendu officiel
Cols. 390-391)

Bien que le travail de nettoyage du camp eut été continué activement pendant plus d'une semaine avant notre visite, et qu'en conséquence les conditions se soient améliorées considérablement, nous avons immédiatement ressenti et continuons de ressentir une impression de malpropreté générale intense. L'odeur de pourriture et de maladie était encore répendue partout.

L'une des premières baraques où nous entrâmes, était parmi les meilleures. Elle était divisée en petites chambres avec sol et fenêtres cimentées, quatre d'entre elles, nous dirent les autorités américaines, servaient de " bordel " où les prisonniers les plus importants, employés dans différents travaux de surveillance, jouissant de rations supplémentaires et d'autres avantages, pouvaient se rendre et rester 20 minutes. (En général le camp de Buchenwal était réservé aux hommes et aux garçons seulement. Les femmes dans ce lieu étaient des prisonnières d'autres camps, poussées par des menaces et des promesses de meilleur traitement à devenir des prostituées mais par la suite abattues. Quand les américains arrivèrent, ils trouvèrent 15 femmes dans ce "bordel" on les confia aux soins du bourgmestre de Weimar. Cette baraque est une de celles qui servent maintenant d'hopitaux de transit pour les cas les plus graves résultant de la sous alimentation. Beaucoup étaient incapable de parler ; ils gisaient dans un demi coma ou nous suivant des yeux ; d'autres parlaient sans difficultés, faisant étalage de leurs plaies et des rudes cicatrices et meurtrissures qui pouvaient avoir été provoquées par des coups de pieds et des coups.

Ils gisaient par terre, sur et sous des édredons, tous dans un état d'extrême maigreur. Les autorités américaines nous dirent que depuis leur arrivée, le nombre des morts était tombé d'environ 100 par jours à 35 la veille de notre visite . Le vêtement habituel était une chemise en haillon, veste ou jacquette de coton, sous laquelle saillaient

H5044 – 0035

leurs cuisses pas plus épaisses quedes poignets normaux. Un squelette à moitié nu, chancelant douloureusement le long du couloir comme sur des échasses, se dressa quand il vit notre groupe, sourit et salua. Les membres de la délégation qui étaient médecins, exprimèrent l'opinion qu'un pourcentage d'entre eux ne pourraient survivre même avec le traitement qu'ils recevraient maintenant et qu'un pourcentage plus élevé, qui en réchapperaient, souffrirait probablement de maladies et d'infirmités pour le reste de leur vie. Parmi ceux qui se trouvaient dans cette baraque, il y avait plusieurs écrivains et étudiants et un membre du deuxième bureau français, fait prisonnier à Varsovie.

- -

On nous parla des expériences scientifiques telles que l'inoculation par les docteurs nazis du camp du typhus afin d'obtenir d'eux du sérum.; mais nous n'avons obtenu aucune preuve directe et irréfutable de ceci. Nous avons vu un laboratoire ou se trouvait un grand nombre de bocaux contenant des spécimens conservés d'organe humains. Les murs de ce laboratoire et d'autres pièces à usage médical étaient décorés de masques mortuaires " des plus intéressants prisonniers " nous dit-on. Beaucoup en effet présentaient des traits d'une noblesse et d'une délicatesse remarquable.

On prétendit qu'on s'était livré à des expériences de stérilisation diverses sur les juifs (deux d'entre nous, furent conduit au lit d'un Juif Polonais dans l'hopital américain improvisé N° 23.397, agé de 29 ans qui avait subi une telle opération et confirment que le testicule gauche avait été enlevé.) D'autres sujets ayant subi cette opération, nous dit-on, moururent et nous avons depuis l'assurance que l'extermination des juifs avait depuis longtemps remplacé la castration.

On nous dit que Frau KOCH, la femme du Commandant allemand, collectionait des objets faits en peau humaine; Nous nous sommes procuré des morceaux de peau que Sir Bernard SPILSBURY identifia depuis comme étant de la peau humaine. L'une de ces pièces était manifestement une partie d'un abat jour.....

Nous nous sommes efforcés de faire ce compte rendu avec mesure et objectivité et d'éviter d'y mettre nos réactions personnelles et de faire des commentaires sentimentaux. Cependant, nous voudrions conclure en déclarant que suivant notre opinion bien pesée et unanime, fondée sur des preuves valables, une politique de famine continue et de brutalité inhumaine a été poursuivie à Buchenwald pendant longtemps et que de tels camps font toucher à l'humanité le degré le plus bas de dégradation qu'elle ait jamais pu atteindre.

Le souvenir de ce que nous avons vu et entendu à BUCHENWALD, nous hantera pendant de longues années sans pouvoir s'effacer.

Signé :

Stanhope
Addison
Tom Wickham
Archibald R.J. Southby
Mavis Tate
Ness Edwards
S. Sydney Silverman
Graham White
Henry Morris Jones
Tom Driberg

H5044 – 0036

Traduction du document L. I59 (PARTIELLE) (I86) DD/RL

ATROCITES ET AUTRES CONDITIONS DES CAMPS DE CONCENTRATION EN ALLEMAGNE.

=x=x=x=x=x=x=x=

Read 30/1/46

RAPPORT DU COMITE CONSTITUE PAR LE GENERAL DWIGHR D. EISENHOWER, SOUS L'EGIDE CHEF D'ETAT-MAJOR GENERAL GEORGE MARSH ALL AU CONGRES DES ETATS-UNIS, TRAITANT DES ATROCITES ET AUTRES CONDITIONS DES CAMPS DE CONCENTRATION EN ALLEMAGNE.

=:=:=:=:=:=:=:=

X
X X
X

PRESENTE PAR Mr. BARKLEY (I5 mai - Date légale I6 avril 1945) - Adressé au Comité pour relations étrangères et mis sous presse.

==========

Imprimerie du Gouvernement des Etats-Unis:Washington I945

Page 6

Le but de ce camp était l'extermination et les moyens d'extermination: la faim, les coups, la torture, la surpopulation des dortoirs et la maladie. Le résultat de ces mesures était rehaussé par le fait que les prisonniers étaient obligés de travailler dans une usine d'armements contigüe fabriquant des fusils, de petites armes, des munitions et autre matériel pour l'armée allemande.

Page 7 : L'hôpital.

C'était un bâtiment où l'on envoyait mourir les moribonds. On n'y employait aucun médicament, donc il n'y avait pas de thérapeutie possible. Le typhus et la tuberculose régnaient dans le camp. Chaque salle hébergeait de 6 à 9 patients couchés en travers du sol épaule contre épaule. La chambre était trop étroite pour qu'il fût possible à la plupart d'entre eux d'étendre les jambes. La proportion des morts à "l'hôpital" était de 5 à 20 personnes par jour.

Page 8 : Local des expériences médicales

Les expériences médicales et les vivisections avaient lieu

...

H5044 - 0037

au Bloc Nº 41 du camp, avec les prisonniers comme "cobayes". Des savants venaient périodiquement de BERLIN pour compléter le personnel procédant aux expériences. En particulier, de nouvelles toxines et anatoxines furent essayées sur les prisonniers. Peu nombreux sont les prisonniers qui sortirent vivants de ces locaux d'expériences. On encourageait les prisonniers à se prêter "volontairement" à ces expériences en leur représentant que les logements qu'on leur offrait à ces fins étaient bien meilleurs que ceux des baraquements et que leurs rations étaient bien supérieures à celle des détenus ordinaires.

.....

Les dents ayant des plombages en or étaient arrachées avant de passer les corps au four crématoire.

On nous raconta, que le jour qui suivit notre visite à BUCHENWALD, on découvrit dans une carrière, à proximité du camp, une cachette contenant des plombages d'or et des bijour d'or; elle contenait en particulier des milliers d'alliances en or.

.....

Aucun des prisonniers qui entra dans l'enceinte des fours crématoires comme membre d'une corvée ou pour une raison quelconque n'en ressortit vivant.

Page 9

Des prisonniers décharnés qui "avaient été trop longtemps autour des fours crématoires" qui avaient commis des infractions à la discipline ou qui "en savaient trop long" étaient condamnés à mort arbitrairement. Par exemple, dans le "Petit Camp" où les prisonniers dormaient à 16 par pièce, il arrivait souvent que pour une infraction à la discipline,- une tentative d'évasion par exemple -, les 16 personnes étaient condamnées. Ces personnes étaient amenées immédiatement, à pied, devant une petite porte dans le mur de la cour arrière, à un endroit contigu au local d'incinération. Cette porte s'ouvrait intérieurement jusqu'à ce qu'elle rencontrât une fixation qui la maintenait dans une position parallèle au mur du bâtiment, créant ainsi un couloir de 4 pieds dd large et 3 pieds de profondeur. Au bout il y avait une ouverture de 4 pieds sur 4, à même le sol, qui était l'entrée d'un puits bétonné de I3 pieds de profondeur dont le fond était le prolongement du sol bétonné de la pièce se trouvant à l'avant du sous-sol.

Les prisonniers condamnés étaient poussés par la porte du mur, tombaient inévitablement dans le puits d'où ils étaient précipités d'une hauteur de 13 pieds sur le sol de ciment. Ils se trouvaient alors à l'extrémité de la chambre de pendaison; dès qu'ils touchaient le sol, les SS leur passaient un noeud coulant autour du cou et les pendaient à des crochets fixés le long des murs, à 6 pieds 1/2 du sol. Il y avait 45 à 50 crochets par rangée. - Lors de notre visite, il ne restait plus que 5 crochets, les autres ayant été enlevés, mais nous avons pu voir les trous laissés par les crochets enlevés. Une fois tout le "lot" pendu tous ceux qui vivaient encore étaient assommés à coups de maillet de bois, qu'on nous montra dans la chambre et qui portait encore des traces sanglantes.

...

H5044 – 0038

Page 10 Divers

Rations : On nous expliqua que la ration attribuée dans le camp normal était de 600 à 700 calories par jour, et se composait en général d'une très maigre soupe aux choux ou autres légumes et d'un petit morceau de pain de quelques centimètres. Ce repas était distribué une fois par jour ! le matin, et le soir on donnait un autre petit morceau de pain. Le régime était très insuffisant en graisse et vitamines et ne comprenait pas de viande. Dans le "Petit camp", la ration accordée était de 500 calories environ. Un adulte bien portant a besoin de 3.000 à 3.600 calories par jour. Le commandant-SS du camp s'appropriait presque tous les colis de la Croix-Rouge qu'il distribuait selon son gré au personnel SS, aux habitants de WEIMAR, et même aux camps de prisonniers allemands dans le Nord. Les repas étaient confectionnés et "servis" par des prisonniers sous la surveillance des SS.

On raconta à la Commission que les troupes de SS avaient reçu l'ordre de supprimer tous les occupants du camp avant leur dé part, mais dans leur hâte de fuir, devant l'avance des troupes américaines, il leur fût impossible d'entreprendre une opération d'une telle envergure.

Page 11

....Un interné rapporta que tous les prisonniers qui pouvaient se tenir debout, étaient obligés d'assister aux exécutions. Il nous dit aussi que les exécutions avaient lieu pour punir les infractions aux règles de discipline du camp ou pour de soi-disant sabotages dans les usines souterraines.

Page 12

En visitant DACHAU, nous vîmes sur une voie de garage longeant la grand'route et près des grilles du camp, un convoi de voitures ayant amené de nouveaux détenus civils au camp. Le convoi se composait de tombereaux bizarres, dont certains pouvaient se fermer, et d'autres étaient du type des wagons à charbon. Le plancher de chacun d'eux était couvert de cadavres décharnés. Dans certaines de ces voitures, il y en avait plus qu'il n'en fallait pour recouvrir le plancher. Ces voitures avaient la taille des petits wagons de type européen, qui, lorsqu'ils servaient au transport des troupes ne pouvaient jamais contenir plus de 40 personnes.- Cependant les autorités militaires ayant la responsabilité du camp nous racontèrent qu'il y avait 50 de ces voitures dans un convoi et que dans chacune de ces voitures on avait entassé au moins 100 de ces prisonniers civils qu'on les y avait enfermés et qu'ils avaient voyagé ainsi plusieurs jours sans nourriture ni eau, qu'environ 3.000 d'entre eux étaient morts avant d'arriver et que la plupart des autres étaient mourants.

Nous vîmes de nombreux cadavres sur le sol. Ces prisonniers avaient, selon toute probalité, rampé hors des voitures et étaient morts à terre. Nos autorités nous dirent que beaucoup de ceux qui avaient survécu à ce voyage dans les voitures étaient morts après leur arrivée au camp, et que beaucoup d'autres, bien qu'ils fussent encore en vie, étaient mourants sans espoir de guérison.

H5044 – 0039

F. 40 f 34

I.

PROCES VERBAL D'AUDITION de Melle HEREIL Jacqueline

Pour copie certifiée conforme

Le Délégué du Gouvernement Provisoire
de la République Française
R. de MENTHON

PROCES VERBAL D'AUDITION

L'an Mil neuf cent quarente cinq, le 8 Mai à quinze heures,

Nous, Lieutenant Colonel BADIN, Délégué pour la Région Parisienne du Service de Recherche des Crimes de Guerre Ennemie, Paris, 5 rue Greffuhle

avons entendu à Paris, 5 rue Greffuhle,

Melle HEREIL Jacqueline,

née le 9 Avril 1913 à PARIS,

assistante sociale,

domiciliée à BOURG LA REINE, 16 Avenue Aristide Briand,
qui nous a fait la déclaration suivante :

Je faisais partie du réseau TURMA et du réseau d'action "VENGEANCE" à titre d'Agent général de liaison et je dirigeais le service sanitaire.

J'ai été arrêtée à mon domicile le 23/11/43 par 5 allemands, dont je ne connais pas les noms. J'ai cependant su que l'un s'appelait PHILIPP, il était de taille moyenne, brun avec des yeux acier tout à fait caractéristiques, il avait un visage triangulaire, et avait tout à fait l'air d'un policier.

J'ai été emmenée immédiatement rue des Saussaies, où j'ai subi un interrogatoire. L'interrogatoire fût d'abord mené d'une façon polie, puis comme je ne voulais pas parler, ils ont commencé à me battre.

Au cours de cette arrestation les allemands policiers firent une perquisition serrée au cours de laquelle ils s'emparèrent d'une somme de 33.000 francs, prétendant qu'elle appartenait au Groupement, ce qui était d'ailleurs exact.

Je suis restée 3 jours rue des Saussaies. J'ai subi d'autres interrogatoires sans être battue. Ensuite j'ai été transférée à Fresnes

H5044 - 0040

J'ai craché le sang presque tout de suite et au bout de 15 jours on me mettait à l'Infirmerie où j'ai été très bien traitée.

Je suis partie le 22 Janvier 44 de Fresnes, à destination de Compiègne. J'ai quitté Compiègne pour RAVENSBRUCK, le 30/I/44 au matin. Nous avons voyagé durant 5 jours dans des wagons à bestiaux plombés. Nous étions, suivant les cas, 60 ou 50 femmes. Nous étions 60 dans le nôtre, avec seulement un petit seau à confiture pour les détritus.

Nous avons souffert de la soif, car on nous avait donné avant de quitter Compiègne de quoi manger, : mais pas à boire.

Nous sommes arrivées à RAVENSBRUCK dans la nuit du 2 au 3 Février 1944. A la descente du wagon, les soldats nous attendaient avec la Schlage et les chiens. Nous étions sans lumière dans la nuit. Les soldats qui nous attendaient étaient des SS.

On nous a laissées à plus de 500 dans une pièce où on pouvait tenir normalement 200. Nous en avons été sorties pour aller à la douche. On nous faisait déposer sur un comptoir nos vêtements, dès que nous les quittions, ainsi que nos sacs et nos bijoux. Un papier a été rempli pour la réception des bijoux, mais nous ne les avons jamais revus. Absolument nues on nous a fait passer à l'épouillage. En général 7 femmes sur 10 étaient tondues, on ne savait pourquoi, c'était une moyenne à eux.

Nous avons été mises dans un Block de quarantaine, et nous y sommes restées un mois. Ensuite nous avons été envoyées en transport, c'est à dire que 500 parmi nous sont parties dans les "Kommando" de travail.

Je suis partie en Kommando" à HOLLEISCHEN en pays sudète. Nous avons travaillé dans une poudrerie, 12 heures par jour, le travail était très malsain, au début il n'y avait pas de lait, mais par la suite nous en reçumes, c'était un des meilleurs "Kommando" de Revensbruck. Seuls le Commandant et une Aufscheria (surveillante) étaient allemands et SS, les autres surveillants étaient sudètes , ils avaient de la sympathie pour les Français.

J'ai à nouveau craché le sang et je fus envoyée à Revensbruck, où je devais voir toutes les horreurs. Il y en avait à différents stades: d'abord le travail de 12 heures exécuté par des femmes qui faisaient des métiers d'hommes, et même celles qui travaillaient à des métiers de femmes comme le tissage, par exemple, devaient fournir un rendement minimum, 12 mètres par jour, ce qui ne permettait pas de relever la tête un seul instant. Si par malheur les femmes levaient la tête ou ralentissaient le travail, le SS Auspitz les battait, il a tué plusieurs de nos camarades en les jetant à terre, lesbattant avec une clé anglaise et les achevant à coups de pied. Il avait surtout horreur des gens très et il battait particulièrement Geneviève De GAULLE et Mme de RAMBUTEAU.

Les femmes affectées aux travaux durs, faisaient du bois, abattaient les arbres, déchargeaient les bateaux, faisaient les routes, as-

H5044 - 0041

séchaient les marais , trainaient le rouleau. J'ai traîné personnellement le rouleau avec 19 compagnes.

Nous étions battues absolument sans raison, tout simplement parce que le SS trouvait que le rendement n'était pas assez grand. Il battait n'importe qui, celles qui travaillaient et les autres. A l'appel du travail les femmes se dissimulaient et les chiens étaient alors lâchés pour les retrouver. Une femme a été mordue et porte encore une horrible cicatrice, la blessure n'ayant pas été soignée. Les chiens étaient également lâchés dans le dortoir pour nous faire lever.

Depuis le débarquement du 6 Juin, les allemands étaient devenus encore plus mauvais. Il y avait le Block des malades. On était reconnu malade lorsqu'on avait beaucoup de fièvre. Dans le Block si on n'était pas soigné, on avait du moins du repos et on était dispensé de l'appel. On recevait une couverture et même un drap.

A partir du mois de Janvier, nous avons changé de docteur allemand et celui qui est venu a été surnommé "le tueur", de son vrai nom WENKELMANN, il était grand, 1m.70 ou 80, grisonnant, très peu de cheveux très fort avec des mains très distinguées. Il portait une grosse chevalière à l'index. Il avait l'air d'un Russe blanc, nous savions qu'il avait deux ou trois enfants. Il a fait la sélection pour la chambre à gaz.

Avant Janvier, ces choses ne se faisaient pas à Ravensbruck, les sélections étaient faites parmi les folles, les incurables, les épilyptiques. Certaines femmes incurables partirent en "transports noirs". C'était un médecin de Berlin qui venait et avec un médecin du Revier faisaient la sélection dans les Blocks.

Il partait tous les 6 mois de ces "transports noirs" pour un camp, principalement Mathausen, près de Linz. On n'avait plus de nouvelles des femmes, mais quelque temps après elles étaient portées "décédées au camp de convalescence".

Des folles ont été piquées. Le docteur venait et disait à une prisonnière : "Choisissez les dix lesplus folles", elles étaient piquées et mouraient. Cette femme choisissait elle même, sans aucune connaissance médicale, (elle était fille d'un Professeur de médecine, mais était journaliste de sa profession) et, je vous en parlerai plus loin, elle s'appelait Carmen Mory.

A partir de Janvier 1945, au lieu de "transports" c'était à Ravensbruck que le "tueur" opérait. Il faisait défiler les femmes devant lui et désignait les femmes à tuer. Pour lesmalades on prenait celles qui faisaient de la température, n'importe quelle espèce de température d'ailleurs, au hasard ou à la tête.

Il passait quelquefois tous les jours dans le Block des bien-portants avec un SS nommé Pflamm (moyen, très trapu, brun plutôt l'air bonasse, très mauvais, genre souteneur qu'il exagérait à dessein).

Wenkelmann passait également dans les Blocks de celles qui

H5044 - 0042

travaillaient,en dehors des heures de travail, et faisait défiler des détenues, ou alors c'était le matin à l'appel. Il choisissait suivant l'âge, la couleur des cheveux, les jambes enflées, si elles étaient capables ou non de courir. Il faisait une sélection, puis faisait monter les sélectionnées dans les camions, mélangeant les mortes avec celles qui étaient bien portantes.

Les camions partaient et revenaient à une vitesse extraordinaire, ils mettaient 5 à 10 minutes pour faire l'aller et retour, mais ils ne pouvaient pratiquement aller plus loin que la chambre à gaz. On n'entendait plus parler de ces femmes et quelques jours après elles étaient portées "décédées en camp de convalescence", c'était le terme consacré.

Du 28 Janvier au 4 Février, date de notre départ la chambre à gaz a été démolie de nuit. Les Allemands l'ont fait sauter.

C'étaient 5 hommes du camp, polonais, russe et allemands, bouchers de profession qui faisaient fonctionner les chambres à gaz.

On ne nous donnait rien pour soigner les malades, on mourait à l'infirmerie comme des mouches. Il y eut des épidémies de dysentrie, de typhus et même de typhus exuathématique. Les gens mouraient de faim et d'affaissement partout, en dehors et dans les Blocks.

Un jour des infirmières allemandes sont venues à l'Infirmerie, Block N° 10 et ont demandé : "Quelles sont celles parmi vous qui ne dorment pas"? Beaucoup de jeunes femmes levèrent la main, 18 reçurent une dose plus ou moins forte d'une poudre blanche, dont nous ne connaissons pas la teneur, mais nous pensons qu'elle était à base de morphine. Sur les 18, 10 sont mortes le lendemain matin. C'était certainement une expérience.

Au camp de Ulmark ils faisaient des expériences, dans des Blocks entiers, principalement sur des vieilles femmes. Les femmes recevaient de la poudre blanche et le lendemain il y avait 60 ou 70 cadavres.

Dans ce même camp ils ont trouvé que les gens ne mouraient pas assez vite. Un jour ils ont donné des ampoules de soi-disant fortifiant. A la première ampoule les gens mouraient immédiatement. La doctoresse française Mme Rivière s'est refusée à distribuer ces ampoules.

La famille de Mme Rivière à St. Etienne est très connue. C'est une grosse entreprise de transports, et il est facile de lui écrire par ce canal pour avoir des renseignements). Lorsqu'on s'est aperçu qu'elle ne voulait pas les distribuer, et qu'elle était un terrain gênant, on l'a ramenée à Ravensbruck, et ce sont les gardiens allemands qui se sont chargés de cette besogne.

On venait du reste chercher des allemands du camp de Ravensbruck pour les mener à Ulmark qui n'était situé qu'à 10 minutes de voiture, où ils effectuaient ce travail.

A Ravensbruck, des expériences eurent lieu à l'infirmerie

H5044 - 0043

sur des polonaises, on choisissait les plus saines pour faire des expériences de greffe osseuse.

Ils prélevaient des greffons dont ils se servaient pour leurs soldats qui étaient aux armées.

Ils ont stérilisé les femmes tziganes, et même je crois des enfants, car ils ont pris l'élément féminin de 7 à 45 ans. Cela se passait en Janvier 1945. Ils les stérilisaient sans les anesthésier et les enfants hurlaient.

En ce qui concerne l'alimentation, nous avions au début deux soupes par jour, une au rutabaga à midi, et le soir un potage à la farine, 250 gr. de pain et une fois par semaine 300 gr. Depuis Janvier 1945, nous eûmes seulement une seule soupe par jour (1/2 litre) 250 gr, souvent 200 gr. de pain et le matin du café-ersatz. Une fois par semaine deux petites tranches de margarine de 20 grs mais pas les derniers temps, quelquefois aussi une tranche de saucisson, lequel a été supprimé également depuis Janvier.

Les travailleurs et lesmalades avaient le même régime.

Il y a une chose qui marque bien aussi l'idée qu'ils avaient de supprimer les Françaises et les détenues en général, c'est que dans les premiers temps, ils choisissaient des femmes à l'infirmerie, et il s'est trouvé qu'il y eut des malades allemandes désignées pour des expériences ou la sélection.

Lorsqu'on s'aperçut de l'erreur, on marqua par la suite les feuilles de température de la façon suivante : F. pour les Françaises, D. pour les allemandes, P. pour les Polonaises et T. pour les Tchèques. De cette façon, on voyait à quelle nationalité appartenaient les détenues, en conséquence depuis ce jour aucune allemande n'a été désignée.

Il y avait au camp de Ravensbruck, une femme qui fût arrêtée par la police française, elle avait été la maîtresse de l'officier de marine HEBERT fusillé en 37 ou 38. Elle s'appelle Carmen MORY, elle est la fille d'un Professeur de la Faculté de Médecine de Genève. Elle a habité Zurich et surtout Munich. Elle était Journaliste pour le compte des SS.

Elle avait été arrêtée en France pour espionnage, en même temps qu'Hébert, c'est elle qui l'a vendu. Elle a été condamnée à mort par le Tribunal Militaire Français, puis grâcié par le Président Lebrun qui disait que les femmes ne devaient pas être exécutées. Elle a profité de la débâcle pour s'évader, car elle fût repliée sur Bourges et sur Tours. C'est en gare de cette dernière ville que l'officier qui la conduisait commit l'imprudence de la laisser sur le quai (elle prétendait avoir mal à la cheville), pour aller voir l'heure d'un train. Elle en profita pour se sauver vers Paris, afin d'aller au devant des troupes allemandes.

Après leur entrée, elle fût fêtée à l'Hotel Grillon par les SS, et elle s'est remise à leur service. Elle déteste la France, dont elle est une ennemie impitoyable, son père du reste l'était aussi? Elle s'est

H5044 - 0044

jurée de faire payer cher aux Français sa condamnation à mort et son séjour à la Santé.

Cette femme qui était adulée à Paris par les Officiers SS, s'est permis de dire un jour dans un salon (vraisemblablement de Paris) que la victoire sur la France ce n'était pas une victoire de la Wehrmacht mais une victoire de la 5ème colonne. La Werhmarcht l'a fait arrêter, les SS ont tout fait pour la faire sortir. Elle est restée deux mois en prison à Berlin, mais elle n'a pu être graciée, car il s'agissait d'un procès de principe entre la Wehrmarcht et les SS.

Elle était du reste considérée comme "Sonderhäftling" (détenue spéciale). Elle avait un régime tout à fait spécial, mais elle s'ennuyait car elle était depuis 1941, alors elle a demandé à être utile dans le camp. Elle a continué à faire de l'espionnage à l'intérieur du camp. On l'a mise au Block 10 comme Blockown avec les détenues malades, elle était chargée de désigner les femmes devant aller aux piqûres. En dehors de cela elle a essayé et réussi à punir des femmes, elle les a envoyées au Schafolock et au Bunker. Je puis citer Mme de La Rochefoucault envoyée à la colonne des cabinets, qui était une colonne très dure, et cela parce que Mme de La Rochefoucault s'était permis de dire que la guerre était finie et la victoire allemande perdue.

Cette femme n'a qu'une idée lorsqu'elle ressortira, c'est de travailler contre la France pour le compte de l'Allemagne. Elle prétend que les SS ont été trahis et même c'est Himler qui a fait cette besogne, mais elle a une grande confiance aux SS et veut encore travailler pour eux à l'avenir.

Pour la retrouver, c'est assez difficile, je sais qu'elle avait pour ami un banquier hollandais nommé Fritz Manheimer et un autre à Francfort appelé Peter Jafé. Elle a été l'amie de Rudolf Hesse et de Rosenthal.

Elle tient à retrouver un Colonel français appelé Lefèvre, mais je ne sais pas si c'est pour le servir ou le desservir.

A signaler la brutalité de la Oberaufscherin (surveillante principale), BINZ, qui porte la responsabilité de la mort de beaucoup de prisonnières ainsi que le Schutshaftlagerfuhrer qui était son ami. Ils sont partis ensemble au moment de l'arrivée des Américains.

Nous avons eu un seul médecin allemand qui était très bien, mais il est resté très peu de temps à Ravensbruck.

C'était le Docteur Lucas de Munster, qui a été très humain pour les femmes et s'est refusé totalement, malgré les conséquences que cela pouvait avoir pour lui, à faire des sélections.

Je dois ajouter que si nous avions douté que ces sélections étaient destinées à la chambre à gaz, nous fûmes tout à fait édifiées après le refus catégorique du Docteur LUCAS, qui était un aveu. Le Docteur n'est resté que deux mois dans le camp.

H5044 – 0045

834 PS

COMMISSION ALLEMANDE D'ARMISTICE

WIESBADEN (note manuscrite): Objet "Nuit & Brouillar

10.8.44

cachet :
arrivée : I5.8.44
I094/44

au

Commandant de la Wehrmacht (Section Juridique)

Référence: Note de la Commission française n° 48.335/AE du 3.8.44

Objet : Situation des prisonniers politiques.

La délégation française auprès de la Commission d'armistice allemande présente la note dont la traduction est ci-jointe. Dans cette note, la délégation française fait remarquer le sort des prisonniers "politiques " et fait au nom du Gouvernement français des propositions pour l'allègement du sort de ces détenus.

Etant données l'étendue et l'importance de cette question, la commission d'armistice allemande présente cette affaire en demandant conseil. La Commission allemande prend la position suivante devant l'exposé français.

D'après la volonté déclaré du Führer, qui a été exprimé par l'ordre du Chef de l'O.K.W. I4 n I6 WR (I 3/4) N° 165/41 g. du I2.I2.4I avec les directives du 7.I2.4I, le premier décret (Durchführungsverordnung) et l'ordonnance de l'OKW I4 n I6 WR (I 3/4) N° 242/42 g. du 28.8.42 les mesures découlant de ces prescriptions ont été prises et toujours appliquées. Au cours de ces derniers mois nombreuses pétitions et requêtes de la Commission française ont montré que ce décret a entrainé une inquiétude grandissante dans l'opinion publique près et au sein du gouvernement. Un consentement aux propositions françaises rendrait douteux le résultat désiré, provoqué par l'incertitude. Si la Commission d'armistice allemande présente tout de même la demande française et en désire l'examen c'est pour la raison suivante :

I) le nombre des prisonniers politiques a augmenté énormément pendant les dernières semaines. Les mesures qui, à la parution du décret, semblaient s'appliquer peut-être à des cas exceptionnels, ont donc eu une diffusion imprévue.

2) La raison des arrestations semble s'être transformée: au début il s'agissait de cas exceptionnels d'attentats contre le Reich ou les forces d'occupation, c'est-à-dire qu'on a arrêté des éléments ayant manifesté leur activité dans des cas précis, tandis que maintenant (autant que la Commission Allemande d'armistice puisse s'en rendre compte) on transporte de nombreuses personnes en Allemagne, qui sont éloignées de France préventivement vu leurs sentiments anti allemands. On ne pourra donc pas toujours partir de l'idée de "culpabilité "

3) D'après des accords existants entre le chef SS et le chef de la Police sur le territoire du Commandant militaire en France et de l'ambassadeur français, des renseignements sur le sort de ces détenus politiques ont été donnés par les postes de police allemand, de sorte que ces détenus se trouvaient pas sous le coup du décret dont il est question ci-dessus. Le chef supérieur SS et le Chef de police a fait savoir en Juillet à l'ambassadeur français, qu'il ne pouvait plus

.....

H5044 – 0046

fournir de tels renseignements vu les opérations militaires résultant du débarquement anglo-américain en France. C'est pourquoi, les Français se sont adressés à la Commission Allemande d'Armistice On leur a répondu négativement par la note de Wehrmacht I b n° I07/44 du 4.8.44 dont copie ci-jointe. Les renseignemnts, accordés jusqu'ici peu nombreux sont donc supprimés pour le moment.

4) Il est supposé dans le décret nommé plus haut que les détenus seront soumis à une procédure judiciaire. Il semble probable, vu le nombre des cas tombant sous la rubrique des mesures préventives, que de telles procédures soient assez rares, les prisonniers seron plus détenus dans les prisons préventives ou Vollzugsanstalten de la Justice allemande, mais seront gardés dans des camps de concentration. Dans ce sens aussi, on s'est écarté notablement des premières estimations du Décret.

Ce sont ces raisons qui poussent la Commission d'armistice à prier qu'on veuille examiner la demande française de façon que les ordonnances fondamentales du décret soient conservées, mais que, d'un autre côté, les conditions différentes soient considérées autant qu'il est possible de la faire en conservant les intérêts allemands.

Pour la Commission allemande
d'Armistice

Le Chef du Quartier Général

signé : illisible

MM/MD

H5044 – 0047

(I90)

Traduction du document 835 -PS
=x=x=x=x=x=x=x=x=x=x=x=x=x=x=x

S E C R E T

Berlin W 35 2 septembre 1944

Haut Commandement des Forces armées.
14 n 16.18 WR (1/3)

Se référer au N° du dossier....

A la Commission Allemande d'Armistice

Objet : Lettre du 10.8.1944 Az. 630/44

Pour information : OKW/WFST/Qu/verw. 1 N° 009169
WFST/Foreign Office Group.
(WFST/Qu 2/Verw 1 Nr 009169 g.k
WR 1/3 Nr. 79/44 g.K.

Conformément aux décrets, tous les civils non-allemands des territoires occupés qui ont compromis la sécurité et la préparation pour l'action de la puissance occupante par des actes de terrorisme ou de sabotage ou par tout autre moyen, doivent être remis à la police de sûreté ou au service de sûreté (SD), seuls sont exceptés de ces mesures les prisonniers condamnés légalement à mort ou subissant une peine d'emprisonnement avant la publication de ces décrets. Dans les actes punissables comme ceux compromettant la sécurité ou la préparation à l'action de la garnison, sont compris également ceux de nature politique. La déclaration du Service supérieur des (SS) (corps de protection) et de la police au Commandant militaire en France, qu'il ne peut répondre aux questions concernant les prisonniers politiques pendant la durée des opérations anglo-américaines, a donc trait à tous les prisonniers politiques en France occupée, arrêtés récemment ou sur le point de l'être.

Le traitement des prisonniers condamnés en vertu du décret du Führer du 7 décembre 1941 (OKW/WR 1/3/4 14 n 16 nz I65/41 g.) et qui sont sans rapports avec le monde extérieur, sera bientôt discuté avec tous les officiers intéressés.

Par ordre,

Signé : Dr. LEHMA NN

Pour copie conforme

Signé : Illisible

BDC-OKW-1643

(Certificat de traduction du document 835 PS 2/11/1945

certifié sincère et véritable: WILLARD EVANS SKIDMORE Lt. USNR)

H5044 – 0048

Haut Commandement de la Wehrmacht

I4 m. I6.I8 WR (I 3/4)
N° 562/42 g.

(Prière de citer dans la réponse la référence ci-dessus, la date et de donner un résumé de la présente lettre)

Berlin, W 35 .
le I3 Juillet I942,
Tirpitsufer 72-76

Tél. Local 2I - 8I - 9I
Inter 2I - 80 - 9I

S E C R E T

Au

Chef de la Police de Sécurité
et du Service de Sécurité.

:(Cachet d'arrivée : :
: Ministère de la Justice:
: du Reich I6 Juil I942 :

Berlin S W II
Prinze-Albert-Str.8

Copies pour information :

Haut Commandement de l'Armée de Terre (Service Juridique)
Haut Commandement de la Marine (Service Juridique)
Ministre du Reich à l'Aviation et
Commandant en Chef de l'Armée de l'Air (Service juridique)
Président du Tribunal Militaire Suprême
Ministre de la Justice du Reich
Etat-Major de Commandement de la Wehrmacht /Qu.

Objet : Poursuites des délits commis dans les territoires occupés contre l'Allemagne ou la puissance occupante..

Référence: IV D 4 - I03/42 g du 24 Juin I942

Pièce jointe : I

Le Haut Commandement est d'accord avec la proposition faite concernant la manière dont les décès doivent être traités, L'arrêté du I6. 4. 42 sera complété en ce sens le moment venu.

Le Chef
du Haut Commandement de la Wehrmacht
P.O.
signé : Dr. Lehmann

(note manuscrite)
1) le dossier général
5.42 g.
se trouve actuellement
devant "J. St. S. D.F"
2) d'après l'arrêté n°I
illisible
20.7

Certifié excat :
BACHMANN
Inspecteur en Chef du Service juridique
de l'Armée de l'Air

IV à 863/42 g.

H5044 - 0049

67

C O P I E

Chef de la Police de Sécurité
et du service de Sécurité

Berlin, S W II, le 24 Juin I942
Prinz-Albrecht- Str. 8

IV D 4 - I03/42 g. -

S E C R E T

Au
Chef du Haut Commandement de la Wehrmacht

à l'attention de M. Dowaldt, Conseiller Supérieur
du Gouvernement ou de son suppléant.

Berlin W. 35
Tirpitzufer 72 - 76

Objet : Poursuite de délits commis contre l'Allemagne ou la puissance occupante dans les territoires occupés.

Référence : Arrêté du I6.4.I942 - I4 n. I5.I8 WR (I 3/4) N°242/42

Conformément aux stipulations de l'arrêté cité en référence un nombre important de personnes arrêtées dans les territoires occupés de la France, ont été transférées jusqu'au commencement du procès devant le tribunal spécial compétent à Cologne, au camp de Hinzer près de Trier.

Récemment est décédé dans ce camp, par suite d'une attaque d'apoplexie le Français Louis Adolphe ROUSSEAU, âgé de 67 ans.

Une question non encore réglée a surgi à cette occasion : comment procéder dans un cas de décès analogue.

Le but des directives du Führer et Commandant Suprême de la Wehrmacht au sujet de la poursuite des délits contre l'Allemagne ou la puissance occupante dans les territoires occupés du 7. I2.I94I est de créer, auprès des familles et des amis des détenus - comme moyen d'intimidation, une incertitude quant au sort de ces détenus. Ceci est obtenu par le transfert en Allemagne des personnes arrêtées en territoires occupés pour leur activité anti-allemande.

Le but nettement fixé ne serait pas atteint, si en cas de décès, la famille en était avertie. Remettre le corps pour une inhumation dans le pays natal serait non seulement contraire au but proposé, mais permettrait en outre, d'abuser du lieu d'inhumation pour y organiser des manifestations.

Par conséquent je propose la réglementation suivante encore qui concerne la procédure à suivre pour les cas de décès :

a) On s'abstient d'informer la famille.
b) Le corps est enterré en Allemagne au lieu même du décès.
c) Provisoirement le lieu d'inhumation n'est pas rendu public

Dans le cas du Français ROUSSEAU, décédé, j'ai donné des ordres conformes à la proposition ci-dessus, et j'agirai de la même façon dans l'avenir, jusqu'au moment où vous aurez pris une décision à ce sujet.

P.O.
signé : illisible.

EB/MD

H5044 – 0050

SECRET

669 PS

Le Chef du Commandement
supérieur de la Wehrmacht
14 n 16 WR (I 3/4)
Nr. 165/41 g.

le 12 Decembre 1941

Objet : Poursuite des crimes commis contre le Reich ou l'armée d'occupation dans les régions occupées.

C'est la volonté murement réfléchie du Führer que, dans les régions occupées, les auteurs d'attaques commises contre le Reich ou l'armée d'occupation soient soumis à d'autres mesures que celles qui ont été appliquées jusqu'aujourd'hui. Le Führer estime, que pour ces actes, les peines de prison et de travaux forcés à perpétuité sont considérées comme un signe de faiblesse.

Une terreur efficace et durable ne peut être obtenue que par des condamnations à mort ou des peines qui laissent les familles ou la population dans l'incertitude sur le destin des coupables. Le Transfert en Allemagne répond à ce but.

Les directives ci-jointes relatives à la poursuite des coupables correspondent à cette manière de voir du Führer. Elles ont été examinées et approuvées par lui.

signé : KEITEL

///

H5044 – 0051

Destinataires :

Ministère des affaires etrangères,
Ministère du Reich et Chef de la Chancellerie du Reich,
Reichsführer des SS et Chef de la Police allemande
au Ministère de l'Intérieur du Reich
Commandement supérieur de l'armée de terre (chef de
l'armement de l'armée de terre et commandement
de l'armée de réserve -HR avec 7 copies)
Commandement supérieur de la marine de guerre (MR)
avec 1 copie.
Ministère du Reich des transports aériens et Comman-
dant en chef de l'aviation militaire (ZAR)
avec 1 copie
Président du Conseil de guerre du Reich
Commandement de la Wehrmacht du Sud est avec 4 copies
" de la Norvège
" de la Hollande
" de l'Est
" de l'Ukraine
Délégué de la Wehrmacht auprès du Reichsprotektor en
Bohême et Moravie
Commission d'armistice à Wiesbaden.
Commandement supérieur de la Wehrmacht avec 8 copies
Chef de l'E.M. du commandement de la Wehrmacht
Section L
W Pr.
Bureau contre-espionnage étranger (ZR)
Section étranger
Contre espionnage III
Bureau général de la Wehrmacht.

///

H5044 - 0052

H5044 - 0053

72

S E C R E T

PREMIERE ORDONNANCE

relative à l'application des directives du Führer, Chef de la Wehrmacht, pour la répression des attaques commises contre le Reich ou l'armée d'occupation dans les territoires occupés.

-:-:-:-:-:-:-:-

En application du titre V des directives du Führer Chef de la Wehrmacht pour la répression des attaques commises contre le Reich ou l'armée d'occupation dans les territoires occupés en date du 7 Decembre 1941, j'ordonne ce qui suit :

I

Les conditions prévues par le titre I des directives seront généralement considérées comme remplies dans les cas suivants :

1) Attentat contre les personnes
2) espionnage
3) sabotage
4) menées communistes
5) actes punissables susceptibles de causer des troubles
6) aide apportée à l'ennemi au moyen de :
   a) passage en fraude de personnes
   b) tentative d'enrolement dans une armée ennemie
   c) aide fournie à des militaires ennemis (parachutistes etc...)
7) Détention d'armes prohibées.

II

1) Les crimes prévus au titre I des directives ne seront jugés dans les territoires occupés que si les conditions suivantes sont remplies :

1- Il doit être vraisemblable que des condamnations à mort seront prononcées contre les coupables, au moins contre les coupables principaux.
2- La procédure et l'exécution des condamnations à mort doivent pouvoir être effectuées très rapidement (en principe en l'espace d'une semaine à dater de l'arrestation du coupable.)
3- Il ne faut pas que des raisons particulières d'ordre politique s'opposent à l'exécution immédiate de la condamnation à mort.
4- Sauf pour les condamnations à mort, prononcées contre des meurtriers et des francs tireurs, il ne faut pas qu'une condamnation à mort contre une femme soit escomptée.

2) Si un jugement rendu d'après le titre I est annulé [illegible], la procédure peut être poursuivie dans les territoires occupés, si les conditions prévues au titre I, N°1,3 et 4 sont encore remplies.

III

1) Pour les crimes prévus par le titre I des directives, le président du tribunal, en accord avec les

///

services de contre espionnage, recherche si les conditions voulues pour que le jugement soit rendu dans les régions occupées sont remplies. Dans l'affirmative, il convoque le Conseil de guerre de campagne. Dans la négative, il présente le dossier à son Chef hiérarchique (Art.89 par.1 de l'ordonnance relative au droit pénal de guerre). Ce dernier peut réserver sa décision.

2) Le Chef hiérarchique décide en dernier ressort de la question de savoir si les conditions voulués pour que le jugement soit rendu dans les territoires occupés sont présentés. Dans l'affirmative il charge de l'affaire un président du tribunal de son ressort. Dans la négative il charge la police secrète de campagne de transférer le prévenu en Allemagne.

IV

1) Les prévenus conduits en Allemagne ne sont soumis à la procédure de guerre que si le commandement supérieur de la Wehrmacht ou le commandement supérieur compétent déclare, dans sa décision prévue au titre III, que des intérêts militaires particuliers exigent que le jugement soit rendu par un tribunal de la Wehrmacht. Si cette éclaration n'a pas lieu, l'ordre de transférer le prévenu en Allemagne doit être considéré comme donné dans le sens de alinéa2de l'art. 3 par 2 de l'ordonnance relative au droit pénal de guerre.

2) Si le commandement supérieur compétent fait usage de son droit prévu au par. 1, il présente le dossier par la voie hiérarchique au commandement supérieur de la Wehrmacht. Les prévenus doivent être signalés à la police secrète de campagne comme " prisonniers de la Wehrmacht".

3) Le commandement supérieur de la Wehrmacht désigne le tribunal devant lequel comparaitront les détenus qui d'après le par. 1 sont soumis à la procédure de guerre Il peut renoncer à la compétence des tribunaux de la Wehrmacht. Il peut de plus suspendre la procédure aussi longtemps qu'il le voudra.

V

Les débats judiciaires en Allemagne auront lieu au plus strict huis-clos en raison du danger pour la sureté de l'Etat. Les témoins étrangers ne peuvent être entendus au cours des débats principaux qu'avec l'assentiment du commandement supérieur de la Wehrmacht.

VI

Les instructions relatives à la procédure devant les tribunaux de la Wehrmacht prévues par les décrets du Chef de Commandement supérieur de la Wehrmacht en date du 13 Septembre 1941 sur la situation en Norvège (Etat-major de commandement de la Wehrmacht section L (IV Qu) Nr. 002034/41 documents secrets du commandement) et du 16 Septembre 1941 relative aux soulèvements communistes dans les territoires occupés(Etat Major du commandement de la

///

H5044 – 0054

Wehrmacht, Section L (IV/Qu) Nr. 002060/41 affaires secrètes du commandement sont remplacées par les Directives et la présente ordonnance d'éxécution.

VII

1) Les directives entrent en vigueur trois semaines après leur signature. Jusqu'à nouvel ordre, elles doivent être appliquées dans toutes les régions occupées, sauf le Danemark.

2) Les instructions parues pour les régions de l'Etat nouvellement occupées ne sont pas touchées par les directives.

3) Le titre I des directives s'applique aux procédures en cours.

Le président du Tribunal et le commandement dont il dépend peuvent, pour de telles procédures, appliquer le titre III de cette ordonnance d'exécution.

Si le commandement supérieur compétent décide qu'un coupable sera transféré en Allemagne, le titre IV est applicable. Pour les coupables qui sont transférés en allemagne avant l'entrée en vigueur des directives, le commandement supérieur de la Wehrmacht peut procéder suivant le titre IV alinéa 3.

Le Chef du Commandementsupérieur
de la Wehrmacht
Signé : Keitel

copie conforme signé: Buhrke,
Amtsrat

///

H5044 – 0055

(I88)

Traduction du document PF 278 A
=x=x=x=x=x=x=x=x=x=x=x=x=x=

Berlin W 35, le 17 février 1942

Commandement Suprême de la Wehrmacht
14. n I.6 43 WR (I 3/4)

S E C R E T

Timbre (Commission d'Armistice allemande - Groupe We/Ie 27/42 Entrée: 21/2/1942)

Timbre: (Commission allemande d'Armistice WIESBADEN 20/2/42 17.45 - Nz 676/ab Gr.We/Ie -P.J. 1)

Au Ministère des Affaires Etrangères

Berlin W.8
Wilhelmstrasse 74/76

Pour information : A la Commission d'Armistice.
Objet : Poursuites des délits entre le Reich ou les Forces d'occupation dans les territoires occupés.
Réf: 1. Vos lettres des 9 et 31/1/42 N° R I85 et R 1169
2. OKW du 31.1.42 14 n I6.13 WR (I 3/4 N° 2857/41 et du 2.2.42 14 n 16 WR (I 3/4 N° 165/41 g.

Par la lettre en référence du 31.I.1942, le Haut Commandement a fait observer qu'il est incompatible avec l'édit du Führer du 7 décembre 1941 (communiqué par lettre du Chef OKW du 12 décembre 1941 Réf. 14 n 16 WR (I 3/4) N° I65/41 g) que les délinquants amenés en Allemagne bénéficient d'une aide de la part du Comité de Patronnage, de la Croix-Rouge belge ou de civils. Par lettre en référence du 2.2.1942 le Haut Commandement a mis le Ministère des Affaires Etrangères au courant d'instructions données aux Prisons de la Wehrmacht dont voici le texte :

" Les délinquants amenés en Allemagne, en application de l'édit du Führer, ne doivent avoir de relations d'aucune sorte avec le monde extérieur; ils ne doivent, par conséquent, ni écrire eux-mêmes, ni recevoir ni lettres, ni paquets, ni visites. Les lettres, paquets ou visites sont à refuser avec la remarque que "toute relation avec le monde extérieur est interdite aux délinquants".

Le Haut-Commandement partage le point de vue du destinataire dans sa lettre du 31 janvier 1942 selon lequel une mise à la disposition d'avocats belges aux détenus belges n'entre pas une ligne de compte.

Le résultat de la procédure ne peut être communiqué aux proches des délinquants emmenés en Allemagne. D'après la lettre du 12.12.1941 du Chef du Commandement suprême de la Wehrmacht, le but principal du transfert en Allemagne conformément d'accord avec le désir du Führer est de laisser les proches et la population dans l'incertitude quant au sort du délinquant.

On ne pourra communiquer aux proches ou aux Services allemands et étrangers que l'arrestation du délinquant et de les informer que l'état de la procédure ne permet aucune autre communication. Des dispositions spéciales pour la défense des délinquants amenés en Allemagne ne paraissent pas nécessaires. Les tribunaux de la Wehrmacht ne jugeront, autant qu'ils peuvent le prévoir, que les prévenus susceptibles de peine de mort. Pour de tels délits, le Président du Tribunal devra chaque fois convoquer un défenseur (suivant § 49, alinéa 1 KStVO)

.....

H5044 - 0056

Comme suite à la lettre en référence du 31 janvier 1942, nous transmettons copie d'une traduction d'une nouvelle lettre du Secrétaire Général du Ministère de la Justice belge du 22.12.1941. Le Ministre de la Justice du Reich l'a transmise au Haut Commandement pour la suite à donner.

Le Chef du Haut Commandant de la Wehrmacht,

Par ordre,

Signé : Dr. LEHMANN

Certifié conforme,

Illisible (paraissant être "BUHRKE Conseiller).

H5044 – 0057

H5044 – 0058

Lu le 31/1/46 77

 Document F. 662

Les internés du commando de MAUTHAUSEN, EBEUSEE, près du lac de Traun trava illaient sous le contrôle direct de civils : meister, ou contremaitres, chefs de chantiers, ingénieurs etc... Les SS ne s'occupaient que de surveillance.

Le plus important des travaux se faisait dans les stolen (tunnels) que les hommes perforaient dans la montagne. Le meister du Stola II, du commando S.B.U. (Siemens Bau Union) était un autrichien du nom de MULLER, il habitait 35 alte Traun-Strasse - EBEUSEE O.O. Il avait l'hebitude d'avoir dans sa poche, un morceau de filin d'acier tressé guipé de caoutchouc qui lui servait souvent, comme ils disaient tous, de dolmetscher (in - terprête) pour faire comprendre les ordres donnés aux étrangers, ou pour faire se hater les retardataires. Il lui est arrivé même plusieurs fois d'aller chercher un S.S. Policier pour faire infliger vingt cinq coups de schlague a certains qui travaillaient trop mollement à son avis.

Il ne faut pas confondre avec Rodolf MULLER; le frère de ce dernier, habitant avec lui, et lui aussi meister du Stole II. Mais celui-ci, ayant été en camps de concentration pour raisons politique de 1936 à 1940 était très compatissant vis à vis des déportés.

Le Bau-Führer du même chantier, (un bavarois; à ce que je crois, était très redouté de tous. J'ai reçu moi-même une fois un coup de traverse de rails sur le dos que celui-ci m'a donnée dans un moment de mauvaise hu - meur. Bien d'autres ont été matraqués et assommés à coups de poings par lui-même, tout civil qu'il était.

H5044 - 0059

Tous les civils du chantier, d'ailleurs, à quel - ques rares exceptions près ne se gênaient pas pour nous frapper, qu'ils soient allemands, polonais, tchèques ou autrichiens. Il me serait trop long de donner tout en détail.

Quant aux civils habitant la région, il est impos sible qu'ils n'aient pas en connaissance de notre vie et de nos souffrances. Tout camp de concentration était surmonté de la cheminée du four crématoire qui vomissait jour et nuit une lourde fumée qui se voyait de très loin.

De nombreux commandos de travail partaient du camp chaque matin pour faire du terrassement dans la campa gne. Nous rencontrions à l'aller, au retour, sur le chantier même, des indigènes du pays qui ne pouvaient pas ne pas voir notre détresse.

Nous allions souvent l'hiver déblayer la neige à EBEUSEE même et sur les routes et dans les villages alentour. Les habitants nous voyaient travailler de chez eux et tous ont vu certainement au moins une fois un homme battu à mort par un Kapo ou par un SS de garde. Ils n'osaient pas nous approcher de trop près, de peur certainement de venir nous rejoindre dans les camps.

Donc, il est inadmissible que ces gens qui nous faisaient travailler ou ceux qui nous voyaient passer simplement, ne parlent entre eux d'une chose si extra ordina ire et loin de toute humanité, et que, les années passant, un grand nombre depersonnes ne soient au cour rant de ce qui se passait dans les camps de concentra tion du Grand Reich Allemand.

Le 6 Janvier 1946 — Michel POUTIERS, 9 place de
signé : M. POUTIERS — Breteuil - PARIS - VII° -

Déporté aux camps de Mauthausen et Ebeusee - N° 28442, du 22 Avril 1943 au 6 Mai 1945

H5044 - 0060

F.576 79

AIME VIVIER
Ingénieur des Arts
et Manufactures
82, rue de Sèvres
PARIS 7°
Tel: Suf.25-90

7 Janvier I946.

Notes sur le Camp
de Concentration de MAUTHAUSEN

I°- Les déportés politiques français comprenaient:
des résistants au régime allemand en France arrêtés pour action contre les autorités d'occupation ou seulement en raison de leurs opinions politiques;
des raflés dans les conditions les plus diverses c'est-à-dire des gens n'ayant, à priori, fait aucun acte contre les autorités occupantes.

2°- Les déportés étaient répartis dans des Kommandos où après un certain nombre de mois de travail (en général de 5 à 8), ils devaient mourir.

J'ai pû parcourir à WIENER-NEUSTADT en Août I943 une note desservicos de Berlin adressée aux Kommandants de camp de concentration indiquant que chacun d'eux devait calculer le nombre de calories alimentaires à distribuer quotidiennement aux détenus en fonction des heures de travail à effectuer du nombre de détenus dont ils disposaient et de façon à ne jamais être encombrés de bouches inutiles.

En dehors des heures de travail, nous étions soumis à des sévices qui nous ruinaient physiquement par exemple, des appels durant de une à cinq heures par tous les temps; certains dimanches, nous avons fait sans interruption des exercices physiques de 9 heures du matin à 6 heures du soir. nous ne disposions pour une journée de travail de I0 heures que de 4 à 5 heures de sommeil.

3°- Les S.S. prélevaient pour eux-mêmes les meilleurs éléments de la nourriture déjà insuffisante qui nous était allouée: viande, margarine, pommes de terre. Ils utilisaient pour ce faire les Allemands eux-mêmes détenus: chef de bloc, secrétaires, etc.... qui étaient chargés de nous encadrer et, en paiement de ces services, ils leur remettaient de l'alcool ou leur procuraient d'autres avantages. Le résultat est que les allemands détenus de quelque opinion politique qu'ils fussent ou quelque soit les motifs de leur internement vivaient confortablement et parfois même luxueusement au milieu de notre misère.

.....

H5044 - 0061

-II-

L'Allemand, chef de bloc 7 en I944 de l'Hôpital de Mauthausen, éta it ivre tous les soirs. Il se faisait accompagner toute la journée de 2 musiciens: un accordéoniste, un violoniste qui jouaient sans arrêt pour son délassement. Il possèdait un vestiaire considérable, des pyjamas de soie, et le jour de la Pentecôte I944, il changea II fois de costume dans la journée.

A Mauthausen, les détenus n'étaient pratiquement pas en rapport avec les S.S. et il était particulièrem ent démoralisant d'être brutalisé par des allemands, soit disant camarades de détention et dont beaucoup avaient été arrêtés pour leurs idées, disaient-ils, antinazistes.....

4°- Quand les Kommandos dépendant de Mauthausen envoyaient à l'Hôpital de ce camp des convois de malades, ceux-ci étaient soumis à leur arrivée à une douche froide de 20 minutes qui entrainait la mort de I5 à 20% de l'effectif arrivant.

Mensuellement, un médecin S.S. passait en visite les ma lades de l'hôpital pour évacuer ceux qui étaient considérés comme impropres à reprendre le travail. Nous n'avons jamais eu de nouvelles (même depuis la libération) des camarades évacués dans ces conditions. Plusieurs fois les cars qui les avaient emmenés sont revenus au bout de quelques heures rapportant leur linge et leurs vêtements.

Les conditions de vie à l'Hôpital dépassaient toute imagination. Nous couchions généralement 4 dans un lit de 72 centimètres de large et Im,80 de long, parfois sur les quatre se trouvaient un ou deux détenus avec des membres dans le plâtre.

Le I6 Décembre I944 à l'occasion de la désinfection du bloc 7 dans lequel je me trouvais, nous sommes restés complètement nus, après nous être lavés sans aucun moyen d'essuyage, dehors pendant une demi-heure à -I2°, en attendant d'entrer dans un autre bloc.

5°- De temps à autre il était procédé sans raison connue à des exécutions par pendaison ou balle de révolver dans la nuque. Ces exécutions avaient lieu contre un talus près du bloc 20 du camp dans une petite construction spécialement aménagée. En avril ou mai I943, on éxécuta un jour par les 2 procédés 52 détenus Russes.

.....

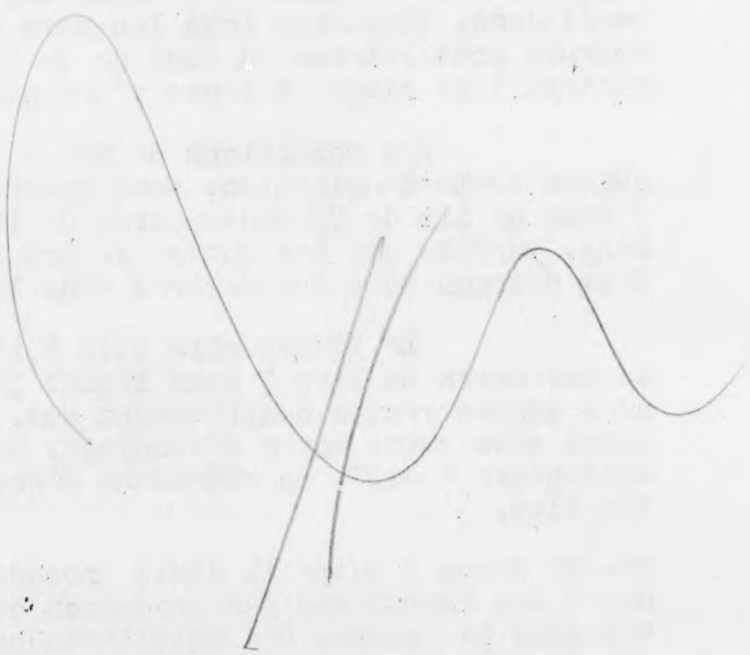

H5044 – 0062

52 détenus Russes.....

Deux libérations de détenus français ont été annoncées à ma connaissance, l'une en décembre I943 pour un chef de station de la S.N.C.F. des environs de Mouchard, l'autre courant I944 pour un jeune homme de la région de Nancy. on annonça aux internés qu'on allait les soigner pour les remettre en état au moyen de piqures de calcium: le troisième jour, ils mourraient.

R E S E A U "F 2"

Paris, I5 Octobre I945

ECHELON LIQUIDATEUR DU RESEAU "F2"
I6, rue de Bourgogne - PARIS- (VII°)

D.T.E.R/S.R.
F2 A N° I032

A T T E S T A T I O N

L'Echelon liquidateur du Réseau "F 2", accrédité auprès des Services de la France Combattante certifie que Monsieur VIVIER Aimé, né le 3 Novembre I892 à Huriel (Allier) a servi dans le cadre du Réseau "F 2", en qualité d'Agent de Renseignements, de Mai I94I au 26 Février I943 , en date à laquelle il a été arrêté puis déporté. De retour en France le 22 Juillet I945 il a repris contact avec son Réseau le I2 Octobre I945.

Durant son activité au Réseau "F.2" Monsieur VIVIER a servi avec courage, dévouement, honneur et loyauté.

Lieutenant-Colonel EDWIN

Commandant l'Echelon Liquidateur du Réseau "F.2"

-:-:-

H5044 – 0063

F 11882

L'an mil neuf cent quarante cinq, le premier août, à quinze heures trente,

par devant Melle CHULTOUR, Chargée de Mission au Service de Recherche des Crimes de guerre ennemis,

a comparu,

Monsieur François BOIX

2 allées des Cytises, Suresnes (Seine)

né le 14 août 1920

profession: reporter photographe

qui a voulu compléter sa déclaration du 30 juillet.

Après la Libération, je suis resté comme photographe pour le service de libération du camp au service des prisonniers des Américains. Le 25 mai 1945, j'ai été appelé par le Colonel Américain pour aller photographier quelqu'un de très connu. Je suis allé en voiture avec lui jusqu'à GUSEN. A l'infirmerie de GUSEN, entouré de beaucoup d'officiers américains, était ZIEREIS Franz, colonel commandant des SS, main droite de Himmler, qui avait reçu 3 balles, dont une mortelle. Il était en train d'avouer tous les crimes commis par lui, soi-disant sur l'ordre de Himmler. Etant l'unique déporté qui était comme témoin, j'ai fait attention à ce qu'il disait qui est très important pour bien connaître la vie du camp.

ZIEREIS est capitaine: il a pris le commandement du camp le 28 avril 1939. Il a reçu des ordres spéciaux de Himmler pour construire le camp de la façon la plus rapide, sans regarder à la dépense. Il lui avait promis de le terminer à la première promotion d'Hitler. Il a été plus criminel qu'on ne le lui avait demandé.

"En 1939, il n'y avait à ce moment là que des déportés de droit commun allemands et autrichiens. A la fin de 1939, les Polonais ont commencé à arriver. C'étaient ceux qui avaient résisté aux troupes allemandes et qui ont commencé à connaître ce qu'était le fascisme. Ces Polonais étaient mis sous la surveillance des prisonniers de droit commun allemands. Ils mouraient par milliers, mais ils avaient toujours des remplaçants, dû à ce que les prisons de l'Allemagne étaient remplies de Polonais.

"En 1940, depuis la défaite de la France, on a commencé à voir des prisonniers espagnols, comme châtiment d'avoir lutté contre le protégé d'Hitler: Franco.

a/...

H5044 – 0064

"Pour ces espagnols, j'ai reçu des ordres spéciaux; ils ne pouvaient pas écrire, et personne ne devait savoir qu'ils se trouvaient dans ce camp, vu qu'ils étaient prisonniers de guerre français, ils avaient déjà eu des démêlés avec le Gouvernement de Vichy; pour s'en débarrasser on avait créé une commission de liquidation à Berlin sous l'ordre de SER/NC SUNER, Ministre des relations extérieures de l'Espagne. La session datait de 1941. Les Espagnols ne devaient plus exister. Le commencement avait réussi, mais ces Espagnols n'étaient pas si faciles à tuer que les Polonais parce qu'il s'agissait de volontaires qui résistaient aux ordres des SS et même parfois se révoltaient contre les prisonniers allemands de droit commun, qui apportaient toujours des bagarres, mais les SS ne voulaient rien savoir.

"Au mois d'avril 1941, ont commencé à arriver les premières expéditions de juifs hollandais. Il s'agissait dans presque tous les cas de millionnaires d'Amsterdam. J'avais reçu l'ordre de les liquider par les moyens les plus rapides. En effet, celui qui avait de la chance pouvait vivre 15 jours. Les colonnes de Juifs ne s'arrêtaient pas. Des fours crématoires se cassaient tout le temps parce qu'ils ne pouvaient pas résister à la chaleur qu'il fallait donner. Pour cela, il a fallu en construire un autre. Il a fallu faire un mur spécial pour cacher les flammes de la cheminée qu'on voyait à 10 kilomètres.

"Au cours de 1941, j'ai établi des contrats avec l'entreprise des civils allemands pour la création des routes, routes d'eau, travaux de carrières dans des conditions très acceptables pour nous, la main d'oeuvre étant très bon marché. C'est ainsi qu'ont été créés les premiers kommandos dépendant du camp.

"Au mois de novembre 1941, j'ai reçu les premiers prisonniers russes. Comme prisonniers de guerre, je ne pouvais rien leur faire, ni en bien, ni en mal, et au bout de trois mois, sur 7.000 il n'en restait que 30. A ce sujet, j'ai écrit à Himmler en lui demandant l'intervention de la Croix Rouge Internationale.

"Il m'a répondu qu'il fallait bien placer les survivants et les nourrir comme il fallait pour avoir de belles expériences. Il faut remarquer l'aide que nous a apportée le commandant médecin KREBSACH qui a découvert la mort la plus rapide par une piqûre d'essence dans la veine. De cette façon, nous avons pu nous débarrasser de quelques milliers de prisonniers de toutes les nationalités qui nous gênaient parce qu'ils ne pouvaient même pas travailler et ils ne voulaient pas aller aux barbelés se faire fusiller.

"A la fin de 1941, avec une visite d'Himmler, j'ai reçu l'ordre de créer dans le camp même une maison de prostitution. Dans cette maison (appartements dans une baraque) il y avait 10 femmes prisonnières de droit commun et on avait promis de les lâcher si elles voulaient faire ces travaux là pendant six mois.

./...

H5044 - 0065

[illegible] les prisonniers qui désiraient y aller faisaient une demande double et payaient 2 marcks. De ces deux marcks, il y avait 50 pfennig pour la femme, 1 mark 50 donné avec le nom de celui qui était entré, à Himmler en personne avec un but inconnu.

"En février 1942, j'ai reçu un convoi de 400 commissaires politiques russes avec l'ordre de les finir aussitôt. Il était impossible de les mettre tous d'un coup où il fallait, et il a fallu appeler tous les SS et commencer la chasse. Au bout de 10 minutes tous étaient finis.

"Au début de 1942 on a commencé à avoir des Yougoslaves résistents et complices de la Résistance. Il a fallu recommencer avec eux et au bout de quelques mois, avec la visite d'Himmler j'ai reçu de chaleureuses félicitations de lui-même et du commandant en chef (Obersturmbunfuhrer).

"Ici j'ajoute que cela était un acte odieux de soutenueur que je n'aurais pas pu imaginer moi-même. A chaque visite que je faisais au camp je me souvenais de la façon dont étaient traités les prisonniers de Mauthausen.

"Au camp de Mauthausen, avoir des poux était défendu. Pourtant il y en avait des milliers. A celui à qui on trouvait un pou c'était la fin pour lui. Dû à cela, le 22 juin 1941, on a désinfecté en général et on mis les déportés complètement nus depuis 5 heures du matin jusqu'à minuit, entassés dans une place gardée par deux mitrailleuses. Un jour après les déportés ont su que cela avait été une méthode pour faire connaître la ruée de l'Allemagne contr la Russie. A la fin de cette désinfection, malgre que les SS n'aient pas intervenu, nous avons eu 140 morts.

"J'ai reçu des voitures spéciales de Berlin dans lesquelles j'ai envoyé les malades déportés dans un autre camp. En réalité, ce camp n'existait pas, on mettait simplement les déportés dans les voitures, on fermait les portes et le chauffeur lui-même ouvrait en bas pour faire monter le gaz. Quand les voitures arrivaient à l'endroit désigné il y avait déjà des cadavres. Les déportés étant chaque fois plus nombreux, il a fallu augmenter ces voitures et employer la méthode du château inconnu qu'un groupe de maçons espagnols ont détruit au début de 1945 vu l'avance des troupes alliées.

"En 1945, j'ai reçu l'ordre de créer une station de gaz pareille à celle d'Auschwitz. Mettant vu l'importance de la création j'ai pu retarder cet ordre jusqu'à l'arrivée des Alliés. Cet ordre ordonnait de construire un tunnel à 7 km de Mauthausen avec double voie, une fois le train arrivé, ce tunnel pouvait se fermer et donnait le gaz. De cette façon on pouvait gazer de 2.500 à 4.000 déportés en une seule fois. Le travail fini, le train lui-même partait jusqu'à un endroit plus loin, les wagons eux-mêmes se tournaient et jetaient les corps dans des fours

./...

H5044 - 0066

[illegible] qui les brûlaient. Au bout de 30 minutes, il ne restait plus rien des 400 déportés.

"On sait que ces propositions avaient été faites par moi-même et qu'elles n'avaient pas été acceptées malgré l'approbation des chefs nazis parce qu'il aurait fallu construire un tunnel spécial et à ce moment-là l'Allemagne manquait de matériel de construction. On m'avait promis de les tenir en compte sitôt que la guerre serait finie, et même de me récompenser.

"En 1939, j'avais l'ordre de payer un tant pour cent à chaque soldat SS (avant la guerre les SS étaient habillés en noir) et de donner même des permissions spéciales à ceux qui tueraient une grande quantité de déportés en train de s'enfuir. De cette façon tous les SS qui étaient avec moi depuis 1939 avaient des maisons gratuites à quelques kilomètres autour du camp, construites par les mêmes déportés avec toutes les commodités d'un châtelain, ration supplémentaire de beurre et de produits alimentaires, et ils étaient récompensés avec la Kriegsverdienskreuz. Moi-même j'ai reçu, à la fin de 1944, la Croix de Service de la Guerre en argent, étant promu aussi au grade de Standartenfuhrer.

"Au début de 1944, il a fallu faire une muraille autour du bloc 20 pour y enfermer quelques prisonniers d'importance, Moi-même je ne devais pas beaucoup m'occuper de ces déportés; il s'agissait de prisonniers de guerre russes, partisans de la Résistance française, F.T.P. français, partisans de Tito, et du Service de Libération polonaise. On ne pouvait pas appliquer la loi de franc-tireur mais ils devaient mourir quand même. Je ne pouvais tenir contact avec personne, même pas avec mes officiers de confiance. Il en arrivait 30, 40, 50 et au bout de quelques semaines il y en avait 1.800 qui ont commencé à mourir aussitôt.

"Le 2 février 1945, 700 de ces déportés ont pu sauter, le mur, s'approprier des armes de mes gardiens, s'enfuir, mais en tout seulement 62 sont parvenus à arriver aux partisans de Yougoslavie. Ce jour-là il aurait pu y avoir une catastrophe au camp de Mauthausen, mais heureusement pour nous le reste des déportés du camp n'ont su que trop tard de quoi il s'agissait.

"Au bloc 20, ils touchaient le quart de la portion attribuée aux déportés de Mauthausen. Ils n'avaient ni gamelle ni cuillère. Le Chef de bloc était un criminel allemand condamné à mort et on lui avait promis la liberté sitôt qu'il en aurait fini avec les déportés. Il le faisait de son mieux, toujours aidé par les 3 chefs SS de la prison qui pouvaient seuls rentrer dans ce bloc.

"La nourriture était jetée par terre sur la neige et on attendait qu'elle soit gelée. Aussitôt on invitait les déportés à se jeter là-dessus pour chercher leur portion. Cela a eu pour résultat une bagarre parmi les plus forts pour attraper quelques morceaux de navets déjà gelés. Sitôt que la bagarre

./...

H5044 – 0067

H5044 – 0068

prenait un caractère forcé, et comme il s'agissait de plus de l. [illegible] chef de bloc commençaient à taper sur [illegible] de fer et les manches de pioches, et quand [illegible] pas assez, à coups de feu. C'est comme ça que [illegible] déportés du camp de Mauthausen entendaient tout le jour des cris de ces hommes qui voulaient chercher un soulagement dans la mort. Mais même la mort leur était défendue. Chaque matin, on voyait les tas de cadavres qui n'avaient que la peau et les os. Leurs yeux nous donnaient à connaître ce qu'ils avaient souffert.

"Quelques jours avant le 2 février 1945, il est arrivé au camp quelques partisans russes et leur allure nous donnait à connaître qu'il s'agissait de chefs.

"Le 2 février dans la matinée les prisonniers se sont levés au bruit de la mitraillette et de la mitrailleuse.

"Les Espagnols étaient depuis 1941 organisés dans des groupes de résistance et avaient pris le peu d'armes qu'ils avaient couteaux, pioches et pelles, préparé à toute éventualité. La fusillade dura quelques minutes mais aucune balle n'entra au camp.

"Dans la matinée on a défendu de sortir travailler dans les kommandos; il s'agissait des survivants du bloc 20 - 600 environ, qui s'étaient évadés, en procédant avec tout ce qu'ils avaient en leur pouvoir; galoches, toile, couvertures qui leur avaient servi pour arracher les fils électriques au-dessus des murs, et d'un extincteur avec lequel ils ont aveuglé les SS les plus proches et leur ont pris les mitrailleuses; ils ont abattu les autres SS et avec [illegible] ils ont commencé la fusillade contre les chiens [illegible] SS qui venaient à leur trousse.

"L'épopée de ces gens-là est digne d'être remarquée.

"Les hommes qui pouvaient marcher traînaient ceux qui ne pouvaient tenir devout sur la neige. C'est ainsi qu'au bout de trois jours plus de 600 avaient été achevés. Les SS ont promis des portions doubles aux paysans des alentours et à tous ceux qui tueraient un des évadés. Même la radio allemande a communiqué qu'un groupe très important de criminels de guerre s'étaient enfui et s'étaient livrés au pillage et les paysans allemands accomplissaient leur besogne en les tuant même avec les pioches. 62 seulement sont parvenus aux lignes yougoslaves.

"Dans ce bloc 20 j'ai reçu l'ordre de construire une usine cachée où moi-même je ne pouvais pas entrer, où on se servait des documents et de l'argent des déportés de différentes nationalités, de toutes les nations d'Europe.

"Dans cette usine on faisait des documents pour aider à la besogne de la Gestapo dans toute l'Europe. C'était une véritable fabrique de faux documents. Tous ceux qui travaillaient dans cette usine devaient vivre plus de 3 mois. En effet,

./...

la destruction a été faite du camp quelques jours avant la libération. Toutes les machines ont été [illegible] j'ai appris qu'on faisait cela dans mon camp.

"A la retraite allemande des Balkans, Himmler m'a dit qu'il fallait aménager mon camp pour recevoir 180.000 Juifs hongrois avec leur famille. A ce moment-là je lui ai répondu que c'était impossible, et que je ne pouvais pas les avoir. Il m'a dit qu'il ne fallait pas m'en occuper car il y en aurait très peu qui y parviendraient.

"En effet du 1er transport des 4,500 femmes, vieillards et enfants juifs, je n'en ai reçu que 148 qu'il a fallu ensuite passez à la chambre à gaz.

"A quelques centaines de mètres de Mauthausen, il a fallu monter des tentes "tentes réquisitionnées d'un cirque") en toile pour abriter 28.000 Juifs qui ont été finis au bout de quelques jours. A ce moment-là il y avait 4 fours crématoires à Mauthausen qui brûlaient jour et nuit. A la gare même de Mauthausen il a fallu creuser des tranchées pour y mettre les corps des 18.000 déportés évacués d'Auschwitz devant l'avance russe sur Mauthausen. Aussi il a fallu faire une tranchée pour 18.000 déportés, le four crématoire ne brûlant pas à ce moment là parce qu'on en avait trop abusé.

"Quand les russes avançaient en Autriche, j'ai demandé à Himmler ce que je devais faire. Il m'a répondu qu'il fallait faire [illegible]. C'est pour cela que j'ai reçu un train de dynamite qui devait servir à faire sauter le tunnel de Gusen où se trouvaient de nombreux déportés. A ce sujet là on avait prévenu les déportés que dès que les sirènes sonneraient pendant 5 minutes consécutives, tout le monde devait aller chercher refuge dans ce trou-là.

"Pour Mauthausen, ils avaient fait des caves spéciales où l'on devait subir le même sort. Mais le Comité de Résistance l'avait su et était préparé.

"En septembre 1944 la Gestapo de Linz a découvert le parti communiste autrichien qui préparait un coup pour déclarer l'indépendance de l'Autriche et laisser passer les Troupes Russes dans leur pays. 22 de ces hommes ont été rattrapés; on les a pendant 5 jours et 5 nuits accrochés au mur avec les menottes et une couverture malgré la chaleur, sans rien boire ni manger et sans pouvoir faire leurs besoins.

"Ils étaient roués de coups, c'est ainsi que quand ils allaient réclamer on ne les reconnaissait plus. Pendant la déclaration 5 ont trouvé la mort et les autres ont été fusillés sous prétexte de tentative d'évasion sans que les allemands puissent leur faire dire un mot. C'est ainsi que la Gestapo, à l'heure de la libération n'avait pas pu atteraper les autres. Avec ces communistes il y avait une femme qui avait une grande responsabilité, et on n'a jamais su ce qu'on lui avait fait, mais

o/..

H5044 – 0069

H5044 – 0070

quand on l'a emmené pour la juger ailleurs, on a dit qu'elle avait 80 ans et elle était folle.

"Les Américains bombardaient très souvent; c'est ainsi qu'un [illegible] pilotes américains ont été ramenés au camp prisonniers [illegible] leur état de prisonniers de guerre américains. On ne [illegible] laissé soigner leurs blessures; on les a frappés et on les a laissés 4 jours sans rien manger et sans rien boire, on leur donnait du sel sans eau, jusqu'au jour où quelqu'un est venu les chercher. Quelques jours après, 16 hollandais, Belges, et Anglais de l'armée anglaise et aviateur de la Royal Air Force ont été abattus à coups de poignards et coups de feu, et toujours sous prétexte de tentative de fuite. A cet acte-là, comme commandant du camp, je me suis aussitôt opposé, mais je ne pouvais pas l'exprimer parce que cela aurait mal tourné pour moi. C'est alors que j'ai commencé à voir que j'étais un instrument de plus aux mains d'un criminel comme Himmler et que notre Hitler n'en savait pas un mot.

"A côté de Mauthausen, il y avait le camp sanitaire. Il y avait là entassés de 8.000 à 12.000 déportés dont la majorité ne pouvait pas sortir; tout étant très mal, on a décidé de les laisser à leur sort. C'est alors que le médecin déporté, chef des autres médecins m'a annoncé que les conditions étant très mauvaises, cela pourrait apporter des causes catastrophiques. Je lui ai répondu que je pouvais rien faire et que j'attendais comme lui l'arrivée des Alliés. Il est resté étonné et il est parti même sans me donner le coup de talon qu'il fallait.

"Au bout de quelques jours, j'ai su que les premiers actes de cannibalisme avaient eu lieu. Le foie et le coeur de quelques malades morts ont été abolés par d'autres déportés aussi malades.

l'on [illegible] mes officiers de confiance [illegible] un acte très curieux.

[illegible] les grandes Alliées s'approchaient. A ce moment [illegible] je ne pouvais même rien dire à mes hommes parce qu'eux-mêmes ne m'auraient pas cru. Chacun faisait ce qu'il voulait.

"Un délégué de la Croix-Rouge Internationale est arrivé pour chercher 1800 déportés politiques anglais, belges et la majorité de français et françaises. Je lui ai répondu que cela était une raison car je me trouvais dans une situation très pénible pour maintenir les restes des déportés. Le Délégué International m'a même promis de me sauver la vie si j'accomplissais les ordres de la Croix Rouge Internationale de Genève. J'ai eu aussitôt sa confiance, mais quelques jours après je vis que c'était impossible de prévoir ce qu'il m'avait demandé.

"Aussitôt que le premier transport est parti, j'ai reçu l'ordre d'en finir avec les 6.000 déportés français, hollandais et belges, qui restaient et qui se trouvaient dans une situation pas transportable; et je me suis rendu compte de ce qu'était un crime. J'ai laissé faire mes hommes sans m'en occuper. Au bout

./...

H5044 – 0071

de deux jours les cadavres s'entassaient devant les fours crématoires et quand le membre de la Commission est venu la 2ème fois il a été content en voyant que ceux qui restaient n'étaient pas si mal qu'on le racontait; en effet, les autres étaient morts. Ils ont même apporté des colis de la Croix Rouge qui ont été partagé sous mes yeux.

"Des 18.000 colis on en a partagé 200 parmi ceux qui étaient entrés ce jour-là. Les autres ont été transportés par camions dans les maisons des SS volontaires qui préparaient déjà la fuite dans les montagnes du Tyrol.

"Le 3 mai 1945 j'ai reçu l'ordre de partir avec tous mes hommes de confiance pour m'adapter à la guerre de guérillas car l'occupation de l'Allemagne serait seulement une question de semaines.

"A ce sujet là nous avons pris tout ce que nous avons pu et nous sommes partis au Tyrol, où nous sommes restés cachés dans des différents groupes et nous avons su là l'occupation de l'Allemagne et nous avons tenté de refaire notre vie avec notre travail et je l'ai cru jusqu'au jour où un maudit déporté espagnol m'a blessé à mort à 140 Kms de Mauthausen.

"Au moment de partir les SS ont tout emporté avec eux et ont obligé les jeunes filles qui travaillaient depuis quelques semaines - celà était dû à la mobilisation, à tous les bureaux - à partir avec eux. On les a fait habiller avec les vêtements des SS et on a brûlé leurs vêtements civils pour les obliger à rester".

"Ces jeunes filles se sont présentées à nous comme étant de la résistance. On ne les reconnaissait presque pas. Nous les avons aussitôt relâchées puisqu'il s'agissait comme nous de victimes et qu'elles étaient autrichiennes".

Moi, François BOIX, j'ai demandé à ZEIREIS s'il ne s'était jamais demandé ce qui se serait passé s'il avait donné l'ordre d'en finir avec le camp; il a dit que les prisonniers ne seraient pas capables de faire quelque chose. Je lui ai répondu que depuis des mois des commandos faisaient des pièces dans une usine de guerre sous la Direction d'un armurier espagnol et qu'avec ces pièces nous avions pu monter 54 pistolets, 1 mitraillette, des poignards. On avait aussi une vingtaine de bouteilles d'essence, 50 grenades à main, et quelques instruments et couteaux qui auraient servi à se jeter sur les SS.

Il est resté étonné parce qu'il ne nous croyait pas capables de faire une chose semblable. Mais il a reconnu que depuis quelques temps on lui avait dénoncé qu'au camp il y avait des armes. C'est pour cela qu'il a fait faire une perquisition au bloc 9 puisque c'était un bloc de détenus politiques allemands et il n'avait pas réussi à trouver ces armes. C'est alors que je lui ai dit que s'il avait cherché au bloc 12, il aurait trouvé quelque chose, mais s'il avait trouvé, nous n'étions pas disposés à nous laisser prendre. Il a commencé à gémir en

./..

nous disant qu'il nous appréciait et c'est pour cela qu'il ne nous avait pas tous tués malgré les ordres qu'il avait reçus, et même aux Français que c'était déjà une entente avec Vichy de venir avec eux, qu'il avait toujours eu une amitié pour la France et qu'il avait permis que quelques milliers encore puissent rejoindre son pays, qu'il avait la haine contre les juifs et les communistes russes, motif pour lequel il voudrait vivre pour travailler avec les Américains contre les Russes.

Lu, persiste et signe:

Aline CHALUFOUR

Copie certifiée conforme:
le Délégué
du Gouvernement de la République Française

F. de MENTHON

H5044 - 0072

F 118
91

MAUTHAUSEN

Rapport d'ensemble complet jusqu'à l'évacuation des Français politiques fin Avril 1945, quelques semaines avant la libération.

par Victor PISTORA

Pour copie certifié conforme
Le Délégué du Gouvernement provisoire
de la République Française.

F. de MENTHON

Le camp de concentration de Mauthausen se trouve en Autriche près du Dahube, au sommet d'une colline et à 37 Kms de Lintz dans la Direction de Vienne.

Tout autour, se déroule un magnifique panorama, la vallée du Danube avec au loin le massif des Alpes, à l'opposé les monts de Bohême et leurs forêts de sapins. En face, se trouve une jolie petite ville, Enns, au confluent du Danube et de la rivière portant le même nom.

Le climat est très dur. Dans la même journée, on assiste souvent à des écarts de température importants. On passe d'un temps calme, avec un soleil brûlant, à une température de bourrasque, de pluie et de froid, en moins de deux heures.

Le camp est entièrement isolé de la petite ville de Mauthausen qui se trouve à 5 Kms et personne n'a le droit se s'en approcher, sous peine d'être immédiatement fusillé par les sentinelles. De grands murs de pierre allant jusqu'à 6 m. de hauteur et de place en place des miradors, où se trouvent les sentinelles armées d'armes automatiques. Le sommet des murs est garni de cinq fils électrique à haute tension. Autour de cette enceinte, se trouve encore un réseau circulaire de fil de fer barbelé et derrière encore un autre cordon de sentinelles.

Entre les murs de cette deuxième enceinte, se trouvent les différents ateliers nécessaires à l'entretien du camp, les magasins, garages et les blocs servant de casernement aux SS assurant la garde. En dehors de la deuxième enceinte se trouvent la carrière, les ateliers d'armement et un certain nombre de commandos (silos, station de pompes, etc....)

L'intérieur de la première enceinte se divise en trois camps:

Camp N° I : "Camp dit libre", comprenant 15 blocs. En plus, isolés par un mur électrifié, 5 blocs, dont 4 de quarantaine ou semi quarantaine et 1 bloc servant d'annexe à la prison du camp.

H5044 - 0073

En face de ces trois camps et toujours à l'intérieur de l'enceinte se trouvent : la blanchisserie, la prison, les fours crématoires et une infirmerie où ne sont soignés que le personnel administratif et quelques priviligiés du sort ou de l'influence.

Dans le camp N° I, les détenus couchaient dans les lits de 70 cms. de largeur et à un ou deux étages. En principe deux détenus couchaient dans un lit.

Mais dans les camps N° 2 et 3 la façon de loger les détenus était épouvantable. Les détenus couchaient sur le plancher entassés les uns sur les autres en "Sardines" c'est à dire que chacun avait les pieds de son voisin sur la figure sans la moindre possibilité de se retourner, de sorte qu'en dépit de l'extrême fatigue, la majeur partie des prisonniers ne pouvaient dormir.

Le Ier camp de Mauthausen était créé par le gouvernement autrichien après l'assassinat de Dolfuss pour interner les nazis qui devenaient trop provocants à cette époque.

Il va sans dire que les détenus d'alors jouissaient d'un traitement tout à fait différend de celui que les SS de HIMLER infligeaient aux détenus à partir de 1938. Ils avaient une bonne nourriture, ne travaillaient pas, recevaient des visites, pouvaient correspondre librement, etc.....

En 1938, à l'Anschluss, les nazis, partis, sont immédiatement remplacés par des détenus de droit commun et des éléments associaux. Et dès 1938 la construction du nouveau camp fut commencée par les détenus eux-mêmes et terminée dans l'état actuel durant l'hiver 1944-45.

L'aspect du terrain était une suite de collines boisées. On a fait des surfaces planes, arrachant les arbres, comblant les ravins. Certaines équipes que l'on voulait détruire, étaient envoyées au travail sans outils avec seulement des sacs, qu'elles devaient remplir pour transporter la terre d'un lieu à l'autre. C'est leurs mains qui servaient alternativement de pioches et de pelles.

Les pierres nécessaires à la construction des murs et des bâtisses étaient extraites de la carrière creusée dans le flanc de la colline et appelée : "Wiernergraben"

Ces pierres, pesant souvent 70-90 Kgs étaient portées à dos de la carrière au camp, en passant par le fameux escalier de la mort.

Cette carrière et cet escalier étaient témoins depuis 1938 d'actes de sauvagerie, de sadisme et d'assassinats horribles, des dizaines de milliers de prisonniers par les SS et leurs valets, tels que Zaremba, Unck laissant bien loin derrière eux toutes les scènes sanglantes de l'histoire romaine et des supplices de l'inquisition.

L'infirmerie, ou camp des malades, construite en contre bas est également une ancienne colline. L'emplacement a été, pendant l'aménagement, l'arène de scènes horrifiantes de cruauté.

Plus de 7.000 prisonniers y ont trouvé la mort. La majeure partie étaient des officiers de l'armée rouge. C'est en souvenir [illegible] le camp des malades est appelé communément

H5044 – 0074

Le camp de MAUTHAUSEN avait à juste titre une réputation effrayante dans toute l'Allemagne, classé par les Services de M.HIMLER dans la 3ème catégorie, c'est à dire camp d'extermination. Les détenus des autres camps d'Allemagne y étaient envoyés par punition. Le camp de MAUTHAUSEN était appelé par la population "Totenberg" (Montagne de la mort) ou "Morghausen" (Maison d'assassinats).

Depuis 1938, des milliers de femmes, d'enfants, d'hommes ont traversé la ville de MAUTHAUSEN pour monter par le chemin de Croix dans le camp. Pendant très longtemps, jusqu'à la formation des commandos extérieurs, personne n'a jamais franchi la porte d'entrée. Chaque nuit, on pouvait voir de loin le sinistre spectacle des flammes hautes de plusieurs mètres sortant des fours crématoires. Ces flammes infernales libéraient des dizaines de milliers d'êtres humains des tourments et des souffrances de ce camp maudit.

Cette politique d'extermination était froidement et méthodiquement poursuivie, sans discontinuer, dans toute la vie du camp depuis 1938 jusqu'à ces derniers jours.

L'infirmerie du camp. (Russenlager). Dans ce camp très spécial se trouvaient constamment 6 à 8.000 détenus, couchés 5 à 6 par lit de 70 cms de largeur et à 3 étages, c'est à dire 18 malades ensemble, sans soins, sans médicaments, avec une nourriture abominable jusqu'à ce que ces hommes s'affaiblissent pour devenir de véritables loques humaines.

Chaque mois, les médecins SS. choisissaient plusieurs centaines de ces cadavres vivants, pour les achever, soit par une piqure au benzol dans la région du coeur, ou pour l'envoyer soit disant dans un camp de rétablissement, mais en vérité dans un chateau des SS. à côté de LINZ, où ils étaient gazés et incinérés? Les fameux autocars noirs partaient le matin bondés de ces malheureux et revenaient le soir vides.

Ce sont des dizaines de milliers d'hommes et parmi eux malheureusement beaucoup de Français qui sont morts de cette manière et inutilement. Cette façon d'exterminer continua jusqu'en Décembre 1944.

Cependant, il ne manquait pas grand-chose à ces hommes pour survivre, un peu de nourriture et un peu de soins.

Ensuite, la direction du camp imagina une autre forme d'extermination par la famine organisée.

Déjà la nourriture et surtout ces derniers mois, était abominable. Les malades étaient réduits à la demi-ration de soupe, faite de rutabagas et de betteraves pourries, et presque pas de pain. Une fois le camp des malades est resté 48 jours sans pain et une autre fois 18 jours. La famine du camp des malades était telle que l'on eut à déplorer des cas de cannibalisme, les malades dévoraient dans la nuit la chair de leurs camarades morts.

On peut facilement imaginer les résultats de cette politique de famine. En allant au travail et en passant à côté du Russenlager nous voyions des centaines de cadavres entassés, durant des journées entières et attendant pour être envoyés aux fours crématoires.

H5044 - 0075

Ils étaient les chefs du camp, chefs de blocs chefs d'équipes et de commandos. Le sous chef du camp de Mauthausen s'appel "UNEK" c'est le tueur officiel du camp, l'homme qui depuis 7 ans a plusieurs milliers de camarades assassinés sur la conscience.

Le commandant de l'ensemble du camp et des commandos extérieurs se nomme Standartenfhurer Ziereis et son second Haupsturmfuhrer Bachmyer. On peut classer ces deux hommes parmi les plus grands assassins que la terre ait jamais porté.

Non seulement ils ordonnaient et surveillaient tous les assassinats et les massacres collectifs, effectués froidement et méthodiquement par leurs sbires, mais ils prenaient un plaisir sadique à torturer et à assassiner personnellement les prisonniers.

Tous nos camarades se rappellent avec horreur des scènes, où Bachmayer exerçant son sport favori, faisait personnellement déchirer les détenus par des dogues énormes sur l'esplanade du camp (Appelplatz), où le sang et les lambeaux de chair humaine étaient partout éparpillés.

Tous les SS assurant la garde du camp étaient d'un nombre variable ces temps derniers environ I800.

Les Tchèques apportaient proportionnellement le plus grand nombre de victimes sur le tableau des assassinats et des tortures.

Sur les I0.000 Tchèques venus depuis I940 et immatriculés officiellement au camp, il n'en restait plus que 400 au 25 Avril I945. Les autres ont été exterminés principalement après l'assassinat (à titre de représailles) du sanguinaire HAYDRICH, l'ancien chef de la gestapo à Prague.

Ils furent à l'époque, isolés dans des blocs spéciaux avec l'interdiction absolue de communiquer avec qui que ce soit. Leur nourriture était la demi-ration, la ration complète étant déjà bien maigre. Ils n'étaient occupés qu'au transport des pierres.

Après le travail, tous les Tchèques étaient rassemblés et jusqu'à minuit devaient faire "la peloto" chargés de lourdes pierres, frappés par les SS déchainés qui lançaient les chiens sur eux. Il était interdit de les soigner à l'infirmerie ou simplement de leur donner médicaments et pansements.

Mais ce n'est pas tout, en dehors de ces prisonniers Tchèques immatriculés officiellement, arrivaient continuellement les petits transports de 50, I00, I50 hommes et femmes de Prague, Brno ou de Moravska, Ostrava, qui n'ont jamais été inscrits sur les registres du camp et immédiatement gazés et incarcérés.

Nos camarades Tchèques qui se trouvent au Secrétariat Général du camp (Schreibstube) depuis I940, évaluent le nombre de ces malheureux à 30.000 - c'est à dire que de 40.000 Tchèques reste encore 400 vivants au camp de MAUTHAUSEN.

Ces exterminés étaient tout ce que le peuple Tchèque avait de meilleur parmi son corps enseignant et son élite intellectuelle

Le cas des Espagnoles et des Tchèques ne sont pas des faits isolés. Des offensives de ce genre sont réalisées alternativement contre toutes les nationalités présentes et avec le même sadisme.

L'extermination des Polonais, surtout des intellectuels,

H5044 – 0076

Ainsi depuis janvier I945 la mortalité est devenue effrayante. Entre le Ier Janvier et le 3I Mars, on comptait officiellement I7.000 morts, seulement pour le camp, excepté les commandos. Et la moyenne des morts des trois premières semaines était supérieure à l'on estime le nombre des morts à 9.000 - le I9 Avril, sur l'ordre du commandant du camp, 3.000 malades remontaient du Russenlager le camp 3, soit disant pour être suralimenté. Mais dès le lendemain on commançait à les gazer et incinérer à la cadence de 450 à 60[illegible] par jour.

Les armées alliées s'approchaient, les délégués du Comité International de la Croix Rouge de Génèvre s'offraient de s'occuper de ces malades.

L'état physique des malades était tel que les SS. n'ont pas voulu livrer à l'opinion publique mondiale leurs victimes, dont le seul aspect extérieur était un véritable réquisitoire contre le sadisme, la cruauté, la sauvagerie de ces SS. qui en peu de temps transformèrent des êtres humains en des épaves impossibles à décrire.

Au fur et à mesure de l'avance russe, certains camps et commandos de l'Est dépendants de MAUTHAUSEN furent repliés totalement ou partiellement dans des conditions épouvantables. Marchant des centaines de Kms à pieds, sans nourriture et sans boisson, et une fois fléchis les prisonniers étaient abattus le long de la route.

Sur 2.500 prisonniers du commando de :VIENER-NEUDORF- I50 abattus, sur I.800 prisonniers du commando de :FLORISDORF I86 abattus, sur 3.500 prisonniers du commando de SACHSENHAUSEN 800 abattus.

Le cas de SACHSENHAUSEN demande une mention spéciale. Quand les armées russes s'approchèrent de SACHSENHAUSEN (32 Kms de BERLIN dans la direction de STETTIN) ce camp fut évacué en partie sur DACHAU et en partie sur MAUTHAUSEN.

Le voyage fut effectué pendant une semaine en wagons ouverts sans nourriture et avec un froid de I0 à I5 degrès au-dessous. Tous les morts de froids et de congestion furent jetés en marche le long des voies.

De la gare de MAUTHAUSEN au camp, ceux qui ne pouvaient plus suivre furent abattus. Ainsi 2.500 rescapés arrivaient le I6 Février au matin. Le commandant ZIERELS considérant le nombre trop élevé, choisit environ 400 prisonniers qu'il fait mettre nus et ces malheureux restent debout près du mur de I3 à I7 heures.

Ceux qui n'étaient pas encore morts furent conduits en arrière de la blanchisserie où ils restèrent toute le nuit du I6 au 17 Février.

Ils furent par trois fois descendus à la douche froide. Le I7 Février au matin les survivants peu nombreux furent achevés à coups de gourdin et de haches.

L'unique rescapé, miraculeusement sauvé en se couchant pendant le massacre parmi les morts est notre camarade Jacques LEBELLIN de DIONNE, officier français et un des meilleurs cavaliers de France.

Voici un autre exemple des crimes des SS. :

Le 6 Septembre I944, au matin, 48 officiers des armées al-

H5044 – 0077

H5044 - 0078

main au matin (le 7 Septembre) leurs 27 camarades restants.

On connait leur identité et leurs feuilles au secrétariat général du camp, portant la mention "tué en tentative d'évasion"

Ces quelques petits exemples ne sont qu'un très faible résumé des innombrables crimes dont le camp de MAUTHAUSEN fut le théâtre depuis I938 et que nous, rescapés de cet enfer, nous voulons faire connaitre au monde, comme la démonstration du degré atteint dans le sadisme et le crime par le régime hitlérien en Allemagne.

A MAUTHAUSEN, les SS. tortionnaires et leurs valets, les criminels détenus de droit commun, ont réalisé des fortunes colossales.

Parmi les centaines de mille de prisonniers passés au camp étaient des personnes de conditions sociales différentes. Certains détenus avaient sur eux des fortunes de bijoux et de valeurs dépassant I0 millions or.

Mais une fois entré au camp, tout le monde était dépouillé et sortait des douches avec comme unique bien une chemise, un caleçon et pas toujours une paires des ignobles sabots réglementaires. Les fortunes des prisonniers, leur linge, leurs vêtements étaient ensuite la proie des bandits en uniforme et des détenus de droit commun, complices des SS. Ils trafiquaient l'or, les bijoux les montres, ils organisaient même tout un service d'échanges avec la population civile pour se créer des conditions de vie matérielle enviables pour beaucoup d'hommes dits libres.

Ils possèdaient de solides comptes en banque et quantité d'or et de métaux précieux cachés en prévision de leur retour à la vie civile.

A la suite de la chute de VIENNE et de l'avance des armées alliées la nervosité était devenue très grande parmi la Direction SS. du camp de MAUTHAUSEN. Aussi les pourparlers se poursuivaient ils constamment entre le commandant du camp et le gauleiter de LINZ et l'armée pour savoir si l'on devait évacuer le camp ou tout simplement supprimer les prisonniers.

Le danger était grand. Nous sommes partis du camp de MAUTHAUSEN I83 prisonniers politiques français dans la nuit du 23 au 24 Avril rapatriés par les voitures du Comité de la Croix Rouge de Genève.

Dès notre arrivée en Suisse, le 26 Avril, nous nous sommes mis immédiatement en rapport avec les représentants diplomatiques des Alliés et le Président du Comité International de la Croix Rouge pour leur expliquer la gravité de la situation du camp, où le commandant ZIERES était décidé suivant les ordres du sinistre HIMLER à ne livrer aucun prisonnier aux Alliés.

Nous leur avons soumis un plan d'action militaire et un plan d'action diplomatique. Nous avons reçu l'assurance formelle que tout ce qu'il sera humainement possible sera immédiatement entrepris pour sauver nos camarades restants à, MAUTHAUSEN. Dès notre arrivée à Paris le Ier Mai nous nous sommes mis aussi immédiatement en rapport avec les milieux compétents pour présenter de nouveau les mêmes suggestions qu'n Suisse, Nous avons reçu les mêmes assurances et nous espérons qu'une dizaine de milliers d'hommes

Ces quelques pages ne sont évidemment qu'un aperçu très f... ble de ce qu'est et fut le camp de MAUTHAUSEN. Il n'est pas po... sible d'écrire en si peu de mots l'histoire de 7 années de so... frances, de tortures et de crimes.

Mais nous nous sommes promis de le faire. Petit à petit ... aidés par nos camarades, nous établirons une histoire préci... des documents officiels à l'appui, sur la politique hitléri... froidement calculée et méthodiquement exécutée sur des mill... d'innocents. Cette politique d'extermination qui a couté aux ... ples de l'Eurppe asservis les meilleurs de ses enfants et qui ... dait vers la destruction complète de toute l'élite intellectu... de tous ceux qui auraient pu devenir des guides pour demain. ... politique, disais-je, ne devait laisser subsister que les plus arriérés parmi les peuples vaincus, afin qu'en cas de victoire allemande, ces peuples décapités se laissent conduire sans auc... réaction et servent les intérêts matériels de luxe et de jouiss... de des plus grands criminels que l'histoire n'ait jamais connu...

Victor PISTORA
n° 28.432
du Camp de MAUTHAUSEN

H5044 – 0079

F-121

98

Extracts Read 30/1/46

RAPPORT SUR LE CAMP DE BERGEN-BELSEN

Rapport de l'Office de Recherches des Crimes de Guerre sur le camp de Bergen-Belsen;

Pour copie certifiée conforme Le Délégué du Gouvernement provisoire de la République Française
R. de MENTHON

Le camp de Bergen-Belsen, dans la Lüneburger-Heide aux environs de CELLE, fut désigné par les Allemands comme camp de repos.

Le camp se divisait en 2 parties :

Le camp N°1 (Détenus faisant des corvées)

Le camp N°2 (Détenus sans obligations de travail)

L'O.R.C.G. n'a reçu que peu de détails sur la vie, avant le 1.1. 45, dans ce camp, soit-disant de repos, mais en réalité un centre d'extermination par mort lente naturelle, ou par mort violente.

En effet, très peu de détenus sont revenus, qui ont été approximativement comme suit :

Hommes : 1.200 détenus divers
3.700 Juifs divers
4.660 Juifs Hongrois

Femmes : 6.145

L'effectif de ce camp fut maintenu, plutôt augmenté, par les transports venant des autres camps de concentration.

HOMMES :

Transports :

22.1.45	1.000 de Buchenwald	
29.1.45	1.239 de Sachsenhausen	300 morts

/.....

II

1.2.45	1.008 de Neuengamme	200 morts
5.2.45	2.224 de Sachsenhausen	500 morts
7.2.45	2.313 de "	450 morts
10.2.45	2.299 de "	550 morts
14.2.45	1.779 de Gross-Rosen	532 morts
1.3.45	1.702 de "	380 morts
9.3.45	2.243 de Mittelhan	350 morts
14.3.45	2.250 de Struthof	400 morts
12.3.45	1.157 de Flossenburg	350 morts

Mortalité moyenne journalière

Du 1.1.45	au 15.1.45	80
- 15.1.45	- 31.1.45	180-200
- 1.2.45	- 15.2.45	250
- 15.2.45	- 28.2.45	300-350
- 1.3.45	- 15.3.45	500
- 4.4.45	- 15.4.45	600

Total du mois de Mars (Hommes et femmes)

17.337

FEMMES :

Transports :

3.1.45	1.000 de K.L. Auschwitz	
5.1.45	1.004 de K.L. Auschwitz	
12.1.45	2.555 de Wien	(4 encore vivants)
24.1.45	3.850 de K.L. Auschvitz	15 mortes
11.2.45	1.998 de K.L. Auschvitz Gross Rosen	18 mortes
24.2.45	1.914 de K.L. Gross-Rosen	15 mortes
27.2.45	1.988 de K.L. Sachsenhausen	12 mortes
6.3.45	3.271 de K.L. Ravensbruck dont 437 enfants	
4.3.45	698 de K.L. Buchenwald	
12.3.45	781 de K.L. Gross-Rosen	
20.3.45	547 de Schlesiensee 7,8 Tage Unterwegs	
25.3.45	866 de Budapest	8 mortes
25.3.45	693 de Mülhausen	
26.3.45	424 de Ravensbruck (bébés et femmes enceintes)	
	876 de Hanovre	
	785 de Oberneide	
	451 de Hambourg	
	497 de Hambourg	
	476 de Sasel près de Hambourg	

Mortalité moyenne journalière

Du 1.1.45	au 15.1.45	35
- 15.1.45	- 31.1.45	40

/.....

H5044 – 0081

DU 1.2.45 au 15.2.45	50
- 15.2.45 - 28.2.45	70
- 1.3.45 - 15.3.45	90
- 15.3.45 - 31.3.45	180
- 1.4.45 - 15.4.45	260

En moyenne on peut fixer les décès à 500 personnes par jour.

MOYENS D'EXTERMINATION :

1) par la faim :

Le commandant KRAMER a donné des ordres formels de priver de nourriture les prisonniers chaque fois que l'appel du soir n'était pas juste.

Les repas étaient servis sûrs et immangeables.

Le nommé EMMERICH Wilhelm, Oberscharführer, sous les ordres de KRAMER, avoua lui-même que les vivres étaient en quantité suffisante aux magasins, mais les ordres étaient donnés de laisser mourir de faim les prisonniers.

La nourriture était réduite à 1/4 de litre d'eau chaude servie tous les soirs. Pas de pain, pas d'eau potable.

FUSILLADES :

Comme dans les autres camps, de nombreux détenus ont été fusillés sans raison.

PIQURES :

Enormément de détenus ont reçu des piqûres mortelles en principe, les incurables. Mais le préposé piquait tous ceux qui ne lui donnaient pas leur nourriture ou les garçons qui refusaient de se prêter à ses vices.

Il les désignait le matin, pour les piquer le soir; et ceci sur ordre des S.S.

MALADIES CONTAGIEUSES

En raison du manque d'eau, les détenus étaient

...../.....

H5044 – 0082

obligés pour calmer leur soif de chercher de l'eau croupie dans les cabinets. Il en résulta de nombreuses épidémies de dysentrie et de typhus. Les malades ne recevaient aucun soin.

REMARQUES GENERALES :

Les détenus ont été maltraités d'une façon plus ignoble.

Le 11 avril se trouvaient entassés, entre les blocks, 22.000 cadavres, dont le chiffre augmentait en raison des arrivages, par 700 et 800 unités journellement.

Généralement les blocks étaient construits et prévus pour 350 personnes mais en contenaient 900.

Pas de paille pour le couchage, les détenus couchaient par terre, sur le plancher.

Entre autre, pour calmer leur faim, les détenus dépeçaient les cadavres, faisaient cuire les morceaux, les mangeaient ou les vendaient.

Au moment de l'arrivée des troupes anglaises, le commandant KRAMER a déclaré avoir reçu l'ordre d'enfermer tous les détenus dans les blocks et d'y mettre le feu.

Il ne l'a pas fait, parce qu'il se disait que la dysentrie, le typhus, la faim et la soif se chargeraient de règler le sort des détenus et, quand il voulut le faire, il était trop tard, le camp ayant été cerné.

KRAMER était le dernier Commandant de BERGEN-BELSEN.

D'après les documents parvenus à l'C.R.C.G. , son passage est signalé successivement dans les centres suivants :

SCHIRMECK
STRUTHOF
NATZWEILER
SACHSENHAUSEN
NORDLAGER S III OHRDRUF et BIRKENAU (Auschwitz)

H5044 – 0083

F. 123. 102

CAMP DE CONCENTRATION "BUCHENWALD"

-:-

ADMINISTRATION

L'administration du camp était assurée par des détenus sous la surveillance de S.S..

a) Le Bureau des détenus contrôlait les entrées et les sorties.

b) Le service Arbeits-Statistik s'occupait de la distribution du travail.

c) L'infirmerie pour les malades, ayant à sa tête un Médecin et un Sous-Officier, tous deux S.S. était en réalité dirigé par les Kapos.

EFFECTIF

L'effectif du camp (Chiffre approximatif 40.000) se composait de différentes catégories de détenus :

a) Asociaux = Ecusson noir

b) Saboteurs de Guerre = Ecusson noir avec lettre "K"

c) Objecteurs de conscience = Ecusson violet

d) Pédérastes = Ecusson rose

e) Droit commun = Ecusson vert avec lettre "S"

f) Politiques = Ecusson rouge.

Les détenus venant de France, ont été groupés par la Sûreté Allemande à PARIS, sous les noms génériques :

a) Meerschaum (écume, de mer) (
Lagerstufe II
b) Fruchlingewind (vent de printemps))

c) N et N ou "Macht und Nebel" (nuit et brouillard)

Lagerstufe III (détenus à séquestrer et à faire disparaitre)

DIVISION DU CAMP

Le camp était divisé en :
Buchenwald I (Kommandos intérieurs)
Buchenwald II (Kommandos extérieurs)

H5044 – 0084

BUCHENWALD I

Administration - Infirmerie - Service d'Affection aux Kommandos-Quarantaine

BUCHENWALD II

Peenemeunds, à la suite d'un bombardement dirigé sur

DORA (Nordhausen)- Effectif français très fort.
Creusement de tunnels pour usines souterraines et construction d'un nouveau camp.

LAURA (Saalfels) -
Groupement de souterrains et aménagement d'une carrière pour la mise au point de l'appareil propulseur du "V-I".
Conditions d'existence atroces.

JULIUS (Schonbeck)-
Usine d'aviation, n'employant que des spécialistes. Relativement bon.

LEIPZIG (plus tard à Maulhausen)-
Usine d'aviation. Relativement bon.

JENNA — Réparation de wagons de chemin de fer.

BUNA — Usine de caoutchouc synthétique et autres produits de remplacement.

LEUNA — Même kommando que BUNA

WEIMAR — Gusthoff-Werke I (Fritz-Sauker-Werke)
" " II (près du camp)
" " III (Usine souterraine à Billroda

MITRAU — Articles et appareillages électriques

BEUTZ — Kommando peu important

BOCHUM — Kommando important, beaucoup de Français

HALBERSTADT — Usine souterraine dans ancienne Mine de Sel

LAGENSALZA — Usine d'aviation

HALLE — Peu de Français

BAD BERGA — Etablissement d'un nouveau camp et creusement d'une usine souterraine.

Au moment des grands arrivages de détenus, des départs massifs

H5044 - 0085

lieu sur :

LABLIN — Survivants de DORA (inaptes au travail, envoyé soi-disant en convalescence)

MAUTHAUSEN et FLOSSENBURG

NATZWEILLER — Les N.N. "Nacht und Nebel" pour séquestration et extermination

ATROCITES ET EXTERMINATIONS

Le camp de Buchenwald ne peut être classé dans la catégories des camps d'extermination proprement dits. En effet, les détenus désignés furent dirigés sur d'autres camps, ou fonctionnaient les fours crématoires. Néanmoins, la moralité dans ce camp et surtout dans ses kommandos (par ex. DORA) est énorme, à la suite des :

1. MAUVAIS TRAITEMENTS - Coups et blessures, morsures de chiens etc....

2. MANQUE DE NOURRITURE - Régime de sous-alimentation

3. PENDAISONS (mort plutot par strangulation que par élongation de la colonne vertébrale)

4. Fusillades

5. PIQURES à la base d'Evipan (intra-veineuse à infection poussée mort immédiate)
à la base d'Asepso (ersatz de teinture diode : mort après 20 minutes)

6. NOYADES

7. EXPERIENCES MEDICALES Sérum contre le typhus

8. EPIDEMIES Erysipèle (mortalité 15 %)
Tuberculose (Mortalité 40 %)
Pneumonie (Mortalité 40 %)

Typhus exanthématique 5 à 6 épidémies assez discrètes
Dysentrie 2 épidémies (mortalité 50 à 60 %)
Diarrhées et anthérites
Phlégmons

La durée moyenne de la vie d'un détenu était de 6 mois.

Effectif moyen du camp : 40.000

H5044 – 0086

Mortalité pour le Ier trimestre I945

Janvier 2.000
Février 5.400
Mars 5.623

soit au total I3.023

-:-:-:-:-

H5044 – 0087

CAMP DE CONCENTRATION DE

BUCHENWALD

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Liste des "S.S." signalés jusqu'à ce jour..

NOMS	PRENOMS	NOMS	PRENOMS
	OFFICIERS		
[illegible]WALD	Otto	MATZKE	
[illegible]ENBERG		PISTER	Hermann
[illegible]OERSCHNER	Otto	PLAZA	Heinrich
GEISEL		SCHRADER	Rolf
[illegible]OVEN Dr.		SCHWARZ	
[illegible]AISER Dr.	Alfred	VOELKNER	
KRONE	H einrich		
	SOUS-OFFICIERS ET HOMMES DE TROUPE		
[illegible]BRAHAM		HELBERG	
[illegible]AYER	Paul	HOFFINGHOFF	Karl
[illegible]DIC	Otto	HOFFE	
[illegible]EK		KABISCH	Wilhelm
[illegible]CNER	Otto	KARTWILLISCHWILLI	
[illegible]ER		KOCH	Albert
[illegible]ALD	Siegfried	KOROT	
[illegible]RICH	Eugen	KRELLMANN	
[illegible]RGER		KUBITZ	
[illegible]GER	Otto	MAISCHEIN	Paul
[illegible]GLMAIER	Karl	MEISTER	Karl
[illegible]REYER		MITTERWALLNER	Gottfried
[illegible]RMS	Fritz	PEIDEL	Joseph
[illegible]RUETTER	Helmut	SCHMIDT	CHristian
[illegible]HMAIER		SCHMIDT	Heinrich
[illegible]LMATSLAUFFER		SCHRADER	
[illegible]NKOWSKI	Max	SETZEPFAND	Walter
[illegible]ER		SOMMER	
		WILHELM	

H5044 – 0088

F.117 107

Liste A.

I° -HUTTIG Hauptsturmführer - Commandant du camp de STRUTHOF de Mai 1941 à Avril 1942
2° -ZILL Hauptsturmführer - Commandant du camp de STRUTHOF de Mai 1942 à Février 1943
3° -KRAMER Hauptsturmführer- Commandant du camp de Février 1943 à Avril 1944
4° -HARTGENSTEIN Obersturmführer- Commandant du camp d'avril 1944 à la fin - 38 ans,
5° -HAUPT Sturmführer, de MUNICH
6° -FUCHS Untersturmführer de KEHL - 50 ans
7° -PUTTNER Oberscharführer de FREIBURG - 36ans
8° -HERMAN TRAUT Unterscharführer de MUNICH- 29 ans
9° -WETZIG Unterscharführer de MUNICH - 30 ans
I0 & II - les frères ZEUSS Sturmführer, originaire de MUNICH
I2 -VOLKMAR Unterscharführer
I3° -Peter STRAUB Oberscharführer
I4° -SCHEURMANN Oberscharführer
I5° -SCHMIDT Oberscharführer
I6° -TREYER Joseph Oberscharführer
I7° -TILLMANN Untersturmführer
I8° -Dr. KRUEGER Bavarois.
I9° -Tous les autres S.S. composant la garde du camp.

Camp de STRUTHOF près de NATZWILLER (Alsace) I942 à I944.

Crime N°I : Meurtres et Massacres
Crime N° 3 : Torture de civils
Crime N°8 : Internement de civils dans des conditions inhumaines
Crime N°29: Mauvais traitements à des blessés ou prisonniers de guerre

Crime N°I : Art. 302 C.P.-Peine de mort
Crime N°3 : Art. 303 et 344 C.P. - Peine de mort-
Crime N°8 : Art.344 C.P. - Peine de mort
Crime N°27: Art. 302 C.P. - Peine de mort
Crime N°29: Art. 302 et 309 C.P. - Peine de mort

SHORT STATEMENT OF FACTS.

Les individus ci-dessus désignés faisaient partie des cadres des S.S. qui ont organisé d'une façon systématique l'assassinat par fusillade ou pendaisons des internés du camp de STRUTOF.

H5044 – 0089

ils ont torturé leurs victimes en effectuant sur elles des expériences médicales comme sur des cobayes, et ont usé à leur égard de brutalités inouïes en les faisant battre ou piétiner pour un rien par leurs sou-ordres S.S. où mordre par leurs chiens.

Au total I668 Femmes, plus de I0.000 hommes massacrés.

a) Situation du camp.

Le camp de STRUTHOF a été construit près de NATZWILLER en I94I-I942 sur l'emplacement d'un terrain de ski au flanc d'une montagne de 850 mètres.

b) Installation du camp.

Une double enceinte de fils barbelés et électrifiés, haute de 4 mètres, contenant un chemin de ronde, dominé par les tourelles du mirador, entoure le camp. Dans ce chemin de ronde balayé la nuit par des projecteurs circulent des S.S. accompagnés de chiens.

Nombre de S.S. 250 à 400 environ.

A l'intérieur de l'enceinte se trouvait une série de baraques en bois pouvant contenir I60 personnes chacune, une baraque spéciale servait aux cuisines.

A l'extérieur du camp, casernements des S.S. baraques disciplinaires et de désinfection, une baraque spéciale avec salle de torture salle d'autopsie, four crématoire, une autre baraque contenant une chambre à gaz.

c) Régime du camp.

NOURRITURE.

2 soupes par jour presque sans légumes-souvent pas de pain

HABILLEMENT ET COUCHAGE.

Très peu habillés, une ou deux couvertures en coton, fois 6 détenus dans des couchettes conçues pour 2 personnes

REGIME DU TRAVAIL :

Les détenus travaillaient dans les carrières de granit de sable ainsi qu'à la construction de routes, ils étaient encadrés par des S.S. qui avaient le droit de les frapper de lancer sur eux des chiens qui les mordaient cruellement

SOINS

Absence complète de soins, ainsi les détenus frappés par leurs gardiens ou mordus par les chiens ne devaient recevoir aucun pansement ni aucun soin d'aucune espèce.

b) Discipline : .....

H5044 – 0090

Discipline très dure, les gardiens avaient le droit de frapper les détenues, pour un rien ils lâchaient leurschiens sur eux. Les gardiens ayant droit à une prime lorsqu'ils ramenaient, mort ou vif un détenu qui s'était évadé, ils tuaient parfois un détenu qui n'avait nullement cherché de s'évader, pour toucher la prime, prétextant qu'il y avait eu tentative d'évasion.

Les sévices les plus variés étaient employés par les S.S. depuis la bastonnade (le supplicié ayant au préalable pris un bain dans l'eau chaude pour adoucir sa peau) jusqu'à la pendaison au condamné au dessous d'une conduite soufflant de l'air chaud et où il ne tardait pas à mourir suffoqué.

En été I943, sur un contingent, de 50 français, 30 environ moururent des suites de coups et de gangrène dans l'espace d'un mois.

e) Mise à mort.

Celle-ci avait lieu pour la moindre vétille et s'éxécutait par pendaison ou fusillade sans oublier l'asphyxie par passage dans la chambre à gaz ou la mort des suites d'expériences médicales.

Le commandant du camp dressait toutes les semaines un état numérique des morts qu'il envoyait à ses supérieurs, nous possèdons le modèle de cet état où on relève 5 catégories de morts :

Morts par maladies
Fusillés
Pendus par éxécutions
Pendus pas suicide(individus se pendant eux-mêmes après en avoir reçu l'ordre).
Suicidés.

Les morts étaient incinérés dans le four crématoire et leurs cendres servaient d'engrais au potager du camp, seules les cendres des victimes allemandes(car ils exécutaient les détenus allemands) étaient recueillies dans des urnes vendues de 75 à I50 R.M. à leurs familles.

f) Expériences médicales.

Les prisonniers servaient de cobayes à des médecins allemands de Strasbourg en particuliers aux docteurs HIRT, WIMMSER & VON HAUGER.

Les médecins sus-nommés(Objets d'un dossier spécial) pratiquaient avec la complicité des S.S. sus-mentionnés, des injections de lèpre, peste et autres maladies sur les détenus de manière à observer les effets de ces contaminations, plusieurs traitements étaient essayés pour une même maladie. L'expérience terminée, si les sujets n'étaient pas morts, ils étaient exterminés et incinérés.

.....

H5044 – 0091

gaz sur ces malheureux dans une chambre à gaz située hors du camp. En une seule journée, le I0 Août I943, 86 femmes furent asphyxiées et leurs corps incinérés immédiatement après (déclaration du voiturier STEINER qui amena les femmes et ramena leurs cadavres.)

Il est de même établi que :

Le II Août I943, I5 femmes furent gazées
Le I3 Août I943, I4 femmes
Le I7 Août I943, 30 hommes
Le I9 Août I943, 29 hommes

C) Nombre total des victimes du camp de Struthof

I.668 femmes environ et plus de I0.000 hommes, sur un total de 45.000 détenus passés dans ce camp.

Parmi les exécutions en masse il faut citer :

L'exécution de 392 français (92 femmes et 300 hommes) dans la nuit du Ier au 9 septembre I944.

I- SHAEF a/dossier transmis le I2 Janvier I945 par le Major G. SHARP b/dossier transmis le 2 Mars I945 par le Major G. SHARP
2- Rapport du Chef d'Escadron PAVAIT en date du Ier Février I945
3-;Rapport d'un fonctionnaire du Ministère de l'intérieur en date du 3I Janvier I945.
4- Rapport du Docteur RISTLER en date du I5 Mars I945
5- Rapport du Secrétaire Général de la Police pour le Bas-Rhin et le haut-Rhin en date du 26 Février I945
6- Déclaration signée de Sylvain ZANETTI en date du 20 Décembre I944 qui reçut les confidences d'un S.S. du camp.
7- Déclaration signée de Léopold STEINER, voiturier au camp de Struthof durant l'occupation.
8- Déclaration signée de Ernest IDOUX Fermier à Struthof
9- Déclaration d'HERBELIN Louis domicilié au Havre évadé d'allemagne qui travaille comme prisonnier au camp de STRUTHOF.
Déclaration reçue le 2i Janvier à I4 heures par le lieutenant DAY au 5° bureau de l'Etat-Major de la Ier division française libre.

H5044 – 0092

D'autres inculpations suivront celles résultant de ce dossier des recherches étant faites actuellement dans le but de découvrir dans la mesure du possible, les noms des S.S. qui gardaient ce camp.

En ce qui concerne les médecins de Strasbourg qui se sont rendus coupables de tortures et d'assassinats sur les personnes détenus en faisant des expériences sur eux, un dossier est en voie de constitution.

L'identification des allemands cités dans la liste A, ayant appartenus à l'encadrement du camp de Struthof résulte de déclarations formelles de témoins ayant vecus en contact avec les Soldiers dudit camp.

STEINER Léopold voiturier du camp
IDOUX Ernest, Fermier à Struthof

Enfin d'un dossier transmis par la SHAEF, le 8 Mars.

Pour Copie Certifiée Conforme
Le Délégué du Gouvernement Provisoire
de la République Française
au Ministère Public du Tribunal International
des Grands Criminels de Guerre.

R. DE MENTHON.

H5044 - 0093

F. 107 112

R A P P O R T

du Docteur Goutbien, 71 rue de la Glacière,
MONTGERON (S & O)
déporté au camp d'Allach et rapatrié.

DEFINITION

I.- Il est difficile pour un homme normal de se représenter exactement un camp de concentration, qui dans le langage populaire allemand est désigné par les deux lettres "K.Z."

C'est difficile pour plusieurs raisons : tout d'abord un homme qui a été élevé selon les principes de notre civilisation toute imbibée des principes humanitaires élémentaires au Christianisme, ne peut pas croire à la véracité des récits qui sont faits par les victimes tant l'horreur, le sadisme, l'excès de raffinement dans la souffrance dépasse la sensibilité normale; ensuite les hitlériens ont essayé de masquer leurs crimes par des apparences, si bien qu'un étranger qui aurait visité il a deux ou trois ans un camp de concentration aurait été frappé par l'ordre la propreté qui y régnaient.

Si un juriste s'était penché sur les cas d'exécution, i il eut trouvé des motifs, si non valables, du moins suffisants pour les justifier.

Si un médecin enfin avait fouillé les documents médicaux, il eut conclu très facilement à des morts normales.

Tel était le voile qui entourait les K.Z. et que les S.S. tenaient jalousement baissé. Les S.S. essayaient de donner une apparence juridique à leurs crimes, cela est un trait caractéristique de l'hypocrisie hitlérienne.

II.- Les camps de concentration que nous désignerons par K.Z., par abréviation, ont commencé d'exister dès la prise du pouvoir en 1933, ils ont servi de lieux d'extermination, dès cette époque, aux démocrates, aux révolutionnaires et aux juifs allemands. La réputation du camp de Dachau date de cette époque.

Le fait d'entrer dans un K.Z. était synonyme de mort, sauf pour quelques rares survivants, qu'il nous est arrivé de trouver au cours de notre détention.

H5044 – 0094

Les souffrances qu'ont subies les premiers concentrationnaires dépassent toute imagination. Il faut avoir entendu les témoins oculaires en parler, avoir soi-même vécu en K.Z. pour le croire.

Mais si nous tenons à indiquer cette période, c'est moins pour relater les faits qui s'y sont produits que pour expliquer la terreur qu'inspiraient au peuple allemand les K.Z. et qui fut une grande cause de son long silence. Notre rôle est d'être le rapporteur objectif de ce que nous avons nous-même subi, et nous croyons que c'est en soi déjà assez éloquent.

L'amélioration relative des K.Z. date de la victoire soviétique de Stalingrad. C'est, en effet, à partir de cette époque, et de cette époque seulement, que l'Allemagne s'est trouvée devant un problème d'effectifs qui l'a obligé à modifier sa politique d'extermination systématique dans les K.Z. et une politique d'utilisation de la main d'oeuvre qui s'y trouvait. Si cette nouvelle politique inspirée par Himmler a amélioré sensiblement le régime de la vie, la mortalité n'en est pas moins restée très élevée, car les malheureux "Haftlings" (pensionnaires) furent tués, non plus par les méthodes classiques, mais par un travail sans trêve et une nourriture nettement insuffisante.

Le Nazisme envoyait en K.Z. en principe les condamnés, ayant achevé une peine prononcée soit par le "Volksgericht", soit par le "Sondergericht" (Tribunal populaire ou Tribunal spécial) mais également tous les détenus de droit commun : assassins, voleurs, escrocs dont le retour à la vie normale était jugé indésirable. Mais depuis la guerre, les prisons nazies, surchargées dans les pays occupés, se vidèrent directement dans les K.Z., sans qu'aucun jugement ne soit intervenu, aucune condamnation régulière par un Tribunal régulier.

Convaincus de l'issue victorieuse de la guerre, les Nazis croyant déjà dominer le monde, n'ayant, de de fait, plus aucun compte à rendre à la justice internationale, ne s'embarrassaient pas de leurs crimes.

Le K.Z. était camp international. Toutes les nations y étaient représentées, toutes les langues y étaient parlées. Les détenus étaient classés en deux catégories, qui étaient reconnaissables par les couleurs des triangles que chaque prisonnier portait sous son numéro : les triangles rouges étaient les politiques, les triangles noirs les délits de travail (entendons par là les sou-

H5044 – 0095

114

teneurs et acolytes), les triangles roses les homosexuels, les triangles violets les Bibelforschers, secte religieuse hostile à Hitler. Les Juifs portaient une étoile de Sion de couleur jaune sur un triangle rouge, depuis un an une simple bande jaune surmontant leur triangle.

Quelle que soit la cause qui les avait amenés en K.Z. les détenus étaient classés en catégories qui jouissaient de régimes différents. La 1ère catégorie était la plus favorisée : droit au port de cheveux, droit à la correspondance et aux paquets, déguisement réduit au minimum. Ces détenus occupaient les postes principaux des camps et étaient allemands pour la plupart.

La deuxième catégorie représentait la grosse masse des détenus. Elle avait droit à la correspondance sur feuilles spécialement préparées et en nombre réduit, elle avait droit aux paquets, mais elle portait les cheveux ras ou dans certains cas les deux à 2 cm sur une raie à la tondeuse, médiane, que les Haftlings appelaient la "Stonme" (la route).

La catégorie à laquelle nous appartenions était désignée par les initiales "NN" ce qui voulait dire Nuits et Nuages. Les Allemands ont l'habitude d'utiliser des noms imagés pour leurs classifications. Cela signifierait bien entendu tout. Nous étions livrés au pouvoir discrétionnaire de ces bandits. Nous étions toujours tête rasée, vêtements barrolés de croix rouges, de bandes rouges, visibles au loin. Toute correspondance, tous colis, y compris ceux de la Croix-Rouge, nous étaient interdits. Nous ne devions pas travailler au contact des civils. Dans l'intérieur du camp de Natzweiller, les NN. étaient dans un block spécial, entouré de fils barbelés, à Dachau, également, nous n'avions pas le droit de coucher dans le camp, pas le droit de fumer, pas même le droit aux pansements et à l'infirmerie.

Cette catégorie NN. était celle des hommes à exterminer. Pour tous les Haftlings, une seule règle était absolue : l'interdiction des visites. Seuls les parents allemands avaient la possibilité de voir leur fils mort, et encore pour cette circonstance, l'hypocrisie nazie allait très loin. Dans une pièce spéciale, aménagée à proximité du camp, très propre, le corps était visible couvert de draps blancs. La victime ne pouvant plus parler n'était plus à craindre, et cette faveur, répétons-le, n'était réservée qu'aux Allemands.

H5044 - 0096

115

Tous les prisonniers morts étaient incinérés. Le crématoire était le centre d'un camp de concentration. Sa longue cheminée dominait nos baraques et le vent rabattait sur nous l'odeur de la corne brulée. La crémation se faisait en deux heures, quatre corps étaient consummés en même temps, les cendres mêlées étaient ensuite prélevées au hasard pour être mises dans des urnes funéraires Les familles allemandes pouvaient, moyennant une indemnité de 30 RM recevoir ces cendres. Quant à nous, NN., nos familles n'étaient même pas prévenues de notre décès. Le service des incinérations était surchargé, les confusions fréquentes. Une famille allemande ayant réclamé les cendres de son fils et ayant versé la somme demandée, ne voyant rien venir, réclama. Le service du crématoire n'ayant pas retrouvé l'urne demandée, en envoya une autre, en changeant l'étiquette, dans l'intervalle, la première urne qui avait été envoyée normalement mais qu'un incident postal retarda en route, arriva. La famille fut bouleversée, mais en fait ni l'une, ni l'autre de ces deux urnes ne représentait les cendres de leur parent.

Un K.Z. est donc avant tout centré sur un crématoire. Le feu purifie et fait disparaître toutes les traces des crimes. Pendus, fusillés, empoisonnés, cachectique, tuberculeux, graveux, y sont pressés, confondus! La fumée du crématoire était et serait restée, si le Nazisme eût triomphé, la seule libération qui nous fut offerte.

Quelques mots maintenant sur l'administration des K.Z.

La direction était entre les mains des S.S. assistés par une section politique, le commandant du camp, tout au moins pour les camps assez importants, avait rang d'officier : Hauptsturmführer, Sturmbanführer, etc...

Mais la direction des Haftlings, l'ordre intérieur, la discipline, l'extermination, étaient confiés aux subalternes "Unterscharführer, Obersharführer, Hauptscharführer". A la tête de chaque block était un S.S. un Rottenführer en général. C'était un matraqueur!

Mais la grande astuce des Nazis avait été d'utiliser une partie des détenus, choisis en général parmi les triangles verts ou noirs, pour exécuter les basses besognes. Les Haftlings étaient sous le commandement d'un chef de camp le "lagerältester", lui-même assisté par une équipe de "Lager capo" "Capo" etc... qui étaient les matraqueurs, des assassins véritables.

H5044 – 0097

En récompense de leurs crimes, ils jouissaient d'avantages matériels et avaient la confiance du S.S. Ils frappaient jusqu'à la mort sans raisons ou pour des raisons affreuses. On dit qu'un Uscha, ayant désiré le tatouage qu'un détenu avait sur la poitrine pour en faire un abat-jour, le détenu fut tué par le capo, la peau découpée, tannée, et la personne qui me fit ce récit me certifia avoir vu, quelques temps plus tard, cette lampe sur le bureau du S.S. Il fut aussi un temps où une dent en or dans la bouche coûtait la vie. Le détenu tué, la dent en or était arrachée et remise au S.S. Ils perpétraient tous ces crimes pour soulager un sadique besoin de sang et de crime. Les S.S. les laissaient faire en souriant. Toute réclamation contre eux équivalait à la peine de mort, d'une part elle était accuillie par les coups des S.S. et ensuite sanstionnée au block par des brutalités inouïes qui tuaient les plus résistants.

Les prisonniers politiques ont eu une lutte longue et difficile à mener, heureusement appuyée par les évenements militaires pour éliminer peuàpeu, par des méthodes évidemment très discutées, ces éléments criminels. Mais tous ne sont pas encore châtiés. Ils se sont camouflés dans d'autres camps ou se sont évadés avec les S.S. eux-mêmes au moment de l'arrivée des troupes alliées.

Nous allons maintenant exposer les conditions de vie dans un camp de concentration.

Le lever était tôt : 4 h le matin en été, 5 h en hiver. Le nettoyage du block, fait par les prisonniers, exigeait une demie heure environ. Il était bien entendu le prétexte à tous les coups. Un lit mal fait, une couverture mal ajustée, un brin de paille à proximité, était l'occasion d'un matraquage sérieux. Il nous fallait ensuite rester devant le block au garde à vous, en attendant l'appel du matin qui avait lieu vers 5 h 45 en été, 6 h. 45 en hiver.

Les kommandos de travail étaient alors groupés. Les NN. avaient toujours les travaux les plus durs. Les kommandos quittaient les uns le camp, accompagnés de soldats S.S. et de chiens, les autres restaient dans les ateliers avoisinants. Dès l'arrivée sur le lieu du travail, quelque soit le temps, il fallait se dévêtir rapidement, prendre le pas de gymnastique et attraper un outil. Les chiens étaient déjà sur vous, arrachant les mollets

H5044 - 0098

le S.S. attrapait un manche de pioche et frappait à coups redoublés sur les retardataires. Le travail commençait à une grande cadence, les wagonnets étaient chargés et nous les poussions aupas de gymnastique vers les remblais. Les "capos" hurlaient et frappaient, les S.S. frappaient, les chiens mordaient. Vers 9 heures une courte pause pour avaler deux tranches de pain. Il fallait parfois reprendre haleine. Malheur à celui qui était vu; il était frappé de 25 coups sur les fesses pour sabotage!

Quand un camarade faiblissait, le "capo" le chassait à coup de bâton en dehors du périmètre gardé par les sentinelles et il était abattu comme un chien pour tentative de fuite!

D'ailleurs, chaque matin il fallait des victimes, le nombre en était secrètement fixé au départ d'un commun accord entre S.S. et "capo". Les intellectuels étaient les plus visés; de même les hommes âgés et de constitution débile. Le grand Reich ne pouvait nourrir des Haftlings qui ne lui rapportaient pas.

A midi, certains kommandos rentraient au camp pour déjeuner, d'autres déjeunaient sur le lieu du travail. Compte tenu de la lenteur des appels, nous disposions exactement de cinq minutes pour avaler un litre d'une soupe brulante composée suivant un menu type : une fois feuille de chou, deux ou trois fois betteraves fourragères, une fois pommes de terre non épluchées une fois ou deux choucroute. Toutes ces soupes étaient peu nourrissantes, elles contenaient si peu de viande qu'il fallait une grande chance pour en découvrir un morceau gros comme une noisette. La soupe du dimanche était meilleure : c'était notre seule soupe véritable : pâté, pomme de terre, pois cassé. Cette soupe de midi avaléeà la hâte, par des hommes fatigués, énervés, debout nous laissait l'estomac lourd et pesant pour l'après-midi. Après la soupe, corvée de nettoyage, demendant cinq minutes, puis de nouveau garde à vous jusqu'à l'heure du départ pour le travail; vers 12 h. 45 jusqu'à 6 heures le travail se poursuivait. Chaque homme était frappé au cours d'une si longue journée de travail parfois plusieurs fois. Nous rentrions le soir exténués. Le repos ne nous attendait pas encore. Nous devenions alors les victimes de l'humeur du chef de block, qui imaginait une série de mesures destinées à nous tuer plus vite : il nous fallait sauter, courir, ramper dans l'eau, marcher au pas cadencé pendant parfois une heure, refaire les lits.

H5044 - 0099

Quand un détenu manquait à l'appel, nous devions rester au garde à vous aussi longtemps qu'il n'était pas retrouvé.

Certains sont restés ainsi deux jours entiers! inutile de dire le nombre des morts. Pour ma part, je n'ai passé qu'une nuit ainsi, le malheureux évadé ayant été retrouvé le matin.

Enfin revenait le repas du soir : 350 gr de pain noir et selon les jours 20 gr de margarine ou une rondelle de saucisson. Pour les derniers temps nous n'avions plus que 150 gr de pain le soir. Le coucher se faisait vers 9 heures mais parfois plus tard.

A ce régime, les amaigrissements étaient rapides : la chute des forces verticales, l'épuisement organique complet. Les hommes au-dessus de 50 ans ne résistaient pas, les jeunes de moins de 20 ans faisaient des primo-infections tuberculeuses massives qui les éliminaient en quelques jours. Quelqu'uns d'entre eux devenant les victimes des passions homosexuelles des capos, étaient ménagés et mieux nourris. Ce n'était pas un des aspects les moins tragiques de notre captivité que cette promiscuité avec tant de bandits, que cette dépravation morale, si tentante pour des jeunes garçons qui avaient faim.

Nous étions peu à peu devenus insensibles à nos propres misères, la mort nous apparaissait à tous la seule libération. Et pourtant comme nous étions accrochés aux nouvelles! Avec quelle impatience nous avions suivi la libération du territoire soviétique, la guerre d'Afrique, le débarquement en Italie puis, plus tard, la ruée victorieuse des Américains en Europe, la victoire de l'Atlantique; avec quelle joie nous avons vu la France reprendre sa place dans le monde; nos sacrifices, quoique obscurs et oubliés, n'étaient pas vains.

Nous ne retracerions pas fidèlement la vie des K.Z. si, à coté de cette lutte quotidienne âpre et serrée pour la vie, nous ne communiquons pas à nos compatriotes l'atmosphère d'impatience, l'avidité de nouvelles qui nous environnaient. Il nous fallait des nouvelles pour nous donner la volonté de vivre. Combien grande fut notre fierté d'apprendre la part importante que les partisans, dont nous étions les pionniers, avaient prise pour libérer le territoire français!

Nous avions faim sans doute, mais nous avions encore plus faim de savoir où"ils"étaient !

H5044 - 0100

Qu'ils nous soit maintenant permis d'évoquer nos souvenirs personnels. Ce n'est pas sans douleurs que tant d'images cruelles vont revivre devant nous. Tant de camarades sont absents aujourd'hui, tant de victimes ont décuplé leur énergie sans qu'il leur soit permis d'atteindre ce jour!

Nous sommes arrivés au K.Z. de Natzweiller, près de Rolhau en Alsace, en trois convois, composés de Français venant de Fresnes, les 9, 12, 15 juillet 1943. Nous étions les premiers NN. arrivant à Natzweiller. Nous avions voyagé enchaînés deux par deux. Dès l'arrivée en gare de Rolhau, notre martyr commença.

Nous fûmes chassés, brutalisés, battu par une équipe de S.S. qui attendait en gare. Un de mes camarades de compartiment Villard, de Lyon, s'empêtra dans les fils d'aiguillage et tomba sur la voie. Les S.S. le prirent à partie, le rouèrent de coups, et en profitèrent pour lui voler une montre en or, qu'il portait dans sa poche, et lui arracher sa chevalière en or.

L'arrivée au camp, si tué sur le flanc dénudé d'une montagne à environ 1.000 mètres d'altitude fut tragique. Il était tard, les têtes rasées des co-détenus, les faces grimaçantes des S.S. nous inspirèrent de la terreur. On nous fit comprendre que toute tentative de fuite serait sanctionnée immédiatement par la mort. Nous fûmes mis à nu, dépouillé de toutes nos affaires personnelles, toutes nos montres, bagues furent confisquées. Nous fûmes rasés partout. On controla si nous ne conservions rien dans la bouche et dans l'anus. Puis douchés, nous fûmes emmenés tout nus au block où nous fûmes habillés. Toute la nuit, il nous fut interdit de dormir. Nous devions procéder aux travaux de couture qu'exigeaient nos nouveaux vêtements. Un de nos camarade, Dupré, de Lyon, également as de l'autre guerre, vengeur de Guynemer, ayant fait une crise épileptiforme, nous dûmes le mettre en arc de cercle sur une caisse. Toute la nuit, le chef du block, un ancien légionnaire allemand, distribue une série incroyable de coups.

Et voici quelle fut la séance des qui est restée gravée dans la mémoire de tous ceux qui l'ont vue : la séance débuta le lendemain de l'arrivée du transport vers 7 h. Tous les S.S. du camp étaient présents. Il pleuvait.

Chaque détenu fut chargé d'une lourde pierre et obligé de remonter la pente, à cet endroit très rude de la montagne, au pas de gymnastique.

H5044 - 0101

Tous les 5 mètres, un S.S. frappait au passage, les chiens excités contre nous mordaient. Le sommet atteint, il fallait déposer les pierres puis redescendre en courant.

Dès les premiers voyages certains d'entre nous tombèrent. Les S.S. les frappaient avec violence, sur la poitrine, sur l'abdomen, sur la tête, afin de s'assurer qu'ils étaient effectivement évanouis. Les valides devaient porter leurs camarades évanouis en plus de leur pierre. Et plus nous étions en difficulté, plus les coups redoublaient. A 10 h. du matin, 50 hommes inanimés sur 5° étaient étendus sur le terrain, les S.S. cessèrent alors. Nous dûmes ramener au block tous les camarades évanouis et les déshabiller. Laver à grande eau leurs habits et les réhabiller immédiatement avec des habits mouillés. A midi nous étions réunis pour l'appel, grelottants de froid.

Voici les noms des S.S. qui se sont particulièrement distingués ce jour comme les suivants :

L'Uscha Hermann Straute, de Sarrebrück, chargé du service intérieur du K.Z. de Natzweiller, dans les derniers temps Kommandoführer à Daurmesgen puis à Bissingen (Wurtemberg) l'assassin N°1 des Français.

Rottenführer EULER, Kommandoführer à la carrière (STEINBRUCH) depuis un an chef du Kommando de Schorzingen (Wurtemberg) où il a continué la série de ces crimes, individu dangereux, bandit dans tout l'acception du terme, a été muté vers le 10 avril 1945, destination inconnue. A rechercher par le chef du district, l'untersturmführer de Schomberg.

Uscha FUCHS, Nazi de première heure, quarantaine, originaire de Baden, chargé des services intérieurs du camp. Assassin de Français. A fusillé plusieurs d'entre nous. A été le responsable de huit morts par fusillade dans les premiers jours de notre arrivée. A toujours été une brute. Est devenu Kommandoführer à Basdatt, il y a un an et demi environ.

Uscha WAGNER, qui sans être aussi compromis que les précédents à participé à notre matraquage.

Hauptscharführer SEUSS, Rapportführer, brute sans nom, assassin, a toujours excité les postes contre nous, nous a frappés avec sauvagerie. Serait parait-il mort dans un accident de motocyclette. A un frère qui a été Kommandoführer à Schomberg de fin 43 à octobre 44. Ce frère également Hauptscharführer était un assassin. Il brutalisait tous les détenus. Il est né à Nuremberg en 1900 ou 1902.

Nous signalons également la brutalité des S.S. chargés du service de garde. Ils portaient la plaque sur la poitrine de la feldgendarmerie.

H5044 - 0102

Nous signalons l'aide que pourrait fournir, pour tous les renseignements sur ces criminels, le Sturmscharführer Paul OLESCH domicilié à Dobeln, près de Leipzig, qui fut de juin 1944 jusqu'en avril 1945 Kommandoführer à Ergingen. Nous n'avons pas à nous plaindre de lui. Il a même été humain dans ses rapports avec nous, mais nous savons qu'il connaissait très bien tous les S.S. que nous avons signalés. C'est le seul dont nous ayons pu avoir l'adresse privée. Il doit actuellement avoir été fait prisonnier par les Forces Françaises Libres.

Voici maintenant un certain nombre de faits que nous avons nous-même vus, ou dont nous avons été les victimes.

1) L'accès aux reviers fut interdit aux Français du mois de juillet au mois de novembre. Jusqu'au 15 août, tout ménagement était impossible. Il nous fallait porter sur nos épaules nos camarades blessés ou malades sur le lieu de travail. Là il devaient, comme nous, ôter leurs vestes et rester couchés sur le sol, en manches de chemise, quelque soit le temps, la pluie, le vent, le froid.

La plupart sont évidemment morts rapidement de complications pulmonaires. Mais en dehors de ces mauvais traitements, ils restaient à midi sur la place d'appel et n'avaient pas droit à la soupe. Ils devaient de ce fait se contenter d'une ration journalière de 350 grammes de pain noir et de 20 grammes de margarine.

Pour dépister lessoi-disants simulateurs, les S.S. leur mettaient une pierre sous les reins et une autre sur la poitrine.

Le camarade épuisé ne pouvait plus respirer. Très fréquemment au cours de la journée, les S.S. venaient matraquer les malades choisissant avec prédilection les endroits blessés pour les frapper.

J'ai vu le S.S. Herrmann STRAUTE, à plusieurs reprises, danser sur les corps moribonds de nos camarades en frappant leurs côtes de la pionte de son jalon. J'ai vu le "capo" frapper également systématiquement tous les malades et venir s'asseoir sur eux ou à proximité de leurs visages les obligeant à rester une journée entière à coté des immondices.

Grâce à la solidarité d'un infirmier, détenu politique allemand, nous avions pu nous procurer quelque matériel de pansement.

Le soir, à la nuit, en cachette, nous pansions nos camarades. J'ai vu ainsi des plaies gangrèneuses de la jambe, des plaies ulcéreuses avec volumineux oedème inflammatoire, consécutives aux morsures de chiens. Sur les malades qui restaient couchés sur le chantier la journée, les mouches infectaient les plaies et bientôt de nombreuses larves les envahient. Nos camarades Letlec, Rousseau, Perier et Mars présentèrent de telles plaies. Les trois premiers

H5044 - 0103

122

moururent assez rapidement. Je ne sais ce qu'est devenu le quatrième mais les plaies étaient guéries quand je l'ai quitté, grâce à une excision très large et très précise. J'ai vu rapidement apparaître des oedèmes de carence. L'amaigrissement fut rapide et considérable à tel point que nos camarades devenaient méconnaissables. J'ai perdu, pour ma part, 10 kgs le premier mois, car, comble d'ironie, notre poids était régulièrement noté tous les mois.

2) J'ai vu aux alentours du 15 août, 30 femmes juives de toutes nationalités, qui ont été amenées au camp de Natzweiller, ainsi que 70 juifs de 24 à 60 ans. Ils survirent peu de temps après une expérience au Struthof où ils passèrent à la chambre à gaz.

Une femme ayant refusé d'y entrer fut abattue à coup de révolver. Les autres femmes moururent dans d'atroces souffrances. Les hommes subirent quelques jours plus tard le même sort. Ces expériences furent faites par un médecin allemand de la Luftwaffe, venu spécialement au camp.

3) J'ai vu le 15 août 1944, le Rottenführer EULER, qui avait de jour la garde du Kommando, fracturer le bassin du camarade CAPET en le faisant à trois reprises tomber dans une fosse de plus de trois mètres. Dans la même matinée, il fractura à coups de baton, l'avant-bras de deux camarades Dupré et Belle. Les deux derniers camarades sont morts depuis. Le même jour une trentaine d'autres camarades, dont moi-même, furent assommés et laissés sans connaissance sur le terrain. L'acharnement des Nazis était particulièrement dirigé contre tous les intelectuels.

A midi j'ai vu pendre 4 jeunes Russes, qui étaient restés 22 jours enchaînés, les mains derrière le dos sans être une seule fois détachés, au régime d'un repas tous les quatre jours. Leur faute : tentative de fuite interprétée par les S.S. comme tentative de rebellion.

4) Tous les Français de Natzweiller ont eu à se plaindre du chef de block SCHROEDER Jack, ancien souteneur, qui a été une brute effroyable et qui a tué plusieurs camarades, en particulier le citoyen Merklen. Son acolyte VALTIN ne valait pas mieux, ainsi qu'un soldat de la Wehrmacht en délit, dont le nom m'échappe actuellement. Tous trois ont contribué à la mort de nos camarades.

5) Un certain nombre de morts de camarades sont restées suspectes au Revier. Dès qu'un citoyen était gênant on lui administrait 10 piqures de chloroforme intraveineuses, une injection sous occipitale de benzine. La mort était immédiate .....

Les preuves pour accuser formellement, mais il faut

H5044-0104

12

savoir connaître la méthode. Elle était d'ailleurs utilisée contre les assassins ou contre les "capos".

6) Lors de l'évacuation de Natzweiller, je fus envoyé dans un kommando extérieur. Je signale la conduite inhumaine, cynique et brutale de l'Hauptscharführer SEUSS, frère du Schutzhaflagführer de Natzweiller, dans son commandement de Schömberg. Je signale que 5 détenus politiques sont enterrés au cimetière communal de Schömberg le long du mur, ce sont des Russes.

7) Ayant été appelé ensuite à soigner les Haftlings des Kommandos de SCHORZINGEN, FROHMEN, DAUTMESGEN (tous les villages appartenant à l'arrondissement BALINGEN), j'attire d'urgence l'attention des autorités sur les crimes de SCHORZINGEN sur lesquels le Docteur Morel, qui m'a succédé, pourra donner amples détails. Je signale l'abominable camp de DAUTMESGEN où des milliers de juifs, des milliers de Polonais, des centaines de Français, arrêtés en juillet 1944 ont péri. La situation était si abominable dans ce Kommando qu'à la suite d'une visite officielle de l'Obergruppenführer PAUL, le commandant du camp et toute la direction furent remplacés.

Je signale que ces Kommandos représentaient les restes de Natzweiller.

Un camp de malades fut installé à BISINGEN. Ce camp de malades fonctionna très tard et très mal. Il fut avant tout un camp d'extermination où on laissa mourir nos camarades sans leur donner de soins. Le Kommando fut un scandale. De très nombreux camarades y moururent des suites des mauvais traitements qu'ils y reçurent.

Lors de l'évacuation du 7 avril 1945, le Kommandoführer fit évacuer dans des wagons ouverts des malades fiévreux ayant plus de 40°, des blessés graves, des opérés récents. Entassés 100 par wagon, ils rejoignirent l'ensemble du convoi à SCHEOMBERG. Ce train resta presqu'une semaine en route. Il y eut 240 morts.

Je signale enfin qu'en trente mois de captivité, j'ai touché un colis IMCA et un colis Croix-Rouge, ce dernier le 25 avril 1945.

Tous les faits que nous venons de signaler sont des faits que nous avons vécu et dont nous pouvons témoigner.

H5044 – 0105

124

CONCLUSION.

Il importe que dans le plus bref délai possible des commissions internationales visitent et voient avec des yeux neufs ce qui reste encore, et qui est suffisamment éloquent, des camps de concentration. Il ne faut pas que l'avenir puisse croire à la partialité des victimes.

Les méthodes qui ont été employées dans les K.Z. tranchent d'une façon absolue avec toute notre civilisation. C'était du reste cette impression de rupture définitive avec la civilisation qui nous a frappé dès les premiers jours. Aucune excuse scientifique ne peut être invoquée pour justifier les expériences qui ont été faites sur les hommes et les femmes détenus.

Tout d'abord ces hommes et ces femmes n'avaient commis aucun crime, n'avaient été l'objet d'aucun jugement. Leur crime était leur origine raciale ou leurs opinions politiques. Ces expériences n'avaient de scientifique que le nom. Elles étaient conduites sans méthodes, elles n'étaient guidées par aucune hypothèse, elles n'étaient controlées par aucun examen sérieux de laboratoire.

On expérimentait pour voir.

Les mauvais traitements infligés aux détenus ne peuvent pas se justifier. D'une part les firmes allemandes qui ont utilisé la main-d'oeuvre "Haftlings" en la payant au rabais doivent rendre des comptes. Les chefs des kommandos qui se sont enrichis en détournant la nourriture destinée aux prisonniers et en la revendant au marché noir, doivent être punis.

Tous ceux qui ont été la cause de la mort de nos camarades, les sentinelles qui les ont frappés, les contre-maîtres civils qui les ont crevés au travail, doivent être recherchés et punis. Il faut utiliser dans cette recherche précisement ceux qui en ont souffert. De telles atrocités laissent aux survivants une soif de justice. Ils veulent que tous les responsables soient chatiés. D'une part, ceux qui, en tant qu'allemands, ont fait partie de ces organisations hitlériennes, d'autre part, ceux qui, en tant que traîtres à la France, ont voulu introduire dans notre pays des méthodes contraires à notre civilisation et qui ont accepter de collaborer, de sympathiser avec les assassins des patriotes français. Les monceaux de cadavres des K.Z. exigent le chatiment sans pitié de tous ceux qui ont collaboré de près ou de loin à ces crimes.

H5044 - 0106

Nous sommes des patriotes français. Nous sommes des citoyens combattants. Nous avons mis notre vie au service de la défense des libertés menacées. Nous avons combattu dès juin 1940 pour la libération de notre territoire. Nous avons accepté de mettre nos familles dans des situations difficiles parce que l'intérêt de la patrie l'exigeait.

Nous sommes restés des hommes. Nous avons enfants, femmes, que nous voulons rapidement revoir et dont nous sommes sans nouvelles, certains depuis trois ans.

Nous avons maintenant le droit de nous adresser au Gouvernement pour lui demander d'accélérer par priorité notre rapatriement.

N'oublions pas qu'aujourd'hui encore meurent à nos infirmeries surchargées de nombreux français qui, quoique libéré, n'auront pas l'ultime joie de revoir les leurs.

Enfin, le titre que nous chérissons le plus, COMBATTANT DE LA LIBERTE, nous impose des devoirs. Nous savons que le pays a besoin de toutes les forces unies de ses fils pour réparer et les hontes de la trahison de 1940 et les dégats de la guerre. Nous voulons chacun dans notre profession, faire notre travail avec tant de soins, comme si du travail de chacun d'entre nous dépendait l'avenir de notre pays.

Nous citoyens combattants, libérés après la plus dure des épreuves, proclamons notre foi dans la destinée et la grandeur de la FRANCE.

-o-o-o-o-o-o-o-

H5044 - 0107

Après avoir pris contact avec la Direction du Service de Santé de Strasbourg, nous nous sommes rendus à Karlsruhe où nous avons rencontré le Médecin Colonel David et le Commandant Laventureux du 5ème Bureau, sur les conseils desquels nous nous sommes dirigés sur Dachau, puis Munich, où nous sommes parvenus sans difficultés.

L'accès du camp de Dachau, où règne le typhus, nous a été refusé par les autorités américaines. Celui du camp d'Allach à .... kms de Dachau, nous a été accordé sans difficulté. Le camp d'environ 8.000 détenus - en majorité de la catégorie "Nacht und Nebel" se trouve dans une plaine exposée à tous les vents. Il est composé de baraques en planches formant une série de blocks. Il est divisé en trois parties séparées par des barbelés, le tout entouré d'un double réseau de fils électriques.

Nous avons pris contact avec le Médecin chef du camp, déporté lui-même, le Docteur Lafitte, ancien interne des Hopitaux de Paris, Chirurgien à Niort, assisté en particulier des Docteurs Boutabieu et Jacques et trois autres médecins français et étrangers.

Le camp renferme environ 8.000 déportés. Il avait été prévu primitivement pour 4.000. Il renferme actuellement environ 1.200 français dont nous avons fait dresser une liste à peu près complète. Le reste est compris de Russes, de Polonais, de Lettons, de Tchécoslovaques, de Juifs et de Juives étrangères. Avec les Français sont quelques espagnols, Italiens et Belges. La plupart des Français sont des résistants, des réfractaires du travail, d'anciens officiers, des déportés politiques. Le camp est administré par un Comité International composé des sommités des différents pays.

Les Russes, Polonais et juifs sont dans un état de carence indescriptible, couchant à deux dans un lit ou à trois dans deux. Vivant sans vêtements ou sans couvertures. Ils sont peu disciplinables et se battent au cours des distributions.

Les juifs couchent à même sur le ciment des baraques, sur une paille infecte et clairsemée, au milieu des déjections et souvent sans couvertures. Les décès sont très abondants.

Les femmes, juives-hongroises en majorité, ou quelques tziganes sont un peu mieux traitées et ont des lits en étages.

Toutes les baraques, même françaises, sont surpeuplées, relativement bien chauffées, 3 W.C. et un lavabo pour 500 hommes par baraque, eau courante et électricité.

L'état sanitaire est déplorable. Un peu meilleur pour les Français. Actuellement le camp est en pleine épidémie de typhus et ce matin 7 mai, une réunion sanitaire américaine a réuni tout le monde et mis le camp en quarantaine, ce qui nous a obligés à partir

H5044 - 0108

127

précipitamment, ayant pu toutefois remplir totalement notre mission, qui a consisté à faire une démonstration de perfusion de plasma intraveineux, de montage d'appareils à lavage pour carence et de préparation des hydrolysats. Nous avons visité toutes les baraques, recueilli du courrier et donné les renseignements qui étaient en notre pouvoir.

Jusqu'au début de janvier, grâce à l'énergie et au dévouement et à la compétence du corps médical, l'état sanitaire fut à peu près satisfaisant. Mais les Allemands amenèrent des déportés provenant de camps infectés et les répartirent dans les différents blocks, déclanchant ainsi une épidémie en voie d'extension anormale. Le nombre des décès a dépassé 9.000 depuis janvier 1945. Les moyens de désinfection manquent (absence de douches, de désinfectants et de vêtements) et indiscipline des détenus étrangers. Le camp a été particulièrement malmené par les S.S. - des supplices pour la moindre faute, , le mot "sabotage" s'appliquait à tout. Le fait de s'asseoir sur l'herbe était considéré comme sabotage l'ouvrier dont la machine se détraquait, car quelques détenus travaillaient au dehors -- était pendu pour sabotage, et ainsi de suite. La nourriture était exécrable. Au début de Novembre on distribua des chemises légères type Lacoste et des caleçons courts, certains détenus restèrent sept semaines sans changer de linge.

Nous avons vu un train de détenus dirigé sur ce camp. Les détenus restèrent huit jours sans sortir des voitures et le train est encore rempli de cadavres. Sur ce train, 150 détenus seulement sont parvenus au camp.

1° En ce moment, la nourriture est encore insuffisante, elle est composée de conserves américaines -- pas de légumes frais -- peu d'aliments chauds. (il n'existe pas de cuisine au camp).

2° Les Français se plaignent de troubles intestinaux, diarrhées et vomissements. Nous avons constaté de nombreux oedèmes des membres inférieurs. L'état des déportés étrangers est effroyable et leur mortalité impressionnante.

3° L'épouillage est difficile, absence de douches, poudres insecticides et désinfectants manquent à peu près totalement. Absence totale de vêtements de rechange et de moyens de désinfection des vêtements infectés.

4° L'état moral est déficient dans quelques collectivités qui trouvent que l'on ne s'occupe pas d'eux et que l'on ne fait rien pour les rapatrier.

Pour obvier à tout cela, il est d'abord indispensable d'obtenir l'accord des Américains pour permettre notre action en toute liberté. Cette action pourrait se manifester :

1°) Moralement : en organisant une liaison avec le camp. On pourrait prévenir par radio les familles des déportés dont

H5044 - 0109

nous rapporterons la liste et les lettres.

Organiser un courrier par voitures pour porter les réponses, les journaux et des moyens de distractions (jeux, tabac, cigarettes).

2°) Matériellement : envoyer une mission de 4 à 6 médecins et 12 infirmiers pour relever ou aider les médecins déportés devant traiter 2.000 malades.

Envoyer d'extrême urgence pour enrayer l'épidémie de typhus de la poudre insecticide, des vêtements. Envoyer du ravitaillement en vivres, fruits. En médicaments : toniques généraux, topiques intestinaux, opiacés, huile camphrée, sulfamide, protéines solubles pour carences, vitamines, glucose, insuline, plasma sanguin, sang conservé et matériel d'injection.

3°) Obtenir des Américains que les détenus dépouillés et rhabillés, soient transférés dans un camp de S.S. situé à 6 km (Dachau) et actuellement inoccupé.

L'armée américaine commence à établir un H.O.E. pouvant dès maintenant traiter 200 malades.

Il est adjoint au C.M.S. commandé par le Médecin Sous-Lieutenant [illegible] André, accompagné de deux médecins sous-lieutenants et de deux auxiliaires et de 10 infirmiers. Il est rattaché au 6ème groupe d'Armée Commandant de transfert à été rattaché au 127 H.O.E. américain. Il pourrait être renforcé en médecins et en infirmiers après accord avec les Américains.

J'ai remis à cette formation une partie de mon matériel. Nous avons retrouvé à Allach, le lendemain de notre arrivée, une mission pontificale (aumônier Capitaine Gamot) qui a distribué 50 colis de 5 kgs. (colis des enfants de France).

L'effet moral de notre présence a été considérable. Les déportés ont eu l'impression que l'on commençait à s'occuper d'eux. Leur joie fut profonde de voir les premiers officiers français et la Marseillaise a retenti spontanément dans les blocks.

Il est indispensable de continuer notre effort en envoyant du matériel et du renfort.

Signalons l'état moral de beaucoup de déportés français, qui ont l'impression qu'on les oublie. Les évasions sont nombreuses, ce qui est déplorable car les détenus, malgré leur courage, ne peuvent faire de longues marches et qu'il n'existe pas de moyens de transports. Ils partent sans ravitaillement et les missions de rapatriement sont éloignées.

Pour terminer, rendons hommage au courage et à la

H5044 - 0110

compétence du corps médical déporté à Allach en signalant un dernier fait : Les S.S. au moment de la libération avaient établi une batterie antiaérienne dans le camp même-batterie qui a été réduite par les canons américains -- faisant 25 blessés parmi les déportés. Ceux-ci ont été opérés par le Docteur Lafitte, pansés à plat et sulfamidés. Il n'y a eu aucun décès.

En conclusion : 1° Réaliser un accord avec l'Armée américaine.
2° Envoyer des médicaments au G.M.S. à Dachau qui peut s'introduire dans les camps américains.
3° Soutenir le moral par nouvelles, cigarettes, jeux.
4° Prévoir le rapatriement rapide.

En outre, il nous a été signalé par la mission vaticane l'existence d'un camp à WEIGEN par Stuttgart "camp de la mort lente" où il reste 120 malades soignés dans un hôpital (médecin Capitaine Vernet) avec lequel il serait utile de rentrer en liaison.

Enfin, nous signalons qu'au camp de Dachau, où il nous a été interdit de pénétrer, il existe 35.000 déportés dont 2500 français en pleine épidémie de typhus avec 120 décès par jour. Les cadavres sont entassés sur des charettes pour être incinérés. Les Américains semblent commencer à s'en occuper. (M.O.E. 127 signalé plus haut).

---- ------oOo----------

H5044 - 0111

ANNEXE.

LISTE DES CAMPS.

ALLACH
ALLENDORF
AMPFING
ANTEN
AURATE - Prison
ASPERG - forteresse
AUSCHWITZ-BIRKENAU, etc et tous Kommandos
BANDEKOW
BARTH
BERGEN-BELSEN
BLECHHAMMER
BOCHUM-WERNE
BRANDEBURG - prison
BRAUNSCHWEIG
BREMEN
BRETTSTEIN
BUCHENWALD et tous Kommandos
BUSENBACH
COLOGNE - prison
CRONWELD - LINZ
CUXHAGEN - prison
DACHAU et tous Kommandos
DELBRUN
DELITZ sur LAIN - camp et prison
DORA
DRUTH
DUNELBERG
EICHSTATT
ELLRICH
EMS
ERFURT-HOCHHEIM-GRUNESTHAL
ERNSLEBEN
FALLERSLEBEN
FLOSSENBURG
FRANKFORT-PRUNGSHEIM - prison
FRIBOURG en BRISGAU - prison
FRAUENLAUT
GAGGENAU
GARBECK
GIESEN
GLUWITZ
GROSS-BELREN
GROSS-ROSEN
HADAMAR - prison

H5044 – 0112

HALLEIN
HANAU
HANOVER-BUCHHOLZ
HASAG
HASELORST
HASLACH
HATTENFELDAU
HATWILLER
HEILIGENSTADT
HEUER
HINZERT
HIRSCHBERG
HOCHST
HOLLEISCHEN
HORDE
IBFELD
JAUER - prison
KAISHEIM
KALAA
KESTENHOLZ
KIRCHAU
KONIGSTEIN
KLEIN GLATTBACH
KONIGSWINTER
KUSTRIN
LANDE
LANDSBERG
LANGENBIELAU
LANGENFELD
LAURA
LEIPZIG
LUDVIGSHAVEN
LWOW
MAIDANEK LUBLIN
MAUTHAUSEN et tous kommandos : Gusen, Melk, etc...
MITTENBACH
MULHEIM S/RUHR
NAUMBURG S/SAALE
NEU-BRENN-SARREBRUCK
NEUENGAMME
NILDARBUHL
NILDER-ERLENBACH
NIEDERSACHSWERFEN
NIEDERSWEHREN - prison
NORDHAUSEN
OBERTORF
OBERKASSEL
ORANIENBURG-SACHSENHAUSEN

H5044 - 0113

OTTARKING - hôpital
RAVEN BRUCK
RAWA-RUSKA
REBAL
REINBACH - prison
SANDBACK
SARNY
SCHILDBER
SIEGBURG - forteresse
SILCH
STEIN - prison
SULZBACH
TORGAU - prison
WATTENSTED
WAGBURN
WATHINGEN
WALDENBURG
WINDESHEIMICHE
WITTENBERG
WOIPPY
WOLFACH
WOLFENBUTTEL - prison
WURTZBURG
YANORZYO
ZAPOROCHRE
ZILGENHAIN - prison
ZLOWCOW - forteresse
ZOSCHEN
ZWODAU

ET TOUS STALAGS ? OFLAGS, kommandos, usines, hôpitaux, prisons où des sévices, tortures ou assassinats ont été commis à l'encontre des Français.

Pour copie certifiée conforme

Le Délégué du Gouvernement

provisoire de la République

Française

R. de MENTHON.

H5044 – 0114

Document 805 P.S.
Berlin, le 12-10-1940

Le fuhrer et chef Suprême
de la Wehrmacht

S E C R E T

J'ordonne que pour l'enlèvement des bombes (non éclatées et fusées à retardement) ou tant qu'il éxistera du danger pour les troupes de déblaiement, il soit fait emploi dans la mesure du possible de détenus de Camps de Concentration. Les Prisonniers de guerre et les prisonniers de la Wehrmacht ne doivent pas être employés.

Signé: Adolf HITLER
Certifié conforme
illisible
capitaine

Suivent les destinataires:

H5044 - 0115

Read 31/1/46

TRADUCTION PARTIELLE
DU DOCUMENT - 682 P.S.

CONFERENCE ENTRE LE DR. GOEBELS ET THIERACH
Ministre de la Justice (du 14-9-42 a Berlin
13-14-15 heures)

En ce qui concerne l'extermination des associaux, le Dr. GOEBELS est d'avis que les groupes suivants soient exterminés : Juifs et nomades sans discrimination, Polonais qui ont 3 à4 années de peines à éxécuter, Tchèques et allemands condamnés àmort, ou aux travaux forcés àperpétuité, ou placés en détention de sécurité pour la vie. L'idée de les exterminer par le travail est ce qu'il y a de mieux.

H5044 - 0116

Conférence avec le Reichsführer SS Himmler dans son quartier général de campagne en date du 18/9/42 en présence du secrétaire d'Etat Dr. Rothenberger, du SS Gruppenführer Streckenbach et du SS Oberstumrbannführer Bender.

1. Correction des verdicts de justice insuffisants par traitement spécial policier. Sur la proposition du Reichsleiter Bormann, il a été convenu entre le Reichsführer SS et moi ce qui suit :

a) En principe on n'aura plus du tout recours en temps précieux du Führer pour ces sortes de choses.
b) la question si un traitement spécial doit interveni ou non sera tranchée par le Ministre de la justice.
c) Le Reichsführer SS envoie les rapports qu'il envoyait jusqu'à présent au Reichsleiter Bormann au Ministr de la justice.
d) Quand les avis du Reichsführer SS et du Ministre de la justice concordent, l'affaire est réglée entre eux.
e) Si les deux avis ne concordent pas on fera appel à l'opinion du Reichsleiter Bormann qui en référera eventuellement au Führer.
f) Si par une autre voie (par exemple une lettre d'un Gauleiter) la décision du Führer est demandée sur un jugement peu sévère, le Reichsleiter Bormann transmettra le rapport au Ministre de la justice. L'affaire sera réglée dans la forme précitée entre le Reichsführer SS et le Ministre de la justice.

2. Livraison des éléments asociaux entrain de pruger leur peine au Reichsführer SS en vue de leur extermination par le travail. On livrera sans exception : les détenus par la sécurité de l'Etat, les juifs, les Tziganes, les Russes et les Ukrainiens, les Polonais qui purgent plus de 3 ans de peine, les Tchèques et les Allemands avec plus de 8 ans de peine sur décision du Ministre de la justice. A ce sujet, j'aviserai le Führer par l'intermédiaire du Reichsleiter Bormann.

3. Justice rendue par le peuple.
Celle-ci doit être introduite peu à peu dans les villages et dans les petites villes jusqu'environ 20.000 habitants. Son application dans les grandes villes est difficile. Je ferai paraitre à ce sujet un article dans le Hoheitsträger afin de stimuler la collaboration du parti. Il ne fait aucun doute que la juridiction ne doit pas être dans les mains du parti.

4. Les ordonnances émises par la police et la justic devront être coordonnées dans l'avenir, par exemple : suppression des poursuites contre les filles mères pour essais d'avortement

5. Le Reichsführer SS est d'accord pour que la suspension de peine aussi reste pour les membres de la police suivant par.8 de la loi de suspension de peine, du ressort du Ministre de la justice.

6. Le réglement projeté par moi de la peine de la bastonnade ordonnée par le Führer a eu l'assentiment total du Reichsführer SS.

H5044 - 0117

7. Je me réfère à la loi sur les éléments étrangers à la communauté et signale des exigences de la justice, par exemple : classification de jeunes comme éléments asociaux et leur internement.

Les faits circonstanciés qui permettent de définir un homme comme asocial ne me semblent pas suffisamment définis par la loi. Le Reichsführer SS attend notre prise de position et ne procédera pas à la présentation de la loi jusque là.

8. Le Reichsführer SS est d'accord avec une décision qui ramène l'age de la responsabilité pénale à 12 ans d'après laquelle des circosntances atténuantes peuvent être accordées au delà de 18 ans pour cause de jeunesse du délinquant.

9. L'SS Obersturmbannführer Bender de l'E.M. du Reichsführer est désigné par le Reichsführer SS en tant qu'homme de liaison dans les affaires qui semblent exiger une liaison immédiate avec le Reichsführer. On peut l'atteindre a tout moment par télétype au Q.G. de campagne du Reichsführer SS et il vient une fois par mois à Berlin et se présentera ici chez moi. Pour les autres affaires le Hauptsturmführer Vanniger qui se trouve au R.S.H.A., a été désigné.

10. Le Reichsführer SS fait remarquer que lors de l'accomplissement de la peine des établissements spéciaux doivent être créés d'après le principe suivant : d'une part les non-améliorables et d'autre part les améliorables, escrocs, voleurs, violents- doivent être incarcérés séparement. Ceci a été reconnu exact.

11. Le Reichsführer demande que le registre des peine, soit tenu par la police. Il faut vérifier ce qui s'y oppose (suppression, difficulté accrue et éxécution par la police même des extraits du casier judiciaire). L'affaire doit être discutée avec le Gruppenführer Streckenbach.

12.-Le Reichsführer SS donne un avis favorable aux solutions proposées par le SS Obersturmführer conseiller du tribunal du Reich (Reichsgerichtrat) Altstötter qui est au front comme commandant, par le président du Tribunal de première instance Stepp; il donne un avis défavorable à celles du procureur général Jung à Dresde.

13. Finalement le Reichsführer SS aborde la question du Ministère public et de son transfert à la police. J'ai refusé carrément. Ce sujet n'a pas été traité plus avant.

14. l'Accord a été réalisé en tenant compte de l'intention du gouvernement pour les buts envisagés dans le réglement des problèmes de l'Est qu'à l'avenir les Juifs, les Polonais et les Tziganes, les Russes et les Ukrainiens ne soient plus jugés par les tribunaux ordinaires en tant qu'il s'agit d'affaires pénales, leurs dossiers seront liquidés par le Reichsführer.

Ceci n'èst pas valable pour des différends de droit civil ni pour les Polonais qui sont déclarés ou qui figurent sur les listes d'Allemands d'origine.

H5044-0118

F 112.

137

COMPTE RENDU PARTIEL EMANANT D'UNE ANCIENNE

DEPORTEE POLITIQUE DU CAMP D'EXTERMINATION DE RAVENSBRUCK.
(Maria FISCHER)

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

La veille du 1er Mai nous, c'est-à-dire des communistes allemandes et hollandaises et quelques autres femmes, fûmes libérées du camp de Ravensbruck par nos frères Russes. La veille au soir, nous avons obligé nos geôliers, les S.S. à quitter le camp sans nous; nous avons quitté le camp le 28 Avril, étant la dernière des 4.000 occupantes. Nous fûmes chassées du camp par les S.S. et les surveillantes qui excitaient des chiens contre nous. Nous sommes revenues au camp le 2 Mai à 21 heures et ce que nous avons vécu et vu entre notre départ et notre retour esttellement formidable que nous pourrions écrire à ce sujet un gros volume.

Je ne parlerais que des choses les plus importantes. Nous avions été habituées depuis des années à un traitement des plus indignes et le premier contact avec l'Armée Rouge dont l'humanitarisme bienfaisant et la discipline extraordinaire doivent être soulignés, fut pour nous une rédemption.

Nous sommes donc à nouveau au camp de concentration mais en tant que libres et nous aidons volontairement et avec joie et de toutes nos forces qui nous restent, à mettre de l'ordre dans le chaos que les nazis y ont laissé, et en soignant les malades que nos bourreaux n'avaient pas le temps d'exterminer. Avec le recul du temps, quoiqu'il ne s'agisse que d'un espace relativement court, nous n'arrivions plus à comprendre les choses que nous avions dû supporter, traitement qui dans la langue, ne possède pas de qualificatif, L'animal dans son instinct, possède à mon avis un certain degré de noblesse, comparativement aux méthodes inventées par nos bourreaux nazis : je ne citerai au point de vue répression que la peine de rester debout, ainsi que celle de l'extermination en commun qui fit de nous des martyres; je citerai encore des conditions indignes en matière d'habitat, l'ordinaire digne d'animaux, l'habillement particulièrement sale et déficient, l'état général incroyablement anti hygiénique, la pression morale formidable provoquée par l'ensemble de ces traitements.
Cette vie aurait suffi à anéantir un être humain.

Lorsque HIMMLER est venu inspecter le camp en Janvier 1940, il remit en liberté 7 déportées, mais y introduit le châtiment corporel. Aussi lorsque la première femme déportée y fut flagellée, nous avions l'impression que l'ensemble des femmes aient été flagellées, tellement l'impression était forte en nous. Malgré tout, il fallait qu'il se passe de nombreux jours avant que ce châtiment incroyable fut saisi par notre mentalité et lorsque après 4 semaines les deux premières récipiendaires des coups revinrent du cachot et nous montrèrent leurs fesses sabrées de plaies multicolores d'une largeur de 3cm. nous sommes restées bouche bée (à l'époque j'étais occupée à la cuisine et fut témoin de ce que la surveillante CRYFE surprit ces deux femmes affectées à la cuisine alors qu'elles voulaient mettre dans leur armoire un quart de saindoux; il s'agissait

H5044 - 0119

138

de "MARLCHEN 61 et HILDE SCHULLEIT") Elles nous racontèrent que le commandant du camp les avait sommées de montrer leurs fesses à l'ensemble de leurs co-détenus et de relater les différentes phases de leur exécution : elles durent d'abord enlever leur pantalon, ensuite elles furent attachées sur un billot spécial, et ensuite un nommé Rogel leur administra les coups à intervalles de 3 secondes; le docteur SOMETAG, le médecin chef du camp de l'époque leur prit pendant l'exécution la pulsation. Cette distribution de coups fut continuée à intervalles de quelques jours, et lorsque les intéressées tombèrent en syncope, l'exécution fut momentanément suspendue jusqu'à ce que les délinquantes reviennent à elles. Etaient présentes la surveillante principale LANGEFELD, et la surveillante BINZ. Je puis dire que la première souffrait en elle-même d'être obligée d'assister à une telle scène; nous nous en sommes rendu compte. Cependant elle n'a pas réussi à aller jusqu'au bout de ses idées. La dernière a frappé par la suite et à elle seule les déportées condamnées à être flagellées.

Même je fus témoin, un jour, de ce que la surveillante principale ZIMMER répondit à une question qu'elle venait de revenir d'une telle exécution et qu'elle n'avait aucun scrupule de frapper plusieurs femmes dans la région de l'estomac (femmes étant à jeûn).

A trois reprises j'ai été moi-même en cellule et fut donc témoin de l'atmosphère que les surveillantes BINZ et MANTEL y avaient créée J'ai entendu les coups tomber sur les déportées et j'ai entendu pleurer et vu frissonner celles qui attendaient devant la porte avant de subir le même traitement. J'ai vu de mes propres yeux les surveillantes BINZ et MANTEL traîner les délinquantes par les cheveux; j'ai vu également ces femmes frapper les déportées et les affubler des noms les plus abjectes. Beaucoup de celles qui ont été frappées m'ont dit par la suite que même si elles s'étaient promis de ne pas crier, elles auraient dû tout de même hurler de douleur tellement les coups administrés faisaient mal. Il est inutile de dire que ces coups provoquèrent de multiples décès. Les déportées travaillant à l'Infirmerie et qui, en cette qualité, durent venir chercher les décédées en cellule, étaient encore malades de longs jours après cette translation, tellement elles étaient impressionnées et dégoûtées de ce qu'elles venaient de voir.

Une allemande de 20 ans qui avait eu des relations avec un polonais et qui, pour cette raison, se trouvait au camp, avait volé dans notre bloc un morceau de pain appartenant à une co-détenue. Ce vol fut sanctionné par 25 coups de bâton sur les fesses. Or, nous étions en hiver et les nuits étaient particulièrement glaciales. .. Quelques jours plus tard cette jeune fille fut trouvée morte de froid dans sa cellule, et ses fesses ensanglantées étaient attachées au sol.

Une femme communiste tchèque JOSCHKA PALECKOVA qui était devenue subitement folle, est morte après 4 semaines de présence en cellule.

Une adventiste du 7ème jour, Alvine SONNE, qui fut déportée en raison de sa foi, est morte au camp des mauvais traitements, peu de temps après son arrivée.

H5044 - 0120

Un autre cas déplorable s'est produit au début de notre présence au camp. C'est l'assassinat de la tzigane WAITZ. Cette femme avait réussi une nuit à fuir. Elle avait passé près du camp de garde, et sauté un mur de 4 mètres de hauteur à l'aide d'un oreiller qui fut usité par elle comme moyen isolateur. Plusieurs mois après son évasion, elle fut ramenée au camp et j'ai vu le commandant du camp franchir avec elle la grande rue de l'établissement. Cet homme se fit expliquer par la fugitive les procédés et le chemin employé pour fuir. Ensuite il la ramena au bloc disciplinaire. A cette occasion il a du dire : "allons la mettre auprès des fauves", et en effet cette femme se trouva au milieu des fauves car ses co-détenues étaient véritablement devenues des bêtes sauvages en raison des circonstances qui règnaient dans ce bloc.

Le régime de ce bloc disciplinaire était terrible, on y frappait les détenues jusqu'au sang, on les fit mordre par des chiens, et la surveillance était telle que en peu de temps les détenues étaient tombées à un stade inférieur à celui des bêtes. On reconnaissait immédiatement une pensionnaire du camp disciplinaire, car les traits de ces êtres étaient tels que tout reste de civilisation et d'appartenance à la communauté humaine avait fui le corps et surtout le faciès des intéressées.

Le personnel de surveillance de ce bloc était arrivé par mille et une petites choses à opposer les détenues les unes aux autres, de telle sorte que les dissensions occupaient la majeure partie du temps des pensionnaires et finissaient généralement en coups en blessures entre elles. Même la nuit, ces corps sous-alimentés et fatigués outre mesure ne purent de cette façon trouver le moindre repos. Alors, c'est au milieu de ce monde que la femme WAITZ fut mise en qualité de pensionnaire de choix. Pour débuter, et à titre de sanction spéciale, elle dut rester debout et au garde à vous toute une nuit. D'ailleurs cette sanction avait été infligée au moment de la fuite de l'intéressée à l'ensemble des habitantes de ce bloc disciplinaire. Et lorsque la femme WAITZ fut ramenée au camp, la surveillante HASSE incita toutes les habitantes de ce bloc à frapper la femme WAITZ en leur rappelant les sanctions qui leur avaient été infligées collectivement et ajouta "vous savez maintenant ce que vous avez à faire." La nègre parmi ces détenues s'empara de la femme WAITZ, elles la mirent au lavabo, l'invectivèrent et la frappèrent à l'aide de morceaux de chaises jusqu'à ce qu'elle resta inanimée au sol, et lorsque on essaya de transporter ce corps à l'infirmerie elle mourut en route.

En règle générale, les fugitives reprises furent reçues à grands hars, à coups de pieds, et frappées sur la tête, et ensuite enfermées au bloc cellulaire où il leur fut administré pour débuter 25 coups de bâton sur les fesses. Ensuite elles furent gratifiées d'au moins 6 semaines, sinon 2 à 3 mois de régimes cellulaires, et finalement de 2 ans de présence au bloc cellulaire simple.

H5044 - 0121

Au sujet des exécutions des polonaises, je ne dirais pas grand chose car les polonaises possèdent suffisamment des statistiques. Après deux ans de présence à la cuisine du camp, j'ai été employée comme fille de courses au bureau, et parmi mes attributions j'avais à tenir la liste des noms et des matricules. Le lendemain des exécutions, nous reçumes un petit papier contenant le nom de l'exécutée avec pour suscription : à rayer des effectifs. Nous accolions aux noms des exécutées figurant les listes le signe "ex", et pour notre information personnelle un petit point. Dans d'autres cas nous avons aussi aposé des petits signes conventionnels au nomdes exécutées, signes connus seulement des déportées se trouvant au bureau. Malheureusement ces listes ne se trouvent plus au camp. Le soir du 3 février 1942 nous entendions la surveillante principale ZIMMER élaborer des listes de noms au bureau du camp. Nous ne comprenions pas les différents, et notre attention fut éveillée en raison de ce que ce travail était généralement de notre ressort.

Pour copie certifiée conforme
le Délégué du Gouvernement provisoire
de la République Française

R. DE MENTHON.

H5044 – 0122

DD/MR - 1423

DOCUMENT : R.F. 660

- 1 -

24 Décembre 1945.

Devant moi Jean Jacques LANOIRE, chargé de mission au Ministère Public du Tribunal Militaire International des Grands Criminels de Guerre a comparu le 24 Décembre 1945 à 17 heures le Commandant LEBELIN DE DIONNE qui a déposé en ces termes:

J'ai été déporté politique à MATHAUSEN du 16 Février au 23 Avril 1945. Je n'ai pas été témoin de mauvais traitements contre des Prisonniers de Guerre. En revanche j'ai été témoin des faits suivants concernant des déportés politiques:

Je suis entré à MATHAUSEN le 16 Février avec un convoi de 2000 hommes. A notre arrivée, vers midi et demi nous avons subi une sélection. Ceux d'entre nous pour lesquels la décision a été défavorable ont été dévêtus et laissés dans cet état jusqu'au lendemain matin 9 heures. Pendant ce délai, nous avons été soumis à trois douches froides d'une demi-heure chacune. La température ambiante était de - 10° environ. Environ 1/3 des nôtres sont morts de congestion à l'extérieur, une centaine sont morts à la suite des douches. Les survivants ont été assomés à coups de matraque et à coups de hache. Une cinquantaine seulement ont survécu de quelques jours.

Q - Savez-vous ce qu'était "l'Aktion Kugel"?

R - Pas exactement. A mon avis c'était un terme de code.

Q - Ne connaissiez-vous pas deux autres officiers français qui auraient été témoins de mauvais traitements à MATHAUSEN? Le Lieutenant WEITH et le LT. Colonel [illegible] de St GAST?

R - En effet, il s'agissait toutefois de déportés politiques qui étaient employés au Schreibstube (Secrétariat). Ces officiers ont été vraissemblablement [illegible] des massacres des militaires et notamment [illegible] alliés.

A Paris, le 24 Décembre 1945.

H5044 - 0123

H5044 - 0124

F 320

Copie pour Monsieur le Délégué du Gouvernement provisoire de la République Française au Tribunal International, d'une note documentaire du Ministère de l'Information en date du 8 Septembre I945.

LE CAMP DE CONCENTRATION DE STRUTHOF (BAS-RHIN) ET L'ACTIVITE DE L'INSTITUT D'ANATOMIE DE STRASBOURG PENDANT L'OCCUPATION ALLEMANDE.

I. Rapport officiel sur une inspection au camp du Struthof (Bas-Rhin) (Ier Janvier I945).

Le camp du Struthof est situé sur le territoire de la Commune de NATZWILLER, à 8 Kilomètres du village, et desservi par la Gare de Rothau

Edifié par les Allemands en I940 sur un plateau, à 800 mètres d'altitude, il a une capacité de 3.000 places.

A la libération de Strusbourg, les autorités allemandes du camp ont été surprises et tous les dossiers, sont restée sur place ainsi que certains internés qui ont été libérés.

Il est établi à l'heure actuelle, aussi bien par les témoignages, recueillis que par l'examen des dossiers, que des atrocités ont été commises à Strathef.

J'ai signalé par ailleurs que le camp comporte une salle d'autopsie un four crématoire et une infirmerie très bien organisée. Il possède aussi une chambre à gaz avec éclairage intérieur et hublots vitrés, une salle de douches et des chambres nues servant pour les exécutions.

D'après le Commandant du Service des Renseignements, qui, assisté d'un groupe d'officiers, a été chargé d'identifier les internés francais ayant séjourné à Struthof, il est établi que :

.../...

H5044 - 0125

Iº- Dans la salle d'autopsie, des opérations de vivisection sur des hommes ont été pratiquées (par le Professeur Hirth, chef de l'Institut Anatomique de Strasbourg, de I94I à I944).

2º- Dans la chambre à gaz, il a été fait un essai de gaz vésicant sur I9 femmes juives enfermées ensemble, préalablement déshabillées devant le personnel, et dont l'agnnie a duré un quart d'heure sous les yeux des médecins qui suivaient les progrès de l'intoxication (les cris ont été entendus par des voisins du camp).

3º- A l'infirmerie étaient faits des essais de traitements sur les malades un médicament désigné étant uniformément employé pendant un mois, quelle que soit la maladie, Après cette période, quel que soit l'effet produit, le traitement était arrêté et les malades abandonnés à eux-mêmes. L'effet des médicaments dans chaque cas était séparément observé et noté.

4º- En outre, des maladies ont été volontairement données à des sujets sains pour faire des expériences - greffe de tissus cancéreux notamment - et il a été trouvé un rapport dans lequel le médecin du camp qui avait demandé l'envoi d'une centaine de nomades pour une expérience, protestait parce que seuls une dizaine d'entre eux étaient susceptibles de la supporter. Une cinquantaine de nomades de plus lui furent d'ailleurs, parait-il, envoyés.

5º- Des opérations de stérilisation volontaire ou forcés étaient pratiquées chaque semaine : les statistiques mensuelles en font foi.

6º- Dans les salles spécialement aménagées (sol en ciment incliné, avec, au centre grille d'écoulement des eaux) des internés étaient exécutés par coups de révolter dans la nuque; le tueur du camp percevait pour chaque exécution deux décilitres d'eau-de-vie, un morceau de saucisse et deux cigarettes. Cet individu, devenu fou à sa 360º exécution, a été exécuté à son tour.

..../....

H5044 - 0126

7º- Les punitions corporelles suivantes étaient appliquées:

a) Distribution de coups de nerf de boeuf; l'interné était placé sur un chevalet après avoir été préalablement douché à l'eau chaude pour assouplir sa peau. Il recevait les coups en présence des autres internés nus, devant lui succéder, et obligés de chanter pendant l'opération. Après un certain nombre de coups, le patient évanoui était jeté dans une baignoire d'eau glacée, et, s'il ne revenait pas à lui, était porté à la morgue et au four crématoire.

b) Pendaison par les bras liés derrière le dos à des crochets placés dans une chambre, dans laquelle une tuyauterie amenait de l'air chaud; le patient, les épaules désarticulées, résistait rarement à un chauffage un peu prolongé.

Enfin on fait remarquer que le four crématoire, qui brûlait les corps placés sur un chariot métallique, chauffait, en service, l'appareil à douches utilisé pour la préparation aux bastonnades.

Les cendres des corps n'étaient pas toujours déposées dans les urnes (on brûlait jusqu'à cinq et six corps à la fois); elle ont, à un certain moment, été répandues dans le jardin du camp; des ossements calcinés en ont été retirés. Le Commandant les a fait recueillir et placer dans des urnes funéraires.

8º- Enfin lors des tentatives d'évasion, tout interné abattu par un gardien rapportait à celui-ci une permission exceptionnelle de 5 jours. Il est prouvé que, dans bien des cas, des internés ont été abattus pour avoir, sur ordre du chef de baraque, dépassé de quelques mètres le périmètre de sécurité du camp, ce qui permettait au gardien d'avoir une récompense. Il est aussi établi que, lorsqu'un interné déplaisait au chef de baraque nazi, il était invité, par son chef de chambrée à se pendre, et de nombreux cas de suicide ont été enregistrés.

.../....

H5044 - 0127

Le Commandant précise que le camp a contenu jusqu'à 7.000 internés à la fois, se décomposant en quatre groupes :

1º- les condamnés de droit commun.

2º- Les politiques.

3º- Les objecteurs de conscience.

4º- Les Juifs.

Les Français, qui ont été internés, dans ce camp étaient considérés comme internés politiques. Parmi eux a figuré M. le général Frère, mort au camp, à 62 ans, à la suite ("officiellement") d'une diphtérie, mais qui, d'après le Commandant, paraît avoir succombé au cours d'un essai de médicament.

II. Témoignages et enquêtes.

I. Témoignages d'anciens détenus.

Nous reproduisons ci-dessus le témoignage porté sur le camp de Struthof par d'anciens détenus et gardiens. Nous laissons à ce document, communiqué par le Service des Crimes de Guerre, la forme simple et sans apprêt d'un témoignage direct.(I)

(I) Les documents utilisés pour établir ces témoignages sont les suivants:

I. SCHAEF :

a) Dossier transmis le I2 Janvier I945 par le major G. Shapp;

2. Rapport du Chef d'escadron Pavart, en date du Ier Février I945.

3. Rapport d'un fonctionnaire du Ministère de l'Intérieur, en date du 3I/I/45.

4. Rapport du docteur Rialter, en date du I5 Mars I945.

5. Rapport du secrétaire général de la Police pour le Bas-Rhin et le Haut-Rhin, en date du 26 Février I945.

6. Déclaration signée de M. Sylvain Zanetti, en date du 20 Décembre I944, qui reçut les confidences d'un SS eu Camp de Struthof durant l'occupation.

7. Déclaration signée de Léopold Steiner, voiturier du camp de Struthof durant l'occupation.

.../....

H5044 - 0128

8. Déclaration signée de Ernest Idoux, fermier à Struthof.
9. Déclaration d'Herbelin Louis, domicilié au Havre, évadé d'Allemagne, qui travailla comme prisonnier au camp de Struthof.
10. Déclaration reçue le 21 Janvier à 14 heures par le lieutenant Day, au 5º Bureau de l'Etat-Major de la 1º Division Française Libre.
11. Déclaration signée de Schanger Albert, Chauffeur du camp de Struthof, demeurant à Natzwiller, datée du 22 Janvier 1945.
12. Déposition en date du 22 Janvier 1945, de Jean Ehrardt, ancien gardien au camp de Struthof.
13. Rapport en date du 24 Mars, du chef du S.R. du F.N. (région d'Alsace) Robert Baillard, relatant l'audition du témoin Martin Winterberger, ancien détenu de Struthof, évadé en Août 1942, actuellement à la 1º D.F.L.
14. Déclaration de Mlle Edith Schmidt, assistante du Docteur von Haagen, signée du 9 Janvier 1945.

"Le camp de détention, dit de Struthof, a été construit près de Natzwiller en 1941-42, sur l'emplacement d'un terrain de Ski, au flanc d'une montagne de 850 mètres.

Le camp est entouré par une double enceinte de fils barbelés et électrifiés, haute de 4 mètres, contenant un chemin de ronde dominé par les tourelles du mirador. Dans le chemin de ronde, balayé la nuit par des projecteurs, circulaient des S.S. accompagnés de chiens.

Nombre de S.S. : 250 à 400 environ

A l'intérieur de l'enceinte se trouvait une série de baraques en bois pouvant contenir 160 personnes chacune, une baraque spéciale avec salles de tortures, d'autopsie, four crématoire et une autre baraque contenant une chambre à gaz.

Le nombre des détenus variant sans cesse, allait de 3 à 6.000, tant Russes que Polonais, français et même allemands.

Régime du Camp

Nourriture.- La nourriture était peu abondante. l'ancien garde du camp Jean Ehratdt déclare : "On donnait aux détenus, le matin après le réveil (en été 4h. 1/2, en hiver 5h.1/2), un peu de café sans sucre ni

../...

147

pain; à 9 heures, environ 100 grammes de pain avec un peu de margarine; à midi, ainsi que le soir, 150 grammes de pain et une soupe qui n'était que de l'eau, De plus, une partie des aliments réservée aux détenus était souvent détournée de sa destination.

Habillement et couchage.- Très peu habillés, n'ayant qu'une ou deux couvertures en coton, les détenus couchaient sur des paillasses. "J'ai vu, poursuit Jean Ehrardt, pendant des périodes de surpeuplement du camp, cinq détenus dormir sur deux paillasses."

Régime du travail.- Les détenus travaillent dans des carrières de granit et de sable ainsi qu'à la construction de routes. Le travail était très pénible; on exigeait, en effet, des travailleurs un rendement très élevé, et, lorsqu'ils n'atteignaient pas le rendement forcé, ils étaient privés de nourriture pour le lendemain. Le travail était surveillé par un chef nommé "Capo", détenu lui-même, désigné par les surveillants du camp, Ce chef d'équipe était responsable de l'effort des détenus, en ce sens qu'il devait stimuler leur travail en les battants à coups de bâton au besoin, et, lorsque le rendement forcé n'était pas atteint, il recevait lui-même 25 coups de bâton, à moins qu'il ne prouve qu'il avait pendant le travail battu les détenus, en montrant les traces des coups sur le corps des détenus. Les "Capo", recrutés parmi les criminels de droit commun, avaient sur les autres détenus un droit de vie et de mort.

Sur les lieux de travail, les détenus étaient entourés d'un cordon de SS. Tous les détenus qui essayaient de traverser ou qui par malheur étaient à hauteur du cordon étaient abattus à la mitraillette.

Un des geôliers S.S. Fuchs de souche alsacienne de Mulhouse était particulièrement connu pour sa cruauté. Lorsqu'il arrivait un nouveau convoi de "bleus" et que ces derniers parvenaient sur les lieux de travail, Fuchs prenait la casquette de l'un des détenus et la jetait à l'extérieur du cordon de surveillance en disant : "Si ce soir tu n'as

.../....

H5044 -0129

pas ta casquette à l'appel, tu sais ce qui t'attend". Le bleu essayait de chercher son couvre-chef et c'est alors que Fuchs le descendait à la mitraillette. Motif :"A essayé de s'évader."

Tous les soirs, il y avait appel. Il arrivait souvent que le Chef du camp s'exprimait en ces termes: "Ce soir vous êtes 465; demain matin, je ne veux en voir que 460." Il fallait que ce désir soit accompli et alors, la nuit, un bourreau passant dans les baraques et, au hasard, pendait ou étranglait cinq de ces malheureux. Le lendemain, à l'appel, on ne comptait que 460 détenus.

Discipline.- Le régime disciplinaire était rigoureux. Les gardiens avaient le droit de frapper les détenus et lâchaient leurs chiens sur eux. Les "capo" eux-mêmes avaient droit de vie et de mort sur leurs camarades.

Le nommé Schanger, chauffeur du camp de Natzwiller, déclare que, sur 50 Français qui arrivèrent au camp au cours de l'été 1943, il y eut 8 morts parmi eux à la suite de morsures de chiens. Les SS. leur faisaient en effet porter de grosses pierres et excitaient sur eux 2 chiens policiers; ceux qui tombaient étaient frappés et mordus par les chiens jusqu'à ce qu'ils se relevassent. Ce même témoin raconte qu'il vit des officiers français qui se tenaient debout avec peine, car leurs mollets avaient été déchirés par les chiens et les chairs pendaient en lambeaux, personne n'ayant le droit de panser leurs plaies; les blessés incapables de travailler étaient privés de nourriture au repas de midi. Le témoin poursuit: "J'ai vu un Français étendu à terre les pieds déchirés, les os des talons à nu, sans aucun pansement. Un S.S. de garde m'a dit: "Voila un juif qui va mourir; il était commandant d'armes à Saverne ".

Environ 15 jours ou trois semaines après l'arrivée de ces 50 Français, raconte Schanger, j'ai pu entrer en conversation avec l'un d'eux qui m'a dit que des 50 arrivés ils n'étaient plus que 4 et que tous les

.../....

H5044 - 0130

H5044 - 0131

autres étaient morts de leurs blessures faites par les morsures de chiens et aussi de faiblesse car on les laissait sans nourriture.

Les gardiens, ayant droit à une prime lorsqu'ils ramenaient mort ou vif un détenu qui s'était évadé, tuaient parfois un détenu, qui n'avait nullement cherché à s'évader, pour toucher la prime, prétextant ensuite qu'il y avait eu tentative d'évasion.

Un ex-détenu du camp de Struthof, évadé en Août I942, Martin Wintergerber, natif de Greswiller, rapporte les faits suivants: Le I2 Décembre I94I, le matin à 9 heures, les détenus sont rassemblés. On porte à leur connaissance qu'un paquet de tabac a été volé à l'un des gardiens et que le délinquant devra le rendre sur le champ; tous les détenus déclarent ne pas être en possession de tabac, et c'est alors que les brutes SS, commencent leur jeu de macabre. Ordre est donné à tous de se déshabiller; il fait une température de 8º sous zéro; personne ne fait d'objection, sachant que ce serait un suicide et c'est alors que l'on put avoir près de 500 êtres humains tout nus, attendre la suite des évènements. A midi, les premiers tombaient, les uns morts de congestion, les autres perdant connaissance; ces derniers étaient ranimés à coups de cravache, mais aucun de ceux-là ne se relevaient et ils mouraient tous, les reins brisés. Le soir à I8 heures, on compta 27 morts, ceux-ci étaient délivrés; mais il restait tant d'autres hommes pour lesquels les souffrances n'étaient pas à leur fin ! En effet, beaucoup d'autres détenus furent atteints de congestion pulmonaire et eurent de fortes fièvres. Lorsque les brutes raffinées s'en aperçurent, ils dirent: "Ah! vous avez des chaleurs, et bien on va vous rafraîchir." Et c'est ainsi qu'ils furent jetés dans des baignoires d'eau glacée, et quand ils avaient perdu connaissance, ils se noyaient ou étaient jetés à temps hors de la baignoire dans une salle cimentée où ces loques humaines se trainaient à terre, cherchaient un peu de chaleur

H5044 - 0132

sur le corps d'un camarade qui allait expirer dans quelques instants. W... décrit cette scène de la façon suivante: il compare ces loques nues à des "asticots" dans une boite. Il a vu un de ces malheureux chauffer ses doigts dans le nez d'un de ses camarades. C'est une des scènes les plus horribles qu'il a vues à Struthof. Dans cette même nuit, il y eut 32 morts W...affirme avoir vu dans cette salle cimentée les geôliers prendre les mesures d'êtres vivants pour leur cercueil et leur apposer le cachet sur la cuisse confirmant qu'ils étaient les morts numéro tant et tant.

Pour une bagatelle, les détenus étaient frappés à coups de bâtons ou de cravache, le nombre de coups variant suivant la gravité de la faute commise (25, 50, 75, 100). Une autre torture consistait à pendre les détenus par les mains pour leur faire avouer quelque chose.

W...a été pendu pendant 3 heures et il en résulta des souffrances inimaginables; ce qui ne l'empêcha pas de garder le silence le plus complet, ce qui exaspérait les geôliers.

Soins.- Absence complets de soins. Ainsi les détenus frappés par leurs gardiens ou mordus par les chiens ne devaient recevoir aucun pansement ni soin d'aucune espèce.

Mise à mort.- Celle-ci avait lieu pour la moindre vétille et s'exécutait par pendaison ou fusillade, sans oublier l'asphyxie par passage dans la chambre à gaz ou la mort des suite d'expériences médicales.

Le commandant du camp dressait toutes les semaines un état numérique des morts qu'il envoyait à ses supérieurs. Nous possédons le modèle de cet état où on relevé 5 catégories de morts :

Morts par maladies.
Fusillés.
Pendus par exécution.
Pendus par suicide (individus se pendant eux-mêmes après en avoir reçu l'ordre).
Suicidés.

Les morts étaient incinérés dans le four crématoire et leurs cendres servaient d'engrais au potager du camp; seules les cendres des victimes allemandes (car ils exécutaient des détenus allemands) étaient recueillies dans les urnes, vendues de 75 à I00 RM. à leurs familles.

Expériences médicales.- Les prisonniers servaient de cobayes à des médecins de Strasbourg, en particulier aux docteurs Hirt, Wimmser et Von Haagen.

Les médecins susnommés pratiquaient, avec la complicité des SS. des injections de lèpre, de peste et d'autres maladies sur les détenus de manière à observer les effets de ces contaminations; plusieurs traitements étaient essayés pour une même maladie.

L'expérience terminée, si les sujets n'étaient pas morts, ils étaient exterminés et incinérés. Ainsi, en I944, 200 personnes sont mises à la disposition du docteur Von Haagen et I50 sont alors immunisées contre le typhus exanthématique, 50 étant réservées comme témoins.

A l'ensemble des 200, il est alors innoculé du virus thyphique (déposition de Mlle Schmidt, assistante du professeur Von Haagen).

De même, ces médecins faisaient des expériences avec des gaz sur ces malheureux dans une chambre à gaz située hors du camp. En une seule journée, le I0 Août I943, 86 femmes furent asphyxiées et leurs corps incinérés immédiatement après.

Il est de même établi que :
Le II Août I943, I5 femmes furent gazées.
Le I3 Août I943, I4 femmes furent gazées.
Le I7 Août I943, 30 hommes furent gazées.
Le I9 Août I943, 20 hommes furent gazés.
Nombre total des victimes au camp de Struthof :
I.668 femmes environ et plus de I0.000 hommes, sur un total de 45.000 détenus passés dans ce camp.

H5044 -0133

H5044 - 0134

Parmi les exécutions en masse il faut citer ;

L'exécution de 392 français (92 femmes et 300 hommes dans la nuit du Ier au 2 Septembre I944).

2º.- Compte rendu d'enquête du "Service de recherche des crimes de guerre" sur l'activité criminelle du Pr. Hirth, Directeur de l'Institut d'Anatomie de Strasbourg sous l'occupation.

Par suite de la découverte dans les sous-sols de l'Institut d'Anatomie de Strasbourg de 86 corps conservés dans de l'alcool, découverte, faite le Ier Décembre I944 par le Commandant Raphaël, du Service Cinématographique de l'Armée, les autorités militaires ont demandé au service français dit "Organe de Recherche des Crimes de Guerre" de procéder à une enquête. L'Organe de Recherches a délégué en Alsace, aux fins d'enquête, le I7 Décembre I944 une commission composée de deux officiers, dont un médecin militaire, et un fonctionnaire civil.

On trouvera ci-après l'essentiel du rapport établi par cette commission suivi des principaux témoignages et documents à charge, figurant au dossier du Professeur Hirth et de ses complices :

"Nous nous sommes rendus à Strasbourg le I7 Décembre I944 et avons fait une enquête à l'Hôpital Civil.

Nous avons entendu successivement les divers employés alsaciens de cet hôpital. Uniformément, ils déclarent que l'activité du Professeur Hirth était de nature criminelle, mais aucun d'eux n'a de preuves de ses affirmations.

Seul, Henrypierre aide-technicien, affirme formellement que les 86 cadavres ont été commandés par le Professeur Hirth dans un camp de concentration et livrés "chauds".

.../...

Nous avons visité les camps de concentration de Schirmeck et de Natzmiller, pour essayer de nous rendre compte duquel de ces camps provenaient les cadavres en question.

Nous avons constaté l'impossibilité pour le camp de Schirmeck, d'avoir été le lieu d'exécution des victimes. Par contre, le camp de Struthof, près de Natzwiller, est très certainement le lieu de départ des corps.

Effectivement, à notre arrivée au camp de Struthof, qui coïncidait avec celle des membres de l'Assemblée Consultative et de plusieurs journalistes, nous avons trouvé des preuves formelles d'exécutions massives et de fournitures de corps à l'Institut Anatomique de Strasbourg.

Les faits suivants se dégagent de l'enquête :

En I940, à l'occupation de l'Alsace, les Allemands envoyèrent à Strasbourg une série de médecins, particulièrement des apôtres du régime national-socialiste.

Parmi eux se trouvait le Professeur Docteur Hirth qui fut nommé Chef de l'Institut de Recherches Anatomiques de Strasbourg.

Hirth était Obersturmführer des S.S. et il semble que sa mission à Strasbourg, d'un genre tout particulier, était destinée à étayer la thèse de pureté raciale des SS. sur des bases scientifiques "indiscutables".

Hirth a fait prêter serment par tout son personnel à la personne de Himmler, chef des SS. Il recevait une mensualité spéciale provenant directement de la caisse de l'Etat-Major des SS.

Il avait fait venir avec lui, à Strasbourg, pour ses qualités techniques, le préparateur de cadavres Otto Boung. Il collaborait avec le Professeur Bickenbach, les Docteurs Haerdt et Von Haagen.

Ce groupe de médecins se livrait à des actes qualifiables sans aucun doute de "crimes de guerre".

Le Professeur Hirth était étroitement lié avec le commandant SS. du camp de Struthof et se plaignait régulièrement du manque de cadavres à sa

H5044 - 0135

H5044 - 0136

disposition pour faire des expériences. Il a envoyé fréquemment le Dr. Von Haagen au camp de Struthof faire des injections de peste, de lèpre et d'autres maladies mortelles à des détenus.

Lors du décès des détenus ayant subi ces injections, l'un des médecins adjoints du Professeur Hirth retournait au camp, prélever des organes intéressants avant l'incinération des corps.

Otto Bong, préparateur du Professeur Hirth, a reçu lui-même au mois d'Août I943 les 86 corps qui se trouvent encore aujourd'hui à l'Institut Anatomique de Strasbourg, Bong, qui avait une longue expérience des laboratoires, déclare avec candeur que les 86 personnes dont les corps lui avaient été remis ont été "endormies", il ne sait par quel moyen, mais ne sont, sans aucun doute, pas mortes de mort naturelle. Elles ont été livrées par des SS. dans des camions et sans vêtements.

Bong confirme que les recherches poursuivies par le Professeur Hirth étaient destinées entièrement au potentiel scientifique des SS.

Il a révélé par ailleurs que le Professeur Hirth ne négligeait pas de petits bénéfices.

Bong était chargé d'arracher les dents en or aux cadavres et de les remettre au Professeur Hirth qui était possesseur d'un passeport suisse.

En résumé, nous avons les preuves que le Professeur Hirth a délibérément commis des actes criminels, le plaçant hors de la convention de Genève.

Les responsables de cette affaire de l'Hôpital Civil de Strasbourg sont à des degrés variables:

Iº Le Professeur Hirth, actuellement en Allemagne.

2º Le Docteur Von Haagen, retourné à la Luftwaffe.

3º et 4º Le Docteur Haerdt et le Docteur Bickenbach, faits prisonniers par les F.F.I. et remis aux autorités militaires américaines.

.../....

H5044 - 0137

L'identification des 86 corps de l'Institut de Strasbourg est extrêmement difficile, les têtes ayant été brûlées avant le départ du Professeur Hirth.

Cependant Henrypierre a numéroté les différentes parties des corps de I à 86 et a relevé les numéros matricules que ces corps portaient en arrivant au camp.

Nous avons pu obtenir le dossier des décès du camp de Struthof, correspondant à la même époque, et nous tâcherons d'obtenir l'identification, si elle est possible.

D'une façon générale, le dossier de décès en notre possession permettra d'informer les divers consulats russe, polonais, tchèque, etc.... du décès de leurs ressortissants.

Si la comptabilité des hommes morts au Struthof semble parfaitement tenue, aucune indication n'existe en ce qui concerne les femmes. Il semble que les femmes n'étaient envoyées au Struthof, sans aucun papier, que pour y être tuées."

III. III. PIECES ANNEXES.

I. Compte-rendu du Commandant Raphael, du Service Cinématographique de l'Armée.

Le vendredi Ier Décembre I944, au cours d'une visite à l'Hôpital Civil de Strasbourg pour rechercher du matériel photographique provenant de l'Institut allemand, le Commandant Raphaël du Service Cinématographique de l'Armée, a constaté la présence dans les sous-sols du bâtiment de l'Institut d'Anatomie de cadavres entassés dans des cuves pleines d'alcool

Ces cadavres étaient destinés aux expériences du Professeur Hirth, Directeur de l'Institut.

D'après les déclarations des employés alsaciens: Peter, Wagner et Gabel, ces corps auraient été livrés à l'Institut sur la demande du

.../...

H5044 - 0138

Professeur Hirth par un camp d'internés politiques (Schirmeck ou Struthof)

Sur I20 cadavres commandés, 86 ont été livrés dans la même journée à 5 heures du matin. Les corps étaient transportés nus, à raison de 50 par camion. Lors de leur déchargement les témoins ont pu constater que les cadavres offraient les caractéristiques suivantes :

Ils étaient encore tièdes et ne présentaient pas encore la raideur cadavérique. Leurs yeux étaient congestionnés et rouges. Ils portaient un matricule tatoué sur le bras. Ils comprenaient 30 corps de femmes de tous âges.

D'autre part, il est à signaler qu'il a été trouvé dans le laboratoire du Professeur une bombe puissante à oxygène liquide (I0 Kgs) destinée à provoquer la destruction de toute l'installation et à faire disparaître ainsi toute trace compromettante. L'avance rapide de l'Armée Leclerc a empêché la réalisation de ce projet. Toutefois, le Professeur Hirth a réussi à s'enfuir, mais une partie de ses assistants est restée sur place.

Les personnes dont les noms suivent sont à même de fournir tous détails complémentaires sur cette affaire et servir de témoins :

I. Eléments alsaciens ayant dénoncé les agissements du Professeur et continuant leur service à l'Hôpital Civil: Peter, Wagner, Gabel.

II. Eléments allemands (internés ou surveillés): Mlle Seepe, secrétaire du Professeur Hirth : M. et Mme Bong assistants du P ofesseur M. Bong devait être fusillé, et n'a pas été exécuté, afin de servir de témoin. Il est interné.

En résumé :

Le nombre de cadavres, la manière anormale dont ces corps ont été amenés à l'hopital;

Les précautions prises pour pouvoir faire disparaitre toutes traces de ces installations.

.../...

H5044 – 0139

enfin les déclarations des employés alsaciens attachés à ce service, prouvent que le Professeur Hirth était un triste personnage dont l'activité est à mettre en lumière.

Il semble que l'on se trouve en présance d'une manifestation de la barbarie allemande.

Fait à Paris, le IO Décembre I944.

2.- Extraits du procès-verbal d'interrogatoire
de Monsieur Henrypierre Henri
(rapport joint)

Henrypierre, né à Liever (Haut-Rhin), avait été interné par les Allemands à Paris en I940 et ramené de force à Strasbourg, où il travailla comme préparateur à l'Hôpital Civil.

Il aurait été chargé par les médecins allemands de les conduire de l'autre côté du Rhin, lors de l'avance alliée. Mais le jour du départ, il vida la batterie de la voiture et en empêcha le départ.

Henrypierre a donné à l'E.M. de la division Leclerc, un cahier contenant le nom de tous les morts de l'Hôpital militaire et du fort de Mutzig, dont les cadavres ont été livrés à l'hôpital.

Outre sa déposition écrite concernant le Professeur Hirth et Bong, il déclare que Von haagen (toujours en uniforme de la Luftwaffe) était chargé de visiter les camps pour y faire des essais sur les détenus vivants qu'il n'aimait pas le travail que le Professeur Hirth l'obligeait à faire et l'aurait déclaré autour de lui, et qu'il a finalement demandé à repartir dans l'aviation.

Il rapporte que le Professeur Hirth et le Docteur Von Haagen étaient l'un et l'autre très distants et parlaient peu avec le personnel de l'hopital.

Il précise que c'est Mayer qui, lors du départ des Allemands, était

../...

chargé de faire sauter l'Institut d'Anatomie.

3 . Rapport sur les 86 corps reçue du camp de concentration à l'Institut d'Anatomie, au début d'Août I943.

Strasbourg, Institut d'Anatomie,
le I6 - I2 - 44.

Le soussigné Henrypierre Henri, aide-technicien à l'Institut d'Anatomie de Strasbourg, certifie que, par sentiment du devoir et de justice, j'ai juré sur ces 86 corps que je saurais les venger. C'est pourquoi je fais sous la foi du serment les déclarations suivantes ;

Au début d'Août I943, le Professeur Hirth, directeur de l'Institut D'Anatomie, nous fit préparer les cuves pour recevoir I20 corps provenant d'un camp de concentration. Quelques jours avant le Professeur Hirth d'après les dires de M. Otto Bong, a dit :

" Ils vont tomber comme des mouches "

Un commandant de la S.S. était en rapport avec le professeur Hirth au sujet des corps qu'il devait nous procurer. Dans la première quinzaine d'Août, nous avons reçu la première livraison de trente corps de femmes juives et assez jeunes. Ces corps sont arrivés dans un camion de la SS. Ils étaient tout nus et encore chauds, les yeux congestionnés ouverts sortant de l'orbite, la plupart saignant du nez et de la bouche. Ce même jour, le Professeur Hirth me dit :

"Pierre, si tu ne peux fermer ta gueule, tu prendras la même place."
(Peter,wenn Du die Schnauze nicht halten kannst, so kommst Du auch dazu)

Les jours suivants, nous avons reçu encore deux livraisons, mais des hommes cette fois, la première livraison 30 hommes, et la deuxième 26 hommes; ces 56 hommes juifs sont arrivés dans le même état que les femmes, c'est-à-dire tout nus, chauds, les yeux ouverts sortant de l'orbite et saignant du nez et de la bouche et certains pleins de matières fécales .

.../....

H5044 - 0140

Aux hommes, il a été prélevé les testicules qui ont été remis au laboratoire de l'anatomie sur lesquels M. Schmittbuhl Louis peut donner les renseignements nécessaires.

Tous ces corps sont arrivés en vrac dans un camion de la S.S.

Les corps avaient tous des numéros matricules tatoués sur l'avant bras gauche ou droit; tous les matricules ont été prélevés par moi, et je les tiens à la disposition de la justice.

Au mois de Septembre I944, lors de l'Avance des Alliés sur le sol de Lorraine le Professeur Hirth pris de panique fit découper les 86 corps par son préparateur principal M. Otto Bong et le laborantiste M. Auguste Mayer et fit brûler les têtes ainsi que certains membres au four crématoire de la ville de Strasbourg. Ces têtes et ces membres ont été mis pêle-mêle dans I2 cercueils afin de laisser croire que c'était des restes de préparation des corps de l'anatomie. C'est ce qui m'a laissé soupçonner la responsabilité du Professeur Hirth S.S. Hauptbsturm-Führer, non seulement la responsabilité, mais également la complicité.

C'est lui en liaison avec le Commandant du Camp, qui est la cause du meurtre de ces 86 victimes innocentes. Un détail : d'après les dires de M. Otto Bong faits à moi, certaines de ces victimes avaient des dents en or: lors du découpage, ces dents furent enlevées et M. le Professeur Hirth les prit en sa possession.

Pour toute autre déclaration, je précise que M. Otto Bong, peut servir de principal témoin, étant le bras droit du Professeur.

Aide-Technicien de l'Institut
d'Anatomie de Strasbourg
Henrypierre Henri.

H5044 - 0141

H5044 - 0142

4.- Extrait du procès-verbal de l'interrogatoire de Mme Brantner.

Mme Brantner, née à Strasbourg, en I902 infirmière à la Croix-Rouge a travaillé à l'Institut d'Anatomie jusqu'en Juillet I943. Jusqu'à cette époque, elle voyait le professeur Hirth tous les jours.

Le professeur Hirth, rapporte-t-elle, affirmait qu'il faisait ses expériences sur les internés de Struthof parce que ce n'était pas des Alsaciens, mais des prisonniers allemands condamnés à mort.

Mme Brantner était d'autre part, l'amie du docteur von Haagen. D'après son témoignage, ce docteur était chargé de la liaison avec le camp de Struthof et y faisant les injections ordonnées par le professeur Hirth.

Mme Brantner a vu elle-même les photos des internés avant et après les piqüres. On remarquait toujours sur les bras des malades des grosseurs et des déformations à la suite des injections. La plupart des patients mouraient du traitement.

Le camp de Struthof téléphonait immédiatement au service d'anatomie pour signaler les décès; c'est Mme Brantner qui répondait au téléphone.

Von Haagen se rendait aussitôt à Struthof et ramenait à Strasbourg différents organes du mort. Le préparateur Schmidt procédait à des coupes sur ces organes et les observations étaient dictées sur le champ à Mlle Seepe secrétaire du professeur Hirth.

Le docteur Von Haagen aurait avoué à un psychiâtre, M. le docteur Kummer, que le travail qu'on lui confiait n'était pas celui d'un médecin honnête. Il a confié à Mme Brantner qu'il travaillait par force avec le professeur Hirth et que, si celui-ci le soupçonnait de le trahir, il le ferait tuer comme un chien (I).

(I) Il semble que le docteur Von Haagen ait usé de procédés d'intimidation

../...

analogues envers ses subordonnés. C'est ainsi que d'après le témoignage de l'architecte alsacien qui construisit les cuves à cadavres de l'Institut d'Anatomie, il aurait menacé un de ses préparateurs de le "coller au mur" s'il parlait.

5.- Interrogatoire de M. Otto Bong, fait à Paris le 28 Décembre 1944.

Je m'appelle Bong Otto-Konrad-Johann, né le 5/9/1901 à Francfort-sur Main, fils de feu Hermann-Franz, cordonnier, et de Maria née Bohm. Je suis allé à l'école de Francfort jusqu'à l'âge de 14 ans. A la sortie de l'école, je suis devenu apprenti serrurier de machines, pendant trois ans. J'ai travaillé comme ouvrier spécialiste de vélos et d'autos. Chômeur en 1921, une première fois, j'ai repris mon métier jusqu'en 1924. A cette époque ma soeur, secrétaire du Kuraturier de Francfort, m'a présenté au professeur Bluntschlis (professeur d'anatomie à Berne) qui m'a employé comme garçon de salle.

En 1933, le professeur Bluntschlis, suisse et démocrate fut contraint à l'abandon de son poste. Il fut remplacé par le professeur Zeijer jusqu'en Octobre 1934. Le professeur Sfuhl et Kierswald lui succéda. En Octobre 1938 il fut remplacé à son tour par le professeur Hirth. Entre temps je devins "Ober préparator". Le professeur Hirth est né à Mannheim; je n'ai jamais entendu parler de lui avant son arrivée. Il était déjà SS. Il est parti à la déclaration de guerre, comme chef d'un hopital de campagne en France; Il n'a jamais raconté à quel endroit.

Je me suis marié le 5 Février 1931 avec Elisabeth Spangenbeck de Berlingen.

.../.....

H5044 -0143

Avant Hitler, j'étais membre actif du Parti social-démocrate.

A Francfort, je n'ai jamais remarqué d'activité spéciale S.S. de Hirth, mais à Strasbourg, il m'a dit un jour, après un an, qu'il m'a emmené à cause de mes qualités techniques autrement il aurait préféré un S.S.

Hirth a été nommé à Strasbourg en I94I vers le 28 Octobre, et il m'a emmené tout de suite avec lui.

Hirth s'est conduit normalement au début; ce n'est qu'environ un an plus tard que sa secrétaire, Mlle Seepe nous a dit que Hirth était chargé d'une mission concernant le "Ahnenerbe". Je n'ai jamais pu imaginer ce que cela voulait dire exactement. Il y eut à Strasbourg une séance du "Ahnenerbe" à laquelle ont assisté les médecins de la Faculté.

C'est vers la fin d'Août ou le début de Septembre I943 que nous avons reçu quatre fournitures de cadavres, réparties sur une semaine environ. Une voiture S.S. menée par un chauffeur et escortée par deux S.S. arriva avec une vingtaine de cadavres nus ou ayant encore partiellement leurs sous-vêtements. Les deux premiers voyages comprenaient les femmes, les deux derniers des hommes; la plus jeune des femmes avait environ I6 ans, la plus vieille 40, les hommes de 20 à 50 ans. La majorité avait un type sémite, pas tous.

Les corps étaient encore chauds, sans blessures apparentes; partiellement, ils étaient tordus, les yeux ne semblaient pas anormaux, mais les nez saignaient, les cheveux des femmes étaient coupés. Aucune trace de coups n'apparaissait.

Le professeur Hirth nous a annoncé quelques semaines à l'avance qu'environ I50 corps allaient être mis à notre disposition.

A l'arrivée de ces 86 corps, en Août I943, j'ai procédé à leur conservation par injection de formol-alcool et ils ont été placés dans les cuves à alcool. Ce qu'il y a de bizarre, c'est que, pendant un an, le

H5044 - 0144

professeur ne s'y est pas intéressé du tout. Il ne m'a même pas demandé les dents en or, comme c'était le cas pour les cadavres que nous recevions d'habitude.

Fin Août I944, il m'a demandé le découpage des corps et la éparation des têtes. Les dents en or devaient lui être remises et les têtes brûlées. C'est Mayer qui a procédé à l'extraction des dents. Les têtes et les organes ont été brûlés au crématoire de la Ruprechtstra sse. Il m'a semblé évident que Hirth cherchait à effacer les traces d'un crime. Les corps dépecés dans les cuves à alcool.

Un numéro était tatoué sur les avant-bras de ces corps.

Aucun papier n'a jamais existé concernant ces corps.

Hirth a quitté Strasbourg vers le I5 Novembre en disant qu'il allait faire un voyage à Wurzbourg et qu'il reviendrait. J'ai été arrêté le dimanche 29 par les F.F.I.

6.- Coupe histologiques

Les coupes qui nous ont été remises comportent cinquante-quatre préparations provenant d'individus différents (au moins 7 individus).

Ces préparations intéressent des testicules humains en coupes de grandes étendues ou totales. Leur étude a permis de noter les lésions suivantes dans certaines oedème et congestion considérable avec sciérose perivasculaire, en même temps que desquamation de l'épithelium seminal et figure d'agglutination des éléments de la spermatogenèse avec agglutination et homogénéisation de groupes de cellules interstituelles.

D'autres oedèmes plus réduits sont caractérisés par le fait qu'un certain nombre de tubes séminifères aspermatogènes sont réduits à l'état d'unicisme cellulaire et parfois à une cicatrice sciéreuse parmi d'autres tubes normaux.

H5044 - 0145

Les coupes étant étendues, on peut se rendre compte que les lésions ne sont pas généralisées, comme il arrive par exemple, après irradiation, troubles alimentaires, etc, mais localisées en des fusées irrégulières à travers la glande génitale.

L'expérience acquise au cours de travaux sur les glandes génitales d'animaux par un histologiste français spécialisé dans ces questions, indique que c'est exactement ce qui se produit quand on a injecté dans le testicule des substances toxiques ou irritantes, dans le but d'arrêter la sperma togénèse. La disposition en fusées irrégulières - au hasard de la diffusion d'injection est tout à fait caractéristique.

De toute manière on peut affirmer qu'il s'agit là d'injections intra-parenchymateuses et que ces injections ont été pratiquées un temps assez long avant que les individus aient été sacrifiés: un temps qui semble avoir varié de quelques jours à quelques semaines, à en juger par la durée que mettent habituellement de semblables préparations à se résorber.

Le but de ce travail semble avoir été d'étudier les toxiques capables de produire la stérilisation. Il est toutefois impossible d'identifier la ou les substances employées. Il est à noter que le volume de deux préparations coupées en totalité et au milieu comparé à des coupes analogues de testitules de suppliciés adultes, montre qu'il s'agit de testicules de deux enfants de I3 à I4 ans, ce qui est confirmé par le fait que les tubes non atteints que le toxique sont au tout premier début de la spermatogénèse pour l'un, encore aspermatogène pour l'autre.

Ces expériences n'ont certainement pas été indolore, en supposant que l'expérience ait été faite sous anesthésie; il est évident que la réaction d'oedème et de congestion a été douloureuse.

H5044 – 0146

165

7.- Lettres de médecins-allemands

Procureur du Tribunal civil
de Stuttgart
Nr.4417.

Confidentiel
Urgent.

Stuttgart.- O, le 15 Juillet 1942.

Timbre de l'Institut Anatomique de
l'Université du Reich
de Strasbourg (Hôpital civil)

Nr. 236/42
Entrée: le 16 Juillet 1942.

Aux instituts anatomiques de

TUEBINGEN,
HEIDELBERG,
FRIBOURG-EN-BR.
STRASBOURG/ALSACE.

Sans annexe

A l'avenir, il y a lieu d'envisager des exécutions plus nombreuses que précédemment. En conséquence, je vous serais reconnaissant de faire le nécessaire pour que votre voiture puisse charger jusqu'à 6 cadavres. Le poids chargé pourrait être considérablement réduit en remplaçant des lourds cercueils par une caisse plus légère, s'adaptant aux capacités de la voiture.

Tenant compte des nombreuses exécutions qui auront lieu incessamment, je vous serais reconnaissant de me faire connaitre dès que possible combien de cadavres votre voiture pourra charger à l'avenir, en tenant compte de ses capacités.

Il serait à souhaiter que le nombre de cadavres indiqué par moi ci-dessus puisse être augmenté, ceci me permettrait, pour les nombreuses exécutions, de ne faire appel qu'aux voitures de trois instituts anatomiques seulement.

Signé: Illisible.

H5044 – 0147

Maison de Santé Régionale
Lörchingen (Lorraine)
Réf: D.L.P. I3.I78

Lörchingen, le 8 Septembre I942.

Monsieur le Professeur dr. Hirth,
Institut Anatomique, à STRASBOURG
Hôpital Civil

Monsieur le Professeur,

Je reçois à l'instant de la part des autorités compétentes l'autorisation de céder les cadavres, comme convenu.

Je vous prie de faire le nécessaire à présent pour que le cas échéant, les transports de cadavres puissant être effectués à votre Institut.

Heil Hitler !

Le Commissaire-gérant de la Maison
de Santé
Médecin-Chef
Signé: Illisible.

H5044 – 0148

167

Confidentiel : I7 Juillet I942

Au Procureur du Tribunal Civil
de Stuttgart
Orba natr, I8
Stuttgart /0

Concerne: v/lettre du I5/7, nº 44I7

La voiture des pompes funèbres commandée par moi n'a pas été livrée jusqu'à présent. Mais étant donné que, d'une part, l'Institut anatomique de Strasbourg n'a pas encore de cadavres utilisables à sa disposition et que, d'autre part, il y a lieu d'envisager un important arrivage de cadavres, le transport par chemin de fer serait à envisager. Dans ce cas, il serait certainement intéressant de prendre un wagon. La voiture commandée par moi ne pourrait prendre plus de 4 cadavres.

Le Directeur
de l'Institut Anatomique
Signé: Illisible.

H5044 – 0149

168

Le Procureur Général
4417-56

Karlsruhe, le II Mai 1944
Herrenstrasse, I.

A l'Anatomie de l'Université
de Strasbourg (Alsace)

Concerne: Mesures concernant les exécutions.

Au bagne et à la prison de Bruchsal, les condamnations à mort seront prochainement exécutées. Les cadavres en résultant seront à mettre à la disposition d'un institut anatomique. Veuillez me faire connaître le nombre de cadavres qui seront pris en charge par votre institut et s'ils peuvent être cherchés au bagne et à la prison de Bruchsal.

P.P.

Signé: Illisible
Légalisé,

Signé: Ritter,
Employé de Justice.

Le Chef de la Section d'Alsace et de Lorraine

Signé: A. COSTE-FLORET

CACHET DU TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL DES GRANDS CRIMINELS DE GUERRE.

Pour copie certifiée conforme
Le Délégué du Gouvernement
Provisoire de la République
Française.

Signé: F. DE MENTHON

H5044-0150

YM/SK 52/836

N° 320 Additif N°I

169

Liste A Cf. Liste jointe

PARTICULARS OF ALLEGED CRIME :

Régime du travail :

Comme il a été précisé dans le dossier 320, les détenus travaillaient dans les carrières de granit et de sable, ainsi qu'à la construction des routes.

Le travail était très pénible, on exigeait en effet des travailleurs un rendement très élevé et lorsqu'ils n'atteignaient pas le rendement forcé ils étaient privés de nourriture pour le lendemain. Le travail était surveillé par un chef d'équipe nommé"Capo" détenu lui-même désigné par les surveillants du camp. Ce chef d'équipe était responsable de l'effort des détenus, en ce sens qu'il devait stimuler leur travail en les battant à coups de bâton au besoin, et lorsque le rendement forcé n'était pas atteint, il recevait lui-même 25 coups de bâtons, à moins qu'il ne prouve qu'il avait pendant le travail battu les détenus en montrant les traces des coups sur les corps des détenus. Les "Capo" recrutés parmi les criminels de droit commun avaient sur les autres détenus un droit de vie et de mort.

Sur les lieux du travail les détenus étaient entourés d'un cordon de S.S. Tout détenu qui essayait de traverser ou qui par malheur était à hauteur du cordon était abattu à la mitraillette.

Un des geoliers, S.S. FUCHS, de souche alsacienne de MULHOUSE, était particulièrement connu pour sa cruauté. Lorsqu'arrivait un nouveau convoi de "bleux" et que ces derniers arrivaient sur les lieux de leur travail, FUCHS prenait la casquette de l'un des détenus et la jetait à l'extérieur du cordon de surveillance en disant :"Si ce soir à l'appel tu n'as pas ta casquette, tu sais ce qui t'attend". Le 'Bleu" essayait de chercher son couvre-chef et c'est alors que FUCHS le descendait à la mitraillette. Motif :"a essayé de s'évader".

Tous les soirs il y avait l'appel. Il arrivait souvent que le chef de camp s'exprimait en ces terme : "ce soir vous êtes 465, demain matin je ne veux en voir que 460. Il fallait que ce désir soit accompli et alors la nuit un bourreau passait dans les baraques et au hasard pendait ou étranglait cinq de ces malheureux. Le lendemain à l'appel on ne comptait que 460 détenus.

Discipline :

Le régime desciplinaire, comme il a déjà été dit au dossier 320 était très dure, ainsi d'après le nommé SCHWANGER Albert, 41 ans Chauffeur au camp de NATZWILLER, sur 50 français qui arrivèrent au camp au cours de l'été 1943, il y eu 8 morts parmi eux à la suite de morsures de chiens. Les SS. leur faisaient en effet porter de grosses pierres et excitaient sur eux 2 chiens policiers et ceux qui tombaient étaient frappés et mordus par les chiens jusqu'à ce qu'ils se relevassent.

.....

H5044-0151

Ce même témoin raconte qu'il vit des officiers français qui se tenaient debout avec peine car leurs mollets avaient été déchirés par les chiens et les chairs pendaient en lambeaux, personne n'ayant le droit de panser leurs plaies ; les blessés étant incapables de travailler étaient privés de nourriture au repas de midi. Le témoin pour suit :"J'ai vu un français étendu à terre les pieds déchirés, les os des talons à nus, sans aucun pansement. Un S.S. de garde m'a dit "Voilà un juif qui va mourir, il était commandant d'armes à Saverne".

De même un ex-détenu du camp de STRUTHOF ; évadé en Août : MARTIN WINTERBERGER, natif de GRESWILLER, rapporte les faits suivants :Le 2 Décembre 1942 le matin à 9 heures, les détenus sont rassemblés, on porte à leur connaissance qu'un paquet de tabac a été volé à l'un des gardiens et que le délinquant devait le rendre sur le champ; tous les détenus déclarant ne pas être en possession de tabac et c'est alors que les brutes S.S. commencent leur jeu macabre. Ordre est donné à tous de se deshabiller ; il fait une température de 8 dégrès sous zéro : personne ne fait objection sachant que ce serait un suicide, et c'est alors que l'on put voir près de 500 êtres humains tous nus, attendre la suite des évènements;) midi, les premiers tombaient, les uns morts de congestion les autres perdant connaissance : ces derniers étaient ranimés à coup de cravache, mais aucun de ceux-là ne se relvait et ils mouraient tous les reins brisés. Le soir à I8 heures on comptait 27 morts ; ceux-là étaient délivrés, mais il en restait tant d'autres pour lesquels les souffrances n'étaient pas encore à leur fin. En effet, beaucoup d'autres détenus furent atteint de congestion pulmonaire et eurent de fortes fièvres. Lorsque les brutes raffinées s'en aperçurent, ils dirent : "Ah, vous avez des chaleurs, eh bien on va vous rafraîchir" ; c'est ainsi qu'ils furent jetés dans des baignoires d'eau glacée et quand ils avaient perdus connaissance, ils se noyaient où étaient jetés à temps hors de la baignoire dans une salle cimentée où ces loques humaines, se trainant à terre, cherchaient un peu de chaleur sur le corps d'un camarade, qui allait expirer dans quelques instants! W. décrit cette image de la façon suivante : il compare ces loques nues à des "asticots" dans une boite. Il a vu un de ces malheureux chauffer ses doigts dans le nez d'un de ses camarades. C'est une des scènes les plus horribles qu'il a vues au Struthof.Dans cette même nuit, il y eut 32 morts W. affirme avoir vu dans cette salle cimentée les geoliers prendre les mesures d'êtres vivants pour leur cercueil et leur apposer le cachet sur la cuisse, confirmant qu'ils étaient les morts numéros tant et tant.

Pour une bagatelle, les détenus étaient frappés à coups de batons ou de cravache, le nombre de coups variant suivant la gravité de la faute commise (25,50,75,I00). Une autre torture consistait à pendre les détenus par les mains pour leur faire avouer quelque chose. W.a été pendu pendant 3 heures et il en résulte des souffrances inimaginables, ce qui ne l'empêche pas de garder le silence le plus complet, acte qui exaspérait les geoliers d'autant plus.

H5044 - 0152

Docteur VON HAAGEN, 200 détenus sont mis à sa disposition, I50 d'entre eux sont immunusés contre le typhus exanthématique, 50 réservés comme témoins ; à l'ensemble des 200 est alors inoculé du venin typhique.

PARTICULARS OF EVIDENCE IN SUPPORT

Outre les sources citées dans le dossier 320 citons :

Une déclaration signée de Mademoiselle Edith Schmidt assistante du Docteur VON HAAGEN, déclaration datée du 9 Janvier I945

Une déclaration signée du SCHWANGER Albert, chauffeur au camp de STRUTHOF, demeurant à NATZWILLER datée du 22 Janvier I945.

Enfin une déposition en date du 22 Janvier I945, de Jean EHRHARDT ancien gardien au camp de STRUTHOF.

Rapport en date du 24 mars I945, du chef du S.R. du F.N. Région d'Alsace Robert BAILLARD, relatand l'audition du témoin Martin WINTERBERGER, ancien détenu de STRUTHOF, évadé en Août I942, actuellement à la I° D.F.L.

Pour Copie Certifiée Conforme
Le délégué du Gouvernement Provisoire
de la République Française
au Ministère Public du Tribunal
International
des Grands Criminels de Guerre

R. DE MENTHON.

H5044 - 0153

République Française

TRIBUNAL MILITAIRE PERMANENT

de la 10ème Région

séant à STRASBOURG

L'an mil neuf cent quarante-cinq, le vingt-six juillet à 15 heures

Devant nous, Cdt.JADIN, Juge d'instruction militaire près le Tribunal militaire de la 10ème Région, assisté de S/Lieutenant HERTZOG greffier dudit Tribunal militaire transporté à Dalle est comparu, en vertu de notre convocation verbale le témoin ci-après nommé, lequel, hors de la présence des prévenus et des autres témoins et en présence de Monsieur le Major J.DILL SMITH du Service des crimes de guerre anglais, après avoir représenté la citation à lui donnée, avoir prêté serment de dire toute la vérité, rien que la vérité, et, interrogé par nous sur ses nom, prénoms, âge, état, profession et demeure, s'il est domestique, parent ou allié des parties, à quel degré,

A répondu se nommer KRAMER Joseph, SS-Hauptsturmführer, 39 ans, domicilié à Bergen - Belsen.

J'exerçais la profession de comptable à Augsbourg avant 1932, époque à laquelle j'ai été volontaire dans les SS et préposé à la garde des internés dans les camps de concentration.

Avant les hostilités j'ai été nommé comme lieutenant dans différents camps de concentration, notamment à Estenwegen, Sachsenhausen, Dachau, Mauthausen et Auschwitz.

En Avril 1941 j'ai été envoyé par les autorités supérieures SS au camp de Natzwiller-Struthof en qualité de lieutenant adjoint du commandant en chef du camp HUTTIG.

En Octobre 1942, j'ai été nommé commandant du camp en remplacement du commandant ZILL qui avait succédé à HUTTIG.

J'ai commandé le camp jusqu'en Avril 1944, date à laquelle j'ai été envoyé à Auschwitz et, en Decembre 1944 à Belsen.

Lorsque j'ai commandé en chef le Struthof, j'avais comme officiers adjoints:

SS-Hauptsturmführer FASCHINGBAUER
SS-Obersturmführer MEYER
SS-Untersturmführer VOLKMAR

J'avais également sous mes ordres les deux frères ZEUSS et FUCHS.

J'ignore où se trouvent actuellement ces officiers et sous-officiers.

Au cours du mois d'Août 1943 j'ai reçu du camp d'Oranienburg, ou plutôt du commandement suprême SS de Berlin, qui me l'a fait transmettre par le commandant du camp d'Oranienburg, l'ordre de recevoir envi-

H5044 - 0154

ron 80 internés venant d'Auschwitz. Dans la lettre qui accompagnait cet ordre il était précisé d'avoir à me mettre en relation immédiatement avec le professeur HIRT de la Faculté de médecine de Strasbourg.

Je me suis rendu à l'Institut d'anatomie de Strasbourg où se trouvait HIRT. Ce dernier me déclara qu'il avait eu connaissance d'un convoi d'internés d'Auschwitz pour le Struthof. Il me précisa que ces personnes devaient être exécutées dans la chambre à gaz du Struthof à l'aide de gaz asphyxiants et que leurs cadavres devaient être conduits à l'Institut d'anatomie de Strasbourg pour être mis à sa disposition.

A la suite de cette conversation il me remit un flacon de la contenance d'un quart de litre environ contenant des sels que je crois être des sels cyanhydriques.

Nous présentons au témoin le livre de VOLKMAR retrouvé au camp du Struthof et placé par Nous sous scellé No. 11.

Le témoin: Je reconnais parfaitement, dans le livre que vous me présentez, l'agenda qui était la propriété de VOLKMAR.

Ce livre est sténographié de sa main dans une sténographie que je ne connais pas. Je constate comme vous qu'il y est marqué: Gaz cyanhydrique.

Le professeur m'indiqua la dose approximative que je devais employer pour asphyxier moi-même les internés venus d'Auschwitz, dont je viens de vous parler.

Au début d'Août 1943 je reçus donc les 80 internés destinés à être supprimés à l'aide des gaz qui m'avaient été remis par HIRT et je commençais par faire conduire dans la chambre à gaz, un certain soir, vers 9 heures, à l'aide d'une camionnette, une première fois une quizaine de femmes environ. Je déclarais à ces femmes qu'elles devaient passer dans la chambre à désinfection et je leur cachais qu'elles devaient être asphyxiées.

Assisté de quelques SS je les fis complètement déshabiller et je les poussais dans la chambre à gaz alors qu'elles étaient toutes nues.

Au moment où je fermais la porte, elles se mirent à hurler. J'introduisis, après avoir fermé la porte, une certaine quantité de sel dans un entonnoir placé au-dessous et à droite du regard. En même temps je versai une certaine quantité d'eau qui, ainsi que les sels, tomba dans l'excavation située à l'intérieurr de la chambre à gaz, au bas du regard. Puis je fermai l'orifice de l'entonnoir à l'aide d'un robinnet qui était adapté dans le bas de cet entonnoir prolongé lui-même par un tube en métal. Ce tube en métal conduisit le sel et l'eau dans l'excavation intérieure de la chambre dont je viens de vous parler. J'allumai l'intérieur de la chambre à l'aide d'un commutateur placé près de l'entonnoir et j'observai par le regard extérieur de la chambre.

Je constatais que ces femmes ont continué à respirer environ une demie-minute, puis elles tombèrent à terre. Lorsque j'ouvris la porte après avoir fait en même temps marcher la ventilation à l'intérieur de la cheminée d'aération, je constatai que ces femmes étaient étendues sans vie et qu'elles avaient laissé échapper leurs matières fécales.

H5044 - 0155

J'ai chargé deux SS infirmiers de transporter ces cadavres dans une camionnette le lendemain matin vers 5 heures 1/2 pour qu'ils soient conduits à l'Institut d'anatomie ainsi que le professeur HIRT me l'avait demandé.

Quelques jours après, dans les mêmes conditions sus-indiquées, j'ai conduit à nouveau dans la chambre à gaz une certaine quantité de femmes qui furent asphyxiées de la même façon, puis, encore quelques jours après, j'ai fait conduire dans la chambre à gaz en deux ou trois fois, une cinquantaine d'hommes environ, peut-être cinquante-cinq, qui furent supprimés toujours à l'aide des sels que je détenais de HIRT.

S.I.: J'ignore ce que HIRT devait faire des cadavres de ces internés assassinés sur ses indications au Struthof. Je n'ai pas cru devoir le lui demander.

S.I.: J'ignore à quelle nationalité appartenaient les internés que j'ai asphyxiés, je pense qu'ils provenaient du SUD-EST de l'Europe sans toutefois pouvoir vous préciser le pays.

Nous présentons au témoin l'album de photographies dans lequel se trouvent les vues de la chambre à gaz.

Le témoin: Je reconnais en ces photographies la chambre à gaz du Struthof qui fut construite vers le milieu de l'année 1943 à l'effet d'asphyxier les internés destinés au professeur HIRT.

S.I.: La chambre à gaz a été aménagée par les internés sur mes ordres. Elle avait été construite quelque temps auparavant pour servir de frigorifique.

S.I.: A ma connaissance, à part les 80 internés venus d'Auschwitz et asphyxiés dans cette chambre, aucun autre n'aurait été supprimé dans ces conditions.

S.I.: Il est exact que tous les internés avaient les cheveux rasés par nous. Ces cheveux étaient envoyés à des firmes allemandes qui,les utilisaient pour faire du crin.

Lorsque j'ai commandé le Struthof il existait une potence destinée à éxécuter par pendaison des internés.

La potence était dressé sur le 2ème plateau du camp lorsqu'on devait procéder à une éxécution.

Durant mon séjour au camp, environ 15 internés furent pendus. Il s'agissait d'internés ayant tenté de prendre la fuite; Je recevais l'ordre d'éxécution par pendaison de Berlin après avoir adressé un rapport sur les faits reprochés aux internés.

S.I.: Les 4 crochets situés derrière le four crématoire dont vous me présentez la photographie pouvaient exister de monttemps, mais je ne me le rappelle pas; j'ignore s'ils ont servi à pendre des internés.

S.I.: A ma connaissance aucune ampoule de gaz asphyxiants n'aurait été jetée dans la chambre à gaz à l'effet d'asphyxier des internées.

J'ignore à quoi était destiné le tuyau de fer situé dans la porte d'entrée de la chambre à gaz.

S.I: Il est exact qu'au milieu de l'année 1943 les premiers Français furent dirigés au Struthof. Je ne pense pas qu'ils aient dû subir un traitement plus dur que celui réservé aux autres internés. Je reconnais qu'un grand pourcentage de Français sont morts dans le camp; A mon sens il s'agissait d'intellectuels qui ne supportaient pas les travaux pénibles auxquels ils furent astreints dans le camp.

H5044 - 0156

Il est possible que les Généraux FREHE et JOUFFRAULT soient décédés dans le camp, mais je ne m'occupais pas des noms ni de la profession des internés qui, tous, portaient un numéro.

Je n'ignorais pas que les criminels de droit commun "kapos" commandaient les internés, mais il leur était interdit de les maltraiter.

S.I.: Il est exact que dans la sablière située au dessus de l'entrée du camp des internés ont été fusillés par les SS placés sous mes ordres.

L'ordre de les éxécuter par armes à feu m'était transmis par Berlin et j'ignorais le motif de l'éxécution.

S.I.: HIRT s'était rendu au Struthof peut-être deux fois et HAGEN une fois, pour visiter le camp.

Le professeur BICKENBACH s'est rendu à plusieurs reprises au Struthof conférer avec le médecin du camp KRIEGER ou BLANCKE. J'ignore s'il a procédé à des expériences, mais cependant, il me dit un jour, qu'il avait reçu l'ordre de procéder à certaines expériences sur les internés, sans me préciser à quelles expériences et, qu'n tout cas, il était lié au secret par le commandement SS.

Un certain jour où je faisais une visite générale du camp, je constatais dans une infirmerie la présence de dix internés portant un pansement au bras. Il me fut déclaré que ces internés avaient fait l'objet d'expériences de la part de BICKENBACH. Je demandais quelles étaient les expériences qu'il tentait, il se refusa à me donner des éclaircissements.

S.I.: J'ignore la baraque dans laquelle a travaillé BICKENBACH et je ne saurais vous préciser à quoi était destinée la hotte de toxicologie qui se trouvait dans la baraque 5.

J'ignore le nombre de décès qui se sont produits dans le camp durant monséjour. Je reconnais que la nourriture était insuffisante et le climat très rude, que, par ailleurs, les travaux auxquels étaient astreints les internés, étaient très durs.

S.I.: A ma connaissance, les professeurs de Strasbourg ne se sont pas rendus dans la chambre à gaz. Je ne pense pas que des expériences sur des gaz aient été tentées par des médecins dans la chambre à gaz. Je n'ai pas eu connaissance que des ampoules contenant des gaz aient été jetées dans cette chambre pour tenter des expériences sur des internés.

Demande: Vous m'avez, tout à l'heure, parlé des conditions dans lesquelles vous aviez éxécuté les internés à l'aide de gaz asphyxiants. Au cas où les internés n'auraient pas été tués à la suite de l'introduction des gaz, faite par vous, les auriez-vous achevés à l'aide d'une balle ?

Réponse: J'aurais tenté de les asphyxier à nouveau en projetant dans la chambre une seconde dose de gaz. Je n'ai éprouvé aucune émotion en accomplissant ces actes, car j'avais reçu l'ordre d'éxécuter de la façon dont je vous ai indiqué les 80 internés. J'ai d'ailleurs été élevé comme cela (sic)

Lecture et interprétation faites, persiste et signe avec Nous et notre Greffier!

Signé: E.HERTZOG - Joseph KRAMER - R.JADIN

Pour copie certifiée conforme par nous greffier en date du 2 Janvier 1946.

H5044 - 0157

(I92)

Traduction du document L.7
=x=x=x=x=x=x=x=x=x=x=x=x=

C o p i e :

Copie partielle d'une ordonnance secrète du SS-W W Hauptamtes, Amtsgr. D.K.L D II/I 36 Mi.Hag. Tgb Nr 2[illegible] geh. vom [illegible]. 12. 1942 :

Objet : Détenus mis à la disposition du médecin du camp à des fins d'expériences.

Les détenus mis à disposition jusqu'à présent, pour des expériences sont à présent compris dans les tableaux journaliers comme détenus malades et hospitalisés.

En ce qui concerne les détenus aptes au travail qui ont été mis ou seront par la suite mis à disposition pour l'exécution de ces expériences, ces derniers sont à inscrire sur deux lignes au tableau journalier sous la rubrique : „Service intérieur du camp", comme suit :

- Détenus destinés aux expériences.

- Soigneurs destinés aux expériences.

Si pour ces expériences, il s'agit d'ouvriers spécialisés, ils sont à inscrire dans la colonne correspondante, pour les autres, dans la colonne des ouvriers auxiliaires (manoeuvres)

Les Chefs du Service d'utilisation de la main d'oeuvre (Arbeitseinsatzführer) sont à informer en conséquence.

Le Chef du Service D II

Signé : MAURER

SS-Obersturmbannführer

Copie certifiée conforme

signé: WOLKMAR

SS-Hauptscharführer-
Adjudant

S E C R E T !
==========

(C a c h e t)

H5044 - 0158

177

Document R.F. 183

EXTRAIT

Docteur LEVY Robert
Assistant à la Clinique Chirurgicale
de la Faculté de Médecine de STRASBOURG

à Monsieur le Lieutenant Colonel Commandant
le 2° Bureau et la Section S.M. de la 12° Région Militaire
à L I M O G E S

- -

..... " II. - Vers mi septembre 1943, on choisit 100 jeunes gens entre 20 et 24 ans, pour la plupart polonais de la Région de BENSBURG. Ces jeunes gens furent soumis à des expériences de stérilisation par irradiation aux rayons X des testicules ou par ablation d'un ou de deux testicules. La plupart des jeunes gens irradiés firent dans la suite, par suite du dosage excessif des rayons X des radiodermites et des radiocancers.

H5044 - 0159

11. 1600 - F.T.

Document : R.F. 129 ter B.

(Expériences par médecins sur femmes)

PROCES - VERBAL d'AUDI TION

L'an mil neuf cent quarante cinq, le dix neuf juin à onze heures et demie du matin,

Nous, Lieutenant Colonel BADIN, délégué pour la Région Parisienne du Service du Recherches des Crimes de Guerre ennemis, PARIS, 5, rue de Greffulhe ;

avons entendu au Ministère des Déportés, Prisonniers et Rapatriés, 6, square du Bois de Boulogne,

Madame Gita R Y M L A N D, née LEDERMANN,

née le 24 mars 1915, à BREST LITOWSK -pologne -

profession : Couturière

domiciliée avant arrestation : 46, avenue Jean Jaurès, à PANTIN (seine), qui nous a fait ladéclaration ci-dessous :

(domiciliés actuellement : chez M; et Mme.Gabriel RYMLAND 57, rue Charrot, PARIS (3°)

..... Du dépôt, nous sommes partis à DRANCY, où je suis restée environ huit jours. Nous avons subi des mauvais traitements. A ce moment-là nous n'étions pas encore trop mal nourris. Nous n'avions aucune hygiène et la vermine grouillait. Nous avions cependant chacune un lit.

Nous avons été, ensuite déportées à AUSCHWITZ, à fin Juillet 1943. De Drancy à Auschwitz, nous étions de 50 à 60 personnes avec bagages, dans des wagons à bestiaux fermés (le wagon ne pouvait en contenir que 40). La chaleur était torride, et nous n'avons rien eu à boire durant le trajet qui a duré trois jours. Avant notre départ, il nous a été distribué : du pain immangeable, de la viande avariée, et des pommes de terre pourries.

Lesquelques morceaux de sucre que j'ai absorbés, m'ont permis de supporter tant bien que mal ce pénible voyage.

a notre arrivée, nous avons été recus par des SS., à coups de bâton. Femmes enceintes et bébés de quelques mois n'ont pas davantage été épargnés. Nous avons de plus été dépouillés de nos affaires. Après la douche, nous avons été rasés des pieds à la tête, et habillés de loques.

Nous avons dû nous ranger cinq par cinq (hommes séparés des femmes.)

H5044 – 0160

(hommes séparés des femmes)

Aussitôt après cette sélection, 55 femmes mariées ont été choisiées, parmi les plus jeunes (de 20 à 40 ans) et les mieux constituées. Nous avons été dirigées vers le bloc IO, administré par le Professeur GLAUBER, SS. allemand, auquel nous allions - désormais - servir de sujets pourses expériences et, pour ne pas les entraver - ce monstre avait recommandé à nos gardiens de ne pas nous maltraiter. Ceux ci, des SS., n'ont tenu aucun compte de ses recommandations et nous ont malgré tout, fait subir des sévices.

..... Sur les jeunes filles de 16, 17 ans, des opérations ont été faires par un médecin juif - interné - Le labora - toire d'opérations était dirigé par WIRTZ et GLAUBER. (1) et Schumann - La déclarante : signé Gita RYMLAND

..... Les femmes qui étaient soumises à des expériences, devaient se tenir à la disposition du Professeur GLAUBER, qui nous faisait appeler chacune à notre tour lorsqu'il venait au camp, car il ne restait pas continuellement au laboratoire

..... Les expériences tentées par le Professeur GLAUBER avaient pour but de stériliser les femmes, à l'aide de pi - qures.

Je n'ai - pour ma part - subi qu'une piqure qui m'a rendue bien malade, et je n'ai pu supporter d'autres expériences. Par suite d'une inflammation des ovaires, j'ai dû être alitée pendant quatre mois et, maintenant, je suis atteinte d'une grave maladie : la salpingite, qui m'affaiblit beaucoup.

..... Des prélèvements de sang ont été faits sur nous, pour les blessés allemands.

Par contre, à titre d'expériences, du sang était pris à certaines de nos camarades, qui était injecté à d'autres et vice versa.

..... A la suite de l'avance des Russes, nous avons été évacuées sur NEUSTADT au mois de janvier 1945, et le voyage d'Auschwitz à Neustadt a été des plus pénible. Dans la neige nous avons fait 75 Kms. à pied. Un grand nombre de nos camarades étaient très mal chaussées et, en cours de route quelques une sont mortes

Nous étions accompagnées - durant le voyage - par des hommes SS;, qui se sont montrés très féroces à notre égard. A tout bout de champ, ils nous donnaient des coupsde bâton et, de plus, nous obligeaient de porter leurs bagages qui étaient très lourds.

Pendant le trajet, du pain nous fut réparti ainsi qu'une boite de conserve et, malheureusement, beaucoup de nos camarades n'ont pu en avoir, car nous devions nous battre pour obtenir ce ravitaillement qui-à dessein- nous fut distribué parcimonieusement. Les SS. ricanaient de notre malheureux sort, qui était leur chef d'oeuvre.

H5044 - 0161

chef d'oeuvre.

Après ces 75 Kms. faits à pied, nous avons été mis dans un train à bestiaux - découvert - où la neige tombait Dans des wagons ne contenant que 40 personnes, nous étions alors entassés à 75.

Durant les huit jours que nous avons affectué ce voyage quelques une de nos camardes ne pouvant suivre le convoi, sont mortes d'épuisement, d'autres sont devenues malades, et certaines ont été tuées à bout portant par les SS.

Nous sommes passées à RAVENSBRUCK où nous sommes restées tois semaines. A notre arrivée, nous avons été très mal reçues et, durant notre séjour à ce camp, nous avons été très maltraitées par des femmes SS., qui nous ont privées de nourriture. Elles ne nous donnaient qu'un sixième de pain, undemi litre de soupe à base de rutabaga pourri.

..... Pour satisfaire à nos besoins naturels, c'était une véritable tragédie, Nous étions battues, car nous ne devions nous rendre aux latrines que quand les SS. le jugeait utile

H5044 - 0162

181

Document R.F. 184

EXTRAIT de la Dé position de Madamela Doctoresse FRESNEL à Hirson

L'an mil neur cent quarante cinq, le quinze mai,

Nous soussignés, Délégué Régional du Service des Rechet ches des Crimes de Guerre Ennemis, 9 rue de l'Ermitage à Saint Quentin (Aisne), avons entendu Madame la Doctoresse FRESNLL à Hirson, qui nous a déclaré ce qui suit :

- -

..... " Je fus, au bout de quelque temps, désignée comme assistante de chirurgie avec un SS professeur de Berlin, mais ayant constaté que ce dernier se livrait à la stéri lisation des femmes, j'ai refusé de continuer à l'assis ter et retournais au REVIR " .....

..... " Un jour 50 belles femmes polonaises furent choisies pour des essais de chirurgie nerveuse, je les ai vues reve nir de ces tortures avec le triceps crural enlevé, beaucoup sont mortes de ce traitement. Les medecins pratiquèrent également des prélèvements aux seins.

..... " J'ai vu personnellement plusieurs centaines de femmes stérilisées dont plusieurs sont mortes de péritonites

---

H5044 - 0163

F 182 182

Extrait de

PROCES VERBAL D'AUDITION

L'an mil neuf cent quarante cinq, le quinze Juin à 15 heures,

Nous, Lieutenant Colonel BADIN, délégué pour la Région Parisienne Service de Recherche des Crimes de Guerre ennemis, à Paris rue Grefulhe,

avons entendu en notre cabinet , 5 rue Grefulhe,

Monsieur PRENANT Marcel
Professeur en Sorbonne

né le 25 Juin 1893 à Champigneulles - (Meurthe et Moselle)
domicilié à Paris (rue Touillier,

....." Il y avait des expériences faites à l'infirmerie de Neuengamme pour la tuberculose! Un docteur venait de Berlin toutes les semaines.Il orientait et réglait les expériences lui-même. Deux docteurs français ont été témoins de ces expériences, c'étaient le professeur Florence dela Faculté de Médecine de Lyon et le Dr. Quenouille de Villeneuve St,Georges.Ils m'en ont parlé souvent mais ils étaient toujours extrémement discret, car il craignaient les représailles et se réservaient de donner des explications et détails complémentaires dès leur rentrée en France, malheureusement je crains qu'ils soient disparus tous les deux sur les bateaux.

Le Dr.Quenouille m'a dit un jour que ces expériences étaient absolument grotesques, car l'emploi du remède utilisé pouvait se comparer à l'emploi d'un canon de 420 contre une mouche, autrement dit le remède était extréemement brutal, plus dangereux que la maladie elle-même.

----- ----------

Pour copie certifiée conforme
Le Délégué du Gouvernement Provisoire
de la République Française

F. de MENTHON

H5044-0164

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL
pour les Grands Criminels de Guerre

Ministère Public
Délégation française

20 Place Vendôme
Paris

PROCES VERBAL D'AUDITION

L'an mil neuf cent quarante cinq, le vingt-sept Avril à quinze heures,

Nous, Lieutenant Colonel BADIN, Délégué pour la Région Parisienne du Service de Recherche des Crimes de Guerre ennemis, 5 rue de Greffulhe, à Paris, avons interrogé au Ministère des Prisonniers Déportés et Réfugiés,

Monsieur Alfred BALACHOWSKY, Docteur en Sciences naturelles, Chef de Laboratoire de l'Institut Pasteur,

né le 15 Aout 1901, à KAROTCHKA (Russie),
domicilié, 1 Square Sully, à Viroflay (Seine et Oise)

qui a fait la déclaration suivante:

" Pour une expérience de vaccin, on prenait par exemple 100 personnes, 80 recevaient une vaccination préventive, 15 jours après la dernière piqire de vaccination, on injectait à ces mêmes détenus en intraveineuse 5cm.cube de sang virulent, de typhique en pleine crise, parallèlement, les 20 autres détenus qui n'avaient pas été vaccinés et servaient de "rémoins"recevaient la même quantité. C'était DIETZ qui était chargé de cette besogne. Au bout de 4 à 5 jours, les "témoins" mourraient ou commençaient à mourir, car lorsqu'on reçoit une injection comme celle-ci il n'y a pas d'exemple qu'on puisse être sauvé; en général, 1/10 de cm.cube suffit pour déterminer la mort.

Les vaccinés eux ne mourraient pas tous, et les allemands établissaient une échelle de la valeur du vaccin par rapport aux "témoins";ils avaient ainsi une courbe d'efficacité basée sur la rapidité et le nombre des gens qui mourraient par rapport aux réscapés.Au bout de 2 ou 3 mois, il y avait un certain nombre de survivants, si le vaccin avait été efficace.Dans ce dernier cas, les survivants étaient"liquidés"par une piqure de phénol-cardiaque pratiquée par DIETZ qui était un"spécialiste" de la question (à noter qu'il n'avait qucune connaissance médicale, et qu'il était autrefois Einkaufer-acheteur-au Revier).Pendant mon séjour, d'autres expériences ont été faites au Block 46, il s'agissait de trouver une médication pourla cicatrisation des brûlures des bombes au phosphore jetées par les Américains sur les populations civiles allemandes;ils avaient essayé toute une série de médications qui n'avaient pas donné de bons résultats.On a donc choisi une cinquantaine de Russes, on leur a brulé le

H5044 – 0165

184

dos au phosphore avec " témoins " ne recevant pas de médications on notait la rapidité de cicatrisation des plaies entre ceux qui recevaient une médication et les " témoins ".

Lorsque l'expérience était terminée, au bout de trois mois, tous les survivants étaient"liquidés" (assassinés).

Autre sujet d'expérience, au Block 46, tous les procès litigieux. Il y a eutun Hauptcharführer nommé KOEHLER qui avait été assassiné, l'assassin présumé était le docteur HOVEN qui s'est défendu de cette accusation.Mais on l'accusait d'avoir fait absorber à KOEHLER un certain nombre de cachets de pervertine, qui avaient entrainé la mort.Il s'est défendu en disant que ce n'était pas vrai. C'est un comité organisé par le docteur MORGEN,PESTER, SCHMIDT (Adjudant) qui décidèrent de reporter l'expérience sur des prisonniers, et notamment sur des officiers russes de l'armée régulière qui ont reçu jusqu'à 80 cachets, c'est à dire une quantité 8 fois supérieure à celle administrée à KOEHLER, ils ont été très malades, mais ne sont pas morts.On en a déduit que KOEHLER n'avait pas été assassiné de cette façon, mais les Russes ayant servi à cette expérience ont été tous liquidés (assassinés)par la suite.

Autre sujet d'expérience:

Essai d'hormones sur les pédérastes: dans le camp se trouvaient des homo-sexuels,condamnés par les tribunaux allemands et qui portaient des triangles roses. L'expérience consistait à leur injecter des hormones sur les veines pour leur faire perdre le goût de la pédérastie. Ces expériences dirigées par le Srurmsbahnführer ont été suivies par des chimistes déportés, deux français un certain KIRMANN de la Faculté de Strasbourg et HERRING qui pourront donner tous les détails à ce sujet.

Pour copie certifiée conforme
Le Délégué du Gouvernement Provisoire
de la République Française

F. de MENTHON

H5044-0165A

185

Extrait du

PROCES VERBAL D'AUDITION

L'an mil neuf cent quarante cinq, le trois Mai à 10 heures,

Nous, Lieutenant Colonel BADIN, Délégué pour la Région parisienne du Service de Recherche des Crimes de Guerre ennemis, Paris, 5 rue de Grefulhe,

avons interrogé au Ministère des Prisonniers, Déportés et Rapatriés à Paris, 5 Square du Bois de Boulogne,

Madame Anne-Marie de la MORLAIS, née de COYNART

née à Dreux (Eure et Loire) le 18 Octobre 1894

Assistante Sociale et Assistante de Justice.

Domiciliée 25 rue des Fontaines à Niran et présentement chez Monsieur de BIRE, 5 avenue du Parc Monceau à Paris.

" J'ai également fait une enquête très précise sur l'histoire des Polonaises, que nous appelions "les petits lapins", Ces femmes étaient toutes condamnées à mort, elles avaient servi d'expérience pour la grangrène gazeuse pour laquelle les médecins allemands recherchaient des sérums et également comme prélèvement de greffons osseux, des greffons devant servir à un traitement spécial pour les soldats blessés du front. Je tiens de ces personnes elles-mêmes, que j'ai vues et dont j'ai pu constater les dégâts terribles au point de vue musculaire que l'operation s'est faite dans les conditions suivantes :

....."

Les personnes dont les noms suivent pourront vous confirmer ma déclaration sur le camp de Ravensbrück:

Doctoresse Marianne Colten (adresse à rechercher à la Croix Rouge Equipe automobiliste)

Docteur Yvonne de la Rochefoucault (sa famille possède un château près de Falaise)

Marguerite Solalde de l'Opéra

La Supérieure des Hopitaux de Lyon

Madame Deux Poix, habitant le Centre de la France

Madame Leboucher, femme du Docteur Leboucher de Caen

Pour copie certifiée conforme
Le Délégué du Gouvernement Provisoire
de la République Française

F. de MENTHON

H5044 – 0166

F. 181 186

RAPPORT de Monsieur Alfred COSTE-FLORET

.....

Mais là ne s'arrête pas, malheureusement, le récit des atrocités allemandes au STRUTHOF.

Il y avait en effet, dans l'enceinte du camp, une baraque spéciale isolée des autres par une ceinture en barbelés et réservée aux expériences médicales.

Les expériences portaient chaque fois sur cent sujets. Les sujets étaient, en général, des Polonais-juifs ; ils étaient envoyés au STRUTHOF sur demande du médecin chargé des expériences et n'avaient aucun contact avec les détenus. On leur injectait une maladie et l'on essayait sur eux divers traitements. L'expérience terminée, tous les sujets étaient exterminés et incinérés.

On a retrouvé dans les archives un rapport du médecin se plaignant un jour, du mauvais état de santé des sujets qui lui avaient été expédiés et réclamant quatre-vingt-dix nouveaux sujets en bonne santé pour servir aux expériences projetées.

Beaucoup de femmes ont ainsi été torturées et finalement incinérées sans laisser de traces.

Mais le crime le plus atroce a été commis dans les dépendances du camp, près de l'ancien Hôtel de STRUTHOF.

Les Allemands ont fait construire là, dans un bâtiment spécialement destiné à cet usage, une chambre à gaz pour expérimenter les gaz asphyxiants sur des sujets humains. Ainsi donc, un architecte allemand a pu dresser les plans d'un bâtiment destiné à ce crime; des savants allemands ont pu concevoir cette idée et en ont poursuivi l'exécution; des Allemands ont observé à travers le hublot construit à cet effet, l'agonie des hommes et femmes qu'ils ont assassinés de la sorte.

De manière qu'aucune trace ne subsiste de tels agissements tous les corps des victimes étaient scrupuleusement incinérés.

Copie certifiée conforme

Le Délégué du Gouvernement Provisoire
de la République Française

Signé : F. de MENTHON.

H5044 – 0167

Rec'd 31/1/46 F. 185. A 18

Berlin-Zehlendorf 6, le 12.9.1944
Spanische Allee 10 - 12

Le médecin du Reich
pour les SS. et la police
L'Hygièniste en Chef
Journal Nr. Secret 364/44 Dr.Mru./Eb.

AFFAIRE SECRETE D'ETAT-MAJOR.

Concerne: Essais de projectiles chargés de nitrate d'aconitine.

A :
l'Institut Criminel Technique
en mains du Dr. W i d m a n n
B e r l i n

En présence du SS-Sturmbannführer Dr. Ding, du Dr. Widmann et du soussigné, il a été fait en date du 11.9.44 des essais de projectiles chargés à l'aconitine sur cinq condamnés à mort. Il s'agit de balles du calibre de 7,65mm, chargées du poison sous forme cristalline. Les sujets d'expérience reçurent la balle dans la cuisse gauche en position couchée. Chez deux personnes la balle traversa nettement la cuisse, aucune réaction du poison n'a pu être observée par la suite, et ces deux sujets d'expérience furent abandonnés.

L'entrée de la balle ne présentait aucune particularité. Chez un sujet l'artère fémorale avait de toute évidence été touchée. Un flot de sang clair jaillit de l'ouverture causée par la balle, cependant l'hémoragie s'arrêta peu de temps après. La perte de sang peut être évaluée à 3/4 de litre au plus, et ne pouvait en aucun cas être mortelle.

Les trois condamnés présentèrent une analogie surprenante dans leurs symptômes. Tout d'abord aucune particularité ne se montra. Au bout de 20 à 25 minutes des troubles moteurs se déclarèrent, en même temps qu'un léger écoulement de salive. Ils s'arrêtèrent peu après. 40 à 44 minutes après, nouvel écoulement très abondant de salive. Les empoisonnés avaient souvent, plus tard l'écoulement de la salive est si abondant qu'il est impossible d'en venir à bout en l'avalant. De la salive écumeuse sort de la bouche, puis on observa des étranglements et des vomissements.

Chez deux sujets il a été impossible de tâter le pouls après 58 minutes. Le troisième avait 76 pulsations. La tension artérielle était de 90/60m Hg, après 65 minutes. Les sons étaient extraordinairement faibles. Il y avait donc un abaissement très net de la tension artérielle.

Dans la première heure de l'expérience les pupilles restèrent sans changement. Au bout de 78 minutes on a pu constater un élargissement d'importance moyenne des pupilles, avec en même temps, paresse quant aux réactions à la lumière. En même temps inspirations profondes maxima, se ralentissant toute fois après quelques minutes. Puis les pupilles devinrent moins étroites et réagirent à nouveau mieux. Après 65 minutes les réflexes des tendons des genoux et du tendon d'achille, firent défaut aux 3 empoisonnés. Chez deux d'entre eux, les réflexes de la peau du ventre manquèrent également, tandis que le troisième avait gardé les réflexes de la partie supérieure du ventre tandis que ceux de la partie inférieure ne pouvaient plus être déclenchés.

Au bout de 90 minutes un des sujets d'expérience se remit à respirer très profondément et fut repris d'une agitation des moteurs allant en augmentant. La respiration devint rapide et superficielle en même temps qu'il éprouvait des envies de vomir.

H5044 - 0168

En même temps la figure était rouge. Les deux autres sujets d'expérience par contre montrèrent très tôt un visage pâle. Tous les autres symptômes étaient analogues. L'agitation devint peu à peu si forte que ces personnes se cabraient, se laissaient retomber, roulaient les yeux, faisaient des mouvements désordonnés avec les mains et les bras. Peu à peu l'agitation se calme, les pupilles se rouvrirent au maximum, les condamnés restèrent étendus tranquillement. Un d'entre eux fut pris de crampes. Un écoulement d'urine fut observé. La mort survint respectivement après 121, 123 et 129 minutes après avoir été touché par la balle.

Conclusion : Les projectiles chargés d'approximativement 38 mg. de nitrate d'aconitine avaient malgré une blessure insignifiante un effet mortel survenant après 2 heures. L'empoisonnement se fait remarquer 20 à 25 minutes après avoir été blessé. Les symptômes les plus évidents sont : écoulement de salive, changement des pupilles, disparition des réflexes des tendons, agitations des nerfs moteurs et une grande envie de vomir.

Signé : Illisible

(Doz. Dr.Mrugowsky)
SS Oberführer (Chef de Secti d'assaut)
et Chef de Service.

H5044 – 0169

(I9[illegible])

Traduction du Document I502-PS
=x=x=x=x=x=x=x=x=x=x=x=x=x=x

DD/RL

Munich, I5 mai 194I

56, Trogerstrasse

Dr. Méd. Sigmund RASCH ER.

Très honoré Reichsführer,

Mes sincères remerciements pour vos voeux et vos fleurs à l'occasion de la naissance de mon second fils. Cette fois encore c'est un garçon robuste, quoique venu 3 semaines avant terme. Je vous enverrai peut-être si cela se trouve une photo des deux enfants.

.....

Pour l'instant, j'ai été assigné au Luftgaukommando VII Munich pour un cours médical. Durant ce cours où les recherches sur les vols de haute altitude jouent un rôle éminent (déterminés en quelque sorte par le plafond un tant soit peu plus haut des chasseurs anglais, on a fortement regretté l'impossibilité de ne pouvoir encore faire des tests sur du matériel humain, étant donné que ces expériences sont très dangereuses et qu'il n'y a point de volontaires.

Je vous pose donc cette grave question :" Pouvez-vous mettre deux ou trois criminels de profession à notre disposition en vue de ces expériences ? Les expériences sont faites à "Bodenstaendige Pruefstelle fuer Hohenforschung der Luftwaffe" Munich.

Ces expériences à la suite desquelles le sujet peut naturellement mourir, seraient pratiquées avec ma collaboration. Elles sont essentielles aux recherches sur le vol à grande altitude et ne peuvent être pratiquées, comme il avait été tenté, sur des singes lesquels présentent des conditions absolument différentes pour ces tests.

J'ai eu une conversation très confidentielle avec un représentant du médecin-chef de l'Armée de l'Air, BURGEON qui fait ces expériences. Il partage aussi cette opinion que les problèmes en question ne sauraient être résolus que par des expériences sur des êtres humains.
(des faibles d'esprit pourraient aussi être utilisés comme matériel de tests).

.....
.....

J'espère sincèrement, Reichsführer, hautement estimé, qu'en dépit de l'immense fardeau que vous portez sur vos épaules, vous êtes en bonne santé.

Avec mes voeux les plus cordeaux, je suis avec Heil Hitler, votre dévoué et reconnaissant,

(Signé),
S. RASCHER

H5044 - 0170

190

Traduction du document 1582 P.S.

(annotation manuscrite illisible et timbre du fichier)

BrA/V

SS-Untersturmfuehrer Dr. med. Sigmund RASCHER

MUNICH

Trogerstr. 55

Cher Dr. Rascher:

Peu de temps avant mon envol vers Oslo, le Reichsführer S.S. me donna votre lettre du 15 Mai, pour y répondre particulièrement.

Je puis vous faire savoir que c'est avec plaisir que les détenus seront mis à votre disposition en vue de vos recherches sur le vol à haute altitude. J'ai informé le chef de la Police de Sécurité de cet accord avec le Reichsführer S.S. et ai demandé que le fonctionnaire compétant reçoive l'instruction de se mettre en rapport avec vous.

Je profiterai de l'occasion pour vous offrir mes félicitations pour la naissance de votre fils.

Je répondrai aussitôt que possible à la 2ème partie de votre lettre.

Heil HITLER

Par ordre (initiales) R Br

(marques illisibles) SS-Sturmbannführer

191

1818-PS

Dr. en Médecine Sigmund Roscher

Munich, rue Troger 56

le I3 . 4. 42

BRANDT

Très honoré Dr. ~~Roscher~~

Mon mari vous prie, si cela est possible, d'obtenir du Reichsführer, le consentement de prendre immédiatement des photographies en couleurs de ses coupes fraiches pour microtomie immédiatement après dissections. En principe il n'est autorisé de prendre dans le camp que des photographies en noir et blanc. Etant donné qu'il veut plus tard faire des études sur ces coupes, ces photographies seraient de la plus haute importance pour ce travail. Peut-il vous prier de lui faire connaître rapidemment la décision prise ?

La lettre part par courrier.

Avec mes meilleurs salutations et tous mes remerciements, je reste avec

Heil Hitler

Votre très dévouée

Mme RASCHER

La lettre contenant le rapport Cramer-Klett est-elle arrivée ?

Enveloppe

SS. Hauptsturmführer Fälschlein

Reichsführung - SS

Berlin SW 11

Prinz Albrechtstrasse 8

MMA/MD

H5044 - 0172

192

Le Reichsführer SS
Etat-Major - Personnel
Tgb. M. AR 704/2 A/Bn

Quartier Général du Führer,
le 2I Mars I942

au

Chef de Service "Hérédité" (Ahnenerbe)
SS - Obersturmbannführer SIEVERS

Berlin - Dahlem

Cher Camarade Sievers !

Je reviens à votre demande du 9.3.42 B/I5I/r I S/ Wo - concernant le Dr Rascher.

Il s'agit d'essais de dépression effectués par l'armée de l'air au camp de DACHAU sur des détenus du camp.

Le Reichsführer SS a autorisé ces essais, à condition que le SS Untersturmführer Dr. Tascher médecin en chef de la Luftwaffe, y prenne part.

Des détails plus précis pourront certainement nous être donnés par le Dr. Rasdier

Heil Hitler

SS - Sturmbaunführer

MMa/MD

H5044 - 0173

193

TELETYPE

4449

Cachet : Etat-Major
Personnel du Reichsführ
SS. - N° RR / 58

SS-Brigadeführer GLUCKS

Oranienburg

Le Reichsführer-SS a autorisé le SS-Untersturmführer Dr. Rascher qui effectue les essais a DACHAU, a prendre également des photographies en couleurs ayant trait à ses expériences.

Prière de faire le nécessaire en ce sens.

signé: BRANDT

SS- Sturmbannführer

expédié par télétype

Jour	mois	heure
I8	4	I8.H,50

MMa/MD

H5044 - 0174

Traduction du document 1618 P.S.

S. RASCHER

Rapport intermédiaire sur les expériences de refroidissement intense pratiquées au camp de DACHAU le 15 Août 1942.

Procédé expérimental

Les sujets d'expérience (VP) sont plongés dans l'eau, revêtus de l'uniforme complet des aviateurs, combinaison d'été et d'hiver, avec casque. Une veste de sauvetage en caoutchouc ou en kapok pour permettre de flotter. Les expériences furent faites avec de l'eau à la température variant de 2.5 à12 degré. Une série d'expériences ne comprenait pas l'immersion de l'occiput et du bulbe qui restaient au dessous de l'eau, tandis qu'une autre série d'expériences comprenait l'immersion de l'occiput (bulbe) et de la partie arrière de la tête.

Des mesures électriques ont donné des températures de 26.4 degré à l'estomac et 26.5 degré dans le rectum. Des accidents mortels sont survenus seulement lorsque le bulbe et l'arrière de la tête ont été refroidis aussi. Aussitôt que la température au cours de ces expériences baissait jusqu'à 28 degré, les sujets d'expériences (VP) mouraient invariablement, malgré tous les efforts faits pour les ranimer. Les résultats de l'autopsie décrite ci-dessus prouvent d'une façon concluante l'importance qu'il y a à prévoir un moyen de protection contre le froid pour la tête et l'occiput lorsque l'équippement de protection sera décidé.

D'autres découvertes importantes communes àtoutes les expériences, sont àmentionner. Un accroissement marqué de la viscosité du sang, accroissement marqué de l'hémoglobine, une multiplication par 5 des lencocytes et une augmentation constante jusqu'au double du sucre dans le sang. Une fibrillation auriculaire apparut régulièrement à30 degré.

H5044 -0175

Au cours des tentatives faites pour sauver des gens gravement refroidis (Unterkuehlte), il fut montré que le réchauffement rapide était dans tous les cas préférable au réchauffement progressif-lent, en raison du fait que la température du corps une fois sorti de l'eau continuait à baisser rapidement. Je pense pour cette raison que nous pouvons nous dispenser de nous servir de chaleur animale pour tenter de sauver les personnes intensément refroidies.

Le réchauffement au moyen de la chaleur animale, des corps d'animaux ou de femmes, serait trop lent. Comme moyens auxiliaires de protection contre le froid intense, des améliorations dans l'équipement de protection dont est revêtu l'aviateur sont les seules à envisager. L'équippement avec une protection adéquate pour le cou est en cours de préparation à l'Institut allemand de recherche textile (Deutsches Textilforschungs Institut) Munich - Gladbach mérite la priorité en ce domaine. Les expériences ont prouvé que les mesures de protection d'ordre pharmaceutique ne sont sans doute pas nécessaires si l'aviateur vit encore au moment où il est sauvé.

(Signé) Dr. S. Rascher

Munich - Dachau, 10 Septembre 1942.

H5044 – 0176

196

Traduction du document 1613 PS

Dr. S. RASCHER

Munich, 16 Octobre 1943
Troger Strasse 56

Très honorable Reichsführer,

Permettez-moi de vous soumettre le rapport final sur les expériences de refroidissement intense pratiquées à Dachau. Le rapport ne contient pas le cours et les résultats de séries d'expériences faites au moyen de drogues ou de chaleur animale (animalischer Warme) en cours à l'heure actuelle. Le rapport de même, ne comprend pas l'éxamen pathologique au microscope des tissus cérébraux des décédés. J'ai été surpris des découvertes au microscope faites dans ce domaine. J'expérimenterai avec le début de la conférence dans laquelle les effets du refroidissement seront traités et j'espère être à même de présenter d'autres résultats à ce moment là. Mes deux co-équippiers assistants ont quitté Dachau il y a 8 jours.

Dans l'espoir que, très honorable Reichsführer vous serez en mesure d'écouter un exposé oral d'un quart d'heure je reste, toujours dévoué à vos ordres.

Heil HITLER

Respectueusement

(Signé) S. RASCHER

H5044 - 0177

(I97)

Traduction du document I579 PS
=x=x=x=x=x=x=x=x=x=x=x=x=x=x=

Dr. Méd. Sigmund RASCHER E.M personnel du Reichsführ SS.

N o t e

Objet : Etude commune du Dr. Rascher et du Service d'Etudes des troupes sanitaires de montagnes.

Le médecin-major de lère classe, Dr CRAMER, a demandé s'il existait une possibilité de travailler en collaboration avec moi.
Le problème le plus urgent est l'éclaircissement de l'adaptation des troupes au froid de l'hiver et la nourriture nécessaire à la meilleure adaptation.

Comme la solution de ce problème est d'importance majeure pour les troupes-SS, j ai adopté, après mûre réflexion, la façon de voir suivante :

Comme il se trouve déjà dans les parages du SS-Bergham (maison de repos SS dans la montagne) près de BAYRISCHZELL des parties de camps de concentration, il devrait être possible de procéder dans ces entrées, qui seront à isoler jusqu'à un certa in point, à des essais d'accoutumance. L'accoutumance d'après nature devra se faire dans des huttes de neige (Iglo) avec un habillement normal pareil à celui de la troupe.
Il faudra faire des essais avec :

a) de la nourriture riche en matières grasses.
b) de la nourriture riche en vitamines mais sans viande.
c) de la nourriture riche en viande et matières grasses des Nordiques.

Après les essais d'accoutumance, il serait important de constater si les symptômes de congélation des extrémités évoluent plus favorablement chez les accoutumés au froid que chez les non-accoutumés.

Ce qui doit être retenu dans cette idée de l'accoutumance c'est le fait que :
1.) que j'ai pu démontrer à Dachau que des individus accoutumés au froid font preuve d'une résistance à la mort 3 à 4 fois plus grande que celle des non-accoutumés au froid dans les mêmes conditions de refroidissement.

2.) que dans le secteur central des Unités de montagne en ligne avec - 40° de froid et habillées normalement, combattirent sans symptômes de congélation tandis que les sections de relève venant de l'Ouest de la France eurent pendant leur transport vers l'avant, déjà 50 % de pertes dues au froid.

Le bien-fondé des projets pour l'exécution des séries d'expériences ci-dessus, me semble pour cela établi.
Je vous prie de les examiner et de donner les ordres en conséquence.

Munich,,le 6 novembre 1942.

Dr. RASCHER

H5044 - 0178

(I96)
DD/RL

Traduction du Document I580 - PS
=x=x=x=x=x=x=x=x=x=x=x=x=x=x=x

Le Reichsführer SS
I5I6/43

Le 2 6 février 1943

S e c r e t !

Cher Rascher,

Meilleurs remerciements pour votre lettre du 17 février et pour le rapport sur les expériences des réchauffements.

Je suis d'accord pour que vos expériences soient faites à AUSCHWITZ ou LUBLIN, bien qu'à mon avis le moment pour les expériences de refroidissement et de réchauffement dans les conditions naturelles de temps froid, soit presque passé en ce qui concerne cet hiver.

J'envoie cette lettre en même temps au SS Obergruppenführer (Lieutenant-Général) POHL, lequel je prie en même temps, d'ordonner l'exécution de vos expériences à LUBLIN ou AUSCHWITZ.

Meilleurs sentiments et

Heil H i t l e r !

votre

Signé : H. HIMMLER

2. SS Obergruppenführer (Lieutenant-Général SS) POHL transmis avec demande de prendre acte et mesures nécessaires.

Par ordre

Signature illisible

SS-Obersturmbannführer

...../...

-x-x-x-x-x-x-x-x-

H5044 -0179

(I95) (Suite) Document I580 - PS
=x=x=x=x=x=x=x=x=x=x

AK/104 a/IO
Bra/V

Date illisible
Mai (?) I94I

SS-Untersturmführer (Sous-Lieutenant SS)

Sigmund RASCHER M.D.

München
Trogerstr. 56

Cher Docteur Rascher,

Peu de temps avant son départ pour SLO, le Reichsführer SS m'a donné votre lettre du 5/5/I94I afin que je vous réponde partiellement.

Je puis vous répondre que des prisonniers seront naturellement mis à votre disposition avec plaisir, pour les recherches sur les vols à haute altitude. J'ai informé le Chef de la Police de la Sécurité de l'autorisation du Reichsführer SS et lui ai demandé de dire aux spécialistes compétents de se mettre en rapport avec vous.

J'aimerais saisir cette occasion pour vous envoyer mes meilleurs souhaits les plus cordiaux à l'occasion de la naissance de votre fils.

Pour ce qui est de la deuxième partie de votre lettre, j'y reviendrai aussitôt que possible.

Heil H i t l e r !

Par ordre,

Signé: illisible

SS-Sturmbannführer
(Commandant SS)

H5044 - 0180

200

I607 P.S

Munich, le 20.7.42

Affaire Secrète du Reich.

Au

SS- Obersturmbannführer
Dr. B r a n d t

B e r l i n
R. F. SS.

Cher Monsieur le Dr. Brandt ,

Je vous envoie ci-joint un exemplaire du travail que j'ai écrit en collaboration avec Romberg "Essais relatifs à la sauvegarde dans les hautes altitudes".

Le I4. 7. I942 le Reichsführer-SS m'a donné l'ordre de vous envoyer ce compte-rendu. Le Reichsführer veut faire pervenir ce document au Generalfeldmarschall Milch accompagné d'une lettre dans laquelle il conseillerait à Milch de convoquer Romberg et moi-même pour que nous lui fassions un exposé à ce sujet. Je crois avoir bien compris que le Reichsführer désirait que vous présentiez à sa signature une lettre appropriée.

Je suis fort heureux que le Reichsführer ait été satisfait des résultats du travail de Dachau et du film et ait donné l'ordre de poursuivre intensivement le travail dans ce domaine.

Sur la proposition du Obersturmbannführer Sievers j'ai proposé le Dr. Romberg pour la Croix du mérite de guerre de 2°Cla: Le Standartenführer Dr. Wüst m'a donné l'ordre d'attirer votre attention sur ce point.

En outre le Reichsführer a décidé le I4. 7. 42. que le détenu Sobota et les deux détenus travaillant à la salle de dissection du camp de concentration de Dachau soient libérés et transférés au groupe " Dirlewanger" Le Obersturmbannführer Sievers a les noms exacts. Le Reichsführer a donné également au Commandant Suchaneck l'ordre correspondant.

Je vous remercie sincèrement pour tout cela et vous adresse l'assurance de mes sentiments distingués.

Heil Hitler !

votre très dévoué

PLh/MD

Dr. R a s c h e r

H5044 - 0181

201

I.607 P.S

Poste de Commandement

de Campagne 25...

Au Generalfeldmarschall M i l c h

S E C R E T

Mon cher Milch ,

Je vous envoie sous ce pli un rapport sur des expériences relatives à la protection dans les hautes altitudes et qui ont été faites à Dachau par le Médecin Capitaine Dr. S. R a s c h e r et le Dr. H. V. R o m b e r g. J'ai assisté à la présentation d'un film exécuté par le Dr. Rascher.

Je tiens les résultats de ces expériences pour si importants pour l'armée de l'air que je voudrais vous demander de recevoir les Drs. Rascher et Romberg afin qu'ils vous fassent un compte-rendu, et vous présentent le film, je suis convaincu qu'après avoir vu le film et en considération de son importance vous adresserez un rapport à ce sujet également au Maréchal du Reich.

Je vous serais reconnaissant si vous me faisiez connaître votre opinion en temps opportun.

Sentiments cordiaux.

Heil Hitler

H.H.

I pièce jointe 27 Août 1942

PLh/MD

H5044 - 0182

202

Document A 43 P.S

Général Feldmaréchal MILCH

Berlin, WS 31.8.1942

Cher Monsieur HIMMLER

Recevez de multiples remerciements pour votre lettre du 25.8. J'ai lu avec grand intérêt les explication du Dr. RASCHER et du Dr. ROMBERG.

J e suis informé des expériences en cours.

D'ici peu je demanderai à ces deux Messieurs de faire une conférence avec projection de film devant ces Messieurs, de chez moi.

Dans l'espoir qu'il me sera donné lors de ma prochaine visite à q.g. de vous voir, je demeure avec les meilleures salutations et

Heil HITLER !

(manuscrit) Votre
E. MILCH

Monsieur

le Reichsführer SS et
Chef de la Police allemande HIMMLER

BERLIN SW II

71 th Army Document Center

H5044 - 0183

Read 31/1/46 203

Document A 43

Général Feldmaréchal MILCH

SECRET 3450 A

Berlin W 6 le 20.5.1942

Cher Wölffchen !

En complément de votre télégramme du 12.5, j'apprends par notre inspecteur sanitaire que les expériences de haute altitude sont terminées à DACHAU. La poursuite de ces expériences ne semble pas objectivement motivée.

Par contre, la réalisation d'un autre genre d'expériences concernant la question des naufragé s serait importante; celles-ci (les expériences) sont préparées dans le domaine immédiat des services compétents : Le médecin-commandant WELTZ sera chargé de leur mise en pratique et le médecin-capitaine RASCHER sera mis à leur disposition jusqu'à nouvel ordre, tout en gardant ses fonctions au sein du service sanitaire de la Luftwaffe.

Une modification de ces mesures ne semble pas s'imposer, un élargissement de l'activité ne paraît pas urgent pour l'instant.

Les chambres de basse pression ne sont pas nécessaires pour ces expériences de réfrigération à température basse, celles-ci sont requises de façon urgente d'ailleurs et ne pourront être laissées à DACHAU.

.....

Monsieur
le SS Obergruppenführer WOLFF
Berlin SW II

7I th A rmy Document
WC (4(ou 15)

H5044 - 0184

DD/RL

Doc. 343 P.S
=x=x=x=x=x=x=x

J'exprime aux SS les remerciements spéciaux du Commandant en Chef de la LUFTWAFFE pour l'aide considérable apportée par eux.

Je demeure avec les meilleurs voeux pour vous en vieille camaraderie avec

Heil Hitler !

Toujours votre

E. MILCH.

H5044 - 0185

H5044 - 0186

- 1607 - F.T.

Document 1610 P.S.

Docteur en Médecine
Sigumind RASCHER

Munich, le 9 Octobre 1942
56, rue Troger

Très Honoré Reichsführer;

J'ai l'honneur de vous remettre ci-dessous le second rapport intermédiaire sur les expériences de refroidissement.

En même temps, je me permets de vous signaler que je suis appelé à me rendre aux réunions organisées par la Luftwaffe, traitant des expériences de refroidissement et qui doivent avoir lieu du 26 au 28 Octobre.

Etant donné que le Professeur Holzlöhner refuse l'utilisation scientifique des expériences dans l'intérêt de sa renommée scientifique (expériences sur l'homme fi donc) je procèderai moi-même à l'exploitation par l'intermédiaire de l'Institut Universitaire du SS Obersturmbannführer Professeur Docteur Pfannenstiel.

Le compte rendu auprès du Généralfeldmarschall Milch n'a pas pu avoir lieu.

Milch me convoqua pour le 11 septembre à 10 heures. A mon arrivée, à l'heure dite, on m'a signifié de commencer par le film, Monsieur le Secrétaire d'Etat arriverait entretemps.

Aucune précaution n'a été prise en vue d'autoriser seulement certaines personnes à assister à la projection de ce film. Une vingtaine de messieurs étaient présents . Cette affaire avait été montée de toute pièce dans les différents services du Ministère de l'Air, le bruit avait circulé que dans la matinée du 11 " Quelque chose d'intéressant se passerait ". Malheureusement je n'ai appris cela

H5044 -0187

je n'ai appris cela qu'après coup.

Comme Monsieur le Secrétaire d'Etat n'était pas encore arrivé à la fin de la projection du film, comme aucun des Généraux n'avait pris la présidence et que personne n'expliquait comment le film avait été réalisé, je me vis obligé de me lever après un court entretien avec le Colonel GALLAF (chef du service cinématographique du Ministère de l'Air) et de rappeler l'ordre du Reichsführer SS que le film traitait d'une question secrète du Commandement.

Après la présentation du film, on a déclaré à Romberg et à moi-même que Monsieur le Secrétaire d'Etat ne viendrait pas, et que nous devions commencer à faire les comptes-rendus.

J'insistait sur le fait que vous m'aviez chargé, très honoré Reichsführer de faire mon rapport uniquement au Généralfeldmarschall Milch, et je refusais de faire un compte rendu, étant donné qu'aucun représentant de Monsieur le Secrétaire d'Etat n'avait été disigné pour recevoir le rapport.

C'est la raison pour laquelle, ce compte rendu qui vous est destiné, très honoré Reichsführer, arrive si tard :

Le SS Obersturmbannführer Sievers avait l'intention de vous faire son rapport directement. Le 11 Septembre, en gare, il se fit faire un compte rendu par Romberg, (il était neutre, n'appartenant ni à la Luftwaffe, ni aux SS).

Je demande à Romberg de rédiger le compte rendu oral et de le lui faire parvenir immédiatement - le Docteur Romberg ne s'est pas encore mis à la rédaction de ce rapport, sans doute par crainte de compromettre ses relations avec le Ministère de l'Air.

A la suite de l'échec du rapport auprès du Secrétaire d'Etat Milch, le Ministère de l'Air fut d'avis quetout travail ultérieur avec la chambre à dépression atmosphérique n'était plus nécessaire pour moi. Cependant il existe des problèmes non résolus en si grand nombre que je dois vous prier de me donner la possibilité de continuer quand même à travailler avec la chambre à dépression atmosphérique.

Il a été convenu avec le SS Obersturmbann - führer Docteur Pfannenstiel, qu'après avoir élucidé cette question, je dois me présenter avec cette thèse auprès du professeur Pfannenstiel

Je vous demande par la même occasion, que l'équipement nécessaire à la détermination chimique des éléments isolés soit mis à ma disposition par des laboratoires ne travaillant pas à pleine capacité car il est triste, à l'époque présente, que l'ambition de certains puisse empêcher des "Outsider", comme moi de travailler également à ces problèmes .

C'est ainsi que l'institut Weltz par exemple neveut pas mettre à ma disposition des appareils, simplement parce qu'on craint que, grâce à des expériences sur l'homme, je parvienne plus rapidement à de bons résultats que cela n'est possible à l'aide d'expériences sur des animaux. Au lieu de nous concéder que, grâce à nos expériences sur l'homme nous parvenons plus rapidement à un résultat dans nos recherches sur les problèmes de refroidissement, l'Institut Weitz prétexte maintenant qu'il est en train, à l'heure actuelle, de procéder également à des expériences de refroidissement avec des

H5044 - 0188

de refroidissement avec des chats rasés, et qu'il a besoin, pour cette raison, de vos appareils. Weltz essaie, par l'intermédiaire du Haut Commandement Allemand (O.K.W.) d'obtenir, pour des expériences sur sur l'homme en dehors d'un camp de concentration.

Le rapport définitif sur lesexpériences de re - froidissement avec les représentations graphiques au complet sera terminé d'ici 6 jours et envoyé im médiatement à Berlin.

Les expériences de réchauffement avec la chaleur animale, dont la réalisation a été ordonnée, commen ceront da ns 2 jours environ, après l'arrivée des femmes nécessaires à cet effet. Je vous communique rai dans un rapport séparé les résultats de ces ex - périences.

Etant donné, que d'une part, au cours d'un comp te rendu oral, des suggestions excellentes et entiè rement nouvelles sont chaque fois mises en avant par vous et que d'autre pa rt, on arrive à obtenir une image plus claire des résulta ts obtenus, je prends la liberté de vous prier instamment, si votre temps le permet de m'appeler pour un compte rendu oral.

Avec mes salutations Respectueuses

Heil Hitler,

je reste, avec ma reconnaissance vénérée, toujours votre très dévoué

S. RASCHER.

H5044 – 0189

204

Document I609 PS/2
=x=x=x=x=x=x=x=x=x=x

AC/RL

785

Feld Kommandostelle 24.I0.1942

Reichsführer S.

1397/42

Dr. S. RASCHER
MUNICH
Trogerstr. 56

Affaires secrètes du Reich
3 exemplaires.
2ème exemplaire,

Cher Rascher,

Je vous confirme le reçu de votre lettre du 9.10 et de vos deux écrits du I6.10.1942.

J'ai lu avec grand intérêt votre rapport concernant les expériences de réfrigération sur les humains. Le SS-Obersturmbannführer SIEVERS devra vous donner la possibilité d'en tirer parti dans des instituts qui nous tiennent de près.

Moi aussi, je considère comme hauts traîtres à la pa trie des gens qui continuent à rejeter de telles expériences humaines et qui préfèrent laisser mourir de courageux solda ts allemands des suites de cette réfrigération et je n'hésiterai pas à communiquer le nom de ces personnes aux autorités compétentes.
Je vous autorise à communiquer ma façon de voir aux autorités en question.

Je vous inviterai à une confé rence en novembre, car avant, malgré le gros intérêt (de la chose), je ne pourrai y arriver.

Le SS Obergruppenführer WOLFF prendra à nouveau contact avec le général Feldmaréchal MILCH.

Parmi les non-médecins, vous n'êtes autorisé à faire des rapports qu'au général Feldmaréchal MILCH et naturellement au M aréchal du Reich - si celui-ci en a le temps.

En vue de réchauffer des naufragés recueillis par des ba rques ou de petits bateaux, quand la possibilité de plonger les hommes réfrigérés dans un bain chaud n'existe pas, je recommande des couvertures dont la doublure contient des paquets thermogènes ou quelque chose d'approchant. Je suppose que vous connaissez ces paquets thermogènes que nous avons à la SS et que les Russes employèrent beaucoup. Ils sont faits d'une matière qui, additionnée d'eau produit une chaleur de 70 à 80 degrés qui se maintient pendant des heures.

...

H5044 - 0190

...

J e suis très curieux des expériences ré alisées àvec la chaleur animale. Je suis d'avis personnellement que ces expériences nous apporteront les plus grands et les plus durables succès.

Il est possible naturellement que je me trompe.

Tenez-moi au courant de vos recherches. Nous nous verrons en novembre.

Heil Hitler !

Votre

Signé: HIMMLER.

SS Obergruppenführer WOLFF

Copie envoyée avec prière d'en prendre connaissance.

Je joins le rapport avec prière de le retourner a près lecture, le Reichsführer SS à MUNICH demandant à se faire présenter à nouveau les pièces.

I.A

BRANDT

SS Obersturmbannführer

1609 PS/2

H5044 - 0191

2475
DD/SG.

DOCUMENT 1617 P.S.

211

E.BOHM

LE REICHSFUHRER SS

BERLIN, SW II,
le 13 Novembre 1942

Poste de Commandement

SECRET

Cher Camarade Milch,

Vous vous souviendrez que par l'intermédiaire du SS Obergruppenführer WOLFF je vous ai particulièrement recommandé le travail d'un chef SS, le Dr. RASCHER, médecin de la Luftwaffe, en congé.

Au sujet des travaux ayant trait au comportement de l'organisme humain aux hautes altitudes, ainsi qu'au sujet des phénomènes de refroidissement du corps humain lors d'un séjour prolongé dans l'eau froide, et au sujet d'autres problèmes d'un intérêt vital pour la Luftwaffe, nous pouvons obtenir des résultats particulièrement efficaces, car j'ai pris personnellement pour ces expériences la responsabilité d'utiliser des éléments associaux et des criminels se trouvant dans les camps de concentration et qui méritaient la peine de mort.

Malheureusement vous étiez occupé lorsque le Dr. RASCHER avait l'intention de présenter un exposé au Ministère de l'Air, j'avais espéré beaucoup de cet exposé, car j'avais pensé, qu'ainsi pourraient être aplanies les difficultés soulevées pour des raisons confessionnelles à propos des travaux du Dr RASCHER, travaux dont j'ai pris moi-même la responsabilité.

Les difficultés sont les mêmes qu'avant, les milieux médicaux .... maintiennent ... le point de vue. A leur avis il va de soi qu'un jeune aviateur allemand, peut risquer sa vie, mais la vie d'un criminel, qui ne fait pas son service militaire, est trop sacrée pour cela et l'on ne veut pas se souiller avec de telles expériences. Il est cependant intéressant de constater que les résultats des expériences sont utilisés, tout en écartant le savant, qui les a réalisées.

Moi-même j'ai assisté à ces expériences et je puis affirmer sans exagération, que j'ai participé à chaque phase de cette oeuvre scientifique en y apportant mon aide et mes suggestions.

2476
DD/SG.

H5044-0192

2475
DD/SG.

212

Nous n'allons pas nous mettre en colère au sujet des difficultés. Il se passera du temps, au moins une décade, avant que de telles mesquineries soient extirpées de notre peuple. Mais la recherche nécessaire à nos jeunes et excellents soldats ne doit pas en souffrir.

Je vous prie, de muter le médecin-capitaine de réserve Dr. RASCHER de la Luftwaffe aux Waffen SS.

Je ferais exécuter alors, sous ma seule responsabilité, toutes les expériences dans ce domaine, et je céderai à la Luftwaffe, en vue de leur exploitation, les expériences concernant la mort par le froid sur le front de l'Est, dont nous n'avons besoin qu'en partie dans les S.S. Je vous propose ici, en effet, qu'entre vous et ...., un médecin non-chrétien, qui en même temps .....
(six lignes indéchiffrables).

Je pense que cette solution (à savoir la mutation du Dr RASCHER à la SS, afin qu'il puisse réaliser les expériences sous ma responsabilité et sous mes ordres), constitue le meilleur chemin à suivre. Les expériences ne doivent pas être interrompues nous le devons à nos hommes. Si le Dr. RASCHER restait à la Luftwaffe, nous aurions certainement une foule d'ennuis. Je devrais, dans ce cas, vous importuner d'une série de questions de détails pénibles et vous informer de l'arrogance et des prétentions que M. le Professeur HOLZLOHNER a montrés dans les déclarations qu'il a faites à mon sujet au Standartenführer SS Lievers : ceci se passait à Dachau, place dont je suis le commandant.

Afin de nous éviter à tous deux ces ennuis, je vous propose, une fois de plus, de muter aussi vite que possible le Dr. RASCHER aux Waffen SS.

Je vous serais reconnaissant de vouloir bien ordonner que la chambre de dépression soit, à nouveau, mise à notre disposition, de même que des pompes moto-pompes à action progressive, car les expériences doivent être étendues à des altitudes encore plus élevées.

Meilleures salutations et

Heil Hitler !

H5044 – 0193

Traduction du Document 394 PS.

RASCHER, S.

Docteur en Méd., SS. Hauptsturmführer

"Le médecin d'Etat-Major de l'aviation, SS Hauptsturmführer Dr. Rascher a été chargé par moi d'exécuter des travaux sur le comportement de l'organisme humain à de grandes altitudes, ainsi que sur les phénomènes de refroidissement du corps humain au cours de séjours prolongés dans l'eau froide et autres expériences".

Extrait d'une lettre du Reichsführer SS. au Général-Feldmarschal MILCH.

(Projet, 21 Nov. 42)

H5044-0194

214

002 PS

Le Ministre du Reich

des Finances

761-174 I g. III Ang

Prière de citer dans votre réponse la référence ci-dessus et la date.

Berlin W 8, le 19 Décembre 1942
Wilhelmplatz I/2
Tel. 1200 15
C/ de Chèque postaux : Berlin n°25

S E C R E T

Prise en charge par le Médecin du Reichdes SS et de la Police des travaux de Recherches

Le Médecin du Reich des SS et de la Police a demandé, en vue de la réorganisation de son service 53 offices principaux (Bes Gr C 3 - C 8) Le plan d'organisation prévoit, non seulement pour le Médecin du Reich des SS et de la police des rapporteurs spéciaux pour "recherches, pharmaceutiques et chimiques, dentaires et cliniques ainsi qu'une section scientifique, mais également des sections pour toute une série d'Instituts s'occupant également de travaux de recherches :

1. Institut central pour exploitation scientifique médieal
2. Institut d'Histoire de la Médecine
3. Institut de recherches pharmaceutiques et chimiques
4. Phramacie pour la Troupe
5. Institut spécial Sachsenhausen
6. Institut de pathologie
7. Institut de Recherches d'Hygiène.

Lors des discussions budgétaires, on a fait observer que des sections prévues pour des institutions de recherches de Waffen SS ne pourraient être acceptées, qu'à condition que les recherches entreprises par le Médecin du Reich SS ne fassent pas déjà partie des travaux ou ne soient pas du domaine d'autres Instituts indépendants ou d'Universités. L'Institut d' Hygiène comprend, d'après le plan en ma possession, 7 services :

1. Service pour la lutte contre les épidémies avec laboratoires bactériologiques et sérologiques.
2. Service d'Hygiène avec laboratoires correspondants
3. Service de Chimie avec laboratoires chimiques
4. Service de Géologie et Hydrologie
5. Service de Climatologie et de Géographie de la Culture (Kulturgeographie), destiné en particulier à la préparation des travaux utiles à la conduite de la guerre en Afrique, dans les pays tropicaux et sub-tropicaux.
6. Service des Statistique et de Prévoyance d'épidémies qui par des procédés nouvellement créés, s'occupe du développement des épidémies au cours des années à venir.
7. Service de désinfection et d'aseptisation, s'occupant de nouveaux procédés d'utilisation d'appareils destinés à l'épouillage et à la verdunisation de l'eau potable, en particulier pour les troupes combattantes.

Les détails me manquent encore pour d'autres Instituts. J'ai remis à une date ultérieure la décision au sujet de ce chapitre budgétaire. Me référant au décret du FUHRER du 9 Juin 1942,- (Reichgesetzblat I 389) dans lequel la nécessité d'une mise en oeuvre coordonée de la recherche scientifique est particulièrement soulignée, je vous prie de bien vouloir prendre position si possible par retour de courrier.

signé : Dr. Bender
Certifié : (illisible
Obersteuersekretär

H/MD

H5044 – 0195

25

002 PS

CONSEIL DE RECHERCHES DU REICH — 19 Février 1943

S E C R E T

A

M. le Ministre des Finances du Reich

Berlin W 8
Wilhelmplatz I - 2

Réf. 232/43 Sr.
Le Directeur du Comité
consultatif de Recherches
du Reich.

Vous m'avez avisé en date du 19 Décembre (J 476I -174 I g III Ang.) de la prise en charge par le Médecin du Reich des SS et de la Police, des travaux de recherches et prié de vous faire connaître la prise de position du Conseil de Recherches du Reich. Etant donné que les travaux du Conseil de Recherches du Reich sont consacrés en premier lieu à l'armement proprement dit, je n'ai naturellement pas été à même, ces dernières semaines, d'élucider les questions se présentant dans le domaine médical. Je m'occuperai cependant de cela prochainement et crois pouvoir dire, dès à présent que la plupart des nouveaux Instituts demandés par le Médecin du Reich des SS et de la Police seront superflus, car d'autres institut pourront se charger des travaux projetés. Au sujet de ces derniers, je vais m'entretenir sous peu avec le médecin du Reich et vous ferai parvenir à ce moment-là mon avis définitif Je me permets par conséquent de vous recommander de tenir en suspens votre décision encore quelque temps en ce qui concerne cette affaire.

A cette occasion, je vous fait remarquer que le sous-secrétaire Conti, Reuchsführer à la Santé publique, s'est adressé au Président du Conseil de Recherches du Reich pour obtenir les moyens indispensables à la fondation à Francfort-sur-Main d'un Institut du Reich de recherches de virus. Il résulte de l'enquête faite jusqu'à ce jour, que le dit Institut est inutile et que les travaux projetés à l'institut de biochimie "Kaiser Wilhelm" à Berlin-Dahlem et à l'Institut de Recherches médicales de l'Université de Strasbourg.....

(Photostat incomplet - manque suite et fin de la lettre.)

H5044 – 0196

216

MISSION ALSOS

002 PS

D.GR. d. G. R.

Président du Conseil des
Recherches du Reich.

Directeur du Comité
Consultatif.

25 Mars 1943

S E C R E T

A

Monsieur le Ministre des Finances
du Reich
B e r l i n W 8
Wilhelmplatz I-2

Réf. 503/43 g. Sr./Ge

Au sujet de votre lettre du I9 Décembre (J 476I - I74 I g III Ang.), à laquelle j'ai répondu le I9 Février en vous faisant parvenir une communication provisoire, je prends définitivement position de la façon suivante.

Le Médecin du Reich SS et de la Police a, au cours d'une entretien, que j'ai eu personnellement avec lui, adopté vis-à-vis de moi le point de vue suivant, à savoir : que les exigences financières étaient essentiellement du domaine militaire des Waffen SS. Si elles doivent servir, en petite partie au développement des possibilités de travail scientifique , elles concernent exclusivement les expériences qui ne peuvent être réalisées que grâce au matériel détenu à la disposition des Waffen SS et qui par conséquent ne pourrait être attribué à aucun service de recherches.

Je ne puis, par conséquent, formuler aucune objection de la part du Comité de Recherches du Reich à l'égard des exigence du Médecin du Reich-SS et de la Police.

signé : MENTZEL

Directeur Ministériel.

PH/MD

H5044 – 0197

217

D. R. d. G. R.

Président du Conseil
des Recherches du Reich
Directeur du Comité
Exécutif

25 Mars 1943

Au

Médecin du Reich des SS et de la Pol.
Prof. Dr. Grawitz SS-Gruppenführer
(Général de brigade SS)

Berlin W° 15
Knesebeckstr. 5I

Référence : 504/43 g Sr./Ge

Objet : Lettre du 26 Février 1943 n° I35 /Secret 43
n° d'enregistrement 24/43 g.

Me référant à notre entretien du II Mars courant, je vous transmets ci-joint pour information copie de ma lettre adressée à M. le Ministre des Finances.

Heil Hitler !

signé : Mentzel

Directeur Ministériel

SS - Brigadeführer
(Général de Brigade SS)

EB/MD

H5044 – 0198

218

CONSEIL DI RECHE CHES DU REICH

I9 Février I943

S E C R I T

Au

Prof. Dr. GRAWITZ, SS-Gruppenführer
et Médecin du Reich des SS et de
la Police.
Be r l i n W I5
Knessbeckstr. 50

Référence 244/43 Sr.
Le Directeur du Comité consultatif
du Conseil des Recherches du Reich

Le Ministre des Finances du Reich m'a avisé que vous avez demandé pour votre service 53 offices principaux (Bes.Gr. C 3- C 8) en partie pour de nouveaux instituts de recherches.

Etant donné que le Maréchal du Grand Reich Allemand a pris sous son patronage, en qualité de Président du Conseil des Recherches du Reich, toutes les recherches allemandes, des directives nous sont parvenues de sa part entre autres au sujet de l'exécution de travaux scientifiques intéressant la conduite de la guerre. Dans ce cas les instituts existants, leurs intallations ainsi que leur personnel, pour des raisons d'emploi rationel de leur capacité de travail, devront être utilisés au maximum. - La création de nouveaux instituts ne pourra être prise en considération que si, pour l'exécution de travaux de recherches nécessaires à la guerre, aucun institut compétent n'existe encore.

Etant donné que j'ignore vos propres intentions, et que je ne puis m'en faire une idée, d'après l'énumération des instituts à fonder, fournie par le Ministère des Finances du Reich, je vous serais reconnaissant de bien vouloir lui donner plus de détails au sujet de vos plans et projets. Je suis prêt à recevoir un de vos collaborateurs avec qui je pourrais avoir un entretien à ce sujet et serais même tout disposé à vous rendre visite personnellement. Je vous prierais de bien vouloir m'indiquer quand et où cet entretien pourrait avoir lieu.

Heil Hitler

signé : MENTZEL

Directeur Ministériel
SS-Brigadeführer
(Général de Brigade SS)

PH/MD

H5044 - 0199

219

MISSION " ALSOS "

LE FUHERER SS DU REICH

Berlin le 26.2.43

Médecin du Reich et de la Police.

S E C R E T

N° : I35/Secret/43
N° du registre : 24/43 secret

Objet : Instituts scientifiques

Référence: Votre lettre du I9.2.43 - Ref. 234/43 Sr.

A

M. le Directeur Ministériel MENTZEL
Directeur du Comité exécutif du Conseil
de Recherches du Reich.

Berlin - Steglitz
Grunewaldstrasse 35

Monsieur le Directeur Ministériel,

J'accuse réception en vous remerciant de votre lettre du I9. 2. 43 Je suis en mesure de vous répondre ce jour ce qui suit : le projet que vous avez fait et qui a servi de base à nos explications, au sujet de mon service, possédant 53 services principaux, constituait un véritable projet de temps de paix. Les Instituts spéciaux des SS à qui devaient être attribués en partie ces offices, devraient répondre au but d'exploiter uniquement les possibilités de recherches spéciales, propres aux SS et de les rendre utiles à l'ensemble des recherches scientifiques. Vu le développement ultérieur de cette guerre, j'ai toutefois, l'an dernier lors de pourparlers avec le Ministre des Finances du Reich, écarté provisoirement ce plan de telle façon que le nombre indiqué du personnel ne comprend que 25 offices principaux. De ces offices 5 seulement se trouvent actuellement entièrement occupés.

Dans ces conditions, vos craintes au sujet d'un double emploi irrationnel d'Instituts scientifiques pendant la guerre vont certainement se dissiper, Je me tiens, toutefois, toujours a votre disposition pour discuter avec vous les projets spéciaux de recherches dans le cadre SS, que sur les instructions du FUHRER du Reich SS, je voudrais mettre en route après la guerre. J'attache, d'ailleurs, la plus grande importance à ce que ces recherches, lorsque leur réalisation sera en vue, aient lieu en étroite laboration avec les autres services de recherches compétents du Reich.

Espérant vous avoir été utile par le présent exposé, je reste avec mes meilleurs salutations

Heil Hitler !

signé : Dr. Grawitz

PH/MD

H5044 - 0200

HD/BG

EXTRAIT DU DOCUMENT 1578 P.S

Z.HORN - Effet de la Vitamine B 1 sur la teneur en glucogène du foie (Klinische Wochenschrift N° 20 1941, p. 1032 Vit. B1). Administrée en même temps que du sucre de raisin, élève la teneur en glucogène du foie.

E. ZIEMKE - Revue allemande pour toute la Médecine judiciaire (Deutsche Zeitschrift für die gesamte gerichtliche Medizin), N° 14, p. 487. Cas mortels soudains :
Cas mortels soudains : L'opinion du Professeur PETERSEN ne concorde pas avec l'opinion généralement admise, d'après laquelle l'eau, (bains, nages sportives) serait à l'origine de la plupart des cas mortels ; pour lui la mort serait due à la "respiration sous pression" (question de la mort par noyade soudaine, Revue pour la médecine expérimentale, Cahier 61, 3/4 1928). Cette "respiration sous pression" se produit "en plongeant dans l'eau froide après une respiration très profonde" sous forme d'une forte pression expiratoire. Elle amène une interruption de la circulation du sang dans les poumons (le ventricule gauche fonctionnant alors à vide), une disparition des pulsations périphériques, une anoxyhémie du cerveau avec, pour conséquence, la perte de connaissance. Elle peut amener encore, par l'effet central du vagus, une bradycardie extrême avec un effet similaire sur la circulation périphérique du sang".
Les Asthéniques ainsi que les Vagotoniques se sont montrés (PETERSEN) particulièrement disposés au collapse. Lors des 200 expériences dans l'eau froide, faites par nous, un seul sujet (1 V-Person) a subi un collapse typique en plongeant dans de l'eau froide à 6 degrés. Le sujet aspirait profondément en sifflant, retenait l'air à une forte pression, devenait tout d'abord pâle, puis cyanotique, pour couler enfin sans connaissance 30 secondes après. Une prompte intervention pour le ramener à la vie fut couronnée de succès au bout de 5 minutes. A la suite de cet incident, on a observé un état chizoïde qui a duré deux jours sous contrôle du médecin spécialiste. Il s'agit ici d'un Asthénique typique de 17 ans. L'anamnèse n'a eu aucune conséquence particulière. En particulier pas de tare dans l'ascendance

../..

H5044 - 0201

Durant la campagne d'hiver à l'Est, on a pu observer, à plusieurs reprises, que les Russes et surtout les Sibériens peuvent supporter des températures très basses sans que leur état général en souffre particulièrement ; par contre, les soldats de l'OUEST furent sensiblement influencés par le froid. Cette observation pose la question suivante : Chez les différents peuples et singulièrement chez chaque individu qui pendant des générations successives ont supporté des températures ambiantes diverses, se développe-t-il une résistance au froid différente ? Grâce à des conditions de travail favorables on a pu essayer d'éclaircir également cette question. Dans des expériences successives, 10 individus de races différentes furent chaque fois réfrigérés dans l'eau. A cette occasion on a pris autant que possible soin, que chaque fois des personnes de même âge, du même poids et.....

Real 31/1/46 222

- 1599 - F.T.

Document : A.F. 185 B

13 Septembre 1945

Chef ami,

Ci-inclus les sept exemplaires et l'original de la traduction que vous m'avez demandé de faire.

La méchanceté et la bêtise des expérimentateurs nous confondent. Les symptômes d'intoxication a l'aconitine sont connus de temps immémoriaux. Ce poison est parfois employé par certaines tribus sauvages pour empoisonner les flèches de leur arsenal. On n'a cependant jamais entendu dire qu'ils rédigent en un style prétentieux des observations (d'ailleurs complètement insuffisantes et puériles) sur le résultat prévisible de leurs expériences, ni qu'ils les fassent signer par un " Doz " c'est à dire professeur.

J'espère que vous aurez la peau de ces brutes, encore plus écoeurants par leur bêtise prétentieuse que par leur cruauté fort banale.

Bien cordialement et amicale à vous

signé : ILLISIBLE

Traduction et commentaire du Professeur J.M. MAY
Professeur agrégé de Chirurgie.

H5044 - 0203

223

- 1986 - F.T.

Document : P.S. 782

_C_O_P_I_E_

Le Reichsführer SS
Tgb. N° AR.617
RF/PT

Berlin S.W. le 16/5/1938
Pring Albrecht-St. -8-

Très honoré Ministre,

Il y a deux mois environ, vous m'interpellâtes pour me dire qu'à votre avis trop de personnes étaient tuées dans les camps de concentration à la suite de tentative d'évasion. Bien que je ne fus pas de votre avis, les coups ayant toujours été tirés à une distance de 30, 40, 50, 60, ou 80 M., je donnais ordre au SS Gruppenführer EICKE d'enjoindre à nouveau aux formations "tetes de morts" chargées de la surveillance des camps de concentration de ne tirer que dans les cas d'extrême urgence.

Le résultat est bouleversant pour moi.

Je suis allé avant hier au Camp de Buchenwald où l'on me montra le cadavre d'un brave SS de 24 ans auquel deux malfaiteurs avaient enfoncé le crâne avec une bêche. Les deux criminels ont pu s'enfuir.

J'ai inspecté à nouveau les habitants du camp et je suis profondément attristé à la pensée que la trop grande clémence, qui se traduit toujours par le fait de freiner l'exécution de l'ordre de tirer à la première tentative d'évasion, a provoqué la mort d'un de mes meilleurs hommes. Vous me permettrez de vous informer que j'ai retiré l'ordre de ne tirer qu'en cas d'urgence, remettant en vigueur la consigne selon laquelle il devait être tiré de façon réglementaire après trois avertissements ou sans avertissement aucun en cas d'agression.

Deux autres criminels qui étaient apparemment au courant de la tentative d'évasion projetée furent tués d'une balle à une distance de 50 à 60 M. après l'assasinat du SS à l'instant ou sur le chemin du retour au camp ils essayaient de s'enfuir. J'ai tout mis en oeuvre pour que soient recherchés et trouvés les deux véritables assassins.

Vous me permettrez de vous informer dès aujourd'hui que je prierai de Führer quand le tribunal régulier aura prononcé l'arrêt de mort de ces deux hommes, d'autoriser que ceux-ci ne soient pas exécutés dans la cour d'un palais de justice, mais bien dans le camp même si possible par la corde et la potence en présence de trois mille prisonniers

Heil Hitler
Votre
signé : H. HIMMLER

782-125

- 1986 -

H5044 – 0204

Document 782 P.S.

1 Note)

L'aide de camp chef du Reichsführer SS le Gruppenführer WOLFF, me téléphona aujourd'hui pour d'autres raisons, et me communiqua que le Führer et Chancellier du Reich avait approuvé hier la pensée dont le projet lui avait été soumis par le Reichsführer SS, de prendre l'assassin du SS Rottenführer KALLWEIT devant les internés de Buchenwald rassemblés à cet effet; Monsieur le Reichsführer SS vous prie d'accélérer la procédure contre l'assassin Emile BARGATZKY, capturé entre temps, et de vous mettre en communication avec lui pour l'exécution du jugement

2) Monsieur le Ministre est au courant

3°) Monsieur St. S. Dr. FREISTER pour information

4) aux soins de Monsieur le Directeur Ministériel GROHNE pour communication

à Monsieur St. A. MEYER.

BERLIN, le 27 Mai 1938

H5044 – 0205

Document 782 P.S.

V.B. du 17/5/ 1938

SS Notre
Honneur est
la Fidélité.

Le 13 Mai 1938 tomba en accomplissant son devoir à un poste solitaire dans la forêt de Thuringe le

S.S. Rottenführer

Albert K A L L W E I T

de la 3° SS. Standarte " Têtes de morts " Thuringe
Il fut la victime d'une lâche agression, ses deux assassins, sont des prisonniers de droit commun et, des ennemis publics de la pire espèce.

Un homme de haut niveau racial, à la fleur de l'âge, se trouve être la vistime d'un " bestial sous homme "
* de l'espèce de ceux pour la liverté desquels la presse étrangère d'inspiration judaïque mène une campagne quotidienne.

La brêche faite dans le front de ses semblables sera dorénavent remplie par l'esprit du SS décédé KALL - WEIT. Cet esprit nous incitera sans cette à être justes mais durs comme l'acier dans la surveillance des ennemis de l'état dont nous sommes chargés.

Nous ne portons pas le deuil, mais nous n'oublions pas :

Le Führer des formations " Têtes de Mort "
et Camps de Concentration

EICKE

SS. Gruppenführer

. . . . . .

* - par antithèse au " Sur Homme " de Nietzsche (note du traducteur)

H5044 – 0206

H5044 - 0207

F. 111 226

CAMP d'UCKERMARK

Le 26 Août I944, la Gestapo de LEIPZIG m'envoya dans le camp de concentration pour femmes, en tant qu'étant politiquement peu sûr.

Je suis malade depuis plus de 4 ans et ai passé la plus grande partie de ces dernières années à l'hôpital ou dans le sanatorium SOLDAD UND KURHEIM. Dernièrement j'étais dans la clinique universitaire de LEIPZIG. - Le diagnostic unanime de tous les médecins qui m'ont examinée était arthrite déformante-chronique. - Quoique le médecin capitaine docteur BARLANN ait déclaré dès Mai I944 que je n'étais pas en état d'être arrêtée, je fus emmenée au camp de concentration sur un brancard et de là immédiatement à l'infirmerie. - Je fus d'abord dans l'infirmerie N° I, puis dans le bloc de malades N° IO.

Je m'étais défendue en disant qu'en Octobre I944 le Docteur TREITE voulait amputer ma jambe gauche et de ce fait, fut envoyée au bloc IO avec le diagnostic suivant : "tuberculose incurable ".

Lorsqu'en Janvier I945 le transport des invalides et des malades graves dans le camp d'Uckermark commença, je fus parmi les premières à y être envoyée. - J'avais dès le début une peur instinctive de ce changement et la suite devait me donner raison. - C'est le Dimanche 28 Janvier I945 que je fus transportée avec environ 35 à 40 autres invalides et malades graves, dans le camp d'Uckermark. - Nous trouvâmes l'infirmerie complètement vide. - On alla chercher des toiles à sac qui traînaient dans la neige. - Il n'y avait aucun feu dans la pièce et ce n'est que le lendemain après 48 Heures de jeûne, qu'on nous donna de la nourriture chaude. - Le Dimanche soir, le commandant du camp SUHRVEN vint nous voir; il vit ma jambe déformée au moment où la surveillante voulait m'amener à la toilette, regarda les autres malades graves dont 2 étaient déjà à l'agonie, et dit à un autre officier S.S. : " Voilà du bon combustible pour le four crématoire, cela nous permettra d'économiser du bois." - L'organisation méthodique de ces meurtres massifs, ressort aussi d'une observation que fit un soldat SS qui accompagnait des travailleurs : " quel travail nous allons avoir ces jours-ci "

Les chambres de l'infirmerie furent installées avec le minimum, nous n'avons jamais eu de chauffage, pas de café le matin, à midi une demi-tasse de rutabagas, le soir un petit morceau de pain avec du café. - Deux docteures et 4 infirmières s'occupaient de nous dans la mesure où cela était possible.

Le Dimanche 4 Février, ce qui restait de médicaments et de pansements, fut enlevé par les soins d'un officier SS, soi-disant en vue de l'évacuation imminente du camp de concentration. - Le Lundi suivant, toutes les docteures et infirmières furent renvoyées à Ravensbruck. - Il ne restait

plus que la dirigeante du bloc WERA SAUERMANN, la dirigeante de chambre THEA DEWINDOWSKI. - En remplacement du personnel médical vinrent 2 SS, KASPAR RAPP et FRANZ KOHLER.

De mon carnet, j'extrais les lignes suivantes :

- 7 Février : Nous avons toujours moins à manger et pas de médicaments, mais WERA a une poudre soi-disant contre la dysentrie, mais ceux qui absorbaient cette poudre s'endormaient et ne se réveillaient plus. - J'ai peur et combien! J'ai la fièvre et j'ai mal du côté droit, mais je ne dirai rien, car il n'y a pas de médicaments sinon cette poudre.

- 8 Février : des amputées doivent être transportées, Mon Dieu où ? - J'ai eu une violente discussion avec le soldat SS RAPP, il me disait que j'étais sur la liste des amputées; nous avons eu une violente discussion. - Le soldat SS RAPP apparemment un peu intimidé, a admis que je n'étais pas amputée, WERA me soutenait; RAPP vint donc communiquer à RAVENSBRUCK que je suis sur la liste à tort.

- 9 Février : Quelque chose d'horrible; ceux qui ont été transportés hier ont été envoyés à la chambre à gaz, mis vivants dans la chambre à gaz; nous sommes pourtant des êtres humains, même si nous sommes des malades, on n'a pas le droit de nous tuer ainsi.

Au transport du 8 Février, se trouvait une jeune Russe HALILA TSCHEINITSCHENKO ; elle boitait à la suite d'une fracture mal guérie. - Au moment de partir, elle refusa; elle avait dû entendre une observation d'où elle avait conclu qu'on allait les tuer. - Le soldat SS enleva sa ceinture et la frappa avec; enfin elle fut jetée dans l'auto et emmenée.

Pendant toute cette époque le bloc infirmerie se remplissait toujours de plus en plus;des femmes qui étant impropres au travail, avaient été envoyées de RAVENSBRUCK à UCKERMARK. - Les conditions de vie dans ce bloc étaient insupportables; les vieilles femmes se tenaient debout 8 H. par jour dans le froid, devant le bloc, sans manteau; elles n'avaient plus de couvertures et mouraient de faim. Les décès massifs commencèrent. - L'énorme mortalité due à ces conditions de vie; fut systématiquement augmentée par WERA et les soldats SS RAPP et KOHLER , qui donnaient de la poudre aux malades.

J'ai moi-même tenu pendant deux jours, la liste des décès à la place de WERA qui était surchargée de travail. A l'infirmerie seule où se trouvaient environ 1500 malades, la mortalité atteignait 50 par jour. Toutes les corps étaient enlevés, WERA allait de bloc en bloc et cherchait de nouvelles victimes. - Il arrivait que des victimes refusaient d'absorber la poudre qui leur était

H5044 - 0208

offerte; dans de pareils cas, WERA retournait leur rendre visite de nuit et les exécutait avec la seringue.- J'ai moi-même vu qu'elle enlevait aux cadavres, leurs bagues et leurs dents en or.

Un jour, il n'y avait plus de poudre disponible, nous respirâmes. - Je demandai à WERA : "est-ce que ce massacre va maintenant cesser " - Elle me répondit : "Non, au contraire, cela va être encore plus pire, c'est seulement pour le moment qu'il n'y a plus de poudre disponible, KOHLER n'a pas encore reçu la signature du Dr.TROMMER pour l'ordonnance, le Dr.TREMTE ne veut plus donner sa signature depuis que le Dr. LUKAS est parti.

Un jour j'assistais à la scène suivante : Il y avait dans la chambrée GERDA BACKASCH âgée de 20 ans et dont la soeur était morte à AUSCHWITZ; GERDA reçut le matin un morceau de pain, qui, contrairement à tous les usages, était recouvert d'une épaisse couche de beurre et de miel; juste au moment où elle partageait son morceau pour en donner moitié à une camarade, WERA frappa à la fenêtre et appela GERDA; elle lui parla à voix basse; GERDA pâlit visiblement et se recoucha toute troublée. - WERA lui avait fait savoir que le morceau de pain était empoisonné;par sympathie personnelle WERA avait prévenu GERDA. - WERA elle-même dit peu de temps après à GERDA : "ce n'était pas une raison pour que vous jetiez ce morceau de pain tout de suite, une autre aurait bien pu en manger un peu.

WERA était suffisamment immorale pour enlever aux mourants tout ce qui lui plaisait parmi leur possession personnelle. - A moi, elle me demanda de la poudre et de la crême; naturellement , tous lui donnaient ce qu'elle réclamait.

RAPP a très souvent frappé des malades, KOHLER également plusieurs fois, bien qu'il n'ait pas été tout à fait aussi méchant. - RAPP a tué lui-même deux malades alors qu'ils refusèrent pour la troisième fois de prendre de la poudre.

Une malade du nom de THURINGER, mère et épouse de 5 soldats allemands qui étaient au front, cria un jour à des travailleurs civils des usines SIEMENS qui passaient auprès de nous : " Aidez-nous, aidez-nous, on nous assassine": les civils ne s'arrêtèrent pas. - Mme THURINGER était morte le lendemain matin. - Deux jours plus tard, elle reçut une lettre de son mari dans laquelle il lui exprimait l'opinion que la guerre se terminerait bientôt et que tout redeviendrait normal.

Une dame RISSEL de WIESBADEN devait être libérée du camp pour rentrer chez elle. La direction politique a

.....

H5044 – 0209

camp de concentration avait déjà fait savoir au camp d'Uckermark que Mme RISSEL devait quitter FURSTENBERG l'après midi à 2 Heures. - Une interminable attente devant le bloc fit qu'elle avait la figure, les mains et les pieds partiellement gelés; elle fut donc remise aux mains du bloc infirmerie d'Uckermark. - Elle était dans le bloc N° 6 et avait refusé d'aller à l'infirmerie parce qu'elle savait ce qui s'y passait. - Ce n'est que le jour où elle devait être libérée du camp qu'on l'emmena à l'infirmerie, après quoi, l'Inspectrice BUTTNER, les soldats SS RAPP & KOHLER ainsi que WERA l'ont examinée; WERA l'a expédiée dans l'autre monde avec deux doses de poudre.

Une jeune fille de 19 ans, dont je ne connais malheureusement pas le nom, livrait un combat désespéré pour sa vie. Elle savait qu'elle devait être tuée et refusait toute nourriture; elle tenta de s'enfuir et fut en conséquence impitoyablement battue par RAPP, KOHLER, WERA et l'Inspecteur KUBE ; On lui fit avaler deux doses de poudre elle dormit deux jours sans mourir; on lui fit alors une infection qui amena le résultat voulu.

Les malades qui comme cette jeune fille refusaient d'avaler le poison, étaient emmenées dans la salle de douches, jetées violemment à terre; on les immobilisait en s'agenouillant dessus, on leur ouvrait la bouche, passait la poudre dedans, on leur pressait ensuite le nez, et à bout de souffle, ils devaient avaler.

Parmi les malades, se trouvaient la mère et la fille, une vieille femme invalide, qui par suite de graves opérations, était inapte au travail, et sa fille de 17 ans sourde-muette. - WERA leur donna la poudre en même temps la mère mourut de suite, mais la fille se réveilla après un sommeil de 48 heures; elle chercha désespérément parmi les morts et les mourants, sa mère. - Le soir on lui donna à nouveau une dose de poudre, elle dormit encore 48 Heures. WERA vint lui faire une injection à la hauteur du coeur. - WERA me fit la réflexion : " elle commence à m'énerver celle-là.

La juive KLARA HAAS de BUDAPEST faisait partie de ces juifs qui furent amenés à pied de la frontière hongroise jusqu'à RAVENSBRUCK. - Au cours de cette marche elle a eu le pied droit et l'orteil du pied gauche gelés; un jour RAPP voulut lui enlever le manteau avec lequel elle se couvrait la nuit, n'ayant plus sa couverture qu'on lui avait déjà enlevée; ceci était un signe certain qu'elle était destinée à la chambre à gaz. - Mais WERA la fit rester dans l'infirmerie et lui donna là au bout de quelques jours, une dose de poudre qui la fit mourir. - KLARA HAAS souffrait du fait de ses pieds qui n'étaient pas pansés et qui sentaient effroyablement mauvais; elle avait en plus la dysenterie.

H5044 - 0210

230

Pour certaines malades qui refusaient d'absorber la poudre, WERA leur enfonçait le genou dans la carotide, jusqu'à ce que leur figure devienne bleue, et qu'ils ouvrissent la bouche, leur y passait alors la poudre.

Lorsque nous apprîmes que nous devions tous retourner au camp de concentration de RAVENSBRUCK par suite de l'avance de l'armée rouge qui rendait cette évacuation indispensable, je dis à WERA : "si cette faim et cette peur perpétuelle ne s'arrêtent pas bientôt, il vaudra encore mieux prendre la poudre"; WERA ne me consola pas le moins du monde et me répondit au contraire : " tu en auras bien avant que tu ne le désires, je ne peux emmener au camp que 30 personnes, si je dois en laisser quelques unes ici, tu en seras, car en fait, tu appartiens déjà à celles qui ne vivent plus. "

Par la Direction politique, j'appris que je devais être libérée le 27 Février et renvoyée à la maison, mais que WERA avait eu besoin de mon nom et de mon Numéro, pour les donner à un soldat; c'est ainsi que mes parents reçurent la nouvelle de ma mort; ils ne savent probablement pas encore aujourd'hui que je suis vivante. - Au moment où je protestais contre cette annonce qui leur avait été faite de ma mort, il n'y avait plus aucun moyen de leur donner de nouvelles, car KARLSRUHE était déjà occupée par les troupes américaines, - Pour me tranquilliser, l'Instance supérieure m'envoya à ce moment là des fortifiants; l'incident leur était pénible, car ils craignaient que l'opinion publique prenne connaissance de leur méthode d'assassinat et qu'ils en subissent les conséquences.

Une dame SCHAPER faisait des vêtements pour WERA; elle devait recevoir la poudre le 20 AVRIL au soir, mais comme les vêtements qu'elle était en train de faire n'étaient pas encore terminés, WERA nous dit qu'elle n'avait qu'à terminer sa couture, qu'il serait temps le lendemain matin de lui donner la poudre.

La dame SCHAPER a réussi le lendemain à se glisser dans une voiture qui retournait au camp.

Il y avait aussi des tuberculeux à BUCHENWALD; j'ai moi-même vu entre les mains une liste de ceux qui devaient être envoyés à la chambre à gaz, elle portait en note : " La direction du camp et le médecin chef [illegible] déconseillent de continuer le traitement sur les malades sont incurables."

WERA finit quand même par avoir peur du fait de l'avance de l'armée rouge et du camp de concentration de RAVENSBRUCK, elle essaya alors d'empoisonner la directrice du service des femmes prisonnières; cette femme devait plusieurs fois, on le sait, n'avoir pas encore accouché [illegible]

H5044 – 0211

Dans le camp d'UCKERMARK, les inspectrices suivantes se firent particulièrement remarquer :

- L'inspectrice KUBE, tapait sur les malades avec sa ceinture, leur donnait des coups de talon et les abreuvait d'injures.

- L'inspectrice MONIKA (je ne connais malheureusement pas son nom de famille), traînait les malades par les bras, à travers la neige et sur les marches des baraques; elle leur donnait également des coups de talon. - Sa phrase favorite était : "Pourquoi est-ce que vous leur donnez encore quelque chose à manger."

L'inspectrice ainsi que WERA mangeaient à satiété avec les soldats SS.

Quelques jours avant l'arrivée des troupes Russes WERA devait être exécutée avec 35 de ses collègues criminelles; d'une façon ou d'une autre, elle eut connaissance et réussit à se cacher dans le chapier du camp de concentration. - Elle donna comme raison à son attitude qu'elle voulait faire connaître à l'armée Russe les évènements qui s'étaient déroulés à UCKERMARK, ainsi que la fameuse poudre. Elle affirmait qu'elle avait sauvé la vie de 180 personnes en falsifiant des listes etc.... Je ne connais moi-même que 4 personnes qui, grâce à sa machination, purent retourner au camp.

De toute ma vie je n'oublierai les impressions que j'ai eues au camp d'UKERMARK; je veux manifester ma gratitude d'en être sortie vivante en décrivant ce que j'ai vu, afin que trouvent leur juste punition les souffrances sans nom que les fascistes allemands font subir à beaucoup de nos soeurs.

Il nous faudrait tous veiller et comprendre pour que des choses semblables ne puissent plus se reproduire.

"Rapport remis par Mlle [illegible]
à l'O.R.C. G. "

Pour copie certifiée conforme
Le Délégué du Gouvernement provisoire
de la République Française

Signé : DE MEMPHON.

H5044 – 0212

2495
DD/SG.

DOCUMENT 1152 P.S.

LE REICHSFUHRER SS
L'Inspecteur des Camps de Concentration.
Pol/ Réf. IV f I/Ot./U.
Journal Secret n° 189/41

Oranienburg, le II Nov. 1941

S E C R E T

Conc. : Attribution exceptionnelle pour exécutions

Réf. : Sans

Pièces jointes : Sans

Au Commandant du Camp de concentration de
Gross-Rosen
SS. Obersturmbannführer RODL;

ou son représentant en fonction
G R O S S - R O S E N

Copie : à la Section IV sur place.

Nous mettons à votre disposition à titre d'attribution exceptionnelle pour être distribué à ceux qui collaborent aux exécutions dans votre camp de concentration :

R.M. 600 (SIX CENTS)

provenant des fonds spéciaux.

Nous vous faisons une fois de plus remarquer qu'il ne s'agit que d'une attribution exceptionnelle au sujet de laquelle le secret est à garder.

Par délégation :

ILLISIBLE

S.S. Obersturmbannführer.

H5044 - 0213

F.T.

Document R.F. 658

L.P.P.D.

Ligue Luxembourgeoise des
Prisonniers et Déportés
Politiques
Association sans but lucratif

LUXEMBOURG, le 30 Novembre 1945
Rue Aldringer
2 A

To the
United Nations War Crimes Mission
C/O
Monsieurle Conseiller Léon HAMMES

L U X E M B O U R G

rue Heine

Monsieur le Conseiller,

Faisant suite à une lettre du 28 Novembre 1945, j'ai l'honneur de vous exposer ce qui suit :

Les allemands, devant l'échec de leur politique de germanisation, s'en prirent successivement à toutes sortes de ca tégories de Luxembourgeois.

D'abord aux juifs, puis aux avocats, au clergé, aux administrations, à la magistrature, car le Gauleiter parlait toujours d'une minorité de vendus, à la solde de l'étranger, qui aurait stimulé le peuple dans sa résistance ; pour les besoins de sa politique il ne voulut pas reconnaitre que c'était le peuple entier qui lui était spontanément hostile ainsi que cela res sort quand on parcourt la liste de leurs vistimes.

I°) Chambre des Députas et Conseil d'Etat

Huit députas furent déportés ; ils furent arrêtés en enfermés da ns les prisons et dans les K.Z., dont quatre succombèrent à la suite des tortures

WEIRICH Léon, député, mort à Dachau
WILZIUS J.P., député, mort à la suite de sa déportation en Silésie
ORIGER Jean, député, chef de parti, mort à Dachau
PHILIPPE Albert, député, échevin, avocat, K.Z. port à la suite de persécu - tions
LIESCH Aug., membre du Conseil d'Etat, déporté
WEHRER Albert, président de la Commission Administrative, déporté

2°) Magistrature

Les ma gistrats Paul FABER, président du Tribunal d'Arrondissement (aujourd'hui Président Général) déporté, emprisonné;

Félix WELTER, juge (aujourd'hui Procureur Général) déporté, emprisonné.

A la suite de la grêvedu I° Septembre 1942, de nombreux juges et substituts furent emprisonnés et déportés, entre autres les conseillers HANSEN et SALENTINY, les substituts FISCHER et WURTH.

H5044 - 0214

Document R.F. 658 (suite)

3°) Barreau et Notariat

THORN Joseph, avocat, chef de parti, enfermé pendant 3 ans à Dachau ;
GOVERS Georges, avocat, député, enfermé pendant 3 ans à Dachau ;
NEUMANN Maurine, bâtonnier, emprisonné ;
SCHLESSER Emile, bâtonnier, déporté, mort à la suite des persécutions
4/5e des avocats furent destitués, 8 furent arrêté et déférés dans des camps de concentration.
Notaires SIMONIS Victor, WAGNER René, BOURG Léon furent déportés. La plupart de leurs collègues furent destitué

4°) Entourage de S.A.R.

COLLART Aug. ancien ministre, chambella, chargé d' affaires à La Haye, rescape de K.Z., déporté
LOESCH Alfred, avocat, président de l'Administration des Biens de S.A.R., aujourd'hui Maréchal de la Cour, emprisonné et déporté.

5°) Ecrivains et éducateurs

Frantz CLEMENT, écrivain journaliste, mort au K.Z.
Les professeurs BIERMANN, rescapé de K.Z.
Emile SCHAUS, rescapé de K.Z. (aujourd'hui directeur de l'Ecole Normale)
Armand BODE, déporté
Pierre FRIEDEN K.Z. (aujourd'hui ministre de l' éducation Nationale)
Hipp. DUPONT, déporté
Alph. SCHMIT, fusillé
J.B. ESCH, rédacteur, publicité, mort à Déchau

6°) Industrie et Commerce

Mathias KOENER, directeur d'usine, K.Z., décédé des suites des persécutions
Alphonse NICKELS, directeur d'acieries, déporté et mort à la suite de bombardements
Jacques SCHRADER, entrepreneur, déporté, mort à la suite des persécutions.

7°) Officiers

Lieutenant en I° DIEUDONNE, mort à Moabit (?)
Les officiers Ginter Arthur, major ; Albrecht, capitaine ; Jacoby, capitaine ; tous trois aujourd'hui rescapés des K.Z.

Dans l'espoir que ces quelques renseignements puissent servir dans un résuisitoire contre le peuple allemand lors du procèsbcontre les criminels de guerre, je vous pris d'ágréer, Monsieur le Conseiller, l'expressio de mes sentiments distingués.

signé : ILLISIBLE

H5044 – 0215

Document 2429 P.S.

N° 23

" Ce fut là, à Auschwitz - Birkenau que je vis l'Auptscharführer MOLL et 5 autres SS saisir par les cheveux et les tuer 386 enfants juifs au dessous de 10 ans ".

Déclaration

Isaak EGON OCHSHORN
5.9.1945

H5044 - 0216

236

Document R.F. 626
MINISTERE
de l'INTERIEUR

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Direction Générale
de la
Sureté Nationale

P R O C E S - V E R B A L

N° 1085

OBJET :
Exécution d'
instructions

L'an Mil neuf cent quarante cinq, le dix Novembre, nous Armand MARIGNAC
Commissaire de Police d'Etat de Seine et Oise en résidence à CHAVILLE
officier de Police judiciaire, auxiliaire de Monsieur le Procureur de la République Française.

Affaire
BALACHOWSKY A.

Vu les instructions du Ministère public de la délégation française du Tribunal Militaire International des Grands Criminels de Guerre, mandons et entendons en notre cabinet le ci-après désigné qui déclara :

" Je me nomme BALACHOWSKY Alfred, agé de 44 ans chef de laboratoire, domicilié à VIROFLAY, 1 square Sully.

" J'ai vu, à BUCHENWALD, en Juillet 1944 des officiers SS qui sortaient du bâtiment N°2 " Pathologie " avec des peaux humaines tatouées et tannées sous le bras. D'autre part, j'ai vu au bloc même N° 2 à plusieurs reprises des peaux humaines tatouées et tannées.

Lecture faite, persiste et signe

Déclaration de M.
BALACHOWSKY Alfred

Le Commissaire de Police :

BALACHOWSKY

A. MARIGNAC

Clos et transmis au Ministère public de la Délégation française, au Tribunal Militaire International des Grands Criminels de Guerre

Le Commissaire de Police

A. MARIGNAC

H5044 – 0217

237

L - 38

Freising, le 1er Août 1945

Je soussigné, P i s t e r Hermann, SS-Oberführer, né le 21 Février 1885, Commandant du Camp de Concentration de BUCHENWALD du 22 Janvier 1942 à Avril 1945, déclare ce qui suit :

A l'exception des arrivages massifs de détenus venant des camps de concentration du territoire occupé, tous les détenus ont été envoyés au Camp de Buchenwald, sur ordre du Service Central de la Sureté du Reich, Berlin.

Ces mandats d'arrêt (formulaire touge) étaient dans la plupart des cas signés du nom de "Kaltenbrunner". Les autres, en petit nombre, étaient signés "Förster".

Quand, par suite des circonstances de la guerre, la liaison entre les services de la Gestapo et le service Central de la Sûreté du Reich fut gênée, les différents services de la Gestapo furent autorisés par le Service Central de la Sûreté du Reich à procéder de leur propre chef à des internements et à faire signer des mandats d'arrêt par les chefs de service.

signé : PISTER, Hermann

Cette déclaration a été écrite par moi sur une page à la machine à écrire, à F r e i s i n g, (Allemagne), le 1er Août 1945, à 10 heures, volontairement et sabs cintrainte aucune.

Je jure par le Dieu tout Puissant que je ne dirai rien que la vérité, que je ne dissimulerai rien et que je n'ajouterai rien.

signé : PISTER, Hermann.

H5044 – 0218

JL/RL I306

DOCUMENT L. 5I

=:=:=:=:=:=:=:=:=:=:=:=:=:=:=

Devant moi, Captinaine A.J. HACKL, autorisé à procéder à des interrogatoires, comparaît le nommé :

Adolf ZUTTER, ancien officier adjoint à MAUTHAUSEN, qui après m'avoir dûment prêté serment en allemand, a fait et signé la déclara tion manuscrite suivante :

" Je, soussigné, A dolf ZUTTER, né le 10 février 1889 officier-adjoint à MAUTHA USEN à partir de juin 1942, fais les déclarations suivantes :

" En tant qu'officier-adjoint le Commandant de MAUTHAUSEN, Standartenführer (Lieutenant-Colonel) ZIREIS m'a remis un gra nd nombre d'ordres d'exécutions après l'ouverture du courrier secret pour transmission au Obersturmführer (Lieutenant) SCHULZ; les ordres d'exécution étaient à peu près établis comme suit :

Service Berlin, le I94
RSHA (Service Central de Sécurité du Reich)
Service de la Police Judiciaire du Reich

Au

Commandant du Camp de concentration de MAUTHAUSEN

Concerne : Exécutions.
Références : Lettre du ..... dossier.....

Les détenus nommés dans la lettre citée ci-dessus en référence : Nom.....date de naissance.....lieu de naissance...

sont, suivant jugement du Tribunal spécial (de la Cour de Justice du Peuple) (suit le nom du lieu) à exécuter.

Faire parvenir avis d'exécution.

Signé : Signature

N ous recevions aussi des ordres . . . . . .
. . . . . .
..jusqu'à l'assassinat de HEYDRICH, la signature de ce dernier ou de son suppléant compétent, plus tard les ordres étaient signés de KALTENBRUNNER, mais le plus souvent de son suppléa nt, le Gruppenführer général de Brigade MULLER.

Le Dr. Ernst KALTENBRUNNER qui signait les ordres ci-dessus était Obergruppenführer (Général de Corps d'Armée) et Chef du R.S.H.A. - Le Dr. KALTENBRUNNER a environ 40 ans, taille 1 m,76 - 1 m,80, porte de profondes cicatrices provenant de duels d'étudiants.

P endant le temps où le Docteur KALTENBRUNNER était encore Chef suprême de la Police et des SS à VIENNE, il a à plusieurs reprises visité le camp; plus tard, comme chef du RSHA, il a visité le camp quoique plus rarement. Pour ces visites, le Commandant du Camp le recevait généralement à la Kommandantur et lui fisait un rapport.

En ce qui concerne la Commission militaire a méricaine parachutée en janvier 1945 en territoire slovaque ou hongrois derrière la ligne principale de combat allemande, je me rappelle l'arrivée de ceux-ci au camp de concentration de MAUTHA SEN en janvier 1945. J'estime qu'il y avait 12-15 hommes....

H5044 - 0219

I5 hommes...

Ils portaient un uniforme américain ou canadien, couleur brun-vert blouson et casquette en étoffe.- 8, 10 jours après leur arrivé e l'ordre d'exécution nous est parvenu sous forme de message par radio ou de télétype. Le Standartenführer ZIREIS vint me voir dans mon bureau et me dit :" Voilà que Kaltenbrunner a autorisé l'exécution". La note secrète portait la signature: signé: Kaltenbrunner.

Ces gens furent ensuite fusillés d'après la loi martiale et leurs effets me furent remis par l'Obercharführer NIEDERMEYER.

Au printemps 1945, nous parvint de l'Untersturmführer (Adjudant-Chef)..illisible.., chargé de mission "Abwehr" (C.E et propagande) du Service 9 d'Oranienburg.....(Quelques mots illisibles)... l'ordre écrit, au chargé de mission "Abwehr" à MAUTHAUSEN, Obersturmführer (Lieutenant) REIMER d'avoir à détruire tous les dossiers. REIMER donna lui-même par écrit cet ordre à tous les services et veilla à son exécution. Parmi eux se trouvaient aussi tous les ordres d'exécution.

Cette déclaration sur trois pages écrites de ma main à LINZ(Autriche) le 2 août 1945 à 10 h 45, á été faite de mon propre consentement et sans contrainte.

Je jure par Dieu tout-puissant de n'avoir dit que la vérité, de n'avoir rien caché et de n'avoir rien à ajouter.

Adolf ZUTTER
Prison de la Police à LINZ.

Signé et confirmé par serment devant moi à LINZ (Autriche) ce deuxième jour d'août 1945. ~~a~~ J'ai une connaissance étendue de la langue allemande.

A.J. HACKL Capt. O.D
Officier interrogateur

H5044 - 0220

(I9I)

Traduction du document L. 25
=x=x=x=x=x=x=x=x=x=x=x=x=x=x

Freising, le ler août 1945.

Je, soussigné, PISTER Hermann, SS- Oberführer, né le 21 février 1885 Commandant du Camp de concentration de BUCHENWALD depuis le 22 janvier 1942 jusqu'en Avril 1942, déclare par la présente ce qui suit :

La liaison entre le groupe des Services "D" du Service principal de l'Administration économique (Amtsgruppe D des Wirtschafts Verwaltungshauptamtes) et le Service principal de la Sécurité du Reich (Reichssicherheitshauptamtes) a été maintenue par ab officier de liaison.

Pour le compte de la Amtsgruppe "D", c'était le SS-Obersturmführer HOSS, qui tenait aussi la Reichssicherheitshauptamt au courant des conditions dans les camps de concentration.

Pour autant que je sais, il s'est toujours adressé au Chef de Service des Services IV le SS-Gruppenführer et lieutenant-général de la Police MULLER, et en l'absence de celui-ci au Conseiller du Gouvernement (Oberregierungsrat et SS-Obersturmbannführer Dr. BERNDORFF.

Je suppose avec certitude que les mêmes ont aussi exposé la situation dans les camps de concentration au chef du RSHA, le SS-Obergruppenführer et Général de la Police, le Dr. KALTEN BRUNNER.

Signé: Pister, Hermann

-:-:-:-:-:-:-:-:-

Cette déclaration a été faite par moi, volontairement et sans contrainte, sur une page dactylographiée à FREISING (Allemagne) le ler août 1945 à 10 heures.

Je jure par Dieu tout puissantque je ne dirai que la pure vérité sans rieny retrancher et sans rien y ajouter.

PISTER, Hermann

Signé et prêté serment devant moi à FREISING (Allemagne) ce ler jour d'août 1945.

Signé: Lloyd RANSCH
Officier instructeur.

H5044 - 0221

Traduction du DOCUMENT L.34

Preis 2 Aout 1945

Je soussigné, Edmond TRINKL, né le 15-5-1891 Conseiller supérieur du gouvernement (oberregierungsrat) au Reichssicherheithanptamt (R.S.H.A.) Berlin et rapporteur au Service I A 6 jusqu'aux environs de fin Mars 1944 déclare par la présente:

En octobre 1933 j'ai été pris en charge, en qualité de fonctionnaire de l'Administration, par la police politique de Bavière et quand le Reichsführer SS créa la police secrète d'Etat prussienne il m'a amené à Berlin. Comme fonctionnaire de l'Administration j'ai eu dans le courant des années les chefs de service suivants:

Dr. Bode
Dr. Best
Stredkenbach
Schulz
Ehrlinger

Sur la base de l'expérience que j'ai acquise, des ordres donnés généralement ou des arrêtés pris, je déclare par la présente:

1°- Toutes les décisions de principe furent prises par le chef de la Police de Sureté en personne. Un chef de service ne peut signer que par p;d. (par délégation) et un rapporteur p;o. (par ordre) à condition que les ordonnances en question traitent d'objets se rapportant aux principes de base généraux du plan de répartition des affaires.
En cas de doute il y avait obligation d'éclaircir l'affaire, le cas échéant par rapport au chef de la Police de Süreté et du SD

2°- Tous les arrêtés généraux et collectifs émanant du R S H A ont été enregistrés dans des services spécialement désignés et les adjoints personnels du Chef de la police de Surêté et du SD en reçurent copies pour l'information personnelle du Chef. Un ordre formel dans ce sens fut donné par le Chef de la police de Sûreté et du SD et cet ordre pour autant que je m'en souvienne n'a durant mon activité au RSHA pas été réévoqué. Donc si un arrête général du R.S.H.A. a été émis par des services p.d. ou P;O; ceci a été fait dans le cadre des instructions de service établies, ou le cas échéant, d'après des ordres généraux donnés et le SS Obergruppyenführer Kalsenbrunner dut en être informé par ses adjoints.

.....

H5044 - 0222

Traduction du DOCUMENT L.34 (Suite)

3°- Si un arrêté d'un chef de Service contenait des informations importantes sur des questions de principe, il était du devoir de ce dernier d'en informer préalablement le Chef de la police de Sûreté où de l'en informer en temps opportun. Il va de soi que les chefs de services mettaient le Chef de la police de Sûreté et du SD au courant de tous les renseignements recueillis par les chefs de liaison dans les autres services principaux et d'autres faits importants recueillis par ailleurs.
Si le chef de service IV a eu connaissance des conditions dans les camps de concentration il était déjà, mais que sur les bases de ses obligations de service, comme fonctionnaire, obligé d'en faire rapport et, le cas échéant, de soumettre un rapport au Reischführer SS.

Edmond TRINKL

-:-:-:-:

H5044 - 0223

L. 50 243

Le 2 août 1945

Le soussigné Kurt Lindor, né le 16 février 190[illegible] à Berlin, directeur de la section criminelle à l'Office centra[illegible] de la Sûreté du Reich déclare ce qui suit :

1. Depuis 1938 j'ai travaillé dans la Gestapo, exactement à la Section IV de l'Office central de la Sûreté du Reich, en 1938,39 et au début de 1940 je fus dans le service des désertions qui enregistrait les détenus politiques se trouvant dans les camps de concentration. En 1940 et 1941 j'ai travaillé dan[illegible] le groupe IV E (contre espionnage) bureau IV E1, en 1942 et 1943 dans le bureau IV A1 (Lutte contre le communisme) et enfi[illegible] en 1944, dans la section de l'enseignement du groupe I (IB)

2. D'après des expériences d'ordre général et d'après que[illegible] ques cas isolés, je peux certifier que la Gestapo (groupe IV) a rédigé des rapports sur les habitudes administratives dans le[illegible] camps de concentration et que ces rapports ont été transmis pa[illegible] le chef du service de la Sûreté, en passant par le chef du gro[illegible] IV, au Reichsführer Himmler pour qu'il les signe.

3. Le chef du groupe IV a tenté, à plusieurs reprises, de donner plus de poids au point de vue de la Gestapo dans l'appréciation des cas isolés, d'autant plus que les administrations des camps de concentration, c'est-à-dire le bureau D doivent avoir à peine tenu compte de l'avis et des désirs du groupe IV. Un rapport établi en ce sens par le chef du groupe IV et portant sur les conditions indignes de la vie en génér[illegible] dans les camps de concentration a été soumis il y a encore peu de temps , comme je l'ai appris, à la signature de Kaltenbrunn[illegible] chef de la Sûreté. Kaltenbrunner aurait repoussé ce rapport, m[illegible] l'aurait cependant signé et transmis au Reichsführer Himmler après y avoir porté une note marginale. Dans cette note, m'a-t-on dit, le chef de la Sûreté a exprimé qu'à ce moment là Mül[illegible] lui aussi, devenait hésitant ou mou, ou quelque chose d'appro[illegible] chant et que, lui, ne partageait pas du tout les façons de voi[illegible] de Müller. Le Reichsführer Himmler a ensuite renvoyé ledit ra[illegible] port au chef du groupe IV avec une remarque conséquente. Comm[illegible] me l'a appris le commissaire de police criminelle Duchstein qu[illegible] était occupé dans l'antichambre du chef du groupe IV et fut a[illegible] rêté, la position de ce chef Müller en fut ébranlée un certai[illegible] temps et elle lui coûta même sa promotion comme Obergrappenfu[illegible] qui avait été envisagée.

4. A ma connaissance, aucun chef de groupe ou autre fon[illegible] tionnaire de l'Office central de la Sûreté du Reich ayant le droit de signer, ne pouvait le faire quand il s'agissait de questions de principe ou d'affaires d'une importance poli[illegible]itiqu[illegible] particulière sans l'assentiment du chef de la Police de Sûret[illegible] même pas pendant une absence passagère de celui-ci. En outre, par expérience personnelle, je peux certifier que précisément Müller, chef du groupe IV, quand il s'agissait de signer au sujet de questions d'ordre général ou d'une certaine portée, était très réservé et attendait généralement, en de tels cas, le retour du chef de la Police de Sûreté, ce qui provoqua souvent une perte de temps regrettable.

signé : Kurt Lindor.

.....

H5044 - 0224

CURRICULUM VITAE

Né le I6 février I903 à Berlin, le soussigné Kurt Erwin LINDOR, fils du cartographe Julius LINDOR, et de son épouse Ida née Esche. A été baptisé et élevé dans la religion protestante.

A l'âge de 6 ans je suis entré à l'école enfantine du lycée Lessing et plus tard, en I912, à l'école supérieure Kirtchner à Berlin que je quittai en I92I avec le diplôme du baccalauréat.

Pendant deux ans, à l'Ecole du Hautes Études Commerciales de Berlin et à l'Université de cette même salle, j'ai étudié les sciences commerciales et juridiques, mais je me suis tourné ensu par goût, vers les études criminelles. Je n'avais pas l'âge minim exigé et, jusqu'à mon entrée dans la police criminelle, je travaillai dans les maisons suivantes :

I922-23 Société Gollert (branche du caoutchouc)
I923 Société commerciale des Huiles et graisses
I924 Ufa à Neubabelberg
I925-28 Frères Borchard (tabacs)

Le Ier avril I928 je fus nommé commisssire stagiaire de la police criminelle auprès de la Préfecture de Police de Berlin Après divers examens et stages, je fus nommé commissaire de la police criminelle le II août I930, mais je demeurai dans la police politique et fus envoyé en I932 à Elbing pour occuper un poste de responsable.

Après la prise du pouvoir par le NSDAP en I933, je m'attendais à être relevé de la police politique, mais il n'en fut rien. Après quelques différends avec la direction des S.A.d'Elbing, je demandai mon déplacement et fus envoyé en octobre 33 à Hanovre, mais toujours dans la police politique, qui devint plus tard la Gestapo. Je m'occupai surtout de questions d'organisation et aus de l'examen et de la formation des nouveaux fonctionnaires. Vers I935, je me spécialisai dans le contre-espionnage et dirigeai jusqu'en I938 la section III de contre-espionnage de Hanovre que j'avais organisée.

En juin I938 je fus appelé à Berlin pour simplifier le travail du service des détentions qui enregistrait surtout les détenus, ma tâche terminée, je demandai à revenir dans le contre espionnage et, en 40 et 4I, je revins ainsi à la Gestapo (sectio IV Ei. Pendant cette période, je fus souvent chargé d'examiner dans tout le Reich les candidats aux fonctions de la police criminelle. En I942 je passai à la section IV Ai (lutte contre le communisme, etc...)

En I944 je fus chargé d'un enseignement à l'école des chef de la Sûreté pour une période de 6 mois. Je fus désigné pour un nouveau semestre d'enseignement en I945; en attendant l'ouvertur des cours, je revins au groupe IV B mais les évènements militair de I945 contrecarrèrent ces projets.

Freising, le 3 août I945

signé : Kurt Lindor

H5044 – 0225

L 49

Je soussigné, Otto Hofmann, Obergruppenführer SS, Général des Waffen SS et de la Police, en dernier lieu chef de SS et de la police dans la 5è Région Militaire déclare ce qui suit :

1.- De 1941 jusqu'en avril 1943 j'étais chef de l'Office principal des affaires de race et de colonisation. En cette qualité, j'avais pour tâche d'organiser l'instruction, en matière agricole, des SS blessés ou mutilés pour les mettre en mesure de s'installer dans des fermes des pays occupés, notamment en Pologne. Par suite, je suis resté au courant, pour l'essentiel, de tous les ordres se rapportant aux établissements de colons en Pologne.

2.- Les organes d'exécution de toutes les mesures dans ce domaine, particulièrement de la déportation des occupants polonais, juifs et de sang non-allemand d'une contrée choisie pour la germanisation étaient sous les ordres du Chef de l'Office principal de la Sûreté du Reich (Heydrich et plus tard, depuis la fin de 1942, Kaltenbrunner). Le Chef de cet Office a aussi la surveillance et le commandement du Centre d'Immigration (EWZ) qui classait les Allemands de l'étranger revenus dans le Reich et les envoyait dans les fermes qu'il avait déjà fait évacuer. Cette dernière tâche était réalisée d'accord avec l'Etat-Major principal du Reichsführer SS.

3.- Je connais les faits indiqués au point 2 par les ordres principaux et par les rapports constants entre les deux offices supérieurs. Divers conflits de compétence dans ce domaine ont été tranchés généralement à l'avantage du Chef du RSAH ou Office principal de Sûreté du Reich (Heydrich ou Kaltenbrunner).

Signé : Otto Hofmann
Reichsführer

Himmler a pris une influence décisive dans toutes ces questions.

Cette déclaration a été écrite de ma main, sur 2 pages, à Weising (Allemagne) le 4 Août 1946 à 14 heures. Je l'ai écrite de mon plein gré et non par contrainte.

Je jure par Dieu tout puissant que je ne dirai que la vérité, que je ne tairai ni n'ajouterai rien.

H5044 – 0226

L. 35 246

Read 31/1/46

I° Aout 1945

Je soussigné, Rudolf MILDNER, docteur en droit, Colonel de la Police, déclare ce qui suit :

Les gens arrêtés par la Police Secrète d'Etat et la Police criminelle dans le Reich Allemand ainsi que dans les pays européens occupés par l'Allemagne par des agissements répréhensibles étaient internés dans des camps de concentration sur l'ordre du R.F.SS HIMMLER, et à son défaut par le Chef du Service IV du RSHA de SS GRUYPEN führer Muller agissant par délégation du Chef de la police de sureté et du S.D. l'SS Obergruppenfürher Dr. KALTENBRUNNER

Les ordres d'internement étaient signés par le Chef la Sipo et du SD le Dr . KALTENBRUNNER où par délégation par le Chef du Service IV l'SS Gruppenführer MULLER

Il y eut selon le cas où pour des motifs spéciaux des conférences de travail entre le Reichssicherleitshauptamt RSHA et le Chef des camps de concentration SS Obergruppen - führer POHL, l'inspecteur des camps de concentrations SS Gruppenführer GLUDES, chef du service D dans le service SS principal de l'économie et de l'administration.

Aux conférences avec l'Obergruppenführer POHL, chef du service SS principal de l'économie et de l'Administration, chef des camps de concentrations le SS Obergruppenführer Dr. KALTENBRUNNER prit personnellement part.

En se basant sur ces conférences et comme suite aux discussions avec les deux chefs de service le Gruppenführer MULLER IV et le Gruppenführer NEEBE RSHA V les conditions dans les camps de concentrations devaient être connues du chef de la Sipo et du SD, SS Obergruppenführer Dr. KALTEN BRUNNER

J'ai appris par le SS Gruppenführer MULLER Chef de Service IV qu'il y avait des conférences régulièrement entre le RSHA et le Service SS principal de l'economie et de l'administration

Dr. MILTNER

H5044 – 0227

Cette déclaration a été faite par moi sur 3 pages 1/2, écrite de mamain à FREISING, Allemagne le I Aout 1945 volontairement et sans entrainte.

Je jure devant Dieu tout puissant, que je ne dirai que la pure vérité sans rien omettre et sans rien ajouter

Dr. MELDIER

A signé et prêté serment devant moi à FREISING, Allemagne ce Premier jour d'Aout 1945

Lloyd RAUSCH
Officier Instructeur

H5044 - 0228

Traduction du document 2.519 PS
=x=x=x= x= x=x=x=x=x=x=x=x=x=x=x

Document allemand. (manuscrit)

Radiogramme à PEGELEIN, Quartier Général du Führer.

JE VOUS PRIE D'INFORMER LE REICHSFUHRER SS ET DE PORTER A LA CONNAISSANCE DU FUHRER, QUE PERSONNELLEMENT, J'AI PRIS AUJOURD'HUI TOUTES LES DISPOSITIONS EN CE QUI CONCERNE LES JUIFS, LES DETENUS POLITIQUES DES CAMPS DE CONCENTRATION DANS LE PROTECTORAT.

LA SITUATION ELLE-MÊME Y EST CALME, INQUIETUDE AU SUJET DES SUCCES RUSSES ET ESPOIR D'OCCUPATION PAR LES ENNEMIS DE L'OUEST.

Signé : K A L T E N B R U N N E R

Document saisi sur la personne de Kaltenbrunner.

H5044 - 0229

CD/OM N° 522

Traduction du Document n° 2.753-PS
Office of U.S. Chief of Counsel

AFFIDAVIT

Alois, HOELLRIEGL, après avoir prété serment, déclare : J 'étais membre "des SS têtes de mort" (Totenkopf SS) et je fus placé au camp de concentration de Mauthausen , de Janvier 1940 jusqu'à la fin de la Guerre .

Une fois, je crois que c'était en Automne 1942, Ernst KALTENBRUNNER visita Mauthausen . J'étais de garde à ce moment-là et je le vis deux fois . Il descendit dans la chambre à gaz avec ZEIREIS, Commandant du Camp au moment où des prisonniers étaient gazés . Je connaissais bien le bruit provoqué par l'opération de gazage . Je vis revenir KALTENBRUNNER de la chambre à gaz après que l'opération fut terminée .

(Signé) HOELLRIEGL

Rédigé et juré devant moi, ce 7 Novembre 1945 à Nuremberg, Allemagne .

H5044-0230

250

CE/OM N° 521 - Traduction du Document n° 2.477.PS.
Office Of Chief of Counsel

Je soussigné , Willy LITZENBERG, Oberregierungsrat et Kruminalrat, né le 27 N ovembre 1900 à Liebenwalde, autrefois chef de la Section IV A 1b dans le R.S.H.A. (Reichssicherheitshauptamt) déclare sous la foi du serment :

Le droit de mettre sans formalités en prison protective, appartient aux directeurs de l'Etat-Major de la Police d'Etat . Primitivement le droit d'emprisonnement s'appliquait à une période de 20 jours, plus tard il le fut, je crois pour 56 jours. Un emprisonnement excédant cette durée devait être approuvé par le service compétent de prison protective du R.S.H.A.

Toutes les ordonnances pour la prison protective ou la signature de l'ordre de mise en prison protective ne pouvaient être données que par le Directeur de la R.S.H.A. en tant que chef de la SIPO et du SD. Toutes les ordonnances et les ordres d'incarcération que j'ai vus portent la griffe de HEYDRICH ou de KALTENBRUNNER, autant que je puisse me rappeler je n'ai jamais vu un document de cette sorte avec un autre nom ou une autre signature .

J usqu'à quel point et à qui le chef de la SIPO et du SD a-t-il pu confier l'usage de son cachet, je l'ignore . Peut-être le Chef du Service IV avait-il une autorité semblable .

La plus grande partie du service de la Prison protective fut tramsférée à Prague . I l ne resta à Berlin qu'un Etat Majo

WILLY LITZENBERG

Signé et certifié sous serment par devant moi le 4 Novembre 1945 à Nuremberg, Allemagne .

WHITNEY R.HARRIS
Lt. USNR.

H5044 - 0231